

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, eds., "Parcs, jardins et forêts au XVIII^e siècle" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume XXV, Editions de l'Université de Bruxelles, 1997.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XXV

PARCS, JARDINS ET FORÊTS
AU XVIII^e SIÈCLE

Éditées par les soins de
Roland Mortier et Hervé Hasquin

1997
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

Avenue F.D. Roosevelt 50 - 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles - Belgique

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

Publié avec le soutien du ministère de l'Éducation, de la Recherche
et de la Formation de la Communauté française.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XXV

PARCS, JARDINS ET FORÊTS
AU XVIII^e SIÈCLE

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1997

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Dans la même collection

- Les préoccupations économiques et sociales
des philosophes, littérateurs et artistes au XVIII^e siècle, 1976
Bruxelles au XVIII^e siècle, 1977
L'Europe et les révolutions (1770-1800), 1980
La noblesse belge au XVIII^e siècle, 1982
Idéologies de la noblesse, 1984
Une famille noble de hauts fonctionnaires : les Neny, 1985
Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle, 1987
Unité et diversité de l'empire des Habsbourg à la fin du XVIII^e siècle, 1988
Deux aspects contestés de la politique révolutionnaire
en Belgique : langue et culte, 1989
Fêtes et musiques révolutionnaires : Grétry et Gossec, 1990
Rocaille. Rococo, 1991
Musiques et spectacles à Bruxelles au XVIII^e siècle, 1992
Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744-1780),
Michèle Galand, 1993
Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'Etat,
Bruno Bernard, 1993
Retour au XVIII^e siècle, 1995
Autour du père Castel et du clavecin oculaire, 1995

Hors série

- La tolérance civile, édité par Roland Crahay, 1982
Les origines françaises de l'antimaçonnisme, Jacques Lemaire, 1985
L'homme des lumières et la découverte de l'Autre, édité par Daniel Droixhe
et Pol-P. Gossiaux, 1985
Morale et vertu, édité par Henri Plard, 1986
Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire
au siècle des Lumières, Marie-Pierre Dion, 1987
La Révolution liégeoise de 1789 vue par les historiens belges
(de 1805 à nos jours), Philippe Raxhon, 1989
Les savants et la politique à la fin du XVIII^e siècle,
édité par Gisèle Van de Vyver et Jacques Reisse, 1990

I.S.B.N. 2-8004-1163-5

D/1997/0171/9

© 1997 by Editions de l'Université de Bruxelles
Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles - Belgique

Imprimé en Belgique

Abréviations

A.G.R.	Archives générales du Royaume, Bruxelles
A.C.C.	Acquits de la Chambre des Comptes
B.O.C.	Bureau des Ouvrages de la Cour
C.A.C.C	Correspondance administrative des Chambres des Comptes
C.A.P.B.	Chancellerie autrichienne des Pays-Bas
C.C.	Chambre des Comptes
C.C.C.	Cartons de la Chambre des Comptes
C.C.C.R.	Correspondance des Chambres des Comptes réformées
C. et P.	Cartes et Plans
C.F.	Conseil des Finances
C.G.G.	Conseil de Gouvernement général
C.P.	Conseil privé
C.P.P.R.	Construction du Parc et de la Place Royale
M.C.L.	Maison de Charles de Lorraine
M.D.	Manuscrits divers
O.F.B.	Office fiscal de Brabant
P.O.C.	Papiers des officiers comptables
S.E.G.	Secrétairerie d'Etat et de guerre
A.V.B.	Archives de la Ville de Bruxelles

Joachim Zinner (1742-1814) : biographie d'un jardinier mal connu

Edith BEETZ

1. Introduction

En abordant notre étude sur Zinner, nous avons l'impression de nous pencher sur un sujet bien précis et circonscrit. A Bruxelles, nous avons près du parc Royal, les rues Zinner, Guimard et de la Pépinière : ces hommes qui ont travaillé au parc, aux bâtiments, aux plantations bref à l'élaboration et à l'exécution du quartier de la place Royale. Nous nous attendions à rencontrer un individu connu, aux fonctions bien définies, à une époque charnière.

Mais nous avons bien vite déchanté. Dans les ouvrages traitant de jardins, on souligne l'aspect forestier de la carrière de Zinner. Dans les ouvrages traitant des forêts, on insiste sur son côté jardinier. Dans les ouvrages traitant de la ville, de l'urbanisme, de l'administration, des tendances culturelles ou esthétiques du XVIII^e siècle, on l'ignore. Les auteurs exploitent quelques sources, presque toujours les mêmes, pour les commenter selon leur propre optique, sans chercher à en savoir plus.

Les sources directes le concernant sont rares : ce sont surtout des comptes ou des rapports difficiles à replacer dans un contexte plus large, ou bien des requêtes. Il y a aussi des lettres, des comptes rendus de ses activités ou des énumérations de ses besoins.

Finalement le personnage est difficile à cerner, sa fonction officielle ne correspond pas tout à fait au rôle qu'il joue vraiment ou qu'on lui fait jouer. Quant aux bouleversements politiques du temps, ils peuvent retentir sur son statut, mais pas sur son action proprement dite.

Zinner, jeune Autrichien issu d'une famille de jardiniers, apparaît à Bruxelles sans qualification particulière. Il est reconnu, presque par hasard, comme jardinier et nommé, par un bureau relevant du Conseil des Finances, au service d'un domaine royal de Charles de Lorraine. Il incarne le type d'individu qui veut accroître le pouvoir de l'homme sur la nature par le développement des techniques agronomiques sans pour autant paraître se poser des questions d'ordre philosophique. Il bénéficie des préoccupations nouvelles du gouvernement qui lui permettent de mettre ses talents au service de réalisations publiques, urbanistiques, au goût du jour : il faut doter les gran-

des villes d'espaces verts publics, pour la santé et le plaisir des habitants. Il ne jouit d'aucun privilège : sa fonction est peu définie, et il cherche éternellement des gratifications en argent, et pas seulement des avantages en nature comme il était de coutume.

Sa fonction d'utilité sociale est subordonnée au profit que les autorités pourront en tirer.

On attend de lui la compétence, l'action efficace, plus que l'innovation ou l'invention. On ne lui accorde d'ailleurs aucune initiative, même si l'on requiert souvent son avis.

La carrière de Zinner fut exceptionnellement longue : de 1764 à 1814. Pourtant les événements politiques et les remous sociaux ne semblent guère l'avoir touché. Bien sûr, les déplacements de pouvoir pouvaient retentir sur son statut administratif et aussi sur ses émoluments, chose très importante pour lui. Mais l'évolution des esprits, les préoccupations nouvelles, le passage de l'autorité autrichienne à l'autorité française, tout cela ne paraît guère l'avoir préoccupé. Il continuait son travail, consciencieusement, là où on l'appelait. C'était un homme de terrain, pas un penseur.

Dans nos régions, où il n'y a pas de législation uniforme, c'est l'Etat qui, dans un souci de bonne gestion financière, instaure des exigences de rendement forestier et provoque ainsi tout un mouvement de recherches en sylviculture. Nos arboriculteurs innovent modestement en plantant de nouvelles essences, en tentant d'exploiter selon d'autres méthodes. Zinner est un pur produit de son temps.

2. La lignée familiale

Sans doute est-ce dans son origine familiale que se trouve à la fois l'explication de son choix professionnel et la raison de sa présence dans nos contrées. Ce sera aussi une des causes de son statut, toujours un peu hors cadre.

Malgré de nombreuses lectures et le dépouillement d'archives en de nombreux dépôts, nos renseignements au sujet de la famille Zinner restent très lacunaires, parfois contradictoires, et souvent impossibles à préciser ¹.

Joachim Zinner serait né à Vienne en 1742 ; il est mort à Bruxelles en 1814. Il semble certain qu'il faisait partie d'une lignée de jardiniers et d'arboristes ¹. Il dit lui-même que sa famille était au service de la Maison d'Autriche, à divers emplois, depuis deux cents ans. A un autre moment, le ministre plénipotentiaire Starhemberg ² le signale « comme fils d'un ancien jardinier de feu François I^{er} et, à ce titre, particulièrement appuyé dans une royale dépêche de Sa Majesté (il s'agit de Marie-Thérèse) en date de l'année 1769 » ³. Il est mentionné tantôt comme « fils d'un arboriste », tantôt comme ayant travaillé avec son oncle jardinier (ces faits sont situés une fois à Lunéville, mais aussi par lui-même à Vienne) ⁴.

S'il est né à Vienne, il est probablement le fils d'Antoine Zinner, mentionné comme le jardinier du prince Eugène de Savoie ⁵. Cet Antoine Zinner a participé à l'élaboration des splendides jardins du Belvédère entre 1700 et 1723. Nous n'en savons pas davantage sur Antoine Zinner. Mais les dires de Joachim Zinner lui-même, et ceux du prince de Starhemberg rendent plausible cette filiation.

Il y a aussi un Charles Zinner, né en Autriche, mort à Bruxelles, expressément mentionné comme l'oncle de Joachim et son prédécesseur à l'Orangerie du parc de

Bruxelles ⁶. Ce Charles Zinner fut d'abord jardinier subalterne à la cour de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, qui s'était installé à Lunéville pendant l'occupation française de la Lorraine (1702-1714). Léopold de Lorraine fait construire le château de Lunéville en 1709. Les jardins de cette demeure appelés « les bosquets » sont célèbres. En 1728, Charles de Lorraine se fait construire dans une partie du parc un petit château baptisé « la Favorite » (en référence au Petit Trianon), dénommé à l'époque « Les plaisirs de Monsieur le prince Charles ». Il est vraisemblable que Charles Zinner a été employé à Lunéville par Charles de Lorraine mais nous n'en avons trouvé nulle trace dans les archives ⁷.

Nous le retrouvons ensuite à Bruxelles. Il est chargé, sous Charles de Lorraine, de dessiner les plans du jardin de l'Orangerie du parc de la Warande. On lui en confie aussi la direction et l'exécution des travaux ⁸.

Il contribue ensuite à aménager en 1749, toujours pour Charles de Lorraine, le parc de Tervueren. Sans doute reste-il ou redevient-il jardinier de l'Orangerie du parc de Bruxelles puisque c'est à cette fonction que lui succède son neveu Joachim, en juin 1764 ⁹.

Charles Zinner est mort à Bruxelles le 24 avril 1765 ¹⁰. Nous savons qu'il laissait une femme et des enfants, dans un dénuement certain. Sa veuve n'obtiendra une rente de deux cents florins que quatre ans plus tard, en raison de sa vieillesse et de son infirmité ; il s'agit là d'une somme annuelle assignée sur les finances des autres fonds royaux de la part de Sa Majesté ¹¹. Par ailleurs, en 1780, son neveu Joachim paie toujours les dettes de son oncle, qui se montent encore alors à deux mille florins ¹². Nous ne connaissons ni l'origine ni le créancier de cette dette.

Venons-en maintenant à Joachim Zinner. Il serait né à Vienne en 1741 ou 1742 s'il faut en croire son acte de décès établi à Bruxelles le 2 juin 1814 stipulant « à l'âge de 72 ans » ¹³. Nous ne savons rien de sa jeunesse. On fait référence à un travail avec son oncle, tantôt à Lunéville, tantôt à Vienne, mais nous n'en avons trouvé nulle trace dans les archives. Nous savons qu'il était à Bruxelles en 1761. A cette date, nous trouvons trace du premier acte le concernant. Il s'agit de son mariage. Cette donnée biographique un peu surprenante n'a, à notre connaissance, jamais été relevée. Il y eut, en effet, « mariage secret » entre Joachim Zinner et Maria-Anna Zinner le 27 juillet 1761 ¹⁴. Cette Maria-Anna était sa cousine, fille de son oncle Charles, comme l'atteste incidemment la mention de la dette « de son oncle, père de sa femme ». L'acte de mariage mentionne « *in secundo consanguinitatis grade* », et c'est là ce qui justifie le secret. Joachim est alors âgé de 19 ans. Que faisait-il à Bruxelles à cette époque, quel âge avait sa jeune épouse ? Nous ne saurons rien de plus. Tout ce que nous savons encore de leur vie familiale, c'est que le premier enfant, Eugène, naît le 14 septembre 1761, soit moins de deux mois après le mariage. Il y aura encore trois filles ¹⁵. Nous pouvons déduire de ceci que Joachim Zinner était chez son oncle à Bruxelles. Le mariage rapide et secret avec sa cousine explique sans doute en grande partie son installation dans le métier de jardinier. Le souci de faire vivre sa famille et, dès 1765, de payer en outre les dettes de son oncle et beau-père justifie des besoins d'argent qui se manifesteront toute sa vie.

3. Zinner à l'Orangerie

Sur le plan professionnel, c'est à Bruxelles que Joachim Zinner apparaît pour la première fois dans les archives ¹⁶ du Bureau des ouvrages de la Cour en 1764, comme successeur de son oncle Charles Zinner.

Les « jardins de l'orangerie » où l'on sort les orangers l'été, sont généralement un luxueux « jardin dans le jardin », de conception « classique », et composé de parterres de fleurs souvent disposés autour d'un bassin central ¹⁷.

Joachim Zinner fait partie du Bureau des ouvrages de la Cour, qui s'occupe de l'entretien et des réparations pour le palais, les écuries et les dépendances. Ses gages sont de cent vingt-cinq florins par trimestre, soit un quartal. Il est chargé de rendre compte du détail des dépenses engagées : matériaux, combustibles nécessaires à l'orangerie, fumier, terre, « ustensiles ». Il dispose pour lui et sa famille d'un logement et utilise un terrain vague comme potager où il cultive des légumes qu'il revend pour payer le chauffage de sa maison. Plus tard, lorsqu'il devra quitter l'orangerie, il évaluera ces revenus complémentaires à trois cents florins. (A titre de comparaison, un garçon-jardinier gagne deux cents florins par an, et n'est pas logé sur place.)

Il peut quitter assez facilement son lieu de travail pour des voyages dont le motif nous reste inconnu. Lorsqu'il s'absente, il doit veiller à désigner un jardinier pour le remplacer, c'est-à-dire veiller au chauffage de la serre, à la livraison et au placement du fumier ¹⁸.

Sa tâche consiste essentiellement à soigner les orangers : il doit dessiner les caisses, sortir les arbres au printemps, les rentrer en automne. Ceci représente un lourd travail, qui requiert une dizaine d'ouvriers supplémentaires.

En 1767, le conseiller rapporteur du Conseil des Finances tente de faire supprimer l'Orangerie royale de Bruxelles : elle est devenue un objet superflu et totalement étranger, le public ne s'y intéresse plus, et l'entretien en est coûteux ¹⁹. Charles de Lorraine est prêt à la déménager dans son nouveau parc de Tervueren. Il est virtuellement autorisé par dépêche impériale du 26 octobre 1767, à faire transporter les orangers dans ses jardins ²⁰.

En 1769, Zinner inventorie les orangers pour Charles de Lorraine, qui s'y intéresse beaucoup. Sans doute fait-il alors parvenir une requête à l'impératrice, dans la crainte de perdre son emploi puisque, par un décret du 18 avril 1769, l'impératrice lui accorde une gratification de deux cents florins pour deux ans ²¹. Dans une dépêche rapportée par le ministre plénipotentiaire Starhemberg, elle souligne que la place de Zinner ne pourra être supprimée que lorsqu'il sera possible de pourvoir d'une autre manière ce jardinier, fils d'un ancien jardinier de feu Sa Majesté l'empereur François I^{er} ²². Zinner conservera donc ses gages de jardinier tant qu'il ne sera pas pourvu d'un autre emploi.

Le conseiller rapporteur du Conseil des Finances avait évalué à onze mille florins l'économie que l'on pourrait réaliser en supprimant les orangers et la charge de jardinier, et en vendant une partie des bâtiments et des terrains du Domaine ²³. Mais Charles de Lorraine tergiverse. L'impératrice « ne voit pas tout-à-fait de bon œil l'anéantissement de l'Orangerie » ²⁴ et en juillet 1775, elle protège l'emploi et les gages de Zinner.

Les choses traînent et le déménagement de Bruxelles à Tervueren ne se fait que par étapes.

Pour en revenir à Zinner, il est toujours dans sa demeure de l'Orangerie du parc de Bruxelles. Mais depuis que l'anéantissement de l'Orangerie a été envisagé, il s'occupe surtout des projets et des plans du nouvel aménagement du parc de Bruxelles.

Nous avons d'ailleurs un mémoire du ministre plénipotentiaire adressé le 27 août 1779 à son Altesse Impériale qui souligne longuement ses qualités ²⁵. « Il convient », écrit Starhemberg, « de distinguer les fonctions ordinaires des fonctions extraordinaires de sa charge. Ses fonctions ordinaires sont remplacées par l'objet du parc et de ses alentours, et il est chargé d'une infinité de besognes occasionnées par la somme du grand nombre de plans dont on lui ordonne de faire le dessin. Il a perdu les revenus des légumes de son jardin, la demande d'une indemnité paraît juste et fondée, compte tenu du zèle et de l'ardeur qu'il porte à son travail. Il mérite la protection du Gouvernement plus que bien d'autres. Sa besogne extraordinaire mérite une récompense particulière. On avisera la fixation de cette gratification, attendu qu'il ne serait pas juste de lui imputer en gratification pour un travail extraordinaire la rétribution que je propose de lui allouer comme représentant des émoluments qu'il a perdus et qu'il n'a pas mérité de perdre ».

Cette plaidoirie élogieuse témoigne de l'estime en laquelle on tenait Zinner. Elle insiste aussi sur l'importance des besoins financiers de Zinner. Celui-ci a un traitement fixe du Bureau des ouvrages de la Cour. Il est logé et est manifestement très préoccupé de se procurer des revenus annexes. Ce jardinier compétent, besogneux, zélé, est-il âpre au gain ? Il importe sans doute de rappeler que, quand il perd en 1780 son logement à l'Orangerie et que son statut se précarise de plus en plus, il paie toujours les dettes de son oncle Charles. Il doit encore deux mille florins, somme énorme en regard de ses appointements dont une bonne partie est assignée au paiement de ces dettes ²⁶. Ce besoin d'argent est une donnée importante qui ne nous explique pas Joachim Zinner, personnage finalement énigmatique, mais qui éclaire d'un jour particulier cet homme obstinément attaché à son labeur. Là où il est soit nommé, soit utilisé, il travaille d'arrache-pied et exige d'être reconnu pour ses mérites.

En 1781, peu après l'avènement de Joseph II, il doit quitter son logement de l'Orangerie. La page est complètement tournée, il ne sera plus que le jardinier du parc de Bruxelles.

4. Zinner au parc de Bruxelles

En 1773, lorsque le prince Starhemberg envisage le réaménagement de toute la zone de l'ancienne Cour de Bruxelles, il projette évidemment une modification du parc. Un almanach dit de ce parc : « cette promenade n'est remarquable que par son étendue. Rien ne serait plus facile que de lui donner toute la majesté et tout l'agrément dont ce beau terrain est susceptible » ²⁷. C'est en 1775 que le gouvernement décide de s'attaquer au remaniement du parc. La paternité du tracé du parc de Bruxelles est attribuée tantôt à Guimard, tantôt à Zinner ²⁸. De toute façon, il faut voir dans le projet du parc un travail d'équipe ²⁹.

Le gouvernement emploie le Bureau des ouvrages de la Cour pour les travaux dont il a la charge. Les travaux du quartier du parc commencent dans la deuxième

moitié de 1775, l'impératrice Marie-Thérèse ayant donné son accord le 1^{er} juillet 1775. Cette année, le gouvernement charge Baudour ³⁰ et Zinner de surveiller les opérations ³¹. Baudour et Zinner sont désignés pour les travaux de nivellement et de plantations. Baudour est l'officier-payeur. En tant que jardinier, Zinner a les qualités requises pour ces importants travaux. Il lui incombe de pouvoir mettre un terrain à niveau « après avoir levé et dessiné le profil », en sachant combien « le ménage des terres est cher ».

L'architecte Guimard, déjà secondé par Baudour, sollicite Zinner pour les travaux de nivellement, Zinner aide Guimard pour le relevé des niveaux tant de la place Royale que du parc et de tous les environs ³². Les premiers mois sont consacrés au terrassement et au nivellement. Zinner rend un mémoire « pour servir à comparer la pente de la Montagne de la Cour avec celle de la Montagne du parc » à la Chancellerie ³³. La contrainte majeure réside dans la mise à niveau du parc.

Les travaux de nivellement, d'alignement et, dans une certaine mesure, de plantation ne peuvent se concevoir que dans un même temps, en concordance. Et si Zinner est beaucoup intervenu à propos du nivellement, c'est parce que les alignements et les plantations dépendent du site, autant de ses niveaux que des constructions et bâtiments des environs.

Guimard est l'architecte de l'ensemble du nouveau quartier, et notamment du parc. Zinner effectue de nombreux relevés, il lève aussi des plans (il a notamment fait et signé un relevé du parc et de tout le nouveau quartier) mais ceci ne signifie pas qu'il en ait été l'auteur et le concepteur ; il réalise des dessins.

Zinner « créateur du parc », c'est évidemment une légende, née entre autres de ce fameux plan. Mais, de là à le reléguer dans un rôle purement secondaire, il y a de la marge. En effet « le jardinier doit s'appliquer à concevoir son action, avant de passer à la réalisation... Le dessin ne constitue pas un moment intermédiaire entre la conception et la réalisation, non plus qu'entre l'arpentage du terrain dont on dispose et le jardin dressé... il permet de considérer ce qui est à faire et d'en délibérer, de concevoir, puis de réaliser effectivement » ³⁴.

Après la réalisation des plans, Zinner assiste Guimard dans le marquage au sol du tracé du parc ³⁵. Cette opération nécessite l'utilisation des méthodes et des instruments de l'arpentage et du nivellement ³⁶.

Presque tout le parc est nivelé, il reste une partie des bas-fonds ³⁷. Le conseiller Limpens demande à Zinner de lui donner un projet d'aménagement pour ceux-ci ³⁸. Après avoir pris les mesures de ces bas-fonds, en tenant compte des espaces déjà comblés et de ceux qui restent à combler, Zinner trouve ces travaux irréalisables ³⁹. Comme ces énormes travaux ne sont pas indispensables dans l'immédiat, on se contente de sauvegarder le niveau des allées, solution de bon sens à laquelle se rallie Guimard ; on aménagera quelques années plus tard un « jardin anglais » sur ces comblements ⁴⁰.

Pour son activité pour le parc, il semble que Zinner soit d'abord mentionné comme ouvrier, et dès lors payé par jour de travail presté.

Pour l'instant, venons-en à ce qui est resté l'activité la plus connue de Zinner dans le parc : la plantation ⁴¹. Le parc est un parc forestier, composé de massifs de haute futaie héritée en partie de l'ancien site. Zinner dit lui-même que « dans un bois coupé

et divisé en bosquets, il serait contre la règle et l'ordre d'y placer des parterres de fleurs »⁴².

Dès juillet 1776, le conseiller Limpens propose à Zinner, en lui demandant son avis, les arbres à planter pour border les avenues : des tilleuls à petites feuilles pour l'allée axiale, des tilleuls à larges feuilles pour l'avenue principale, qui va de la statue de la place Royale jusqu'à l'obélisque projeté au rond-point⁴³. Zinner est chargé de toutes les dispositions et mesures pratiques qui concernent les plantations. Ces plantations suivront pour l'essentiel le plan proposé par Limpens. Une première opération de plantation commence dès février 1776. La deuxième partie aura lieu entre 1778 et 1780. Zinner va lui-même choisir les plants dans diverses pépinières. En 1777, plusieurs mémoires de sa main mentionnent ces déplacements et le coût des plantations. La volonté esthétique intervient ici : la mode d'élaborer des bosquets pour toutes les saisons apparaît⁴⁴. Zinner décide aussi du mode de plantation. Les alignements, le choix des essences, et encore les écarts entre les plants, tout est de son ressort.

Zinner doit présenter le projet global des plantations au ministre plénipotentiaire avant de commencer les travaux. Pour planter les arbres, Zinner préconise de creuser des tranchées tout le long des allées, plutôt que de creuser un trou important pour chaque plant. On accepte sa méthode, malgré son coût plus élevé. Dès 1776, il était prévu d'entourer le parc d'une haie de petits hêtres⁴⁵. Baudour et Zinner relèvent le double avantage de cette haie basse : d'une part, le bois de hêtre (élagage ou arrachage) se vendra sans peine comme bois de chauffage ; d'autre part, si ces plants sont pris en forêt de Soignes cela fera le plus grand bien à la forêt car, en certains endroits, les plants de hêtre sont trop touffus⁴⁶. Le fait de pouvoir prendre des arbres d'une certaine hauteur est sans doute un critère de choix supplémentaire : le hêtre est plus facilement transportable vers trois ou quatre ans que d'autres arbres. Restent le choix des plants, le déplantage en forêt, le charriage à l'Orangerie (le transport augmente évidemment le coût des arbres) et finalement la plantation. De juillet à septembre 1776, Zinner dirige une soixantaine d'ouvriers.

Il nous faut maintenant parler d'une autre activité de Zinner : la construction de maquettes représentant le parc de Bruxelles dans son contexte architectural, puis son voyage à Vienne en 1780 pour présenter une de ces maquettes à l'impératrice.

Dès 1778, outre ses fonctions au parc de Bruxelles, Zinner travaille à la réalisation d'une maquette représentant ce parc et ses alentours. La maquette est une concrétisation encore plus parlante que la représentation « à vol d'oiseau ». Elle permet la visualisation très précise d'un projet. Il y a certes là une satisfaction esthétique, mais sans doute aussi un souci économique : la présentation de cette maquette à la Cour d'Autriche emporterait l'admiration... et des subsides. C'est le vœu de Starhemberg.

Guimard élabore les plans, Zinner participe à la direction des travaux réalisés à l'Orangerie⁴⁷.

La structure de la maquette est commencée par le menuisier. Réalisée en bois de tilleul, elle fait trente pieds de long et treize pieds de large. Même la caisse de sapin qui doit permettre le transport de cette œuvre est prévue. Les niveaux sont réalisés en plâtre, les arbres sont des bâtonnets coiffés de soie verte. Tous les détails de la promenade sont repris et mis en valeur. Un deuxième exemplaire est entrepris, dont il semble que Zinner dirige seul les travaux : l'exécution du deuxième plan est moins chère

parce qu'il exécute lui-même la réduction à l'échelle. Un exemplaire est censé demeurer à Bruxelles, l'autre est destiné à Vienne ⁴⁸.

Le prince Starhemberg a l'intention d'aller lui-même à Vienne présenter ce chef-d'œuvre, ainsi que divers plans et dessins. Mais le sort s'en mêle. Charles de Lorraine décède le 4 juillet 1780. Impossible donc, pour le prince, de se rendre à Vienne. Il charge Zinner de le remplacer. En effet, Zinner avait participé à tous les travaux et à leur conception même ; il avait travaillé tant aux plans qu'au nivellement et aux plantations ; il connaissait à fond la maquette ; en outre il était quadrilingue, et pourrait donc plaider la cause en allemand.

Les instructions données à Zinner sont extrêmement précises : le but est de convaincre Vienne de l'utilité des travaux de la place Royale et du parc. C'est là l'unique préoccupation de Starhemberg : valoriser son projet et faire approuver ses réalisations.

Nous allons donner ici beaucoup de détails, mais il nous semble que c'est la meilleure façon de montrer qu'on utilise Zinner sans trop se soucier si le rôle qu'on lui confie est bien dans ses cordes, et aussi comment réagit Zinner. A travers ce récit détaillé, nous espérons faire revivre le personnage, dans son monde concret et avec ses caractéristiques propres.

Muni des instructions de Starhemberg Zinner peut partir. Les frais engagés pour ce voyage sont importants. Il faut même acheter une voiture pour transporter tout ce qui doit convaincre la Cour autrichienne. Le 24 septembre 1780, Zinner part donc pour Vienne, emportant la maquette, une carte figurative de l'état ancien des lieux, avant et après l'incendie de 1731, de nombreuses vues perspectives de la place Royale et de chaque côté du parc, des dessins en couleurs du parc, un projet de monument à ériger sur le bassin, et aussi des mémoires et explications adressés à la Cour. Il est accompagné de son fils et d'un dessinateur. Le voyage est long et difficile. Il arrive enfin à Vienne le 3 octobre.

Zinner se plaint du personnel, des menuisiers et des peintres trop lents. Il insiste surtout dans une lettre à Limpens sur son espoir d'obtenir une gratification, et sur son besoin d'une lettre de recommandation ⁴⁹.

Zinner loge d'abord à l'auberge, il cherche un logement près de la Cour, mais il se plaint de la cherté des loyers. Il exprime un certain désarroi : la modestie de sa fonction explique-t-elle qu'il manque ainsi de crédit auprès des notabilités responsables des Pays-Bas à Vienne ?

« Il vous a plu de faire un rapport si favorable à mon égard, mais comme je suis privé du bonheur de ne pas me trouver ici avec son Altesse le prince de Starhemberg, que je ne sois pas moins heureux, raison pour quoi je vous supplie de faire parvenir à la Cour ici une recommandation telle que juge Monsieur que j'aurais méritée » ⁵⁰.

Lorsqu'il peut parler des plans, Zinner redevient plus confiant. Il a même l'impression qu'il pourrait être convaincant. Il regrette de n'avoir pas les plans de la Cour : « beaucoup prennent le Conseil du Brabant pour la Cour. Heureusement, j'ai avec moi le plan du jardin-serre et la position de la résidence, et la place Royale. Ainsi on peut se figurer la situation, la distance de la place et les communications que l'on pourrait faire avec les entrées projetées dans la pièce du fond » ⁵¹.

Il ne semble pas préoccupé outre mesure par l'objectif premier de son voyage : convaincre Vienne de permettre au gouvernement de poursuivre les travaux en libérant de l'argent. Pour lui, l'essentiel est de faire admirer son œuvre, et d'obtenir pour lui-même reconnaissance et gratification. Il faut que l'impératrice récompense son travail.

Le temps passe. Zinner s'attendait à recevoir une gratification, il est stupéfait qu'aucune disposition n'ait été prise à son égard : « Je croyais le département informé de ma triste situation, parce qu'elle aurait déjà pu transpirer jusqu'aux oreilles de Sa Majesté »⁵². Zinner doit bien admettre que, malgré toutes ses promesses, Limpens n'a introduit aucune requête en sa faveur. Pourtant, il essaie toujours de parvenir à ses fins, et il écrit au conseiller qu'il a lui-même présenté un placet pour obtenir un pain d'abbaye⁵³ pour ses filles « espérant que l'infortune ne le persécuterait jusqu'à ce point ».

Finalement, de nombreuses personnes viennent voir la maquette et l'admirent. Les nouveaux gouverneurs, Albert de Saxe-Teschén et Marie-Christine viennent aussi, mais ils sont déçus d'apprendre que leur palais ne donne pas directement sur le parc. Le 22 novembre, Marie-Thérèse vient enfin contempler la maquette, accompagnée de Joseph II. Mais l'impératrice tombe malade peu après et est emportée en quatre jours. Pour Zinner, cela tourne au drame. Il n'a même pas la certitude de trouver un emploi à son retour. Il écrit à Limpens :

« Depuis le soir de la maladie de Sa Majesté, j'ose assurer que je passe les jours, les heures et moments les plus tristes, abattu, abandonné au point que si je ne considérais pas le malheur de mes enfants je ne sais quel parti j'aurais pris pour n'être plus de ce monde. Car chacun conviendra avec moi que, après tous les moments les plus fâcheux de ma vie, ceci est un malheur marqué. Et de toutes ces infortunes, qu'en peuvent mes enfants, mes pauvres enfants ? Pourquoi faut-il qu'ils soient participants de mon sort fatal ? Ici mon fils perd les leçons, néglige son temps si précieux à son âge ; à Bruxelles mes filles le négligent pour pleurer de ma malheureuse réussite qu'elles ont pleuré de joie de la bonne apparence. Ma femme, si malade pendant mon absence, peut retomber ; elle m'a accusé de négligence, d'inactivité comme m'en pourraient soupçonner tous ceux qui imaginaient que tout dépendait de moi seul. Le sort a voulu, le destin l'a décidé, que je dois être malheureux. Aussi un certain pressentiment, une voix secrètement m'a toujours dit et prédit mon infortune. Je plains encore mon pauvre fils qui n'a rien ici et perd tout espoir aussi. Vu donc tous ces tracas, je vous supplie Monsieur de ne pas oublier ma pauvre famille. Faites-lui sentir le bien si vous croyez que j'ai le mérite et ne souffrez pas, je vous prie, qu'elle périsse dans leur triste destinée. ... Que les créances fassent à mon retour de ma personne ce qu'ils veulent. Le tout m'est égal. Que j'aie la place la plus petite possible, surtout ne touchant pas le jardinage puisque je crois toujours me retirer de cet emploi si ingrat pour moi, et que cette place soit la plus éloignée de Bruxelles. Je vous prie en toute instance, Monsieur, pour que je sois éloigné de tout ce qui pourrait me rappeler mes peines et me servir de tourment. Voilà le sujet que je réitère »⁵⁴.

Finalement, Zinner rentre à Bruxelles en février 1781. Il a passé trois mois et demi à Vienne. Le bilan financier de son voyage est relativement lourd. Il a dépassé le budget qui lui avait été octroyé et n'obtient aucune gratification. Bref, l'impasse financière est totale, et l'avenir plus qu'incertain. Quant au bilan global du voyage, il

est assez catastrophique. Zinner a dû partir seul à cause de la mort de Charles de Lorraine. A Vienne, la mort de l'impératrice a bouleversé ses plans. Zinner écrivait : « Le destin l'a décidé ». Mais ces coups du sort ne sont peut-être pas seuls en cause. Cette mission ne dépassait-elle pas ses possibilités ? Était-il capable de dépasser son point de vue personnel et de garder assez d'ouverture et de recul à la fois, pour servir un dessein plus large ? Éternel problème de Zinner...

5. Zinner « quiescent »

Le terme quiescent, signifie « en disponibilité »⁵⁵. Il semble que ce mot ait une acception plus restrictive et plus réglementée, dont nous parlerons plus loin. Mais il nous a semblé convenir pour qualifier la situation confuse de Zinner entre 1781 et 1787.

Lorsqu'il revient de Vienne, Zinner est épuisé et en plein désarroi. Son moral est au plus bas et sa situation financière est inextricable. Il avait écrit ne plus vouloir ni du jardinage, ni de Bruxelles⁵⁶. Il n'habite effectivement plus à l'Orangerie sans que nous sachions où il demeure.

En 1781, Joseph II vient incognito à Bruxelles, soucieux d'assainir les finances⁵⁷. A son départ, la Caisse des Plans est mise en liquidation. Zinner n'est plus mentionné comme employé aux Ouvrages du parc, (on parle du ci-devant jardinier Zinner) mais ses gages en tant que jardinier de l'Orangerie lui seront néanmoins versés jusqu'au 31 janvier 1784⁵⁸, c'est-à-dire jusqu'à la fin des travaux du parc. Pour assurer sa subsistance, il offre désormais ses services à des particuliers.

Les archiducs demandent à Zinner de leur soumettre un plan pour le parc de leur future propriété de Schoonenberg, à Laeken. Amateurs éclairés, ils souhaitent un jardin dans le genre des parcs anglais. Rappelons que les gouverneurs avaient rencontré Zinner à Vienne. Zinner produit pour Schooneberg un grand dessin à l'aquarelle et à la plume intitulé « Plan projeté par le Sieur Zinner pour l'arrangement des jardins de Schooneberg »⁵⁹. Mais, attaché au classicisme des parcs traditionnels, il ne parvient pas à s'adapter à la spontanéité des jardins à l'anglaise et, paradoxalement, il s'accroche à un style rococo dépassé. Les gouverneurs refusent son plan. Zinner est à nouveau bien déçu.

En 1782, il postule une place de contrôleur au baillage des bois de Namur⁶⁰. Il offre même de renoncer à sa pension et aux autres avantages dont il jouissait de par son état. Comme seules recommandations dans sa requête il fait valoir ses compétences « par la longue pratique de son état ». Il fait mention des services de ses ancêtres, dont son père, comme arboristes, ainsi que de ses propres services dans cette profession depuis plusieurs années. Il ne donne pas plus de précisions⁶¹. Mais il fallait être natif de la province pour être admis à exercer des fonctions quelconques dans l'administration. Les conseillers de la Chambre des Comptes, qui donnaient leur avis pour les nominations, refusent la candidature de Zinner, étranger et dont les compétences d'arboriste ne leur paraissent pas adéquates pour occuper la place de contrôleur des bois du baillage. « Il y a bien de la différence entre cultiver des arbustes en bosquets ou en avenues, et négocier des grandes forêts »⁶².

Zinner n'a donc aucun espoir de trouver un emploi dans l'administration domaniale. La seule chance d'obtenir à nouveau un emploi public ne peut donc venir que de

l'initiative des plus hautes autorités. Hélas, en 1783, celui qui semble être son dernier « protecteur », le ministre Starhemberg retourne à Vienne. Cette fois, Zinner est bien seul. Et il a essuyé beaucoup d'échecs.

Le 31 janvier 1784, à l'époque où l'on clôture les travaux du parc, on considère que s'il n'y a plus d'ouvrage pour lui, il n'y a plus de raison d'encore lui payer des gages. On lui assigne une pension d'une valeur équivalent au tiers de ceux-ci, avec le statut de « quiescent ». Administrativement, ce statut est réservé à ceux qui ne travaillent plus, « par vieillesse ou infirmité », ce qui n'est pas son cas. Il proteste d'ailleurs énergiquement. Il est persuadé que c'est parce qu'il a d'autres revenus qu'on lui supprime sa place. C'est ainsi que nous savons qu'il travaille chez des particuliers, à son propre compte, notamment chez les Kruykenbourg qui possèdent un vaste domaine à Kampenhout ⁶³. Il signale que, même s'il travaille pour des particuliers, il est toujours au service du domaine ; et disponible. Zinner est aux abois dans la perspective de perdre un traitement régulier. Il va poursuivre ses récriminations et discussions interminables. On lui promet alors que cet état de quiescent n'est que temporaire, jusqu'à ce qu'on lui trouve un nouvel emploi, puisqu'il n'est pas quiescent de son propre fait mais parce qu'on a supprimé sa place et qu'il ne demande qu'à être employé à nouveau. Mais Zinner réclame encore : la perte de deux tiers de ses gages, ajoutée à celle de ses légumes, devient trop sensible pour « un honnête homme, sujet fidèle et droit », comme il l'écrit lui-même. Il se présente d'abord chez l'inspecteur des bâtiments puis chez l'auditeur de la Chambre des Comptes en avril 1785, en vain. Trois mois plus tard, le 31 juillet, il n'a toujours pas gain de cause. Le 31 octobre, il modère ses revendications, il ne réclame plus que la moitié de ses gages. Mais le règlement est extrêmement précis au sujet de cette quiescence. Pour obtenir la moitié de ses gages, il faut avoir été employé pendant vingt-cinq ans. Zinner n'arrive qu'à dix-neuf ans, huit mois et sept jours. L'administration est pointilleuse.

Zinner s'accroche désespérément à une sécurité minimum. Il revendique hautement ses droits (et même un peu plus), il multiplie les démarches et ne se laisse en aucun cas oublier. L'auditeur de la Chambre des Comptes relève d'ailleurs sa ténacité, rappelle qu'il parle et écrit quatre langues. Il est trop jeune pour être inactif, et sa situation ne lui permet pas d'être privé d'un secours aussi essentiel pour sa subsistance.

Finalement, Zinner obtient le tiers de ses gages au titre de quiescent, mais il conserve aussi sa pension de trois cents florins, rente compensatoire à la perte de son logement, gagée sur une maison religieuse.

Comment et de quoi Zinner a-t-il vécu de 1781 à 1787, mais surtout depuis 1784 et la perte de tout traitement ? La découverte fortuite de son travail chez les Kruykenbourg peut-elle laisser supposer des prestations fréquentes à titre privé ? « Le talent de Zinner, au fait de la plantation et des pépinières, est constaté par l'expérience au point que divers particuliers se le disputent pour diriger leurs bois ». Cette citation, préliminaire à sa nomination de directeur de plantis pour la forêt, et motivant ce choix, nous permet de croire à cette hypothèse.

Son obstination finira par être payante : on viendra le chercher « d'en haut » pour utiliser ses compétences au service des forêts domaniales ⁶⁴.

6. Zinner dans la forêt de Soignes

Tandis que Zinner cherche obstinément un travail digne de ses compétences, la gestion de la forêt de Soignes pose de gros problèmes.

L'esprit général du temps accorde de plus en plus d'importance à la conservation et à l'amélioration des forêts. Depuis une dizaine d'années, certains officiers de la forêt de Soignes sont parvenus à convaincre le gouvernement de se soucier du repeuplement des forêts domaniales. En 1785, le gouvernement établit une jointe pour s'occuper de ses intérêts forestiers dans le Brabant. Les tâches essentielles de cette jointe concernent la police et la mise en valeur des bois.

Depuis plusieurs années, des discordes entre les hauts fonctionnaires de la Forêt de Soignes empêchent la police forestière d'être efficace. La jointe constate que les principes de repeuplement ne sont pas appliqués dans les cantons de certains officiers. Elle doit trouver une issue aux dégradations et aux gaspillages résultant de ces dissensions entre les officiers. Mais le conflit qui les oppose quant aux principes mêmes de repeuplement est insoluble.

La nomination de Zinner est en étroite liaison avec ces conflits entre fonctionnaires ⁶⁵. Il faut mettre les plantations sous la surveillance d'un préposé spécial. et la police forestière doit, elle aussi, être réformée en mars 1787, Zinner est nommé directeur des pépinières, semis, plantis et repeuplement de la Forêt de Soignes ⁶⁶.

Comme il est né à Vienne, et dès lors étranger, on ne peut lui donner la charge d'inspecteur, titre officiel dont l'attribution est réglementée et qui ne peut être accordée qu'à un natif de la province comme toute charge quelconque de forestier ⁶⁷. A l'exception de Zinner, aucun étranger n'a d'ailleurs jamais figuré parmi les fonctionnaires de l'administration domaniale des cours et forêts ⁶⁸. Mais sa nomination rencontre aussi de toute évidence les contraintes budgétaires du gouvernement : ce jardinier quiescent de l'ancienne Orangerie ne coûtera pas trop cher.

Le statut de Zinner est hybride : il n'est ni inspecteur, ni wautmaître. Il doit simplement gérer les travaux de repeuplement. On lui donne des instructions très précises, non seulement pour l'exploitation proprement dite, mais aussi pour avoir les meilleures relations possibles avec les officiers forestiers et les ouvriers ⁶⁹. Son rôle est double : d'une part, gérer les travaux de plantation en concertation avec les officiers auxquels la surveillance en est confiée et d'autre part, s'assurer que les forestiers chargés de la direction des ouvrages de repeuplement remplissent leur devoir. Il est pratiquement sur un pied d'égalité avec les hauts fonctionnaires qui demeurent cependant ses supérieurs.

Formé pour les jardins, Zinner se voit confier la forêt. Il va établir un véritable plan de gestion pour assurer le repeuplement, en s'orientant dans la direction que condamnait de l'Escaille ⁷⁰. Pour assurer la croissance des plants, pour leur donner de la lumière, il faut assurer de nombreux élagages ⁷¹. Pour réaliser ces plantations, il faut un nombre impressionnant d'ouvriers.

Il est tout le temps sur le terrain : des nombreuses notes de sa main, dans les Archives du Conseil du Gouvernement Général en témoignent ⁷². Il assiste aussi souvent que possible aux réunions hebdomadaires du Comité des bois et forêts, ou sinon il fait mettre des points précis à l'ordre du jour.

Une de ses grandes préoccupations concerne la surveillance des plantations. Les inspecteurs qui sont chargés de surveiller les travaux sont sous la direction du lieutenant wautmaître de l'Escaille qui devient rapidement son adversaire acharné. Le wautmaître de Beughem de Cappelle, moins militant, et le receveur d'Hannosset, le soutiennent : son zèle leur diminue notablement le travail. En outre, comme cette méthode d'exploitation entraîne de nombreuses coupes, cela procure sans doute des bénéfices importants aux officiers.

En ce qui concerne la surveillance même de l'exploitation, Zinner tente aussi de prendre les choses en main. Il n'hésite pas à accompagner les forestiers pour observer les dégâts, constater les vols de plants et de bois, relever le manque d'assiduité au travail. En ceci encore, il ne rencontre pas l'enthousiasme auprès des forestiers ni des inspecteurs qui voient leur travail surveillé et fortement augmenté, car Zinner prévoit de mieux exécuter le travail et d'en entreprendre davantage, sans que les officiers en retirent les avantages qu'ils avaient coutume d'en retirer (vols de bois, heures de travail mal comptées,...) ⁷³.

Il est chargé de visiter tous les cantons avec les wautmaître, lieutenant-wautmaître et receveur afin de déterminer avec eux (ou sans eux et alors de leur communiquer) un projet des plantations qu'il faut y faire ⁷⁴. Il doit en établir des plans précis. Il doit aussi en évaluer le coût. Ceci constitue une nouveauté ; jusqu'alors il n'y avait aucune obligation de prévoir et de « matérialiser les plans de gestion forestière » ⁷⁵. Il s'appliquera à cet ouvrage fastidieux, mais combien nécessaire, pour tenter de rentabiliser au mieux le repeuplement forestier.

Les rapports très nombreux rendus par Zinner témoignent de son sens du devoir et de sa soumission envers les autorités supérieures. Dès juin 1788, on estime d'ailleurs qu'il doit avoir autorité sur les inspecteurs, au moins pour ce qui concerne la conduite des ouvrages ⁷⁶.

Il tient à garder le gouvernement général au courant des travaux qu'il entreprend et des nombreuses rondes qu'il effectue dans la forêt ⁷⁷, n'hésitant pas à repasser plusieurs fois dans les mêmes endroits, pour surveiller les ouvriers qui lui sont totalement dévoués. Ceci s'explique en partie par son système d'exploitation. Il fait faire de très nombreux élagages, sous le regard horrifié de de l'Escaille qui les qualifie de « profits et intérêts du moment ». Certains des bois coupés sont sans doute laissés aux ouvriers ⁷⁸. Pour permettre des plantations rationnelles, Zinner coupe systématiquement les arbres de bois blanc restant dans les vagues. Il démontrera les nombreux avantages financiers et qualitatifs d'une plantation régulière et méthodique qu'il commence en novembre 1788.

Il est protégé par le wautmaître, qui n'hésite pas, lorsqu'on reproche à Zinner d'exagérer les élagages, à l'excuser au nom de son ignorance des règlements forestiers. Le wautmaître, lui-même en conflit avec de l'Escaille, insiste par ailleurs sur le bien-fondé des élagages et autres travaux entrepris par Zinner, soulignant les nombreux bénéfices récoltés et ceux à venir. Zinner appliquera cette méthode de gestion, des plantations systématiques de hêtres entretenues par de nombreux élagages d'une manière constante. Par ailleurs, il reçoit pour les élagages des instructions bien précises. Il doit les façonner en gros fagots, suivant la qualité des bois. Il est autorisé à réduire en bois de mesure les arbres renversés (excepté les chênes) qui ne sont pas

marqués ⁷⁹. Il n'hésite pas à prendre certaines initiatives, invoquant par exemple l'économie qu'il y a à procéder à des élagages sur des tailles voisines sans être obligé de faire revenir une équipe d'ouvriers.

Après la révolution brabançonne, en 1790-1791, il enverra consciencieusement des rapports, des notes bien précises, contenant le détail des endroits où il propose de diriger des élagages ⁸⁰.

La période choisie pour les élagages est justifiée par l'exemple de ce qui se pratique dans les forêts appartenant à des particuliers, et dans le parc de Bruxelles. Le problème des élagages pratiqués en hiver est d'ordre policier : si le bois a été coupé en été, le soleil a fané les élagages, on peut donc facilement discerner le bois qui aurait été coupé plus tard abusivement, ce qu'on ne peut plus faire si le bois est coupé en hiver ⁸¹.

Zinner élabore un plan figuratif du système de plantation qu'il préconise : des portions régulièrement plantées en hêtres, charmes, chênes, laissant place aux bouleaux et trembles suffisamment peu nombreux pour ne pas gêner la croissance des essences principales, les graines des baliveaux permettant d'obtenir une pépinière sans grand frais. Il montre l'avantage de ces plantations régulières et obtient de pouvoir planter neuf dixièmes des massifs en bois dur. Il préconise d'adosser les plus hautes plantes aux vieilles tailles pour que les plantations d'égale croissance se succèdent ⁸². Dans les pépinières, des jeunes arbres de trois à quatre pieds de hauteur seront constamment plantés, à huit ou dix pieds de distance, en quinconce. Ces arbres croîtront pendant douze à quatorze ans sans trop ombrager les pépinières, ils pourront continuer leur croissance en futaie sans autres frais ni soins que ceux que l'on aura donnés à leur première plantation formant les pépinières ⁸³. Le but de la futaie étant d'obtenir la plus grande quantité de bois dans le plus petit espace possible ⁸⁴. Zinner convainc les autorités que ses plantations fourniront de nombreux plants de bonne qualité. Il remet de nombreux rapports sur l'entretien des pépinières et des semis. Il doit faire des relevés contenant les estimations de la quantité de plants qu'il y a dans les pépinières. Le comité est satisfait de son travail, qu'il prend d'ailleurs soin de visiter : le type d'exploitation mis en pratique par Zinner facilite en outre grandement les visites par la régularité des coupes. De l'Escaille est alors complètement tombé en disgrâce ⁸⁵. La Chambre des Comptes est d'accord pour que Zinner soit responsable et de la surveillance et de la direction des travaux de repeuplement, directement décidés par le comité : on ne passe donc plus par les officiers de la forêt ⁸⁶. L'insurrection éclate à la fin de 1789. Les Autrichiens quittent le pays et Zinner, chassé de sa maison par la tourmente révolutionnaire, demande non seulement à être relogé mais aussi une augmentation considérable de son salaire. Il obtient satisfaction, et l'on reconnaît même la faiblesse de ses revenus antérieurs compte tenu de ses connaissances, son activité et ses travaux. Mais à la fin de 1791, il n'a toujours pas été payé et son nouveau traitement n'a pas été confirmé par l'ancienne administration restaurée. La Chambre des Comptes insiste auprès du Conseil des Finances, justifiant ce salaire et chantant ses louanges. Elle souligne que le directeur Zinner se trouve très à l'étroit, à cause des frais auxquels les maladies de ses enfants l'ont exposé, et mentionne — pour les écarter d'ailleurs — des rumeurs d'aide aux Français pour construire des forts contre les Autrichiens, ou de fourniture de bois aux troupes autrichiennes ⁸⁷.

Dans cette période chaotique, la désorganisation est totale, mais il semble que Zinner poursuive son petit bonhomme de chemin, continuant son travail, empêtré dans ses difficultés financières, et jouant peut-être sur tous les tableaux.

De 1789 à 1794, Zinner transmet de nombreuses notes sur ses travaux d'entretien de la forêt et des chaussées (fossés, rigoles, traitement des talus, élagages) au sujet des plantations, des créations et des réparations. Il se montre un pépiniériste avisé, un planteur soigneux et compétent, besogneux mais toutefois peu soucieux de la dépense ⁸⁸.

Pendant les troubles, la surveillance doit être d'autant plus importante que les abattages clandestins se font plus nombreux.

Le 28 novembre 1794, sous l'occupation française, est instituée une administration des bois, forêts et plantations qui reçoit pour mission de « concilier ce qu'exige l'intérêt de la République et celui, général et individuel, des habitants mêmes du pays conquis » ⁸⁹. Dès ce moment, un ingénieur français de la Marine, Rafeau ⁹⁰, entre en fonction « pour l'exploitation des forêts de Belgique ». L'administration centrale lui adjoint le commissaire Zinner pour surveiller ses opérations ⁹¹.

Les Français ordonnent l'abattage de milliers d'arbres destinés aux arsenaux de Douai. Rafeau exécute cet ordre, en dépit du bon sens, faisant abattre des arbres d'une cinquantaine d'années au milieu de plants plus jeunes, eux-mêmes dégradés par les chutes et le transport. Zinner est furieux et se plaint, tandis que la population profite de ce désordre pour s'emparer même de « bois de fond » la forêt est dilapidée ⁹².

En 1795, après l'annexion, Zinner est nommé sous-inspecteur des bois et forêts ⁹³ et ses appointements augmentés, ce qui ne compense sans doute pas l'inflation, alors galopante. Il prend la défense des ouvriers, exigeant qu'ils soient payés et signalant qu'ils ne peuvent vivre de leur paie. Il insiste aussi sur les dangers qu'ils courent, et sur leurs conditions de vie rudes puisqu'ils doivent élaguer durant l'hiver ⁹⁴.

Zinner est chargé de la police relative aux bois, plantis et forêts ⁹⁵. En 1796, il demande des renforts pour la surveillance et est autorisé à désigner vingt cavaliers pour aider les gardes forestiers ⁹⁶. Il s'occupe encore des plantations et est responsable du martelage des bois tombés ; il tente de protéger sa forêt.

Sanders Pierron raconte un incident pittoresque qui décrit le climat social en 1799. En plein hiver, des réfractaires cachés dans la campagne et la futaie pour se soustraire aux recherches des agents de la République, tourment leur ressentiment contre des citoyens innocents. Ils désarment les gardes forestiers. Ils s'emparent de Zinner et de deux gardes. Ils poussent leurs prisonniers devant eux. Un de leurs affiliés, accourant en toute hâte de Bruxelles, les prévient que l'infanterie et la cavalerie sont à leurs trousses. Les réfractaires parviennent à s'enfuir en se jetant dans la forêt, mais leurs prisonniers les embarrassent, Zinner et ses gardes sont libres ⁹⁷. De nombreuses bandes menacent ainsi la sécurité. La surveillance de la forêt est évidemment difficile dans ces conditions et Zinner demande encore des renforts.

En 1802, un rapport décrit l'état de la forêt de Soignes à l'occasion d'un mémoire statistique du département de la Dyle, qui évoque avec nostalgie la gestion pratiquée sous le régime autrichien. Malgré les dégâts, cette forêt reste pour Doucet-Pontecoulant, préfet du département de la Dyle, la plus belle de la République française ⁹⁸.

En 1803, Doulcet signe l'acte de nomination de Zinner au titre d'inspecteur des biens des hospices et de ceux des établissements de bienfaisance du premier arrondissement. Son traitement est fixé à une somme annuelle de deux mille quatre cents francs, ce qui équivaut à un salaire d'inspecteur général, alors qu'il n'était, avant cette nomination, que sous-inspecteur. Sa tâche consiste à gérer et surveiller les bois et les demeures ⁹⁹. Ce poste sera son bâton de maréchal. En 1814, en raison de son grand âge, on lui donne un adjoint ¹⁰⁰. Il mourra le 20 mars 1814, léguant ses biens à son barbier : legs étrange qui nous rappelle que nous connaissons mal Zinner et que nous ne savons rien de sa vie familiale.

7. Conclusion

Après avoir tenté de cerner la personne et l'action de Joachim Zinner à travers ses différentes fonctions, nous avons quelque peu l'impression d'avoir accumulé plus de points d'interrogations que de réponses claires. Et, en fin de parcours, nous nous demandons encore : qui est Zinner ? Pourquoi un travail sur Zinner aujourd'hui ?

Autrichien, dont la famille était au service des Habsbourg depuis très longtemps, dont le père arboriste et l'oncle jardinier notamment paraissent avoir connu un certain succès professionnel, Zinner arrive chez son oncle à Bruxelles à l'âge de dix-huit ans, fait presque aussitôt un enfant à sa cousine germaine et hérite bientôt de lourdes dettes de son oncle. Est-il, dès ce moment, encore libre de son destin ?

Charles de Lorraine, et plus encore son ministre plénipotentiaire Starhemberg, ont alors un projet grandiose : le « quartier autrichien », réaménagement global de la place Royale et du parc attenant. Ils font tout naturellement appel à Zinner, compétent et disponible, qui conserve son titre de jardinier de l'orangerie et prête ses talents à ce plan. Il a des conceptions très classiques, il connaît les arbres, il peut participer à un travail d'équipe et s'adapter à des directives.

Les circonstances font qu'il va seul défendre ce projet à la cour de Vienne. Là encore, le destin s'acharne contre lui : il tombe au plus mal.

Commence alors une période chaotique. Les circonstances politiques sont troubles, la révolution des idées prévaut, l'économie a basculé : la raison dorénavant prime sur la magnificence. Zinner n'a plus de situation, plus de protecteur, bientôt plus de gages. Il frappe à toutes les portes, essaie divers projets, lutte de toutes ses forces contre un désastre financier, se heurte à l'administration bureaucratique, et finit par être choisi comme responsable de la régénération de la forêt de Soignes.

Muni d'instructions très précises, il s'attelle à sa tâche avec son zèle, sa combativité et sa connaissance des arbres. Il défend âprement une gestion rationnelle, une méthode sylvicole rigoureuse. Mais ici encore le hasard intervient. Zinner aurait-il été aussi connu s'il n'avait eu en face de lui un adversaire comme de l'Escaille ? Leur opposition les rend célèbres. Zinner, le planteur, le jardinier comme on le qualifie, affronte de l'Escaille, le forestier dynamique, qui affirme la souveraineté de la nature. Et c'est Zinner qui l'emporte : le panache ne peut venir à bout de cette obstination. Cette fois, les circonstances lui sont favorables. Dans la tourmente révolutionnaire, il rassure. Dès le début de l'occupation française, puis après l'annexion, sa souplesse est payante. Zinner le tâcheron convient dans ce contexte nouveau. Il est confirmé dans

ses fonctions, son optique utilitaire est efficace. Il monte même en grade, et finit ses jours à un poste bien considéré, et bien rémunéré.

Reste à répondre à l'autre question : pourquoi cet intérêt pour Zinner ? Ici notre réponse sera beaucoup plus prudente. Zinner n'est-il pas le symbole de la rationalité face aux hérauts de la « nature souveraine » ? Dans le contexte actuel du conflit entre l'exploitation intensive des ressources et le retour au respect d'une valeur naturelle intrinsèque, Zinner incarne peut-être une conception volontariste. Il est la preuve vivante des possibilités d'avenir du travailleur opiniâtre face aux privilégiés quelque peu utopistes.

Les arguments rigoristes de la politique forestière et même paysagère de Zinner s'opposent à une option plus naturiste. Zinner est ce qu'il fait tandis que de l'Escaille est ce qu'il écrit. Quand Zinner parle de la rapidité de pousse de jeunes arbres, de leur transplantation plus ou moins facile, de l'utilité des raspes, des défauts des bois blancs et des qualités du hêtre comme bois de chauffage ou dans la construction des quilles de bateaux, il est concret et il convainc. Les inconvénients de cette méthode sont relevés aujourd'hui avec complaisance. Ses parcs symétriques, aux allées larges tirées au cordeau et bordées uniquement de telle ou telle essence, aux massifs soigneusement plantés, au dessin classique, sont perçus comme peu vivants et surtout peu naturels. Ses forêts sont considérées comme le type même de la monoculture, on parle de ses méthodes brutales pour effectuer les plantations de hêtres. Il tient peu compte de la nature des sols, il sème et plante des pépinières uniformes, il exclut les herbes et les taillis qui étouffent ses arbres. Mais en même temps il élague, il utilise et vend les bois de raspe, il donne à ses ouvriers les surplus pour qu'ils puissent se chauffer, et sa méthode leur fournit beaucoup de travail.

Sa connaissance de l'arboriculture et de la vie des ouvriers de la forêt, sa soumission absolue à l'intérêt de l'Etat ont fini par lui apporter la réussite qu'il a si longtemps attendue et par donner à son rôle dans la gestion de l'environnement naturel bruxellois une importance que sa personnalité énigmatique ne pouvait laisser prévoir.

Notes

¹ A.G.R., C.F., 2109. Extrait du protocole du Conseiller des Finances du 23 avril 1785.

² Starhemberg (1724-1807). Fils de l'ambassadeur d'Autriche à Londres. Fut conseiller aulique et chargé à certaines époques de l'instruction du fils de Marie-Thérèse, Joseph II. Ministre plénipotentiaire en Espagne, au Portugal et en France, il fut promu ambassadeur d'Autriche en 1756. En 1770, il est nommé ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas. *Biographie Nationale*, t. xxxiii, colonnes 646-649, Bruxelles, 1921-1924.

³ A.G.R., C.P.P.R., n° 2, p° 28.

⁴ Les auteurs mentionnant Zinner se contredisent parfois, mais lui-même reste flou au sujet de son passé. Même quand on lui demande de fournir des renseignements sur les lieux et durée de son travail, pour justifier l'octroi d'une pension, il élude. Il dit avoir parlé à Joseph II de sa naissance à l'Augarten à Vienne (A.G.R., C.F., 2109). L'Augarten était le pavillon de chasse à l'Est du Danube où Joseph II passait ses étés.

⁵ SAINTENOY, P., *Les Arts et les Artistes à la Cour de Bruxelles*, Bruxelles, 1935, t. III, p. 138, A.G.R., C.F., 2109. *Historische Garten in Osterreich vergessene gesamt Kunstwerk*, Wien, (Herausgegeben von

Osterreichische Gesellschaft für historische Garten koncept. Geza Hajos), Wien, 1993, pp. 100-104 et 241-243.

⁶ SAINTENOY, P., *op. cit.*, p. 138.

⁷ *L'art des jardins classiques. Musée de Lunéville*, Lunéville, 1947. Archives départementales de la Meurthe et Moselle, Nancy, Archives de la Chambre des Comptes de Lorraine, série C, B 139, 254, 1544, 1616, Jardins des résidences ducales. B 146, Jardiniers des résidences ducales. B 1065, 1066, 1313, Domestiques de la Maison des Ducs et des princes 1735-1738. B 1598, Plan du nouveau jardin de Lunéville. B 1733, Dépenses pour le Petit château du prince Charles à Lunéville. G 1083-1091.

⁸ SAINTENOY, P., *op. cit.*, t. III, p. 136.

⁹ A.G.R., *S.E.G.*, 949, M.C.L., 86, et C.C., 839, années 1749, 1750, 1751.

¹⁰ A.V.B., registre paroissial S^h Gudule, 169, f^o 164.

¹¹ A.G.R., *S.E.G.*, 1490, f^o 13. Etat des sommes assignées sur les finances ou autres fonds royaux à titre de bienfaits annuels tels que gratifications, secours qui pourraient être considérés comme des Pensions et qui ne sont point repris dans la liste des Pensions Civiles, 12 août 1773.

¹² A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 11, f^o 23, rapport du 27 octobre 1780 du conseiller Limpens.

¹³ Acte de décès du 20 mars 1814 mentionné par Mina Martens, archiviste de la Ville de Bruxelles dans un dossier de recherche 6/71, consacré à Joachim Zinner. Elle signale elle-même, en 1973, que ce dossier a été plus long et plus difficile à constituer que prévu.

¹⁴ A.V.B., registre paroissial 121, mariages secrets S^h Gudule F., 35.

¹⁵ A.V.B., registre paroissial 170, décès de la Paroisse S^h Gudule, f^o 90.

¹⁶ A.G.R., *C.P.P.R.*, t. I., f^o 31, Etat des personnes qui dépendent ou forment le Bureau des Ouvrages de la Cour en 1766.

¹⁷ LEMPEREUR, L., *Orangeries et Serres. Dans le Temps des Jardins. Conseil Général de Seine et Marne. Comité départemental du Patrimoine*. Fontainebleau, 1992, catalogue de l'exposition 12 juin-13 septembre 1992.

¹⁸ A.G.R., *C.F.*, 2212, extrait du protocole du conseiller De Witte du 11 janvier 1770.

¹⁹ A.G.R., *S.E.G.*, 2619, f^o 227, mémoire du conseiller Limpens du 10 novembre 1780

²⁰ A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 11, rapport du 27 octobre 1780 du conseiller Limpens.

²¹ A.G.R., *B.O.C.*, 386.

²² A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 1, f^o 244 v^o, rapport du ministre plénipotentiaire concernant l'aliénation des bâtiments et terrains domaniaux inutiles, février 1779.

²³ A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 1, f^o 4, dépêche du 26 octobre 1767.

²⁴ A.G.R., *ibid.*, n^o 11, f^o 3.

²⁵ A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 2, f^o 28, mémoire du ministre plénipotentiaire du 27 août 1779.

²⁶ A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 11, f^o 43, rapport du conseiller Limpens du 27 octobre 1780.

²⁷ *Almanach bruxellois dédié aux curieux*, Bruxelles, 1775 (approbation du 9 décembre 1774), p. 19.

²⁸ Barnabé Guimard (1734-1805). Elève de l'Académie Royale d'Architecture à Paris, il s'établit à Bruxelles et est l'architecte de Charles de Lorraine. Il collabore à l'élaboration de plans du palais et tente d'obtenir la charge de contrôleur de la Cour. Guimard fut chargé par le gouvernement de l'élaboration des plans du quartier de la place Royale et du parc et de leur exécution. DUQUENNE, X., *Le parc de Bruxelles*, 1993, pp. 33-36.

²⁹ VAN ZUYLEN, G., *Tous les jardins du monde*, coll. Découvertes, Gallimard, 1994, p. 64.

³⁰ Landeleu Louis Joseph Baudour (1735-1798) nommé en 1767 lieutenant contrôleur au bureau des ouvrages de la Cour. Il devient contrôleur en 1776. En 1778, il échange son titre contre celui d'inspecteur du parc. DUQUENNE, X., *op. cit.*, p. 37.

³¹ Le gouvernement commence les travaux sans attendre de conclure un accord avec la ville, lequel ne se fera qu'en 1776. (DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 36-37.)

³² A.G.R., *C.P.P.R.*, n^o 2, f^o 225.

³³ A.G.R., *C.F.*, 2113, f^{os} 106-107.

³⁴ VERIN, H., « Les Ingénieurs et les Jardiniers en France au XVIII^e siècle » dans *Histoire des Jardins de la Renaissance à nos Jours*, (s.d de Monique MOSSER et Georges TEYSSOT), Flammarion, Paris, 1991, p. 132.

³⁵ A.G.R., *A. et P. la place Royale*, n^o 2, f^o 225.

³⁶ VERIN, H., *op. cit.*, p. 132.

³⁷ DUQUENNE, X., *op. cit.*, p. 39. Il s'agit du « petit parc ».

³⁸ Ange-Charles de Limpens, né en 1743, membre du Conseil des Finances. Il est chargé en 1778 par Starhemberg de toutes les affaires relatives aux aménagements du parc. En 1786, il entre au Conseil de Gouvernement Général. *Biographie Nationale*, vol. xxx, col. 519 à 522, Bruxelles, 1858-1859.

³⁹ A.G.R., C.P.P.R., n° 1, f°s 255-256.

⁴⁰ DUQUENNE, X., *op. cit.*, pp. 39-40.

⁴¹ Rappelons, à titre anecdotique, ou plutôt toponymique, que la rue Zinner, prolongement de la rue Guimard, aboutit dans la rue Ducale qui longe le parc de Bruxelles, la rue de la Pépinière aboutit aussi dans la rue Ducale.

⁴² A.G.R., C.P.P.R., n° 14, f°s 117 à 207, et n° 3, f° 127.

⁴³ A.G.R., C.P.P.R., n° 3, f°s 119-120.

⁴⁴ DE POEDERLE, *Manuel du Forestier et de l'Arboriste Belges*, Bruxelles, 1772, pp. 391-395.

⁴⁵ A.G.R., C.P.P.R., n° 3, f° 154, mémoire de Limpens à Starhemberg, juillet 1776.

⁴⁶ A.G.R., C.P.P.R., n° 3, f° 145. Selon Duchastel, *Des Arbres Forestiers et de leur Utilité*, Bruxelles, 1849, p. 131, le choix du hêtre se justifie par le faible coût de son prélèvement en forêt de Soignes, parce qu'il est peu exigeant quant à la qualité du sol et parce qu'il croît assez rapidement sans exiger beaucoup de volume, tout en fournissant un bon bois de chauffage.

⁴⁷ A.G.R., B.O.C., 298/2, f° 2.

⁴⁸ A.G.R., B.O.C., liasse 298/1, 298/2, f° 2 et DISENHAUS, D., *Le Nouveau parc de Bruxelles. 1774-1798*, Mémoire de Licence, ULB, Bruxelles, 1992, pp. 177-179.

⁴⁹ A.G.R., C.P.P.R., n° 2, f° 242, lettre du 22 novembre 1780 de Zinner au conseiller Limpens.

⁵⁰ A.G.R., C.P.P.R., n° 2, f° 239, demande de recommandation de Zinner, s.d. (début octobre 1780).

⁵¹ *Ibid.*

⁵² A.G.R., C.P.P.R., n° 2, f° 246, lettre du 26 novembre 1780 de Zinner au conseiller Limpens.

⁵³ « les mots celle, domicile, pain et pot sont pris pour la puissance sur les enfants » dans *Dictionnaire de Trevoux*, t. v, col. 444.

⁵⁴ A.G.R., C.P.P.R., n° 2, f° 253. Il faut souligner la correction de son français et de son orthographe.

⁵⁵ GOBLET D'ALVIELLA, F., *Histoire des bois et forêts de Belgique, des origines à la fin du régime autrichien*, Bruxelles, 1927, t. II, p. 175.

⁵⁶ A.G.R., C.P.P.R., n° 2, f° 253, lettre du 13 décembre 1780 de Zinner au conseiller Limpens.

⁵⁷ HUBERT, E., *Le voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 mai 1781-27 juillet 1781). Etude politique et diplomatique*, Bruxelles, 1900. (Académie Royale des Sciences, des Lettres et Beaux-Arts de Belgique, t. LVIII), pp. 66-67.

⁵⁸ A.G.R., C.F., 2109, extrait du protocole du conseiller Limpens du 23 avril 1785.

⁵⁹ Le plan est conservé à Vienne à l'Osterreichische Nationalbibliothek (B 19.81). Il est reproduit par VAN YPERSELE DE STRIHOU, A. et P., *Laeken, un château de l'Europe des Lumières*, Bruxelles, 1991, pp. 126-127.

⁶⁰ GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. II p. 177.

⁶¹ A.G.R., C.F., carton 747 et dans GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. II, p. 177.

⁶² *Ibid.*

⁶³ A.G.R., C.F., carton 747, C.A.C.C. 620, C.F., 2109, extrait du protocole du conseiller Limpens du 23 avril 1785, LEJOUR, E., *Inventaire des archives de la famille de Fourneau de Cruquembourg*, Bruxelles, 1949. Ceci mériterait une étude approfondie des archives des domaines privés de l'époque.

⁶⁴ A.G.R., C.F., 1650, extrait de protocole des conseillers Gilbert et Limpens du jeudi 29 mars 1787. Confirmé le 31 mars pour exécution et C.A.C.C. 620, concernant le traitement à accorder à Zinner.

⁶⁵ Voir l'article de Sylvie Lefebvre dans ce même volume.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. I, p. XIV.

⁶⁸ A.G.R., C.C., 1407, f° 44, commission du 30 mars 1787 de directeur des pépinières et plantations dans la forêt de Soignes en faveur de M. J. Zinner.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Charles Théodore de l'Escaille (1744-1823). Son père, conseiller à la Cour des Comptes et souvent commissaire et rapporteur pour les questions forestières, l'initie à la gestion de la forêt. Docteur en droit, il se passionne pour la question forestière. Nommé wautmaître en 1770, très au courant des connaissances

sylvicoles de l'époque, il défend les méthodes de repeuplement sélectif dans une forêt laissée libre. Contrairement à Zinner qui défend les méthodes d'un défrichement préalable, et un repeuplement uniquement de hêtres avec élagages réguliers. De l'Escaille parvient à faire accorder des crédits de plus en plus importants pour le repeuplement forestier mais sans parvenir à convertir totalement le gouvernement à ses théories. De note revendicative en rapport vengeur contre Zinner et son mode d'exploitation, il finit par s'isoler des autres fonctionnaires et même du gouvernement. ROCHE, E., « Soignes, la plus belle hêtraie d'Europe ? » dans *Les Naturalistes belges*, t. 54, n° 2, Bruxelles, 1973, p. 60.

⁷¹ GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. II, p. 184.

⁷² A.G.R., C.G.G., 1073 à 1078, rapports des séances du Comité établi pour l'administration des bois et forêts du Domaine d'octobre 1788 à avril 1789.

⁷³ A.G.R., C.G.G., 1075 et 1077.

⁷⁴ A.G.R., C.C., 512.

⁷⁵ Duhamel du Monceau insistait sur l'importance de faire « un plan figuré des plantations » dans *Des semis et plantations des arbres et leur culture*, Paris, 1760, p. 196.

⁷⁶ A.G.R., 1081, C.G.G., rapport de la séance du 11 septembre 1788 du comité établi pour l'administration des bois et forêts du Domaine.

⁷⁷ A.G.R., C.G.G. 1073, rapport de la séance du 6 décembre 1787.

⁷⁸ Voir le long rapport de mars 1789 du lieutenant wautmaître qui prédit un avenir catastrophique à la forêt si on continue l'exploitation et les plantations dans l'optique de Zinner, dans GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. III, p. 63-71.

⁷⁹ A.G.R., C.C., 512, rapport de la séance du 12 décembre 1788 du comité établi pour l'administration des bois et forêts du Domaine.

⁸⁰ A.G.R., C.F., 1651, note de Zinner du 5 mars 1791 concernant les endroits à élaguer.

⁸¹ A.G.R., C.G.G., 1076.

⁸² PIERRON, S., *Histoire illustrée de la Forêt de Soignes*, Bruxelles, 1973, t. I, pp. 146-649, et A.G.R., É., 1089, rapport du 25 janvier 1788 de Zinner.

⁸³ A.G.R., C.G.G., 1076.

⁸⁴ A.G.R., C.C., 512, rapport de la séance du 12 décembre 1788 du comité établi pour l'administration des bois et forêts du Domaine.

⁸⁵ A.G.R., C.G.G., 1089, 1091, C.C., 514. Voir le long rapport du 8 juin 1793 de de L'Escaille dans lequel il demande d'être déchargé de ses fonctions.

⁸⁶ A.G.R., C.G.G., 1091, rapport de la séance du 11 septembre 1788 du comité concernant la direction des ouvrages.

⁸⁷ A.G.R., C.F., carton 685.

⁸⁸ GOBLET D'ALVIELLA, F., *op. cit.*, t. II, pp. 194-199.

⁸⁹ HUYGHE, *Recueil des proclamations et arrêtés des représentants du peuple français(...) ainsi que des Ordonnances, (...) du Magistrat et autres Autorités de la Ville et Quartier de Bruxelles*, (s.d.), t. II, pp. 116-120.

⁹⁰ DEVLEESHOUWER, R., *L'Arrondissement de Brabant sous l'occupation française, 1794-1795*, Bruxelles, 1964, p. 441.

⁹¹ A.G.R., Administration Centrale et Supérieure de la Belgique, Reg. 9, p. 22.

⁹² *Ibid.*, Reg. 9, p. 60^{vo} et 61^{re}.

⁹³ A.G.R., Administration d'Arrondissement du Brabant, 239.

⁹⁴ *Ibid.*, 236, 237, 239 et 240.

⁹⁵ *Ibid.*, 237.

⁹⁶ PIERRON, S., *op. cit.*, t. II, p. 163.

⁹⁷ PIERRON, S., *op. cit.*, t. I, p. 272. Malheureusement l'auteur n'indique pas ses sources à propos de cet incident.

⁹⁸ *Exposition de la situation administrative du département de la Dyle. Mémoire remis par M. Doucet-Pontécoulant à son successeur et au Conseil Général du département*, an XVIII, p. 72.

⁹⁹ A.V.B., Extrait du registre aux arrêtés du Préfet du département de la Dyle, dans Dossier de Recherche 6/71, *op. cit.*

¹⁰⁰ *Ibid.*, Lettre de l'Intendant départemental de la Dyle.

La conception du « nouveau » parc de Bruxelles, 1774-1782

Didier DISENHAUS

L'histoire de ce chantier, aboutissant à la création du plus grand espace vert de l'enceinte historique de la Ville de Bruxelles illustre le climat politique de nos régions en cette fin de XVIII^e siècle. Les moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre pour ce projet sont énormes et leur réalisation nécessitera un déploiement d'astuces institutionnelles sinon inédites, du moins rarement utilisées à une telle échelle sous l'Ancien Régime.

La création du parc de Bruxelles montre aussi les institutions locales au travail. Toutes les décisions seront prises à Bruxelles, les autorités viennoises ne jouant qu'un rôle formel. Une visite de l'empereur à Bruxelles nous rappellera néanmoins qui est le véritable maître.

1. Une terre domaniale à l'abandon

Du temps des premiers ducs de Brabant et pendant le règne de la maison de Bourgogne sur nos régions, la Cour de Bruxelles avait connu une expansion extraordinaire. Devenu la résidence habituelle des souverains, le palais du Coudenberg et ses dépendances s'étaient agrandis au cours des siècles, en particulier sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire de 1430 à 1477.

À la fin du XVIII^e siècle, cet immense espace domanial n'a plus réellement de raison d'être. Le palais a brûlé le 4 août 1731, les projets de reconstruction de « la cour brûlée » ont fait long feu, la Cour s'est déplacée au palais d'Orange à quelques centaines de mètres de là et le parc, sans vraiment être à l'abandon, ne contribue plus en rien aux plaisirs de la Cour, le gouverneur général des Pays-Bas, Charles de Lorraine, préférant les dépendances de son château de Tervueren quand le désir le prend de se mettre au vert.

En 1770, le prince Georg Adam von Starhemberg succéda au comte Charles de Cobenzl comme ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas. Si Charles de Lorraine, le gouverneur, régnait au nom de sa belle-sœur l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, c'était en fait Starhemberg qui gouvernait la province. Il fut même, à la mort de Charles de Lorraine, le 4 juillet 1780, désigné pour assurer l'intérim des fonctions de gou-

verneur général jusqu'à l'arrivée des archiducs Albert et Marie-Christine de Saxe-Teschén au mois d'avril de l'année suivante.

Starhemberg prit la résolution de créer un nouveau quartier sur les ruines de l'ancienne Cour ¹ et s'adjoignit pour ce projet le jeune Ange de Limpens, membre du Conseil des Finances, qui devint le véritable relais entre le pouvoir commanditaire et le Bureau des Ouvrages de la Cour lequel, sous la direction de Louis Landelin Baudour, allait diriger concrètement les travaux pendant la dizaine d'années que dura le chantier.

2. La création de la place Royale

En 1769, les États de Brabant avaient offert d'ériger une statue de Charles de Lorraine pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de son règne. Le site qui semblait s'imposer pour l'érection d'un tel monument était la place des Bailles de la Cour, jonction entre les ruines de l'ancienne Cour et la résidence du gouverneur. Pour ce faire, il fut demandé à l'impératrice de consentir à aliéner certains terrains domaniaux afin de pouvoir les intégrer à ceux sur lesquels la Ville possédait déjà la juridiction et de révoquer les avantages dont bénéficiaient certains riverains, en particulier ceux du petit quartier du Borgendael ².

Marie-Thérèse consentit au projet et les travaux se firent, en collaboration avec l'abbaye de Coudenberg. La place fut inaugurée en grande pompe le 17 janvier 1775 ³.

Si à ce moment, il n'est pas encore officiellement prévu de transformer le parc adjacent à la nouvelle place, il est permis de penser que des projets en ce sens avaient déjà été élaborés dans le cabinet du ministre plénipotentiaire.

En effet, au mois de mai de cette même année 1775, dans un rapport au gouverneur général, Starhemberg déclare avoir des projets pour le parc et dévoile les grandes lignes du plan qui allait se réaliser au cours des années suivantes ⁴.

La création de la place Royale a donc donné le ton à la restructuration de tout le quartier. Elle en est le premier élément et les dispositifs qui vont régir toute la suite des opérations ont leur précédent : aliénation de terres domaniales, concession à la Ville de certains terrains, à charge pour elle d'effectuer certains travaux, contributions forcées d'établissements religieux et constructions extrêmement réglementées pour certains particuliers.

3. Le parc

Par ses lettres patentes du 21 juillet 1776 ⁵, l'impératrice donne son consentement au projet du ministre plénipotentiaire, résume les conventions passées entre le gouvernement et le Magistrat de la Ville de Bruxelles. Moyennant la prise en charge des travaux de nivellement des nouvelles avenues à tracer autour du parc, la Ville devient propriétaire de terres auparavant domaniales et est habilitée à percevoir des taxes immobilières (vingtièmes ⁶) dont le trésor royal bénéficiait précédemment.

Fort de ce consentement formel des autorités viennoises, le gouvernement des Pays-Bas va maintenant gérer ce chantier de façon autonome. De son côté, pendant les quelques années, le gouvernement impérial ne s'inquiète pas du devenir du quartier de

la Cour, assuré par le gouvernement des Pays-Bas que les grands projets urbanistiques de Starhemberg ne coûteront pas un sou au Trésor Royal.

La paternité du plan du parc et des rues ⁷ qui l'entourent est à attribuer à l'architecte Barnabé Guimard, élève de l'Académie Royale d'Architecture à Paris, qui s'établit à Bruxelles en 1761 ⁸. Toutefois, si Guimard a pu suivre de près les plans des constructions qui bordent la nouvelle promenade, il semblerait que l'exécution des plans du parc proprement dit ait été laissée au jardinier de l'Orangerie, Joachim Zinner ⁹.

Le parc de Bruxelles, aujourd'hui d'une superficie légèrement supérieure à treize hectares, se présente sous l'aspect d'une large plaine rectangulaire dont on aurait coupé deux angles. Ce rectangle est parcouru par différents axes géométriques qui s'entrecroisent selon un plan régulier.

Cette structure symétrique et géométrique confère au parc un caractère indéniablement classique ; toutefois les bas-fonds — partie non nivelée bordant la rue de Belle-Vue (aujourd'hui place des Palais) — comme les bosquets, sont aménagés dans le style paysager très en vogue à la fin du XVIII^e siècle.

Malgré cette symétrie parfaite, le point central n'est pas établi au centre de la composition mais bien dans le premier tiers du rectangle, à proximité du Parlement (bâtiment construit à la même époque pour abriter les États de Brabant). De ce rond-point partent les trois grandes allées constituant la « patte d'oie ».

Si l'allée centrale correspond bien à l'axe de symétrie qui partage le parc en deux parties égales, l'allée considérée comme étant la principale est l'une des deux obliques qui rejoignent les angles coupés ¹⁰, celle qui mène à la toute nouvelle place Royale.

Deux allées transversales partagent le parc en trois parties dans le sens de sa longueur. Elles coupent l'allée centrale et ses deux obliques. A l'intersection de l'une d'elle et de l'allée centrale se trouve le bassin octogonal, parfois aussi appelé « petit bassin ».

Le parc est bordé sur son pourtour par quatre allées suivant exactement le tracé des rues qui l'entourent. Ces allées périphériques sont parcourues en leur milieu par une bande de pelouse à l'exception de celle longeant la place des Palais. Ce fait s'explique facilement, le parc ayant été amputé au début du XX^e siècle d'une bande de terrain de ce côté, l'allée (dite allée des Fonds) ne fait pas partie du plan d'origine.

Contrairement à l'impression que peut ressentir le promeneur, le sol du parc n'est pas absolument plan : il y a une différence de sept mètres entre les rues Ducale et Royale. C'est pour rattraper cette différence que les architectes ont imaginé un ingénieux système de levées de terre entre les allées qui se trouvent ainsi isolées les unes des autres par les bosquets. Il s'agit en quelque sorte d'un décor en trompe-l'œil. Même dans les allées transversales, où la pente est de l'ordre de deux pour cent, le manque de repères horizontaux fait qu'elle reste pratiquement imperceptible ¹¹.

Il fallut donc, de 1775 à 1777, que le gouvernement se donnât les moyens matériels de réaliser ce superbe projet, avec la contrainte, rappelons-le, de n'amputer en aucune façon les finances impériales.

L'ancienne Warande avait une superficie à peu près double de celle du parc actuel. On représenta à l'impératrice que l'entretien des terrains à l'intérieur ou aux

abords du parc coûtait cher à ses royales finances et que les quelques maisons présentes sur le site ne rapportaient rien puisque pour la plupart occupées gratuitement (logement de fonction du fontainier, de l'inspecteur des ouvrages de la Cour, etc.). Le terrain du parc en lui-même passe, au dire des auteurs de ce mémoire, pour un vaste terrain en friche « qui ne profite qu'aux gens du plus bas étage venus y exercer leurs commerces scandaleux »¹².

La Souveraine y consentant, vingt-sept lots situés le long de la future rue Royale¹³ sont mis en vente¹⁴ les jeudis 29 novembre et 12 décembre 1776. Selon la convention établie¹⁵, le gouvernement perçoit deux tiers du produit de la vente et la Ville le tiers restant. Les contraintes sont lourdes pour les acquéreurs et si l'uniformité des bâtiments n'est pas exigée, le gouvernement, et plus spécialement l'architecte Guimard par lui mandaté, donnera des directives extrêmement précises quant à leur hauteur, la forme des portes et des fenêtres, les matériaux et les enduits à utiliser pour les façades, etc. Si l'une des conditions édictée par le gouvernement venait à ne pas être respectée, celui-ci se réservait le droit de récupérer le terrain à son profit.

Les terrains de la future rue Ducale seront vendus dans des conditions similaires le 23 juin 1778¹⁶, et la Ville se porta acquéreur des terrains de la rue de Brabant (aujourd'hui rue de la Loi) afin d'y construire le nouvel hôtel des États. Le total des ventes produisit une somme totale de 89 238 florins de change, dont près de 60 000 pour les seuls terrains de la digue du parc (rue Royale).

La Warande n'était pas un terrain tout à fait vierge de constructions. Elle abritait en effet un certain nombre de bâtiments et de services domaniaux. Tous ces bâtiments furent démolis en 1778 et 1779 pour faire place nette aux constructions que l'on se proposait d'ériger autour du nouveau parc. La plupart des occupants de ces logements de fonction furent dédommagés par le versement d'une rente viagère annuelle de 40 à 300 florins pour un total de 1 670 florins par an, ce dont Starhemberg se félicita dans un rapport adressé au gouverneur¹⁷. Les matériaux provenant de ces démolitions furent vendus et le prix de cette vente fut incorporé aux recettes du chantier. Starhemberg présente cette somme de 43 965 florins comme étant une « vraie trouvaille »¹⁸ même si elle inclut une part des recettes provenant de ventes telles que le château de Boitsfort ou le terrain de la maison de Charles-Quint, vendu à la Ville pour 11 001 florins¹⁹.

Mais le gros du travail restait à faire. L'ancienne Warande avait des qualités paysagères certaines mais n'avait pas la vertu d'être plane. Le plan dressé en 1774 prévoyait déjà l'aménagement de la vaste plaine que nous connaissons aujourd'hui.

La Ville se chargeait du nivellement des rues formant la quadrature du parc. C'était chose entendue depuis la première convention de 1773 et sanctionnée par les lettres patentes impériales déjà citées. Dans la dernière version de la convention, une échéance est fixée pour le mois d'octobre 1779, date à laquelle les rues devront être nivelées, pavées et aménagées²⁰.

La Ville fit établir un état des lieux par son ingénieur, Claude Fisco²¹. Ce dernier évalue le travail à effectuer et fait un relevé du nombre de tombereaux de terre à enlever. Il en arrive à la conclusion qu'il y aura quelque 3 744 verges à aplanir²². Ce qui, à raison de six florins par verge, amène à la coquette somme de 22 464 florins pour ce seul poste. Les travaux commencèrent le 4 décembre 1776 pour se terminer le 20 février 1779²³.

Les travaux de nivellement du parc proprement dit, gérés par le Bureau des Ouvrages de la Cour sous la direction de son inspecteur Louis Landelin Baudour s'étalent pendant un peu plus d'un an soit du 26 février 1776 au 11 mai 1777. Les archives font état d'une dépense totale pour cet objet de 34 092 florins. Ce montant paraît plausible si on le compare à celui déboursé par la Ville pour le même type de travail. Les comptes laissés par l'inspecteur du parc révèlent tout de même quelques bizarreries qui auraient pu lui valoir des ennuis en son temps ²⁴. De son côté, Limpens, dans son rapport au gouvernement, tend à baisser les chiffres, probablement pour faire perdurer l'illusion d'une gestion saine des travaux, bénéficiaire au trésor royal. Le rapport officiel, envoyé à Vienne, ne fera d'ailleurs état que de 28 991 florins pour le nivellement du parc. Pour trouver les terres nécessaires à ces prodigieux travaux de nivellement et de terrassement, il avait été décidé de réaménager le « chemin creux d'Etterbeek », route qu'utilisait Charles de Lorraine pour se rendre à Tervueren, et d'accès malaisé. Il va sans dire que les dépenses occasionnées par ce chantier (bien qu'au bénéfice du parc) n'ont pas été imputées à la caisse des Ouvrages de la Cour.

Un parc ne se conçoit pas sans arbres, aussi une fois les allées nivelées et tracées, se préoccupe-t-on des essences qu'il faudra y planter. Ici encore, l'idée de géométrie apparaît ²⁵. Limpens avait un projet vantant les qualités esthétiques et olfactives de différents types de tilleuls, mais Crumpipen semble accorder plus d'importance à la rapidité de croissance des arbres et à leur éventuel rendement ²⁶. Il est en outre demandé au jardinier Zinner « d'établir une distribution bien raisonnée sur le plan du parc et de la présenter le plus tôt possible » ²⁷. Ainsi proposa-t-il de planter les allées de tilleuls, d'ormes et de hêtres ²⁸. Les arbres furent prélevés soit dans les pépinières domaniales de la forêt de Soignes, soit achetés dans d'autres pépinières géographiquement plus proches. Il est à remarquer que les travaux de plantation s'effectuèrent principalement en hiver, d'une part parce que la sève, moins abondante qu'à la belle saison, rendait la tâche plus aisée, mais aussi parce que la main-d'œuvre était meilleur marché ²⁹. A titre d'exemple, en 1778, quelque 700 arbres ont été plantés au parc entre le 28 octobre et 12 décembre ³⁰. Les travaux de plantation continueront au moins jusqu'en 1781 où l'on voit Baudour faire planter quelque 719 peupliers dans les massifs ³¹.

Il y a toujours eu des bancs dans le parc mais, en 1780 il ne devait guère il y en avoir plus que dix. Le coût de chacun de ces « canapés » était d'environ cinquante florins et ils étaient faits d'une base de pierre surmontée d'une structure de chêne ³². Il ne semble pas qu'il y ait eu aucune forme d'éclairage public dans l'enceinte du parc avant 1782 ³³, quand le fermier des réverbères réclame à l'inspecteur de la Cour de l'argent pour l'entretien d'un réverbère situé « à la rotonde » ³⁴.

Les statues qui ornent le parc aujourd'hui sont pour la plupart des copies des œuvres qui y ont été placées à la fin du xviii^e siècle. Certaines, comme celle qui représente un lion en marbre blanc, ou encore celle du chien accroupi, avaient déjà leur place dans le parc du temps de la Warande ducale ³⁵. Pendant la période où l'on s'occupait de niveler et de planter le parc, la question de son embellissement par des œuvres d'art ne se posait pas et les statues de l'ancienne Warande trouvèrent refuge à Tervueren. Mais une fois le gros des travaux effectué, cette question devint très importante.

Le premier projet date de 1778 et consistait à orner trois entrées monumentales du parc du côté du rempart (rue Ducale) de statues des ducs de Brabant provenant vraisemblablement de la place des Bailles de la Cour ³⁶. Ces statues resteront en place jusqu'au 13 janvier 1793, date à laquelle les sans-culottes, nous dit B. Desmedt, « se ruèrent dans le parc, poussant d'affreuses clameurs dans le noble dessein d'y renverser les petits polissons de rois qui profanaient cette promenade » ³⁷. Bien qu'insolite dans cet ensemble de type Louis XVI, résolument néo-classique, le choix de ces statues entre bien dans le cadre de la politique de recyclage d'œuvres d'art entreprise par les gestionnaires des travaux du parc. L'apport le plus important eut lieu après la mort de Charles de Lorraine. Entre 1780 et 1782 on décida de placer au parc de Bruxelles certaines statues du parc de Tervueren. Outre le chien et le lion déjà mentionnés, on y trouva notamment le bassin dont le tsar Alexandre avait « ennobli l'eau » le 16 avril 1717 ³⁸. A l'occasion de cette succession, le parc s'enrichit aussi de la douzaine de bustes d'empereurs qui entourent le grand bassin ainsi que de la plupart des hermès présents autour du bassin octogonal et dans l'allée centrale ³⁹. Le comte de Gamarache troqua une Diane chasserresse et une représentation de Narcisse par Grupello ⁴⁰ contre une sainte Anne et un saint Jérôme récemment saisis dans un temple jésuite. Il y eut tout de même quelques créations originales pour le parc mais hormis la représentation de « Méléagre attaqué par un sanglier » et celle d'Adonis, toutes deux dues à P. Lejeune, aucune ne fut directement financée par la caisse du parc. On préféra s'adresser à de généreux mécènes qui, de façon plus ou moins spontanée, contribuèrent à l'embellissement du parc. Ainsi, les trois entrées monumentales surmontées par des groupes de chasse dus au ciseau de Godecharles et les allégories des Arts et du Commerce, près du grand bassin, furent prises en charge par les abbayes de Ninove, de Cambron et du Coudenberg ⁴¹.

Faute de moyens suffisants, certains projets ne furent pas réalisés. C'est ainsi que le grand bassin resta à l'état de pelouse jusqu'à la période hollandaise. On avait bien pensé y élever un monument à la gloire de l'impératrice Marie-Thérèse et des fonds pour financer cette entreprise avaient même été débloqués par les différents États provinciaux à cette fin, ce qui n'avait pas été sans peine ni sans donner lieu à quelques considérations parfois fort éloignées de la gloire et du souvenir de l'impératrice ⁴². Joseph II, devenu empereur, arrêta le projet, estimant que les États « ne pourront jamais mieux remplir les intentions (de sa défunte mère) ni se conformer mieux à ses principes qu'en combinant toute pareille démonstration avec un objet d'utilité publique... » ⁴³. Le petit bassin fut creusé et construit en 1780 ⁴⁴.

Le parc étant une ancienne terre domaniale qui avait toujours bénéficié d'un statut particulier, le besoin d'établir des règlements de police particuliers se fit ressentir avant même la fin des travaux. Dès le mois de juin 1777, un projet d'ordonnance visant à « réprimer les abus qui se commettent quotidiennement dans le parc » vit le jour. Le premier projet en ce sens vint du Conseil des Finances. Transmis pour être approuvé par le Conseil privé, ce qui ne devait être qu'une simple consultation tourna en discussions sans fin. Le Conseil Privé semblait beaucoup plus attaché que le Conseil des Finances à garantir l'aspect public de la Promenade ⁴⁵. Il fallut cependant attendre le 12 mai 1780 pour voir publier la première véritable ordonnance relative à la Police du parc ⁴⁶. Cette réglementation vise à préserver réellement le parc des as-

sauts des vandales de toutes sortes, en bannit les chevaux et les chiens, y tolère les enfants à condition qu'ils n'y pratiquent aucun jeu, veille à ce que les heures d'ouverture et de fermeture soient respectées. Dans le cas où justice doit être rendue il semblerait, du moins pendant la période autrichienne, que les tribunaux gouvernementaux aient continué à officier plutôt que leurs homologues de la Ville, malgré le texte de la convention passée entre la Ville et le gouvernement qui prévoit que le Magistrat urbain exerce dans l'étendue du parc les mêmes droits de police que dans les parties non privilégiées de la ville ⁴⁷.

Pour la sécurité et l'entretien du nouveau parc, il y avait une demi-douzaine de portiers, bénéficiant de logements de fonctions aux portes du parc (les petites gloriettes). Le contrôleur des Ouvrages de la Cour, trouvant que la seule chose uniforme dans la vêtue des gardes du parc était leur malpropreté, demanda à ce qu'ils soient pourvus d'un uniforme ⁴⁸. Ce sera chose faite dès le printemps 1781. Il semble d'autre part qu'à cette date le nombre d'ouvriers affectés à l'entretien du parc soit passé de douze à dix ⁴⁹.

Tout était en place pour consacrer la nouvelle promenade, et les pères de ce projet eussent sans aucun doute aimé inaugurer le parc en grande pompe. Voulant devancer les critiques éventuelles que Vienne pourrait adresser à ses grands travaux urbains et surtout à leur gestion financière, Starhemberg fit réaliser une maquette de bois, de soie et de plâtre, ainsi que toutes sortes de plans et de dessins accompagnant un volumineux rapport sur les dépenses occasionnées par la construction du site. Il avait été prévu initialement que Starhemberg effectuerait le voyage à Vienne en personne, mais le décès de Charles de Lorraine l'en empêcha. Ce fut donc Joachim Zinner, accompagné du dessinateur Lorant (qui avait fait de nombreux dessins du parc) et d'un domestique, qui partit pour la capitale de l'empire le 24 septembre 1780 pour y arriver le 3 octobre. Zinner avait reçu des instructions très précises quant à la façon de présenter le chantier à la souveraine et à sa Cour ⁵⁰. Arrivé à Vienne, Zinner tenta de se faire recevoir par l'impératrice dans son château de Schönbrunn. L'impératrice ordonna que la maquette fût montée en ville, dans les appartements de l'archiduc Maximilien ⁵¹. Le 14 octobre, alors que l'impératrice était à Vienne depuis le 11, personne n'est encore venu voir la maquette des travaux bruxellois. Le 4 novembre enfin, Albert et Marie-Christine de Saxe-Teschen, déjà nommés gouverneurs des Pays-Bas, vinrent examiner le projet du quartier dans lequel ils allaient être amenés à vivre bientôt. Le 22 novembre, l'impératrice, accompagnée de son fils Joseph II vint écouter les explications de Zinner sur les travaux bruxellois. Quatre jours plus tard, Marie-Thérèse d'Autriche trépassait et Vienne ne pensa plus du tout au parc de Bruxelles.

Au printemps suivant, Joseph II rendit un décret approuvant les travaux faits à l'avantage de son royal trésor et autorisant bien volontiers son gouvernement général à les faire achever « selon les mêmes vues et principes dans lesquels on les a conduits jusqu'ici » ⁵². Mais la visite du « comte de Falkenstein » ⁵³ à Bruxelles aux mois de juin et juillet 1781 marqua un tournant dans la gestion du chantier du parc. L'empereur aurait répondu à Starhemberg qui proposait une gratification de deux cents pistoles à Limpens eu égard à sa gestion du chantier ⁵⁴ que : « Quant à l'arrangement du parc et de la nouvelle place, le contresens et le mauvais goût qui y règnent joints aux

grands frais que cela a occasionné ne méritent aucune considération »⁵⁵. Les gros travaux d'aménagement du parc s'arrêtent à cette époque. Le seul élément de taille ajouté au quartier sera l'hôtel des Etats de Brabant, entièrement construit aux frais de la Ville. La *Gazette des Pays-Bas*, qui avait fait écho aux réjouissances consécutives à l'inauguration de la place Royale, ne fait aucune mention d'une fête similaire pour le parc.

Au moment où la toute jeune République française renversera le pouvoir autrichien, le parc perdra son caractère aristocratique au profit de la tendance bourgeoise propre à l'époque.

Bien que le parc fasse aujourd'hui partie intégrante du paysage urbain bruxellois et qu'il ait suivi le cours de l'histoire de la Ville, servant même de théâtre à certains événements historiques, il a su conserver un aspect très proche de celui qui lui avait été donné à l'époque de Marie-Thérèse, amenée malgré elle à aliéner la majeure partie de ses biens bruxellois pour voir naître ce quartier.

Notes

¹ A.G.R., C.A.P.B., liasse 495.

² Situé grosso modo sur l'emplacement du Palais Royal actuel, le quartier du Borgendael comprenait une quarantaine de maisons encadrées entre l'abbaye de Coudenberg et la Cour. Ce quartier était surpeuplé (environs soixante-dix foyers en 1770) en raison d'une juridiction exceptionnelle qui permettait à ses habitants de ne pas se soumettre au système des corporations, de ne pas payer les taxes urbaines et de ne devoir répondre de leurs actes que devant une juridiction particulière (A. THON, *Inventaire des archives des tribunaux auliques*, Bruxelles, 1932).

³ *La gazette des Pays-Bas*, supplément VII au numéro du 23 janvier 1775.

⁴ A.G.R., C.A.P.B., 495, D100, B1, 1.

⁵ A.V.B., Registre 1031, quatre feuilles de parchemin (dont trois en double face) au début du volume.

⁶ Taxe sur les revenus fonciers. Elle se calculait à l'origine en vingtièmes de la somme taxée, d'où son nom. G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1900.

⁷ Le nom des nouvelles rues ne sera officiellement choisi qu'en 1779. H. Crumpipen, secrétaire d'État et de Guerre, fait connaître au Magistrat de la ville les noms retenus par le ministre plénipotentiaire dans un document daté du 30 novembre 1779 (A.V.B., liasse 508/3/12).

⁸ S. ANCIAUX, « Gilles-Bamabé Guimard » dans *Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 1934.

⁹ Voir, dans ce volume, le texte de M. BEETZ.

¹⁰ A.G.R., C.P.P.R., 3/119 et 120. Rapport du conseiller Limpens du 12 juillet 1776 relatif à la plantation des arbres du parc. Art. 1 : « L'avenue qui va de la Statue de la Place Royale jusqu'à l'obélisque projeté au rond-point est considérée comme l'avenue principale... ».

¹¹ J. M. VANOBBERGEN, *Le parc royal à Bruxelles*, Travail de fin d'étude présenté en vue de l'obtention de gradué en architecture des jardins et du paysage, E.S.A.J.P. (CERIA), juin 1991.

¹² A.G.R., C.A.P.B., liasse 573 (H 663 b).

¹³ En 1776, les rues qui bordent le parc, bien que déjà tracées, n'ont pas encore reçu de nom. Cette artère est alors connue comme « la digue du parc » (J. D'OSTA, *Dictionnaire anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, 1987).

¹⁴ A.V.B., liasse 506/2/2.

¹⁵ A.G.R., C.P.P.R., 17/62 à 66.

¹⁶ A.V.B., liasse 50 et 508/4.

¹⁷ A.G.R., C.A.P.B., 495, D 100, B1/2.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Somme identique à celle payée par celle-ci pour les terrains de la rue de Brabant. Il semblerait qu'il s'agisse en fait de la même transaction entrée deux fois dans les comptes.

²⁰ Les travaux de nivellement devaient être terminés pour le mois d'octobre 1777, le creusement des égouts et le pavage devant être effectués dans les deux ans suivant cette échéance (Article I de la convention A.V.B., Registre 1031)

²¹ Officier du Génie et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, il fut aussi à la base du projet de la création de la place Saint-Michel, au nord de la ville (aujourd'hui place des Martyrs).

²² Verge : mesure agraire correspondant au vingtième du bonnier. (H. DOURTHER, *Dictionnaire universel de poids et mesures*, Amsterdam, 1965, p. 170). Bonnier : 81,1411 mètres carrés (*ibidem*, p. 67). 3 744 verges font donc un peu plus d'un hectare et demi.

²³ A.V.B., liasse 508, farde 4, pièces 1 et 2.

²⁴ Certains postes apparaissent deux fois, certaines dépenses n'ont qu'un très lointain rapport avec le nivellement du parc, etc. (A.G.R., B.O.C., 301).

²⁵ A.V.B., Papiers Desmarez, caron 5, enveloppe 3.

²⁶ A.G.R. C.P.P.R., volume 3/119 et 120.

²⁷ A.G.R., C.P.P.R., livre 3/122.

²⁸ A.G.R., C.P.P.R., livre 3/124.

²⁹ S. HOLMES, *Les arbres*, Verviers, 1975, p. 87 et H. VAN DER WEE « Prix et salaires, introduction méthodologique » dans *Cahiers de l'histoire des prix*, Louvain, 1956, p. 12.

³⁰ A.G.R., C.P.P.R., livre 3/127.

³¹ A.G.R., B.O.C., liasse 301, farde 9.

³² A.G.R. C.P.P.R./4.

³³ A.G.R., C.P.P.R., vol. 17/52 et 54.

³⁴ S'agit-il du grand bassin du parc ? Le document n'en dit malheureusement pas plus long et l'iconographie ne montre aucun réverbère à cet endroit.

³⁵ A.G.R., C.P.P.R., livre 22/114.

³⁶ A.G.R., B.O.C. 303/1.

³⁷ B. DESMEDT, *Le parc de Bruxelles ancien et moderne*, Bruxelles 1847, p. 97.

³⁸ Ce bassin se trouve dans l'un des bas-fonds et on peut encore y lire, gravé dans la pierre bleue : « PETER ALEXIOWITZ, MAGNUS DUX MARGINI HUIUS FONTIS INSIDENS, ILLIUS AQUAM NOBILITAVIT LIBATO HORA POST MERIDIEM TERTIA DIE XVI APRILIS ANNO 1717 ». (Pierre Alexandre, tsar de Moscovie, grand-duc, assis au bord de cette fontaine, en a ennobli l'eau par le vin qu'il a bu, à trois heures de l'après-midi, le 16 avril 1717).

³⁹ A.G.R., C.P.P.R., livre 22/124.

⁴⁰ Gabriel de Grupello (1644-1730), sculpteur de l'empereur Charles VI à Bruxelles.

⁴¹ A.G.R., C.P.P.R., livre 1/224. A.G.R., C.P.P.R., livre 22/132 et A.G.R., C.P.P.R., livre 4/190.

⁴² A.G.R., C.P.P.R., livre 4, folios 46 à 94.

⁴³ A.G.R., C.A.P.B., liasse 495, D 106 B 1/4.

⁴⁴ A.G.R., B.O.C., liasses 303, 310 et 312.

⁴⁵ Le Conseil des Finances pensait par exemple autoriser l'accès à cheval du parc aux « gens de mise », le Conseil Privé voulait tout simplement bannir la gent équine de l'enceinte du parc. A.G.R., C.P.P.R., volume 4, 21 et 34.

⁴⁶ J. DELECOURT, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3^e série (1775-1780), tome IX, Bruxelles, 1905, p. 403-404.

⁴⁷ A.V.B. Registre 1031, A.G.R., C.F. 2111/219.

⁴⁸ A.G.R., B.O.C., 384/4/1.

⁴⁹ A.G.R., C.G.G., liasse 1203/2.

⁵⁰ « Mémoires de ce que le jardinier Zinner aura à faire en développant à Vienne les plans modelés de la Place Royale et du parc de Bruxelles », A.G.R., C.P.P.R., livre 2, folios 232 à 236.

⁵¹ Ces détails nous proviennent de la correspondance qu'entretenait le jardinier de l'Orangerie avec Limpens. A.G.R., C.P.P.R., livre 2/237.

⁵² P. SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la Cour de Bruxelles*, Bruxelles 1934, vol. 3, p. 297.

⁵³ Nom sous lequel l'empereur avait choisi de voyager dans les Pays-Bas. E. HUBERT, *Le voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, 1899, pp. 66-67.

⁵⁴ A. GACHARD, *Etudes et notices historiques concernant l'étude des Pays-Bas*, Bruxelles, 1846 III/ p. 311.

⁵⁵ Malheureusement ni GACHARD, *op. cit.*, ni HENNE et WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles 1845, ni SAINTENOY, *op. cit.*, qui tous mentionnent cette déclaration, n'en donnent la référence.

Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens : le cas de Soignes ¹

Sylvie LEFEBVRE

Depuis quelques années, l'étude des forêts et spécialement de celle de Soignes a retrouvé la place qui lui revient dans la recherche historique. Nous pensons naturellement à l'ouvrage de Michel Maziers qui décrit la situation du massif bruxellois sous la coupe de la Société Générale ². Nous nous proposons, quant à nous, de remonter jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, période qui, on le verra, est marquée par un grand bouleversement des techniques arboricoles. Le thème des pépinières domaniales par lequel nous abordons ce sujet pourrait paraître à première vue très spécialisé mais il s'est révélé très riche et diversifié. Les pépinières, en effet, sont un témoin important de l'évolution des gestions forestières qu'ont connue nos régions sous le régime autrichien.

Pour la réalisation de la présente étude nous disposons d'un support bibliographique très réduit. Jusqu'à présent, les pépinières des Pays-Bas autrichiens n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Le comte Goblet d'Alviella dans son *Histoire des bois et forêts de Belgique* ³ nous signale l'existence de pépinières dans nos régions mais reste très vague quant à leur conception ou leur étendue. L'aspect neuf de notre enquête exigea donc une longue recherche à travers les différents fonds d'archives susceptibles d'apporter des informations. Un dépouillement systématique des documents concernant les bois et forêts conservés au Conseil des finances ⁴, au Conseil du gouvernement général ⁵ et à la Chambre des Comptes a été effectué pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Un fonds en général délaissé par les historiens s'est d'ailleurs révélé très riche : les Acquis des Chambres des comptes. Ce fonds non inventorié ⁶ est d'un dépouillement très long et fastidieux. Toutefois, nous l'avons effectué de manière systématique pour le Brabant entre 1785 et 1791 ⁷. Les pièces justificatives des dépenses effectuées lors de l'élaboration et de l'entretien des pépinières nous permettent de cerner les différentes étapes de leur mise en place, de recueillir des informations sur les types de travaux effectués, sur la main-d'œuvre utilisée ou sur les fournisseurs de plants,... Elles nous apportent des informations sur l'aspect pratique que nous pouvons mettre en liaison avec la théorie, connue à travers les rapports et les discussions du Conseil des finances et de la Chambre des comptes ⁸.

1. Le repeuplement forestier : une nécessité

A l'aube du XVIII^e siècle, nos régions et les pays voisins sont touchés par une disette de bois. Les rapports se multiplient, déplorant le manque d'essence de qualité et les hausses incessantes du prix du bois ⁹. En France, les érudits se penchent sur cette véritable crise. Vauban ¹⁰, Réaumur ¹¹, Buffon ¹² font les mêmes observations : non seulement le bois de taillis indispensable à la population et aux industries menace de manquer totalement mais également le bois de futaie ¹³, malgré l'Ordonnance de 1669. Cette situation, générale en Europe occidentale, n'épargne pas la forêt de Soignes. Ainsi, dès sa mise en fonction en 1772, le lieutenant wautmaître de l'Escaille dénonce plus de 1 200 bonniers ¹⁴ de vagues sur les 8 577 bonniers ¹⁵ que comptait la forêt de Soignes. Plus de 14% de la forêt est donc dégarnie sans compter les nombreuses étendues de bruyères ¹⁶ également improductives.

Cette situation est due essentiellement à des coupes excessives. Le besoin en bois est considérable pour l'industrie mais également pour la population dont le nombre ne cesse d'augmenter. Il ne faut pas perdre de vue qu'au XVIII^e siècle, le bois de chauffage et le charbon de bois sont encore les principaux combustibles. La plupart des industries se sont implantées en bordure de forêts et y provoquent des dégâts importants ¹⁷. Dès la fin du XVII^e siècle, la houille représentait déjà plus qu'un combustible d'appoint ¹⁸ mais son utilisation rencontrait encore des obstacles. Non seulement la forme corporative de certains métiers rendait parfois difficile l'introduction du charbon de terre ¹⁹ mais des problèmes techniques pouvaient être également rencontrés. Ainsi, l'utilisation du charbon de terre dans l'industrie du fer et du verre n'apportait pas les résultats escomptés au point de vue de la qualité même du produit ²⁰. Heureusement, le problème préoccupant du déboisement dans nos régions, en France et surtout en Angleterre va stimuler la recherche d'un remède permettant l'adaptation de la houille à la métallurgie. En Angleterre ²¹, dès les premières décennies du XVIII^e siècle, on parvint à transformer la houille en une matière nouvelle, le coke qu'on substitua au charbon de bois ²². Cependant, le continent étant moins déboisé, ce nouveau procédé parut alors trop coûteux et ne triompha véritablement qu'au siècle suivant ²³. De nombreuses manufactures continuaient à employer du bois ²⁴ dont l'importance resta considérable tout au long du XVIII^e siècle.

De plus, le bois était aussi la matière première pour de nombreux autres métiers tels l'ébénisterie, la carrosserie, la saboterie, la construction, la menuiserie,... C'est dans la deuxième moitié du siècle que s'en fit durement ressentir la disette ²⁵ : des importations de planches s'avérèrent indispensables pour la construction ²⁶, le bois devenait de plus en plus cher, sujet à des spéculations ²⁷, son manque menaçant les industries sidérurgiques qui étaient contraintes d'augmenter leurs prix.

Or, les autorités ont besoin de leur forêt. Les ventes de bois constituent, en effet, une partie importante des ressources de la recette générale ²⁸. Le domaine y organise des coupes annuelles dites « ordinaires », portant sur des surfaces boisées arrivées au terme d'une révolution. De plus, l'exploitation des forêts ne se limite pas à ces coupes destinées à la commercialisation. Des coupes extraordinaires d'arbres destinés aux besoins du gouvernement ou de l'armée sont effectuées sans attendre l'échéance des révolutions. Ces besoins sont nombreux et varient selon les circonstances locales : bois de chauffage à l'usage du souverain, des institutions et des troupes, matériaux

pour la construction et la réfection des bâtiments domaniaux et des fortifications, pour la construction de ponts et de navires, pour l'entretien des routes ²⁹, pour la confection d'armes et d'outils,... Par la présence de la Cour à Bruxelles, la forêt de Soignes est loin d'être épargnée par ces coupes extraordinaires. En effet, la construction du nouveau château de Tervueren dès 1749 et les vastes chantiers d'embellissement entrepris dans le quartier de la Cour dans les années 1770, par exemple, exigent d'importantes fournitures de bois ³⁰.

Le passage des armées en période de troubles, voire de guerre, est également une circonstance particulière d'épuisement de l'espace forestier. Le préjudice est d'autant plus important que les règles d'exploitation sont dans ce cas complètement abrogées. Les coupes se font dans l'anarchie la plus totale par les troupes, amies ou ennemies, autant que par la population appauvrie dans ces périodes difficiles. Après une période espagnole très troublée, le régime autrichien fut un moment de répit pour les forêts jusque-là malmenées. Malheureusement la guerre de Succession d'Autriche mit fin à cette accalmie et des coupes qui dépassaient largement les besoins réels furent organisées par endroit.

De plus, en dehors de ces périodes mouvementées, les bois et forêts connaissent diverses agressions quotidiennes liées à leur exploitation : négligences, erreurs, incompétence ou fraudes ³¹ de la part du personnel forestier ; incurie des exploitants qui abîment les arbres par le passage des chariots lors du déblaiement des coupes ³² ;... La population peut représenter une menace pour la forêt non seulement en la traversant ³³ mais aussi en se rendant responsable de vols ³⁴, d'actes de vandalisme, d'incendies involontaires ou criminels, d'exercices abusifs des droits d'usage,... Très diversifiés ³⁵ (affouage, droit de pâturage, droit d'herbage,...), ces derniers endommagent considérablement les bois. Bien sûr, ils peuvent paraître en soi peu dommageables mais ils donnent à des gens peu scrupuleux un prétexte pour circuler dans les bois. Il ne faut d'ailleurs pas nécessairement être voleur ou brigand pour abuser de ces droits. Ainsi, le fait même de disposer d'un instrument tranchant incite l'usager à couper plus qu'il n'est autorisé à le faire, et cela d'autant plus que les gardes forestiers ont d'autres soucis que de réprimer ces petits larcins. C'est pourquoi, en forêt de Soignes, le droit de coupe des herbages sera très controversé dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle ³⁶. Cet usage est autorisé dans toutes les jeunes tailles pour éviter que l'abondance d'herbage n'offusque les jeunes plantes provenant des semences mais les arguments en sa défaveur ne manquent pas. Des permissions sont limitées à une personne par ménage. Cependant des familles entières se retrouvent dans les tailles, accompagnées dans certains cas par des enfants très jeunes se moquant de distinguer les herbes des jeunes plants d'arbres. De plus, les usagers ne couvrent pas la totalité des tailles et se contentent uniquement de choisir les cantons réputés pour l'herbe fine et tendre appréciée par leurs bestiaux. Or ces herbes qu'ils recherchent poussent sur des terrains de bonne qualité où l'on pourrait espérer les meilleurs arbres.

Les rapports des forestiers s'accordent à dire que c'est le pâturage qui est l'usage le plus néfaste pour les bois. En effet, le bétail piétine et broute les jeunes plants qu'il préfère aux herbes, freinant ainsi la recroissance naturelle des coupes alors qu'il est évident qu'il convient de préserver les jeunes arbres en vue de regarnir les vagues.

Dans un rapport daté du 21 juillet 1774 ³⁷, Jean Charles Théodore de l'Escaille, lieutenant wautmaître de Brabant, insiste sur ce point. Il rapporte que le droit de pâture est autorisé en forêt de Soignes au moment où les tailles sont assez grandes pour éviter d'être piétinées. Or, c'est justement dans ces tailles de quinze, vingt ou vingt-cinq ans que l'on pourrait trouver les plants nécessaires au repeuplement des vagues. Le résultat est déplorable : « toutes ces belles plantes, la plupart trop jeunes encore pour pouvoir être plantées en futaye deviennent de la première année la proie des bêtes à cornes, qui les broutent et les réduisent à rien, dans le tems qu'on est en disette dans tous les cantons de la forêt de Soignes ». Il poursuit son rapport en dénonçant l'inutilité de la glandée et du panage : « on ne saurait s'imaginer quel tort ces animaux font dans les tailles de cet âge, combien ils dérodent et déracinent des milliers de jeunes plantes pour quelques fainnes qu'ils plantent en remuant la terre et dont la plupart germerait salvo justo aussi bien dans ces endroits s'il n'y venoit pas des porcs, car il n'y a ni herbe, ni rien qui empeche que cette semence ne gagne la terre et ne pousse son pivot ³⁸ dans des tailles de cet âge ».

Cette pratique est naturellement limitée par la législation. Elle est soumise à une autorisation déterminant le nombre d'animaux, leur espèce et les lieux où ils peuvent paître. Cependant, sachant par exemple qu'en forêt de Soignes les propriétaires de bétail tant laïques qu'ecclésiastiques sont bénéficiaires de ce droit, on peut aisément imaginer l'ampleur des dégâts occasionnés par la circulation des animaux ³⁹.

De plus, chercher à limiter voire supprimer les usages ne va pas sans mal. En effet, ce sont des pratiques ancestrales, des habitudes prises par la population bien avant l'apparition des lois écrites. L'idée de les diminuer heurtait véritablement les esprits car une telle mesure était défavorable aux plus pauvres. Il n'était pas rare qu'elle entraînaît des représailles de la part des mécontents. En avril 1779, par exemple, le Conseil des finances déplore plusieurs incendies criminels de jeunes plantis en forêt de Soignes, probablement en réaction contre la défense de couper les herbes dans les jeunes tailles ⁴⁰. En effet, les dégâts encourus par les jeunes plants suite aux usages abusifs du droit d'herbage avaient amené les autorités, le 14 mars 1778, à interdire l'accès aux tailles ⁴¹.

2. Un pas vers la sylviculture moderne

Loin d'être exhaustive, cette énumération des préjudices portés aux forêts nous rappelle que la forêt joue un rôle économique et social non négligeable dû à la grande variété de ses ressources. Elle est très convoitée et donc sujette à de nombreuses dégradations. Or, sous l'Ancien Régime, gérer une forêt c'est essentiellement y organiser une révolution ⁴² et favoriser ou non certaines essences, le plus souvent en fonction des habitudes et des circonstances locales de croissance mais aussi en tenant compte des débouchés. L'idée de plantation est rare et en général, seules les semences des arbres étalons ⁴³ assuraient le repeuplement des coupes ⁴⁴.

Alors que les autorités forestières s'étaient limitées jusque-là à des mesures de conservation, elles en viennent à la conclusion que cela ne suffit plus ⁴⁵. L'espace forestier est donc fortement endommagé et des mesures de reboisement s'avèrent urgentes si l'on veut s'assurer du bois pour l'avenir. Des idées nouvelles en matière de culture des bois apparaissent, notamment en France où, dès le xvii^e siècle, la forêt ac-

quiert de l'importance sur le plan politique. En 1669, Colbert a l'opportunité de réaliser une réformation des forêts ⁴⁶. Cette considération nouvelle pour l'exploitation forestière s'insère dans un mouvement d'évolution culturelle et philosophique dont l'aboutissement sera la naissance de la sylviculture comme science à part entière au XIX^e siècle. Au siècle des Lumières, les techniques d'exploitation s'affinent. Buffon remet en question le bien-fondé des connaissances traditionnelles par l'observation et l'expérience ⁴⁷.

Dans nos régions, dès la fin des années 1760, le gouvernement autrichien prend conscience de la nécessité de créer des programmes de rétablissement et d'amélioration de l'espace forestier. Jusque-là la législation ne faisait que sanctionner les erreurs d'exploitation mais dorénavant des instructions précises sont remises par l'administration forestière à son personnel quant aux méthodes de plantation à suivre. De vastes plans de repeuplement sont élaborés, non seulement par semis mais également par plantations de jeunes arbres. Ceux-ci ne sont pas faits au hasard. Une étude de la qualité ⁴⁸ mais aussi de l'exposition (soleil, vent,...) du terrain à reboiser détermine les essences adéquates. L'exploitation se veut rationnelle. Elle tient compte des exigences des arbres et de la qualité du sol, tout en ne perdant pas de vue que le but à atteindre est une amélioration des rendements. Ainsi, des travaux d'amélioration de la qualité du sol sont entrepris. En forçant la nature, les forestiers parviennent à étendre les surfaces boisées. Par l'aménagement de fossés et rigoles par exemple, des terrains marécageux sont drainés, ce qui permet l'utilisation d'essences jusqu'alors complètement exclues dans ces types de terrains. Le choix des essences reste naturellement déterminé par les opportunités locales de commercialisation. En effet, pour des raisons économiques évidentes, les autorités forestières exigent toujours des garanties à ce point de vue.

En forêt de Soignes, l'aulne, jusqu'alors délaissé, sera favorisé sous l'impulsion du lieutenant wautmaître de l'Escaille. En effet, cette essence a l'avantage de ne pas être broutée par le gibier et d'être appréciée pour son charbon de bois par « les boulangers de cette ville et des environs qui achètent régulièrement presque tous les marchés de la coupe ordinaire de la raspe » ⁴⁹. L'aulne séduit de l'Escaille car il lui permet de concilier le développement du gibier si cher à Charles de Lorraine qui s'adonne volontiers aux plaisirs de la chasse, et les intérêts financiers du souverain. L'orme et surtout le frêne, plus rare dans nos régions, sont également mis en avant pour leur utilisation dans le charronnage. C'est, en effet, à Bruxelles que sont installés dès 1750 plusieurs maîtres-carrossiers dont le plus célèbre est Jean Simons. Sa manufacture occupa de 1770 à 1790 plus de cent ouvriers et fournissait des carrosses de luxe aux cours et à l'aristocratie de toute l'Europe ⁵⁰.

Au XVIII^e siècle, un changement radical s'opère donc dans la conception de l'exploitation forestière. Le gouvernement n'est pas hostile aux demandes de réorientation de la gestion forestière issues de l'administration locale. Il ne rechigne pas non plus à la dépense mais exige toujours des résultats en échange. Le souci de ne pas négliger le point de vue économique amène d'ailleurs les autorités à éviter les essais de plantations. En effet, la ligne de conduite est la hausse de rendement et toute plantation dont le résultat n'est pas garanti, est écartée. Les expériences d'essences nouvelles indigènes ou exotiques sont donc très rares. Certaines cependant sont entrepri-

ses, non sans s'assurer préalablement de garanties importantes. Ainsi, en octobre 1780, le Conseil des finances propose à la Chambre des Comptes d'essayer en pépinière des plantis de platanes d'Amérique ⁵¹ dans la forêt de Soignes. Il énumère les qualités de ce bois réputé utile pour beaucoup d'ouvrages et précise que certains arbres de cette essence plantés le long de la chaussée d'Etterbeek ont parfaitement résisté à la grande sécheresse durant l'été ⁵². Les arguments sont clairs : une qualité de bois permettant des débouchés et un arbre qui semble bien adapté à notre climat.

3. Les pépinières comme politique de protection des arbres

Parallèlement aux idées nouvelles d'amélioration et de repeuplement des forêts, le gouvernement prend conscience que les jeunes plants ne sont pas vraiment à l'abri du dégât. Des programmes veillent à restaurer les bois mais ne résolvent pas toujours le problème de la circulation de la population et des animaux dans les semis et les jeunes plantations pouvant causer parfois en quelques heures des dégâts irrémédiables. En effet, les animaux aiment brouter l'écorce de certains arbres (ormes, frênes, bois blancs,...). De plus, le bétail tourmenté par des mouches ou des parasites et les cerfs qui perdent leur ramure ou marquent leur territoire ⁵³ se frottent aux troncs, les blessant, les rompant, les renversant même, si l'arbre est fort jeune ou nouvellement planté.

Or, la difficulté de gérer la forêt de Soignes est accrue par son caractère périurbain. Cet important massif forestier adossé à la capitale est véritablement le jardin de la ville utilisé à des fins cynégétiques. Elle est donc doublement menacée, à la fois par la proximité de la population et par un gibier surabondant. Devant l'urgence de restaurer cet espace et consciente que la régénération naturelle est utopique, l'administration forestière choisit donc dès 1770, d'accorder une attention particulière à la protection des jeunes arbres. Pour ce faire, elle use de techniques intensives de reboisement inspirées des idées nouvelles venues de France, donnant naissance à une démarche que l'on pourrait qualifier de scientifique dans la gestion forestière.

L'utilisation d'essences peu appréciées par le gibier telles le hêtre, l'aulne et le bouleau se voit dès lors largement préconisée. L'aulne est abondamment planté notamment dans les domaines de chasse de Tervueren et Mariemont. Il est d'autant plus favorisé qu'il permet en outre de concilier la chasse et le rendement puisque la crise du bois exige la culture d'essences de qualité aux usages diversifiés et surtout à croissance rapide.

Pour protéger les arbres existants, les forestiers n'hésitent pas à utiliser des procédés techniques tels le renforcement des troncs d'arbre ou la mise en place de fossés et de haies. Cette première solution fut d'ailleurs appliquée par de l'Escaille dans le canton de la Heeghde, riche en gibier élevé pour la chasse. Désirant diversifier les essences, il y planta des frênes, des ormes et bois blancs, arbres très recherchés par le gibier qu'il protégea en les enduisant d'huile de térébenthine puis en les recouvrant d'épines. Cependant ces solutions s'avèrent très coûteuses puisque pour être efficaces, les épines doivent être remplacées annuellement et les haies et fossés entretenus régulièrement. De plus, même si ces mesures limitent sensiblement l'accès au gibier, principal prédateur de la forêt de Soignes, elles sont totalement insuffisantes pour arrêter l'homme.

Or, la forêt joue un rôle social indéniable amplifié dans ce cas-ci par la proximité des habitants. Nous l'avons vu, la forêt est parcourue quotidiennement par les riverains qui la dégradent volontairement ou non. La législation s'efforce de réglementer leur passage mais les bois étant rarement clos, les contrôles ne sont pas aisés. Dès lors, de la volonté de repeupler les vagues et de limiter l'accès aux bois naît progressivement l'idée de créer des espaces plus ou moins clos, protégés et surveillés pour cultiver des arbres destinés au reboisement des forêts domaniales : des pépinières.

L'idée en soi n'est pas neuve. De nombreuses pépinières privées existent déjà, que ce soit d'arbres fruitiers, forestiers ou exotiques destinés à la commercialisation, tenues par des marchands spécialisés dans cette branche. Les grands propriétaires de bois ont généralement aussi leurs propres pépinières d'arbres forestiers indigènes ainsi que des arbres exotiques pour subvenir au repeuplement de leurs vagues mais aussi et surtout par attrait pour la recherche arboricole. Ils sont en général amateurs d'arboriculture et aiment entreprendre des expériences et des essais de plantations. Citons entre autres, le duc d'Arenberg propriétaire de bois près de Louvain, le duc de Croÿ près de Condé, le prince de Ligne,... Ceux-ci, propriétaires de bois essentiellement pour les plaisirs de la chasse, sont généralement très avant-gardistes. Par luxe, par mode ou par passion, ils entreprennent des plantations d'arbres nouvellement connus dans nos régions, venus d'Orient ou d'Amérique. Leurs expériences serviront d'ailleurs souvent de point de référence pour les autorités forestières.

L'administration forestière ne se lançait donc pas dans l'inconnu en créant des pépinières. Pour la gestion de ses forêts, elle avait l'habitude de s'inspirer des plantations effectuées par les gros propriétaires de bois qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Or ceux-ci possédaient généralement leurs propres pépinières et devenaient donc un bon point de référence.

Elle pouvait aussi compter sur les écrits des agronomes français et sur le manuel de de Poederlé, riche en conseils pour l'aménagement de celles-ci. Les manuels sont unanimes : pour tout propriétaire de bois l'établissement de pépinières est un facteur de réussite d'exploitation. Duhamel du Monceau, dans la préface de son traité *Des semis et plantations des arbres et de leur culture*, insiste sur les dégradations subies par les arbres dans des terrains non clôturés et donc accessibles au public et au grand gibier : « le mieux seroit de répandre les semences des arbres aux places mêmes où l'on veut former, soit un quinconce, soit une avenue, etc. Je ne dis pas que cela ne pût être praticable dans un parc fermé et inaccessible aux voitures, aux bestiaux, aux enfants et aux malfaiteurs ; mais il est certain que dans les champs non fermés ces arbres foibles et hors d'état de se défendre périroient par mille accidents avant d'avoir atteint la grandeur à laquelle on a coutume de les planter. D'ailleurs, il faudrait bien des années pour que de pareilles plantations pussent donner quelque satisfaction : le mieux est donc de les élever en pépinière, jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour se défendre de la plupart des accidents dont nous venons de parler ;... »⁵⁴.

Le baron de Poederlé insiste, lui, sur les problèmes rencontrés lors de l'achat de plants à des marchands pépiniéristes. Ceux-ci ne recherchent en effet que le profit. Ils veillent donc à produire un maximum d'arbres dans un laps de temps réduit sans vraiment se soucier du sort subi ultérieurement par les plants vendus. Ceux-ci, bien souvent élevés dans une terre de bonne qualité pour un rendement maximum, ont beau-

coup de mal à reprendre par la suite. De Poederlé conseille donc de pourvoir soi-même à ses besoins en plants en établissant une pépinière et en évitant par la même occasion de faire faire aux plants des voyages parfois trop longs ⁵⁵.

4. Les pépinières en Soignes

1. *Rôle joué par le lieutenant wautmaître*

L'instigateur du mouvement de création des pépinières dans les Pays-Bas autrichiens dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle est un officier de la forêt de Soignes, le lieutenant wautmaître de l'Escaille ⁵⁶. Dès son entrée en fonction le 16 mai 1770 ⁵⁷, l'idée de repeupler les vagues par des pépinières apparaît de plus en plus dans les rapports de l'administration forestière. Il désire faire prendre conscience aux autorités de l'urgence de la situation. Pour ce faire, il rédige un long rapport sur l'état de la forêt de Soignes et sur les remèdes qu'il propose pour l'améliorer ⁵⁸.

Il dénonce non seulement la nécessité d'abattre, même entre deux coupes ordinaires, les vieux chênes dépéris ou dépérissant, mais aussi le manque d'abornement exact de la forêt qui entraîne des empiétements de la part des riverains, source de procès et de conflits pour le souverain. Mais bien sûr et surtout, il déplore d'importantes pertes annuelles de revenus pour le domaine, occasionnées par les nombreux espaces déboisés ⁵⁹. Il se montre dès lors partisan d'une plus grande diversité d'arbres, choisis en fonction des terrains et des débouchés. Il critique, en effet, cette habitude de n'avoir que deux sortes de baliveaux dans la Heeghde : le chêne et le hêtre. Il propose par exemple de planter davantage de frênes et d'ormes qui sont délaissés en forêt de Soignes malgré leur utilité en charonnage, mais se propose surtout d'avantager des essences non endommagées par le gros gibier, c'est-à-dire l'aulne ou le bouleau, selon les exigences du sol ⁶⁰.

Il désire montrer combien la difficulté est grande pour les forestiers de trouver de jeunes plants, tant l'étendue des vagues est importante et propose de repeupler ces terrains en établissant des pépinières en vue d'élever des arbres de qualité à l'abri des dégradations causées par l'homme et les animaux. Idée qui semble avoir rapidement séduit la Chambre des Comptes, puisque le 3 juin 1772 ⁶¹, elle communique son approbation au Conseil des finances pour ce projet : « Le moien qu'il propose de repeupler ces terrains en établissant des pépinières dans différens cantons de la forêt, nous semble très praticable et mériter une attention particulière ».

L'attention se tourne naturellement sur la Heeghde, réserve de chasse très appréciée de Charles de Lorraine, située aux environs d'Uccle. De l'Escaille élabore donc pour elle un programme de reboisement qui inclut bien sûr la création d'une pépinière qu'il établit au Vleurgat. Il n'est d'ailleurs pas le seul à se préoccuper de l'état de la Heeghde. Quelques années auparavant, en 1769, le wautmaître, le vicomte de Beughem de Capelle ⁶² avait déjà convaincu les autorités de l'intérêt d'y convertir un vague en pépinière d'aulnes. Il avait d'ailleurs prouvé que la raspe de ce canton était complètement ravagée à cause du gibier en y établissant temporairement un petit enclos dans lequel les arbres étaient à l'abri des animaux ⁶³.

Le lieutenant wautmaître bouleverse complètement la politique forestière. Il se montre partisan d'une régénération naturelle mais, conscient que celle-ci n'est pas possible partout, il élabore des programmes de plantations qui favorisent des essences

nouvelles adaptées aux différents sols. Il ne délaisse pas pour autant le hêtre et le chêne, bois durs de tout temps appréciés pour leurs usages très divers mais élimine les trembles ⁶⁴ qui gênaient leur croissance.

De l'Escaille a certainement bénéficié de l'expérience de son père, conseiller des finances régulièrement consulté pour des affaires forestières ⁶⁵. Ce dernier avait déjà eu la possibilité d'étudier à plusieurs reprises des projets de plantations ou de semis dans des espaces protégés notamment dans les bois du domaine de Binche ⁶⁶. Même si l'idée de pépinières créées en vue du reboisement est déjà familière aux membres du Conseil des finances dès la fin des années 1760, le véritable démarrage n'a eu lieu qu'à l'arrivée de Jean Charles de l'Escaille au poste de lieutenant wautmaître. Entre 1770 et la période française, de nombreuses pépinières seront mises en chantier sous sa direction, devenant un élément courant de la gestion forestière dans l'ensemble des Pays-Bas autrichiens.

La gestion forestière va donc rapidement évoluer sous l'impulsion du wautmaître et de son lieutenant, imprégnés tous deux par les écrits novateurs des agronomes français. Cependant les relations entre les deux hommes dégénèrent lorsque le vicomte manifesta le désir ⁶⁷ de transmettre sa fonction à son fils alors que de l'Escaille brigua l'office de wautmaître. Cette situation s'amplifia encore à partir de 1774 quand la forêt de Soignes fut partagée entre trois officiers ⁶⁸ : le wautmaître, le lieutenant wautmaître et le receveur général du domaine de Bruxelles.

En effet, dès octobre 1773 de l'Escaille signale aux Etats de Brabant qu'il ne parvient pas à assurer seul la surveillance de l'ensemble des cantons de la forêt. Ceux-ci sont trop distants les uns des autres pour pouvoir être visités régulièrement. Or, les vagues à repeupler sont énormes et exigent une surveillance étroite des ouvriers qui y sont assignés. « Je dois veiller particulièrement aux ouvriers faisant les plantis dans les vagues immenses qui se trouvent dans les jeunes tailles de la forêt de Soigne et d'y employer annuellement trente des cent vacations que je suis obligé de faire dans cette forêt pour veiller aux abus qui résultent par la connivence intéressée des forestiers qui sont chargés de cette surveillance, reconnaître si les ouvriers employés à cette besogne, des plus intéressante pour le service de Sa Majesté arrachent les plantes font les fosses et plantent les arbres avec la connoissance, l'attention et les précautions requises » ⁶⁹.

Ce partage de la forêt de Soignes en trois secteurs ⁷⁰ visait d'une part à soulager la tâche du lieutenant wautmaître et à permettre ainsi un meilleur contrôle de la forêt et d'autre part, à créer entre les trois hommes une situation de concurrence qui devait stimuler leur zèle ⁷¹. En effet, elle permettait à chacun d'être son propre maître dans ses cantons et éliminait donc toute hiérarchie. Malheureusement, cette situation entraîna des sentiments de jalousie qui se traduisirent par des conflits permanents à propos des lignes de conduite à suivre pour les repeuplements. De l'Escaille parvint à tirer avantage de ce partage de compétence en gagnant l'appui des autorités, essentiellement par son dynamisme ⁷² et sa force de persuasion. En effet, les membres du Conseil des finances et de la Chambre des Comptes, peu familiarisés en général avec les problèmes forestiers, ont parfois beaucoup de mal à trancher entre deux opinions divergentes. Ils se montrent donc très exigeants quant aux contenus des rapports du personnel forestier. La correspondance est nombreuse et les demandes de précisions

et de compléments d'informations sont courantes. De l'Escaille est rapidement passé maître dans l'art de remettre des rapports clairs voire didactiques illustrés par de larges extraits ⁷³ des grands auteurs tels Duhamel du Monceau essentiellement, mais aussi Guiot, Evelyns ou le *Dictionnaire économique* de Chomel complété par de La Marre. Séduites par ses dons d'éloquence, les autorités n'hésitent pas à lui demander conseil en toutes circonstances. Fort de cette influence, il leur présente même de nouveaux gardes alors que normalement cette tâche est du ressort du wautmaître ⁷⁴.

Il parvient à imposer des idées nouvelles en arboriculture parmi lesquelles l'élaboration d'endroits protégés pour garantir un approvisionnement régulier en plants prend une place primordiale. L'établissement des pépinières s'avère à ses yeux essentiel pour l'aboutissement du programme de repeuplement de la forêt de Soignes. Il doit, en effet, pourvoir au repeuplement de cinq tailles (le Wandelle, le Petit Cingle, les Biafaux, l'Euperken et le Cortenbosch) où chaque année des coupes sont effectuées alors qu'au moins cinq cents bonniers vides n'ont pas encore été replantés faute de moyens financiers ⁷⁵. Il souhaite que les autorités prennent conscience que certaines dépenses sont difficilement prévisibles. Il donne en exemple une sécheresse inhabituelle qui détruisit, durant l'été 1783, les jeunes plantations effectuées dans la Heeghde. C'est d'ailleurs aussi pour faire face à ces situations exceptionnelles que les pépinières s'avèrent utiles puisqu'elles permettraient de disposer à tout moment de jeunes plants aptes à être transplantés. Ses propos durent porter leurs fruits car les autorités acceptèrent d'augmenter considérablement les budgets à plusieurs reprises ⁷⁶ pour la réalisation des plants de reboisement ainsi que pour le paiement des ouvriers. Elles réalisent qu'une surveillance plus étroite des ouvriers accompagnée d'une formation plus soignée de ceux-ci sont des éléments décisifs dans l'aboutissement des projets. Elles vont dès lors augmenter leurs salaires en espérant une plus grande application.

De plus, convaincues de la nécessité de confier la gestion forestière à un personnel spécialisé, les autorités n'hésitent pas à faire fi des limites géographiques des provinces et demandent au lieutenant wautmaître de Brabant de donner son avis sur la situation forestière du Hainaut. Sa réputation n'étant plus à faire, le Conseil des finances charge de l'Escaille de l'amélioration des bois du domaine de Binche dès 1778 ⁷⁷. Il se verra confier d'ailleurs la direction des travaux d'installation d'une pépinière au lieu-dit « Paradis des Chiens » à proximité des remparts de la ville. Comme nous le rappelle l'auditeur de la Chambre des Comptes de Charvet en 1788, de l'Escaille sera un élément important de la gestion des bois du domaine de Binche jusqu'à sa destitution : « Le lieutenant wautmaître de l'Escaille est assez régulièrement intervenu à la vente de la futaie des domaines de Binche, l'objet principale de cette mission était la formation des pépinières, la direction des plantis et des élaquages » ⁷⁸.

Le lieutenant wautmaître semble avoir été accueilli favorablement en Hainaut. Nous ne retrouvons pas d'animosité ni de signe de tension avec Buisseret, le directeur des plantations du domaine de Binche. Au contraire, les deux hommes sont très souvent d'accord et de l'Escaille approuve à plusieurs reprises les idées ou les remarques du receveur. Il semble donc avoir profité du souvenir laissé par son père en Hainaut : on y reconnaissait qu'il avait largement contribué à l'amélioration des bois.

Grâce à la compétence de son personnel forestier, le Brabant a petit à petit acquis l'image d'une province « phare ». La forêt de Soignes est très souvent montrée en exemple et, nous le verrons plus loin, les achats de plants pour les pépinières des bois de Binche s'organisent en fonction de Bruxelles.

2. *Des pépinières en constante évolution*

Ces pépinières sont des terrains semés ou plantés régulièrement d'essences d'un ou plusieurs types, parfois entourés de haies ou de fossés en vue de les protéger du gibier et soumis à la surveillance d'un forestier. En général, celles-ci sont appelées pépinières volantes ⁷⁹ à cause de leur caractère temporaire. En effet, elles sont placées au milieu des bois, le plus près possible des parcelles à repeupler et uniquement pendant la durée nécessaire au reboisement.

Petit à petit cependant, les autorités prennent conscience que les pépinières doivent être protégées non seulement du gibier mais surtout de l'homme. Ainsi, à la fin de 1778, en visite dans les bois du domaine de Binche et de Mariemont en vue d'y déterminer les terrains à convertir en pépinières, l'auditeur de la Chambre des Comptes et le lieutenant wautmaître de Brabant de l'Escaille confirment la nécessité de celles-ci mais observent qu'elles ont « trois ennemis également à craindre, les hommes, le fauve et les bêtes à cornes ; que les hommes en enlèvent les jets nuitamment, et vont les vendre au loin..., que le dommage du fauve est presque inévitable à portée des bois ; et que prez des villages, les bêtes à corne peuvent s'introduire dans les pépinières par un effet du hazard ou de la méchanceté, y enlever dans deux ou trois heures de tems, la plus belle esperance, et priver du fruit de plusieurs années de soins et de culture, en rongant les bourgeons supérieurs des jets ⁸⁰ ».

Elles sont souvent la cible des voleurs certains d'y trouver des arbres de qualité mais elles font malheureusement aussi les frais de vengeances contre le pouvoir. La population, en effet, prend vite conscience que les pépinières sont précieuses pour les autorités et celles-ci sont donc parfois sujettes à des représailles contre une décision gouvernementale jugée injuste ou trop sévère. Ainsi, par exemple, lors de la suppression du droit de coupes des herbes ⁸¹ en forêt de Soignes en mars 1778, les rapports des forestiers mentionnent de nombreux cas d'incendies criminels dans des pépinières mais parfois aussi de troupeaux lâchés par « mégarde » dans les plantations ⁸².

Les tentatives de l'administration forestière pour remédier à ces dégradations sont nombreuses. Celle-ci fait entourer les pépinières de fossés et de haies épineuses pour gêner le gibier et pour tenter de décourager les voleurs ou les vandales. Nous avons même trouvé trace dans les dépenses pour l'établissement de la pépinière du Paradis des Chiens à Binche d'achat de poison pour protéger les semis de glands des porcs des fermiers riverains ⁸³. Mais ces mesures n'arrêtent pas toujours ces derniers.

Les autorités ont recours à la répression par le biais d'amendes mais elles réalisent très vite que le seul moyen pour remédier aux dégradations est d'assurer une surveillance plus régulière par l'installation d'un logement de forestiers à proximité des pépinières. En effet, les gardes sont non seulement peu motivés par des salaires peu attrayants, qui les obligent en général à avoir d'autres activités, mais sont parfois tout simplement incapables d'éviter des agressions contre les bois. Ils sont peu nom-

breux ⁸⁴, doivent couvrir des territoires parfois très grands et ne peuvent se déplacer rapidement si les conditions climatiques ou l'état des sols sont défavorables.

Le cas de la pépinière installée en bordure du Bois de Haye-le-Comte le long de la chaussée de Mons à Bruxelles illustre très bien cette situation. Les autorités se plaignaient qu'elle ait été ravagée à plusieurs reprises par des riverains désireux d'accéder au bois y adjoignant. Le rapporteur de la Chambre des Comptes ayant visité les lieux observa « qu'on n'avoit pas seulement franchi les hayes mais qu'on les avoit arrachées, brisé, détruit et emporté la porte, passé avec des chariots, et par conséquent ravagé toutes les jeunes plantes qui s'étoient trouvées dans le passage... » ⁸⁵. Beaucoup emportaient du bois vert lors de leur passage mais malheureusement il était, dans la plupart des cas, impossible de les surprendre. « Les gardes ne sauroient empêcher ces excès qui se commettent toujours à la dérobée ou lorsque les mauvais tems ne leur permettent pas de faire leur ronde. Ils sont d'ailleurs trop éloignés de ces endroits pour y veiller avec exactitude, outre que n'étant point salariés ; il ne seroit pas surprenant qu'il y eut un peu d'indifférence dans leur conduite surtout lorsque les rapports qu'ils sont obligés de venir faire à Mons restent impoursuivis, et lorsque rien ne les attache autrement au service qu'un gage de 40 livres qu'ils ne craignent point de perdre ».

Pour assurer un meilleur contrôle, les nouvelles pépinières sont installées plus à proximité des zones d'habitation (près des villages ou à l'entrée des villes par exemple) mais ce rapprochement les rend encore plus vulnérables. L'administration forestière se voit donc contrainte de renforcer les mesures de protection des pépinières. Celles-ci ne sont dès lors plus placées en plein bois mais dans des endroits facilement contrôlables et entourés de palissades. Le souci de surveillance des travaux et du personnel mène aussi les autorités à fixer les demeures des forestiers à proximité des pépinières, voire dans l'enclos de celles-ci. Le choix de l'emplacement doit être fait judicieusement, en tenant compte de la qualité du sol et des facilités de surveillance. Ainsi, pour pourvoir au repeuplement de la Heeghde, une pépinière est installée à proximité du canton à repeupler dans une prairie longeant les palissades de l'abbaye de la Cambre près de la chaussée de Vleurgat ⁸⁶. Pour la protéger au mieux des agressions du gros gibier, de l'Escaille propose de planter une haie de charmille le long du chemin appelé Koyestraet reliant le Vleurgat à l'abbaye de la Cambre. En Hainaut, l'idée d'établir une pépinière contre les fortifications est retenue non seulement à Binche où l'une d'elles est installée dans les fossés des remparts, à hauteur de la porte de La Sablonnière ⁸⁷ mais aussi à Mons ⁸⁸ et à Ath ⁸⁹.

Cette évolution est très marquée dès la mise en place le 15 décembre 1785 de la Jointe des bois ⁹⁰. Chargée de l'amélioration de la forêt de Soignes, cette jointe prend en main le programme de création des pépinières. Elle insiste non seulement sur la nécessité de protéger celles-ci des dégradations causées par l'homme mais aussi d'en élargir considérablement l'étendue. Son point de vue est clair : désirant limiter au maximum l'achat de plants d'arbres, elle préfère augmenter le nombre de pépinières. Dans une dépêche du 21 septembre 1786 adressée au receveur général d'Hannosset et au wautmaître Capelle de Beughem le Conseil des finances déclare : « Comme il n'est aucune raison admissible pour se dispenser de la formation et de l'extension des pépinières dans vos cantons à l'effet de ne recourir qu'en cas de dernière nécessité à des achats de plantes au dehors de la forêt pour y replanter les vagues et clairiaires qui s'y

trouvent.. vous devrez porter chacun dans vos cantons au moins jusques à 9 ou dix bonniers ou environ le nombre de pépinières à former non en plein bois mais dans des cloisières à former à cet effet qui seront entourées avec des palissades,... »⁹¹.

L'administration forestière se met alors en quête de terrains à convertir en pépinières. C'est ainsi qu'elle profite des terrains clôturés de plusieurs couvents et abbayes supprimés par les réformes de Joseph II. Dès janvier 1786⁹², la Jointe des bois prend des dispositions en ce sens, décidant « d'assigner pour pépinière ultérieure, un terrain autant que possible enclos de murs au couvent supprimé de Sept Fontaines ». Elle fait la même requête pour les prieurés de Groenendael et de Rouge-Cloître ; « en observant de proposer à la Caisse de Religion pour ces trois maisons supprimées de ne vendre aucune partie de terrains ni de batimens subsistant des dites maisons mais de les céder tous par arrangement à l'entremise de la forêt sans que la caisse de religion puisse faire démolir et vendre à son profit les matériaux des églises et de la plus grande partie de ces couvens supprimés de manière à ne laisser subsister que les enclos qui pourroit convenir aux pépinières et une petite partie de bâtiment nécessaire à la demeure d'un forestier cultivateur de la pépinière et une appartement pour y réfugier les commissaires de la forêt lorsqu'il besogneront sur les lieux. A quoi il sera nécessaire d'ajouter la réserve des écuries pour les chevaux des forestiers et des commissaires ». Les terrains des couvents supprimés permettaient donc à l'administration forestière d'établir des pépinières en plein de bois sans trop de dépenses puisqu'elle disposait de cette manière d'habitations pour les forestiers et surtout de murs de clôture.

Une nette évolution se fait dès lors sentir. La pépinière acquiert grâce à cette conception nouvelle un caractère permanent alors que dans l'esprit des autorités, les pépinières restent temporaires et ne doivent être maintenues que pendant le temps nécessaire au reboisement. Cependant, les officiers dont de l'Escaille ne cachent pas que l'idée de régénération naturelle totale des forêts est une utopie. Des plants seront toujours nécessaires pour repeupler, par exemple, des terrains de moins bonne qualité incapables de fournir des brins à partir des semis naturels⁹³. De plus, comme les bois ne seront jamais totalement à l'abri des dégradations commises par l'homme, maintenir des pépinières de manière définitive ne serait pas superflu. De ce changement naissent deux types de pépinières : les unes ont, nous l'avons vu, un caractère permanent. Elles sont formées en terrain clos, surveillées par un forestier parfois logé à demeure et constituées d'essences variées destinées au repeuplement des bois riverains. Les autres, temporaires ou volantes, sont constituées en attendant la formation des premières. Elles sont parfois entourées de haies ou de fossés et sont soumises à une certaine surveillance. Elles sont constituées en général d'une essence spécifique destinée au reboisement des bois dans lesquelles elles se situent.

3. La Jointe des bois : un réel tournant dans la gestion forestière autrichienne

Malheureusement, ces changements ne se sont pas faits dans un cadre favorable. En effet dès 1784, les relations entre les officiers des bois s'enveniment. De l'Escaille, par son dynamisme, s'est entouré d'un personnel nombreux et compétent. Il a beaucoup d'influence auprès des autorités, ce qui lui attire les foudres du wautmaître et du receveur d'Hannosset. Ces jalousies créent deux camps qui vont naturellement se heurter au point de vue de la gestion forestière. En effet, des rapports

contradictoires se succèdent sur des sujets divers. Tous les prétextes sont bons pour causer des ennuis à la partie adverse : le problème de l'autorisation ou non de la coupe des herbages est remis à l'ordre du jour ⁹⁴, le programme du repeuplement de la Heeghde est critiqué ainsi que les idées nouvelles de diversification des essences,... Ce conflit se ressent non seulement entre les trois officiers mais également au niveau du gouvernement où chaque clan a ses partisans. L'auditeur de la Chambre des Comptes Duchesne ⁹⁵ soutenait de l'Escaille contre le conseiller Barret favorable au wautmaître et au receveur. Chacun soutenait son point de vue dans des termes parfois très agressifs, n'hésitant devant aucun moyen pour attaquer l'adversaire. Un extrait tiré d'un rapport du conseiller Barret au Conseil des finances illustre bien le ton sec mais parfois aussi très virulent des différents acteurs : « ... il ne peut guère régner d'intelligence ni d'harmonie entre les officiers préposés à la direction de la forêt ; la chose même sera sans remède aussi longtems qu'on aura une confiance aveugle dans le prétendu zèle du lieutenant de l'Escaille, et qu'il ne sera pas contenu dans les bornes de son devoir et de ses fonctions. Cet officier est d'un caractère violent, jaloux et qui ne butte qu'au despotisme. Il s'entremêle mal à propos dans les fonctions du receveur ; il ne cesse de chercher à empiéter sur celles du wautmaître à qui il semble avoir juré une haine implacable, il est parvenu même au point d'éloigner le rapport de la commission des bois, apparemment parce qu'il ne l'a pas trouvé disposé à donner dans ses projets ou plutôt ses reveries. Et ce qu'il y a de plus nuisible et même de plus blamable encore c'est que le lieutenant de l'Escaille ne cesse de faire des delations continuelles à charge du receveur et du wautmaître toutes autant déplacées que mal fondées » ⁹⁶. La tension est d'ailleurs telle que les deux clans se sont intenté des procès ⁹⁷.

Naturellement, cette atmosphère plutôt tendue portait préjudice à une bonne gestion forestière. C'est donc également pour surveiller cette situation que le Conseil des finances établit le 15 décembre 1785 une Jointe des Bois ⁹⁸. Composée, nous l'avons vu, de membres du Conseil des finances et de la Chambre des Comptes familiarisés avec les affaires forestières, elle épouse l'élan innovateur de de l'Escaille dans sa volonté de rompre avec la tradition en s'appuyant sur l'arboriculture nouvelle ⁹⁹. Elle reprend le programme d'amélioration de la forêt de Soignes et entreprend d'étendre considérablement l'espace imparti aux pépinières, ce qu'elle juge indispensable à la réalisation de son projet. De plus, toujours dans un souci d'amélioration de la forêt par l'utilisation à bon escient des essences en fonction des sols ¹⁰⁰, l'administration forestière consulte les officiers des bois sur le problème des bruyères et sur l'idée de créer des sapinières pour pourvoir à leur repeuplement.

La Jointe des bois se montre non seulement compétente et innovatrice mais aussi très exigeante quant aux résultats. Dès sa mise en place, elle détermine un programme d'amélioration de la forêt réparti sur six ans. Dans ce but, elle triplera le budget en mars 1786 ¹⁰¹. En effet, 36 000 florins par an seront dorénavant partagés entre les trois officiers : le receveur et le wautmaître recevront respectivement 9 000 florins tandis que le lieutenant wautmaître disposera des 18 000 florins restants ¹⁰². Mais avant cela, elle exige un bilan clair de la situation. Les trois officiers sont donc conviés non seulement à énumérer l'étendue des vagues et des bruyères dans leurs cantons respectifs mais également à estimer le nombre de plants disponibles en vue de leur repeuplement ¹⁰³.

<i>Officier concerné</i>	<i>Vagues</i>	<i>Bruyères</i>
Le wautmaître	695 bonniers	30 bonniers
Le lieutenant wautmaître	380 bonniers	198 bonniers
Le receveur général	439 bonniers	72 bonniers
Total	1514 bonniers	300 bonniers

Le bilan est lourd, 1 814 bonniers sont peu productifs voire improductifs. La perte annuelle de revenus est estimée à 45 420 florins ¹⁰⁴ pour les vagues et 4 500 florins ¹⁰⁵ pour les bruyères. Pour le repeuplement de 1 500 bonniers, plus de 6 000 000 d'arbrisseaux sont nécessaires ¹⁰⁶. Or, seulement 1 500 000 plants sont disponibles selon les chiffres rapportés par les trois officiers.

<i>Officier concerné</i>	<i>Hêtres</i>	<i>Chênes</i>	<i>Charmes</i>	<i>Total</i>
Le wautmaître	300 000	20 000	80 000	400 000
Le receveur général	42 600		36 600	79 200
Le lieutenant wautmaître	400 000	100 000	500 000	1 000 000
Total	742 600	120 000	616 600	1 479 200

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, les résultats du lieutenant wautmaître sont nettement supérieurs à ceux du wautmaître et du receveur. Non seulement, l'étendue des surfaces improductives est plus basse mais en plus, il dispose d'un million de plants aptes à la transplantation. L'administration forestière est une fois de plus séduite par le dynamisme du lieutenant wautmaître et lui accorde dès lors toute sa confiance. Il est vrai que de l'Escaille se montre très compétent et soucieux de la réussite de tout ce qu'il entreprend. Il n'hésite pas à se rendre en personne chez les pépiniéristes pour choisir les plants et confie leur arrachage à ses ouvriers sous la surveillance d'un homme de confiance ¹⁰⁷, conscient que les soins apportés aux jeunes plants à l'arrachage et les transports sont un facteur important dans la réussite des transplantations ¹⁰⁸. De plus, il n'hésite pas à montrer l'exemple et à rappeler les règles élémentaires à suivre pour soigner convenablement les cultures. C'est ainsi qu'il envisage, par exemple, de former lui-même les jeunes ouvriers désignés à l'élagage des arbres du domaine de Binche ¹⁰⁹.

Cependant malgré ce succès, le bilan est plutôt négatif. Environ 6 000 000 d'arbres sont nécessaires au repeuplement de la forêt et les trois-quarts font défaut. Quoique disposée à faire de grands efforts au point de vue financier ¹¹⁰, la Jointe s'oppose à l'idée d'acquérir les plants auprès des pépinières et bois privés riverains de la forêt comme le suggère le wautmaître et le receveur. Elle compte sur les bois des couvents supprimés et en attendant de les réunir au domaine, elle préconise de former des pépinières destinées à accueillir les plants nécessaires aux repeuplements aussi longtemps qu'ils ne seront pas assez forts pour résister aux agressions quotidiennes dues à la circulation des personnes et des animaux dans les bois. Elle donne l'ordre de former dans les trois secteurs dix bonniers de pépinières pour disposer dès le printemps suivant d'environ quarante bonniers de culture protégées ¹¹¹.

<i>Pépinières existantes</i>	
Pépinière située près du couvent des capucins de Tervueren	2 bonniers
Pépinière des ex-jésuites à Linkebeek ¹¹²	8 1/4 bonniers
Pépinière du Vleurgat	1 1/2 bonnier
Pépinière près du prieuré de Groenendael au Dieperick ¹¹³	1/2 bonnier
Pépinière de Notre-Dame-au-Bois	1/2 bonnier
Total	12 3/4 bonniers
<i>Pépinières prévues pour Pâques 1787</i>	
Pépinière de Linkebeek	5 1/2 bonniers
Pépinière du Vleurgat	4 1/4 bonniers
Pépinière du Dieperick	9 1/2 bonniers
Pépinière de Rouge-Cloître au canton du Flos ¹¹⁴	8 bonniers
Total	27 1/4 bonniers

Quarante bonniers de pépinières sont donc prévus dont vingt dans le secteur du lieutenant wautmaître. Refusant tout achat de plants, l'administration forestière doit utiliser judicieusement les 1 500 000 plants dont elle dispose. Elle élabore donc un règlement de quarante-deux articles à l'attention des forestiers chargés de la direction des différents travaux d'amélioration de la forêt de Soignes tels les plantations, les élagages,... ¹¹⁵. Ces instructions sont imprimées en français et en néerlandais et sont transmises à tous les officiers de la forêt « qui devront en rendre l'observation familière et facile même à tous les planteurs » ¹¹⁶.

4. Arrivée de Joachim Zinner

Devant l'ampleur des repeuplements à entreprendre et surtout vu l'importance des enjeux financiers, l'administration forestière ne veut prendre aucun risque. Pour éviter tout préjudice causé par des mésententes entre les deux clans, elle décide de nommer un surveillant pour les travaux d'amélioration de la forêt, d'autant plus qu'elle est consciente que les nouvelles instructions imposées tant aux officiers qu'aux ouvriers ne plaisent certainement pas à tous ¹¹⁷.

Le choix se porte sur Joachim Zinner ¹¹⁸, ancien jardinier de l'Orangerie, qui devient le 31 mars 1787 directeur des pépinières et des plantations ¹¹⁹. Le but poursuivi par cette nomination était de placer à cette fonction d'inspecteur un étranger impartial. On l'installe dans les habitations de l'ancien prieuré de Groenendael ¹²⁰, choisi pour sa position centrale dans la forêt, à proximité de la pépinière. Dans un souci d'une meilleure police, des instructions ¹²¹ lui sont remises, stipulant qu'il doit se conformer au *Manuel forestier* de Guiot. Malheureusement, cette nomination va créer une certaine ambiguïté au sein de la hiérarchie. Les trois officiers comprennent rapidement que les compétences de Zinner débordent souvent sur les leurs ¹²². En effet, il a la tâche de déterminer et de surveiller les travaux à effectuer aux plantations et dans les différentes pépinières de la forêt. Il est également chargé de s'occuper du ramassage des graines et semences pour en faire des semis, dans le but d'éviter autant que possible l'achat d'arbrisseaux. Il doit prendre connaissance des instructions remises aux

forestiers et aux ouvriers employés à l'amélioration de la forêt et veiller à leur application.

L'arrivée de Zinner ne fait donc qu'exacerber la situation de rivalité existante. D'autant plus que les procédés qu'il prône pour pourvoir au repeuplement de la forêt déchainent la colère de de l'Escaille. En effet, Zinner applique la méthode de la table rase. Il met en friche les surfaces à repeupler et y plante des hêtres alignés en rangs parallèles ou en quinconce pour gagner de la place ¹²³. La suppression de la Jointe des Bois en avril 1787 dans le cadre des mesures centralisatrices de Joseph II n'arrangea pas les choses ¹²⁴. Pour prendre le contre-pied de Zinner, de l'Escaille va même prôner le repeuplement naturel tout en étant conscient, par expérience, que le repeuplement naturel total est inconcevable ¹²⁵. Il est horrifié par les méthodes de Zinner qui, à ses yeux, gère la forêt comme un jardin ¹²⁶. Ce dernier fait fi des idées nouvelles et des démarches entreprises depuis près de deux décennies qui visaient à repeupler la forêt en diversifiant les essences selon la qualité des sols. En effet, il propose de repeupler les vagues en y plantant essentiellement du hêtre élevé en pépinière. En fait, son raisonnement est plutôt rationnel. Une belle futaie de hêtres est facile à exploiter. Ces arbres au long fût bien droit ¹²⁷ se débitent et surtout se transportent aisément ¹²⁸. De plus, cette essence a toujours été favorisée pour la qualité de son bois et pour la grande diversité de ses débouchés. Enfin, elle lui permet de créer des peuplements géométriques très à la mode à l'époque et permettant une répartition très aisée des coupes ¹²⁹. Zinner souhaite former une hêtraie uniforme et homogène : « les alignements tirés au cordeau, et les plants tous du même âge, de la même force et de la même essence » ¹³⁰. Cette politique, toujours sujette à de nombreuses controverses, causa aux yeux de beaucoup le dépérissement de la végétation ¹³¹.

Ce conflit de méthode s'accompagne à nouveau d'un conflit de personnes. De l'Escaille, qui jusque-là était parvenu à mettre en confiance les autorités et à faire appliquer ses idées, se voit à présent imposer un inspecteur des travaux de repeuplement prônant des techniques sylvicoles complètement différentes. A nouveau des rapports parfois en totale contradiction se succèdent, créant un climat de tension préjudiciable à l'exploitation forestière. Cependant, dans son premier bilan rédigé en décembre 1787 après six mois de vacation, Zinner ne remet pas en question l'existence des pépinières. Il les juge nécessaires au repeuplement, rappelant qu'elles ne seront efficaces que quelques années plus tard quand elles fourniront des plants de bonne qualité en quantité ¹³². Il reprend donc l'idée des pépinières de de l'Escaille mais y favorise bien sûr uniquement les semis de fâines.

Dès janvier 1788, de l'Escaille réagit en demandant aux autorités le rétablissement de la Jointe des Bois qui était partisane d'une gestion basée sur les idées nouvelles d'arboriculture et « qui pendant un an et demi qu'elle a existé, a produit plus d'effets tant pour le repeuplement de cette forêt que pour réprimer les abus de toutes espèces qui y existoient qu'en cinquante ans de gestion sur le pied d'administration antérieure » ¹³³. Il déplore qu'un tel changement de gestion forestière ait eu lieu aussi rapidement. La Jointe ayant accordé un budget de 216 000 florins à répartir sur six années, il demande vainement de pouvoir mener à terme le projet d'amélioration de la forêt prévu par celle-ci en 1786. Il reproche à Zinner de couper de jeunes pousses de bouleaux et de charmes pour y planter des hêtres, parfois dans des sols inadaptés, alors

que ces arbres prenaient bien. Il dénonce également le fait que ces coupes à grande échelle procurent sans aucun doute des revenus aux officiers ¹³⁴ mais entraîneront ensuite des dépenses démesurées lors des repeuplements. La tension entre les deux hommes était d'autant plus forte que Zinner ne semblait pas homme à se laisser intimider. Le lieutenant wautmaître avait donc pour la première fois un opposant de son envergure et se plaignait souvent de son comportement à son égard. « Je ne suis pas habitué à ces propos non plus qu'au ton d'arrogance avec lequel le même Zinnair s'est rendu une seule fois chez moy depuis qu'il est au service pour me foire connoître d'un ton d'insolence insupportable qu'il n'étoit pas sous mes ordres » ¹³⁵. Quoique ces propos soient certainement teintés d'hypocrisie, ils illustrent clairement le malaise qu'a entraîné la nomination à ce poste. Cependant, de son côté, Zinner se fait très vite remarquer non seulement par l'importance qu'il accorde à la surveillance mais aussi par l'attention qu'il porte aux ouvriers. Ils lui seront d'ailleurs reconnaissants de sa présence régulière et de l'oreille attentive qu'il prête à leurs besoins.

Cette situation est sensiblement différente de celle rencontrée jusqu'alors, née de la jalousie suscitée par le dynamisme de de l'Escaille. En effet, une certaine homogénéité au point de vue de l'exploitation forestière avait pu être maintenue. Après 1787, celle-ci disparaît et le paysage de la forêt se voit brutalement bouleversé. De plus, le 17 mars 1788 ¹³⁶, les conflits sont accentués lors de la nomination de Ransonnet au poste de commissaire de la forêt de Soignes à la place de Duchesne ¹³⁷, partisan de de l'Escaille. Ransonnet exige de plus en plus d'informations et de vérifications pour toutes les dépenses effectuées par de l'Escaille pour le repeuplement des vagues et l'entretien des pépinières. C'est une véritable guerre que se font les deux hommes. Les archives de cette période regorgent de plaintes, de demandes de preuves pour telle ou telle parole prononcée ou pour l'une ou l'autre dépense non justifiée ¹³⁸. Seule une étude approfondie portant sur cette querelle nous permettrait d'y voir clair tant les enjeux et les problèmes sont complexes : s'y mêlent à la fois les heurts causés par la jalousie et les différends nés de conceptions forestières complètement opposées.

Espérant apaiser la situation, les autorités mettent en place le 4 septembre 1788 un comité chargé de la gestion et la police de la forêt de Soignes ¹³⁹. Il est composé du commissaire Ransonnet et de trois officiers : le receveur général, le wautmaître et lieutenant wautmaître. Malheureusement ce comité étant composé de membres qui ne s'entendent pas, la situation va en s'empirant. De l'Escaille continue à rédiger des rapports pour dénoncer les abus constatés en forêt ¹⁴⁰ et s'oppose à Zinner sur la manière de gérer les pépinières, essentiellement sur le type d'essences à y cultiver. En effet, partisan d'une grande diversité dans le choix des essences, de l'Escaille y cultive des érables, des aulnes, des frênes, des peupliers voire des châtaigniers alors que Zinner préconise exclusivement des semis de fâines ¹⁴¹. La situation dégénère au point que le 14 mars 1789, de l'Escaille demande à être déchargé de la direction des travaux de repeuplement à effectuer dans son secteur ¹⁴². Cette demande lui sera accordée le 17 août 1789 par le comité qui supprime en même temps le partage en trois secteurs de la forêt ¹⁴³. De l'Escaille est ainsi exclu de la gestion forestière tout en gardant sa fonction puisque la Joyeuse Entrée lui garantissait son office à vie ¹⁴⁴.

Le partage de la forêt aboli, le comité se charge lui-même de la gestion. Il organise des visites des pépinières et charge Zinner d'effectuer un relevé exact des plants

disponibles dans les pépinières du Vleurgat et de Linkebeek ¹⁴⁵. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé la liste des plants dans les fonds d'archives dépouillés. La nouvelle répartition permet à Zinner de diriger seul tous les travaux de plantation dans la forêt, le wautmaître se chargeant de la police et le receveur général de l'administration (coupes, ...). C'est d'ailleurs lui qui rédige en septembre 1790 un rapport sur les travaux à effectuer en forêt pour l'année 1790-1791 ¹⁴⁶ dans lequel il conseille de se débarrasser des pépinières du Vleurgat et de Linkebeek ¹⁴⁷, marquées par l'empreinte de de l'Escaille. Il leur reproche un entretien déplorable mais surtout un « défaut en plantes durs ». Selon lui, elle regorge d'essences peu intéressantes au point de vue débouchés telles le frêne, l'orme, le bois blanc et le marronnier alors que de tout temps la forêt de Soignes paraît « avoir toujours soutenue son commerce par les chênes, hoctres et charmes ». En effet, le propre d'une pépinière n'est pas de fournir des essences « impropres ou irrecherchés à l'usage ordinaire ». Il parvient ainsi à imposer une quasi-monoculture du hêtre. Selon Goblet d'Alviella, Zinner apparaît comme « un pépiniériste avisé, un planteur compétent et soigneux mais peu regardant à la dépense ».

De l'Escaille évincé, que va-t-il advenir des pépinières ? La fin de cette période ayant été troublée par la Révolution brabançonne et l'offensive française, nous manquons de documents clairs. Cependant Zinner resta en place et ne semble pas avoir renoncé à l'utilisation de pépinières. Nous retrouvons, en effet, en 1793 des demandes pressantes de crédits pour pourvoir à leur entretien ¹⁴⁸. Seul leur caractère fermé est remis en question. Dans ses rapports à l'administration forestière, Zinner insiste sur l'état lamentable des palissades mal entretenues, pourries par l'humidité et renversées par le vent mais ne propose pas de les remplacer considérant que les pépinières ouvertes se portent aussi bien que les pépinières fermées ¹⁴⁹.

5. Aperçu technique

L'espace imparti aux pépinières est difficile à déterminer car il y a confusion dans l'esprit de certains officiers eux-mêmes. Ils appellent parfois pépinières des bois cultivés soumis à une certaine surveillance et inversement ne donnent pas automatiquement le nom de pépinière à des terrains semés ou plantés d'arbres entourés de haies pour les préserver du gibier. Cette ambiguïté de sens gêne le Conseil des finances et la Chambre des Comptes. En effet, nous l'avons vu, ils exigeront régulièrement des officiers une liste de l'étendue des pépinières pour la forêt de Soignes. Mais cela ne va pas sans difficulté, comme nous le montre un extrait d'une lettre du wautmaître A. de Beughem d'Heembeek adressée à la Chambre des Comptes le 6 novembre 1782 ¹⁵⁰. Il estime l'étendue des pépinières à vingt-six bonniers mais émet de grandes réserves quant à cette estimation. « Il est vrai que parmi le nombre des pépinières exprimées ci-dessus, il y en a plusieurs qui ne sont à proprement parler que des parties de jeunes tailles où on a planté fort près lesquelles, étant éclaircies, montent en futaie ; d'autres ne sont que quelques parties de terrain plantées en quinconce le long des chaussées où on a semé du chêne ou du hêtre dans les intervalles pour ne pas perdre du terrain ; mais quoique ces endroits ne soient pas destinés à rester pépinière j'ai cru devoir les rapporter ici comme telle puisqu'on en retire des jeunes plants pour le repeuplement de la forêt ».

Ces données vont bien sûr se préciser quand les pépinières prennent un caractère définitif et sont entourées de palissades ou de murs. Elle nous permettent de mettre en exergue la croissance rapide de ces pépinières. Nous l'avons vu, en octobre 1786 ¹⁵¹, la Jointe des bois estime leur étendue en forêt de Soignes à 12 bonniers 3/4 et projette de l'élever pour les Pâques suivantes à 40 bonniers. L'ampleur rapide prise par les pépinières nous montre combien les autorités ont été sensibilisées par le problème de dégradation de l'espace forestier et surtout par les conséquences que celle-ci entraînait.

L'emplacement quant à lui est déterminé par l'officier qui en a la direction. Le Conseil des finances donne son approbation au lancement des travaux mais laisse le choix du lieu aux forestiers. Ceux-ci ont recours dans leur décision :

- à la tradition, à leurs propres expériences ou à celles de leurs pères, la profession se perpétuant de père en fils. Ils peuvent donc profiter des expériences du passé et de leur connaissance des bois, de la qualité des sols et des exigences des différentes essences ;
- aux essais de plantation entrepris par les propriétaires privés. En effet, un critère de sélection peut être la proximité d'une pépinière privée très fructueuse ;
- aux manuels et traités d'arboriculture dont ceux de Duhamel du Monceau très souvent cité en exemple. Les ouvrages regorgent de conseils quant au choix du lieu. La qualité du sol est très importante : la terre ne doit être ni trop grasse ni trop maigre. Il est préférable que le terrain soit de qualité inférieure à celui où seront plantés les arbrisseaux. On sait notamment que, si le terrain de la pépinière est très bon, les arbres transplantés dans un sol qui l'est moins reprennent difficilement. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille choisir un sol trop médiocre car les plants y grandiraient mal et même risqueraient de mourir ¹⁵².

L'idéal est d'établir la pépinière le plus près possible des bois à repeupler. Cette solution offre plusieurs avantages. L'arbre transplanté ne souffre pas d'un changement de qualité de terrain ni d'un transport trop long qui pourrait lui être fatal. Cela évite également les frais de transport des plants. Les ouvriers peuvent aller chercher les plants dans la pépinière à mesure des besoins. Les arbrisseaux restent dès lors peu de temps hors de terre, les frais d'emballage sont minimes et le paiement d'un voiturier inutile. Le plus souvent le choix se porte sur un vague du bois à repeupler. Malheureusement, quand les pépinières acquièrent un caractère permanent, cela n'est plus toujours possible. Le souci de protection des cultures vient dès lors au premier plan et l'administration se met en quête de terrains plus facilement contrôlables.

6. Les plants

1. *Essences*

Ces pépinières sont les témoins d'une recherche de diversité d'essences. Le choix des arbres est naturellement déterminé par le peuplement à reconstituer et une étude de celui-ci nous permet d'identifier les types de bois favorisés ou non dans nos régions à cette époque. Les arbres les plus favorisés dans les pépinières sont incontestablement les hêtres et les chênes dont les nombreux usages sont rappelés sans cesse dans les rapports des forestiers. Malheureusement, ces espèces ont un rythme de croissance lent. Par conséquent, l'attention est attirée sur les bois blancs (aulne, peuplier,

saule,...). L'aune est très largement diffusé dans l'ensemble des Pays-Bas autrichiens par de l'Escaille, totalement séduit par son double avantage d'être peu apprécié par le gibier et d'être recherché pour la qualité de son bois. Il va aussi conseiller l'orme et le frêne pour leur utilisation en charonnage.

A côté de ces essences, nous trouvons des arbres en général plantés le long des routes mais ont aussi de nombreux usages en menuiserie, dans les saboteries, dans les houillères,... Nous pensons non seulement au peuplier indigène (appelé aussi aubelain, franc-picard ou simplement bois blanc), au peuplier noir de Lombardie (ou d'Italie), très à la mode au début des années 1760 ou au peuplier de Virginie (ou de la Caroline) ; mais aussi au platane d'Occident ou de Virginie à grandes feuilles, conseillé par le baron de Poederlé ¹⁵³ suite aux essais effectués en Hainaut chez son père, dans le jardin botanique de Louvain ¹⁵⁴ et dans les possessions du duc d'Arenberg à Enghien.

Le châtaignier, quoique considéré actuellement comme une essence d'intérêt forestier secondaire ¹⁵⁵, a connu dans les années 1780 un énorme succès dans nos régions sous l'impulsion des traités d'arboriculture et de de l'Escaille qui compare les qualités de son bois à celles du chêne. Ainsi pour sa pépinière à Binche, il propose l'acquisition d'une grande quantité de marrons de Provence « pour faire planter dans la pépinière de ce département, pour en regarnir les vagues des raspes à la suite, à l'exemple de quantité de propriétaires de bois de ce pays, qui n'ont pas hésité d'adopter ce système, et qui ne se contentent pas de le cultiver en raspe, mais encore en balivaux, comme l'arbre forestier le plus beau, qui prend le plus d'élévation, et de grosseur quand il est bien conduit, et qu'ils considèrent comme le plus propre à toute espèce d'ouvrage, après le chêne » ¹⁵⁶.

Le sapin, quant à lui, n'est utilisé qu'en dernier recours. Bien sûr, les avis s'accordent sur le fait que cette essence convient parfaitement pour les bruyères, terrains pierreux et sablonneux de mauvaise qualité. Mais elle a le défaut d'être très appréciée par le gibier. Ainsi, de l'Escaille, reconnaît qu'un semis de sapin peut sembler le moyen le moins onéreux pour repeupler les bruyères « si l'on ne croignoit les dégats continuels et inévitables du fauve, qui friant de la raisinne que ces arbres contiennent, ne manquera pas d'en détruire le grand nombre en les pelant, chose qu'il seroit difficile d'empêcher sans cloture très dispendieux par rapport à la difficulté du succès eu égard à la nature du fond peu propre à la végétation d'une haye dont on pourroit les entourer » ¹⁵⁷

Pour sa part, il est plutôt partisan d'une amélioration du sol qui permettrait d'utiliser un plus grand nombre d'essences. Il propose de préparer soigneusement les terrains entourés préalablement de fossés pour protéger les cultures du gibier et du bétail. Il recommande « d'enlever ensuite le gazon de ces bruyères pendant les plus fortes chaleurs de l'été de le laisser secher pendant quelques jours, d'arranger ensuite ledit gazon en fourmaux, d'y mettre le feu pour le reduire en cendre et éparpiller en forme d'engrais sur toute la superficie de la terre ». Enfin après un ou deux labours soignés de toute l'étendue du terrain, il engage à faire des semis de glands et de graines de bouleaux et de plannes ¹⁵⁸. Par ce procédé, il procure de l'ombre dès les premières années aux jeunes pousses de chêne pour les préserver de l'ardeur du soleil et pour conserver l'humidité nécessaire à leur croissance.

Les plantations des sapins sont donc rares en Soignes. Cependant, nous trouvons trace de quelques essais d'implantation de sapinières : dans les cantons de la Longue Laie et de l'Eyndeplass ¹⁵⁹ et la plus grande, de dix bonniers, dans la bruyère de Terholst. En général, les forestiers essaient dans la mesure du possible d'éviter les grandes plantations de sapins, préférant les alterner avec du hêtre et du bouleau. Ce dernier croît d'ailleurs très bien dans des sols de mauvaise qualité. Il a l'avantage de se semer de lui-même ¹⁶⁰ et ne nécessite donc pas de culture en pépinière. Il est souvent utilisé en alternance avec le sapin et le chêne par exemple car « il les protège contre les chaleurs du soleil sans leur faire aucun tort dans la nourriture » ¹⁶¹. Par ailleurs, le bouleau permet de nombreuses utilisations telles la confection de balais, de cerceaux, de sabots,...

2. *Provenance des plants*

Confrontés à un souci permanent d'économie, les officiers s'approvisionnent, dans la mesure du possible, en semences et en plants ¹⁶² dans les bois domaniaux les plus proches. Ils désirent non seulement éviter les frais de transport mais également réduire au maximum la durée des voyages car le problème de la conservation des arbrisseaux se pose. Malheureusement, les forestiers sont souvent contraints de s'approvisionner en plants auprès de marchands pépiniéristes qui, pour gagner du temps ou pour diminuer les dépenses, négligent de prendre les précautions élémentaires pour préserver les arbrisseaux en pleine santé. Dans un premier temps, l'arrachage des arbres doit être effectué avec soin pour ménager autant que possible les racines. Beaucoup se contentent ensuite d'envelopper les troncs et laissent les racines à découvert. Or, il est plus important pour la santé de l'arbre de préserver les racines du vent, de la pluie, ... En effet, des racines abîmées et mal emballées risquent d'être dégradées par le gel ou desséchées par le soleil.

L'étude des documents conservés aux Archives générales du Royaume dans le fonds des Acquis des Chambres des comptes nous permet d'avoir une idée de la manière dont les forestiers opéraient pour le transport de plants. Certains reçus mentionnent clairement des frais de « bottelage » ¹⁶³ et d'achat de paille destinée à l'emballage des arbrisseaux ¹⁶⁴. Or Duhamel du Monceau, dans son traité *Des semis et plantations des arbres et de leur culture* suggère d'emballer soigneusement au moyen de paille des bottes formées de six à huit arbrisseaux en ayant soin de bien entrelacer les racines pour que les troncs soient le plus serrés possible ¹⁶⁵.

L'approvisionnement des pépinières domaniales en semences est beaucoup plus aisé. Celles-ci sont ramassées par des ouvriers dans les bois domaniaux des différentes provinces ¹⁶⁶. Les autorités forestières favorisent fortement les échanges de plants et de graines entre les différentes forêts domaniales, en accordant notamment des exemptions de droits de barrière, ce qui leur permet de diminuer les frais d'achat. Les achats de semences sont réduits autant que possible. Ils se limitent à l'acquisition de semences non indigènes comme par exemple des marrons de Lyon ¹⁶⁷ par l'intermédiaire des jardiniers d'Orléans ¹⁶⁸ ou du receveur principal à Gand, Van Overloop ¹⁶⁹ et des marrons d'Igel (en pays de Trèves) par l'intermédiaire du conseiller au commerce et haut forestier à Luxembourg, Seyl, mais aussi de semences trop petites pour permettre un ramassage facile, comme celles des aulnes ou des peupliers ¹⁷⁰.

Cette volonté de limiter les dépenses en achat de semence et de plants conduira les autorités à prendre certaines mesures pour que les pépinières « s'auto-alimentent » autant que possible. Pour disposer à tout moment d'arbrisseaux de toute grandeur, les forestiers font, par exemple, des boutures ¹⁷¹ et des marcottes ¹⁷². Ces opérations efficaces et peu coûteuses sont utilisées pour reproduire non seulement des essences peu répandues acquises par achat mais également pour toutes les essences courantes.

Malgré tout, il est évident que l'approvisionnement en plants passe inévitablement par l'achat, l'état des bois domaniaux ne permettant pas de fournir l'ensemble des pépinières en jeunes plants « de belle expectation ». Les archives sont malheureusement très lacunaires au sujet des fournisseurs de plants. Elles ne mentionnent que les noms de vendeurs, parfois d'intermédiaires ou seulement la localité d'où proviennent les plants. Néanmoins, il est clair que l'administration forestière s'adresse non seulement à des marchands pépiniéristes mais également aux gros propriétaires de bois, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques.

Les marchands et les pépiniéristes privés, très nombreux en Brabant et en Hainaut, sont installés à proximité de la plupart des grandes villes. Beaucoup fournissent divers types d'arbres forestiers mais certains sont parfois réputés pour une essence particulière. Les pépinières situées aux environs de Malines ¹⁷³ se sont, par exemple, spécialisées dans la vente d'aulnes ¹⁷⁴ sans en faire toutefois une exclusivité. Elles fournissent aussi des ormes, des bois blancs ou aubelains ¹⁷⁵, des frênes,...

Les pépinières marchandes citées le plus souvent dans les archives sont :

- les pépinières situées à proximité de Bruxelles c'est-à-dire à Anderlecht (ormes), à Vilvorde (ormes), à Dworp (hêtres), à Sempis (bois blancs ou aubelains, platanes, frênes, ormes),... ;
- les pépinières situées dans les environs de Louvain (bois blancs ou aubelains, ormes, chênes, frênes) ;
- les pépinières situées à Diest (ormes, frênes, chênes) ;
- les pépinières situées à Perwez (bois blancs ou aubelains, platanes) ;
- les pépinières situées dans le Hainaut près de Mons (chenaux), près de Condé à Bon-Secours (hêtres, frênes, bois blancs ou aubelains, ormes, aulnes).

Ces marchands privés fournissent sans distinction des plants aux pépinières du Brabant et du Hainaut. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le Hainaut s'approvisionne très régulièrement en plants et semences par l'intermédiaire de l'administration brabançonne. Afin d'exercer un certain contrôle sur les achats, celle-ci prescrit aux officiers de mener des enquêtes préalables auprès des vendeurs pour déterminer les conditions les plus avantageuses quant à la proximité des points de vente, la qualité des arbres, leurs prix, les conditions de transport,.... ¹⁷⁶ C'est pourquoi, les officiers des bois et forêts n'hésitent pas à consacrer plusieurs jours à la visite de pépinières afin d'examiner eux-mêmes sur place les arbres vendus.

Une très grande partie de plants est acquise auprès de propriétaires de bois. Cette solution est avantageuse pour l'administration forestière car elle lui permet d'acquérir des arbres de qualité à proximité des bois à repeupler, ce qui n'est pas toujours le cas chez les marchands. Pour augmenter leur débit, ces derniers accélèrent bien souvent la croissance de leurs arbres par des fumures excessives, ce qui les rend plus vulnérables lors de la transplantation. En s'adressant à des propriétaires riverains des pépinières à

garnir, les forestiers non seulement suppriment les frais de transport mais aussi diminuent les risques de pertes puisque les plants sont transplantés dans des sols similaires ¹⁷⁷. Outre le duc d'Arenberg, dont les forêts d'Heverlée et de Meerdael fournissent de nombreux arbrisseaux, les forestiers comptent parmi leurs fournisseurs le prince de Salm-Kibourg propriétaire de jardins et de bois à Isque (ou Yssche) ¹⁷⁸, le seigneur de Terheijden, propriétaire de bois dans les environs de Hoeilaert ¹⁷⁹,...

Certaines abbayes fournissent également des plants à l'administration forestière. Par exemple, de l'Escaille se procure des hêtres et des frênes pour la pépinière dont il a la direction à Binche, auprès des abbayes de Forest et d'Heylissem ¹⁸⁰.

De plus, il est évident que le gouvernement cherche à profiter des arbres disponibles dans les bois des couvents supprimés par Joseph II, ainsi qu'il avait d'ailleurs procédé en 1773 lors de la suppression de la Société des jésuites. En effet, le Comité jésuitique institué en septembre 1773 décida de rattacher au domaine les bois des ex-jésuites situés notamment à Rhode et à Alsemberg près de la forêt de Soignes. Ces bois contenaient de belles pépinières de hêtres et de frênes que l'administration forestière accueillit avec beaucoup d'enthousiasme ¹⁸¹.

L'établissement des pépinières crée donc un vaste mouvement d'échanges commerciaux ou non entre les différentes provinces des Pays-Bas. Le Brabant occupe une place privilégiée, servant très souvent de plaque tournante, d'intermédiaire pour le Hainaut et le Namurois. Hormis une ou deux exceptions que nous avons mentionnées pour l'acquisition de marrons, les relations commerciales avec l'étranger pour l'approvisionnement des bois domaniaux semblent inexistantes ¹⁸². Elles s'avèrent au demeurant inutiles puisque l'administration forestière se refuse à faire des expériences d'arbres exotiques dans ses pépinières. Ce luxe est limité aux propriétaires de bois amateurs de botanique. Les rares mentions de commerce d'arbrisseaux concernaient en général des acquisitions de jeunes plants provenant d'Angleterre ou d'Amérique du Nord destinés à la cour de Vienne ¹⁸³ ou au duc d'Arenberg ¹⁸⁴. D'ailleurs, il semblerait selon les écrits du baron de Poederlé ¹⁸⁵ que le seul moyen pour se procurer des arbres exotiques nouveaux en vue d'expériences était de s'adresser aux particuliers ou à l'étranger (en France surtout mais aussi en Angleterre, en Allemagne,...) car les pépinières marchandes n'en disposaient généralement pas. Seule une étude approfondie des grands propriétaires de forêts ou des amateurs d'agronomie tels les ducs d'Arenberg, de Poederlé ou les princes de Ligne ¹⁸⁶ par exemple, nous permettrait de révéler un commerce de plants au niveau international.

3. *Destination des plants*

Les arbres élevés dans les pépinières domaniales sont uniquement destinés au repeuplement des bois. La vente n'est pas l'objectif des autorités ¹⁸⁷. Les pépinières sont maintenues de manière temporaire, le temps de reconstituer les bois et forêts. Des surplus éventuels dans une pépinière entraîneraient sa suppression à plus ou moins long terme puisqu'elle n'aurait plus de raison d'être dans l'esprit des autorités. La vente de plants aux particuliers semble d'ailleurs une solution extrême puisque de toute façon les arbres peuvent toujours servir à soutenir un bois domaniale, de quelque province que ce soit.

Le but de ces pépinières est de pourvoir au repeuplement des bois par la production d'arbrisseaux mais aussi de graines qui seront ensuite semées en plein bois.

Elles ne sont pas destinées au repeuplement des parcs et jardins domaniaux. Toutefois, nous trouvons trace dans les archives d'échanges de plants. En 1782, le maître ouvrier du parc de Tervueren Jean Joseph D'Anhieux propose à la Chambre des Comptes d'échanger de jeunes plants de hêtres à mettre en pépinière contre des bouleaux et des charmilles dont il a besoin pour le parc ¹⁸⁸. Il ajoute que la même requête avait été acceptée une année auparavant. Cependant, ce genre de transaction est rare. Dans la plupart des cas, les pépinières ne fournissent, bien sûr, que les arbres nécessaires aux bois et forêts, y compris les arbres à placer en lisière ou le long des chaussées les traversant.

7. Entretien et coût des pépinières

L'importance des budgets accordés aux pépinières est difficilement estimable en raison du manque de précision dans la documentation disponible. En effet, les montants enregistrés à la Chambre des Comptes concernent l'ensemble des dépenses effectuées pour l'entretien et la conservation des bois, c'est-à-dire les frais de voirie, de travaux d'amélioration des sols (travaux de drainage,...), de plantation, d'élagage,... Il est clair cependant que les frais d'installation sont importants puisque la mise en place de la pépinière exige un investissement énorme en plants, semences et matériel. De plus, quand elle acquiert un caractère permanent, les moyens de protection (fossés, haies mortes ou vives,...) sont excessivement coûteux. Ainsi de l'Escaille, pour la création de sa pépinière à Binche, consacre en 1779 plus de la moitié de son budget à la construction de la demeure du forestier chargé de son entretien. En effet, sur les 14 524 florins dépensés cette année-là pour les travaux d'aménagement, 8 998 florins ¹⁸⁹ sont destinés à la maison.

Après une première année très coûteuse, un entretien annuel est assuré entre le début du printemps et la mi-septembre. Outre les travaux de semis, ramassage des plants,... l'essentiel est de veiller à la santé des arbrisseaux et notamment d'éviter l'abondance des mauvaises herbes. Ces dernières non seulement menacent d'étouffer les jeunes plants mais aussi d'entraîner une prolifération de souris, excessivement nuisibles dans une pépinière puisqu'elles rongent les racines. De plus, ce simple entretien évite la propagation du feu en cas d'incendie. A nouveau, estimer les frais de ces travaux quotidiens est difficile. Le personnel a d'ailleurs, nous l'avons vu, souvent beaucoup de mal à faire des prévisions exactes. Toutefois, nous avons retrouvé des données précises pour certaines années : pour la forêt de Soignes de janvier 1790 à juin 1791 ¹⁹⁰ et pour le domaine de Binche de 1782 à 1784.

	<i>Ensemble des frais de conservation de la forêt de Soignes</i>			<i>Frais d'entretien des pépinières</i>		
	Florins	Sols	Deniers	Florins	Sols	Deniers
<i>Année 1790</i>						
Janvier	4 072	14	0			
Février	5 600	0	0	3	2	
Mars	1 915	12	6	93	0	0
				79	10	1
				48	0	0
Avril				448	16	0
Mai	2 009	19	6	586	8	0
Juin	2 071	12	0	194	14	0
Juillet	1 151	19	6	195	1	6
Août	193	16	6	34	5	9
				59	3	3
Septembre	524	4	0	172	5	6
Octobre	2 470	6	6	528	8	0
Novembre	6 297	5	0			
Décembre	4 423	18	0			
Total	30 731	7	6	2 439	12	0
<i>Année 1791</i>						
Janvier	3 035	18	0			
Février	2 845	9	0			
Mars	3 379	11	6			
Avril		?		1 138	2	6
Mai		?		617	13	3
Juin		?		617	18	3
Total	9 260	18	6	2 373	14	0

Nous pouvons comparer ces chiffres avec ceux fournis par Zinner en prévision des dépenses à effectuer de novembre 1789 à octobre 1791.

<i>Année</i>	<i>Plantations</i>	<i>Pépinières</i>	<i>Total</i>
1789-1790 ¹⁹¹	16 160 fl.	1 220 fl.	17 380 fl. ¹⁹²
1790-1791 ¹⁹³	23 796 fl.	580 fl.	24 376 fl. ¹⁹⁴

Les estimations de Zinner sont donc largement inférieures aux dépenses réelles. En effet, de janvier à octobre 1790, 22 459 florins 16 sols 6 deniers furent dépensés au lieu de 17 380 prévus alors que les frais des mois de novembre et décembre ne sont pas comptabilisés. Dans ses prévisions, il semble n'accorder que peu d'importance aux pépinières alors qu'elles représentent en réalité environ 10% du total.

Il est intéressant de comparer ces données à celles dont nous disposons pour le domaine de Binche ¹⁹⁵.

<i>Année</i>	<i>Pépinières</i>			<i>Total des dépenses pour les bois domaniaux</i>		
	Florins	Sols	Deniers	Florins	Sols	Deniers
1782	865	12	0	6 863	9	8
1783	682	4	0	7 626	18	0
1784	711	4	0	8 514	5	0

Nous retrouvons les mêmes proportions de $\pm 10\%$ entre les dépenses globales et celles faites dans les pépinières.

8. Main-d'œuvre

La direction et la surveillance des travaux effectués dans une pépinière sont confiées à un forestier par l'officier dont il dépend, c'est-à-dire le wautmaître, le receveur général ou le lieutenant wautmaître. Les ouvriers sont recrutés par les forestiers. Des instructions précises leur sont remises pour qu'ils se familiarisent rapidement avec les techniques nouvelles. Ils sont rémunérés en fonction des jours ou des demi-jours prestés et sont payés tous les mois par les officiers dont ils dépendent. Dès son installation, le Comité des bois décida d'éviter les retards de paiement très courants jusqu'alors en établissant des versements mensuels à date fixe ¹⁹⁶. En effet, les irrégularités dans les paiements des salaires portaient préjudice à la qualité des travaux effectués. De nombreux ouvriers mécontents abandonnaient leur ouvrage, ce qui obligeait les forestiers à embaucher du personnel peu ou non habitué aux tâches auxquelles il était assigné. De l'Escaille avait déjà soulevé le problème à plusieurs reprises et se plaignait du personnel souvent peu motivé qui négligeait les tâches ¹⁹⁷. Il était d'ailleurs très strict au sujet de l'absentéisme dans les instructions qu'il rédigea pour le domaine de Binche : « Pour maintenir l'assiduité des ouvriers à leur ouvrage pendant les heures auxquelles ils y seront obligés, on ne les engagera que sous la condition, que celui, ou ceux, qui seront trouvés s'en être absents ne fus ce que pendant une heure, ne recevront rien pour la journée entière quand même ils auroient travaillé tout le reste de cette journée » ¹⁹⁸.

Le nombre d'ouvriers assignés aux travaux dans les pépinières se situe en général aux alentours d'une vingtaine de personnes, parfois beaucoup moins quand il s'agit de menus travaux. Les mêmes noms reviennent très souvent sur les listes, il s'agit bien souvent des parents de forestiers : frères, enfants ou femmes de ceux-ci. Leur salaire s'échelonne entre huit et dix sols en Brabant ¹⁹⁹ contre sept à huit sols par jour ²⁰⁰ en Hainaut. Comme nous l'avons vu, le Brabant connaîtra, à partir des années 1785-1786, une hausse du nombre d'ouvriers ainsi qu'une augmentation sensible de leur salaire qui atteint de plus en plus souvent dix sols. Les femmes et les enfants sont bien sûr beaucoup moins bien rémunérés que les hommes. En Brabant, les femmes touchent sept sols par journée. Elles sont souvent embauchées pour des travaux de ramassage de semences ou de petits travaux de nettoyage et de sarclage des pépinières. Faisant souvent appel à la main-d'œuvre féminine, de l'Escaille sera amené à plusieurs reprises à se justifier car Ransonnet le soupçonne de détourner de l'argent en gonflant les listes d'ouvriers avec les noms de leurs parents. Il est vrai que les officiers

avaient très certainement l'habitude de se rétribuer eux-mêmes en exagérant des dépenses. Les documents justificatifs nous permettent de nous faire une idée sur ces femmes et ces enfants. Nous disposons en effet de l'avis de de l'Escaille sur l'embauche des trois filles d'un forestier pour des travaux de sarclage effectués dans diverses pépinières. Selon lui, « elles doivent même être employées de préférence comme plus adroites, plus attentifs et moins pesantes que des grandes personnes pour s'appuyer sur des jeunes semis en les sarclant. Ce sont ces principes proposés par le cidevant Receveur de Binch Buisseret au conseiller et maître de cette chambre le baron de Charvet, qui ont engagé ce dernier après expérience vue, à donner la préférence pour des ouvrages de cette espèce à des jeunes gens dans la pépinière établie à Binche pour le repeuplement des bois de ce département. On observe après cela que l'aînée des trois filles en question est âgée de vingt ans et mariée, la seconde de quatorze à quinze et la troisième de 12 à 13 ans, toutes trois fort au fait du sarclage pour l'avoir déjà pratiqué très souvent tant dans des jardins que dans cette pépinière, d'où il paroît résulter qu'elles ont mérité toutes trois le mince salaire de sept sols par jour pour lesquels elles sont portées dans cette liste, outre qu'il paroît équitable, à capacité égale d'accorder la préférence aux enfans des forestiers pour soutenir leur zèle et leur activité au service, c'est du moins ce que j'ai vu pratiquer, et que j'ai pratiqué depuis plus de 18 ans que je suis au service »²⁰¹.

9. Conclusion

Les pépinières se sont imposées aux yeux des autorités comme un élément nécessaire à la réalisation du vaste programme de repeuplement et de mise en valeur des forêts domaniales. Leur évolution peut être mise en parallèle avec celle de la politique d'intervention active sur les peuplements des autorités forestières qui, au début de la période étudiée, n'en était qu'aux premiers balbutiements pour en arriver, lors de la période française, à une véritable démarche scientifique en matière de gestion forestière.

L'instauration des pépinières rationalise fortement l'administration qui s'en donne d'ailleurs les moyens financiers et techniques. Elle se calque sur une politique, influencée par les écrits français, déjà appliquée par les propriétaires privés et en même temps, introduit une approche nouvelle du travail en imposant une rigueur impressionnante et des règles strictes qui marquent le début du XIX^e siècle. Mais surtout, chose neuve dans une période fortement marquée par une volonté centralisatrice, elle met en avant l'importance du pouvoir local. Conscient de sa méconnaissance des problèmes forestiers, le gouvernement s'en remet complètement aux hommes de terrain, leur accordant une très large liberté d'action.

Deux personnages clés ressortent. Le premier est le lieutenant wautmaître de Brabant de l'Escaille qui, par ses idées nouvelles en technique forestière, a certainement été l'initiateur d'une véritable politique forestière. Sa compétence, son zèle et certainement aussi son pouvoir de persuasion ont totalement séduit les autorités. Son influence est impressionnante. Non seulement, ses innovations sont appliquées en forêt de Soignes, où il se voit confier notamment le repeuplement de la Heeghde si chère à la Cour mais en plus, les autorités le chargent de participer activement à l'élaboration d'un programme de restauration des forêts domaniales du Hainaut. Le deuxième

homme, Zinner est totalement différent. Beaucoup moins érudit, ce qui le rend plus proche de ses ouvriers, il va parvenir à force de travail et d'entêtement à évincer complètement son adversaire et à revenir à une gestion axée sur la rentabilité. Même si ce brusque changement a porté un lourd préjudice aux améliorations entreprises jusque-là, il est cependant clair que cet épisode a ouvert une porte vers la sylviculture moderne.

Notes

¹ Cet article est tiré de notre mémoire de licence : LEFEBVRE S., *Un aspect de la politique forestière du gouvernement autrichien : les pépinières en Brabant, Hainaut et Namurois*, ULB Section Histoire, Mémoire de licence inédit, sous la dir. de H. Hasquin, 1992-1993.

² MAZIERS M., *Histoire d'une forêt périurbaines : Soignes. 1822-1843. Sous la coupe de la Société Générale*, Bruxelles, 1994 ; à voir également : TALLIER P.-A., *Guide des ressources de l'histoire forestière en Belgique 1830-1945*, Louvain-La-Neuve, 1994 (Centre belge d'histoire rurale, n° 11) et *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique*, Actes du Colloque, Bruxelles-29 et 30 octobre 1992, éd. resp. BILLEN Cl. et VANRIE A., Bruxelles, 1994 (Archives et Bibliothèques de Belgique, numéro spécial 45)

³ GOBLET D'ALVIELLA F., *Histoire des bois et forêts de Belgique*, 4 vol., Paris-Bruxelles, 1927-1930.

⁴ A.G.R., C.F., n° 1632 à 1657

⁵ A.G.R., C.G.G., n° 1069, 1070 à 1092.

⁶ Il s'agit d'un classement chronologique.

⁷ Période clé pour cette province comme les recherches dans le Conseil des finances nous l'avaient appris ; A.G.R., A.C.C., 1536-1545.

⁸ Dont la correspondance est disséminée dans différents fonds tels les Dossiers administratifs de la Chambre des Comptes (ou Cartons de la Chambre des Comptes de Brabant et de Flandres), les Papiers des officiers comptables, la Correspondance de la Chambre des Comptes réformée (1787-1789) et la Correspondance administrative des Chambres des Comptes (dont la Chambre restaurée 1791-1794).

⁹ BOURDE A. J., *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, t. II, p. 723.

¹⁰ Vauban (1633-1707), sensibilisé par le problème de la crise du bois, a écrit à la fin de sa vie un petit traité d'une quinzaine de pages, *Traité de la culture des forêts*, dans lequel il décrit les principales causes de la dégradation des forêts. Il dénonce les nombreuses constructions civiles, militaires et navales mais aussi la non-application des ordonnances et l'indiscipline des marchands et paysans. DEVEZE M., « La crise forestière forestière en France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Actes du 88^e congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1964, pp. 598-599.

¹¹ Réaumur (1683-1757) en 1721 dans ses *Réflexions sur l'Etat des bois du royaume* insiste sur la disette de combustible. DEVEZE M., *op. cit.*, p. 601.

¹² Buffon (1707-1757) en 1739 dans son *Mémoire sur la conservation et le rétablissement des forêts* dénonce l'état déplorable des bois du royaume et des particuliers. Etant lui-même directement concerné comme maître de forges, il étudie les remèdes pour éviter une ruine totale de l'espace boisé. BOURDE A. J., *op. cit.*, t. II, pp. 238-239 ; DEVEZE M., *op. cit.*, p. 601.

¹³ Une futaie est un bois qu'on laisse parvenir à toute sa hauteur sans l'abattre (pendant cent, cent cinquante voire deux cents ans). Une jeune futaie est un bois qu'on laisse s'élever en futaie. Quand ce bois est parvenu à la moitié de sa hauteur, on le nomme demi-futaie et quand il est à toute sa grandeur, c'est une haute futaie. Par opposition, un bois taillis ou raspe est un bois mis en coupe réglée pour être abattu au-dessous de quarante ans. DUHAMEL DU MONCEAU, *La physique des arbres*, t. II, pp. 396 et 426 ; DE PODERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, p. 40.

¹⁴ C'est-à-dire 1 512 ha sachant que 1 bonnier vaut en forêt de Soignes 1,26 ha ; pour la conversion des mesures voyez DOURSTHER H., *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes contenant des tables de monnaies de tous les pays*, Amsterdam, 1965.

¹⁵ C'est-à-dire 10 807 ha.

¹⁶ Estimées à 300 bonniers.

¹⁷ DOUXCHAMPS-LEFEVRE C., « Les premiers essais de fabrication du coke dans les charbonnages du Nord de la France et de la région de Charleroi à la fin du XVIII^e siècle », dans *Revue du Nord*, L, 1968, pp. 25-26 ; GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. I, pp. 440-441 ; VAN MEERBEKE L., « La crise charbonnière et le problème des transports en Belgique au XVIII^e siècle », dans *I^{er} congrès international de géographie historique*, Bruxelles, 1931, t. II, p. 292.

¹⁸ HASQUIN H., « Charbon des Pays-Bas espagnols et sidérurgie du Hainaut français aux confins des XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La vie wallonne*, XLIV, 1970, pp. 514-519 ; DECHESNE L., *Histoire économique et sociale de la Belgique depuis les origines jusqu'en 1914*, Paris-Liège, 1932, p. 300.

¹⁹ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. I, p. 441.

²⁰ DOUXCHAMPS-LEFEVRE C., *op. cit.*, pp. 25-26 ; VAN HOUTTE H., *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Gand, 1920, pp. 457-458 ; CHAMBON R., *L'histoire de la verrerie de Belgique du II^e siècle à nos jours*, Bruxelles, 1955, p. 129 ; LEFEVRE V., *La verrerie à vitres et les verriers de Belgique depuis le XV^e siècle*, Mons, 1938, p. 35.

²¹ L'Angleterre connaît d'ailleurs, dès le XVIII^e siècle, un déclin sensible de son industrie sidérurgique causé par une consommation extrêmement importante de bois qui a complètement épuisé l'espace forestier. DOUXCHAMPS-LEFEVRE C., *op. cit.*, pp. 25-36 ; FLINN M. W., « Consommation du bois et développement sidérurgique en Angleterre », *Actes du colloque sur la forêt. Besançon 21-22 oct. 1966*, Paris, 1967, p. 107.

²² DOUXCHAMPS-LEFEVRE C., *op. cit.*, pp. 25-26 ; FLINN M. W., *op. cit.*, pp. 107 et 109.

²³ DECHESNE L., *op. cit.*, p. 305.

²⁴ HASQUIN H., *op. cit.*, p. 518 ; JULIN A., *op. cit.*, pp. 19-20.

²⁵ La situation est semblable en France où une enquête générale sur la situation forestière menée en 1783 arrive aux mêmes constats : disette de combustible pour la population et les industries ; et du matériau qui, à la fin du XVIII^e siècle, reste le plus utilisé (outillage, mobilier, construction,...). GILLE B., « L'enquête sur les bois de 1783 », dans *Actes du 8^e congrès national des Sociétés Savantes*, Paris, 1964, pp. 627-646 ; consultez aussi à ce sujet DEVEZE M., « Les forêts françaises à la veille de la Révolution de 1789 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIII, 1988, pp. 241-272.

²⁶ Le bois de construction parvient de nombreux pays étrangers tels que la Russie, le Danemark, la Norvège, l'Amérique du Nord,... A.G.R., C.F., 4293, mémoire datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle concernant les productions des Pays-Bas et les exportations ; A.G.R., *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, 2162, rapport du comité de commerce concernant le commerce avec les Etats Unis de l'Amérique septentrionale ; VAN HOUTTE H., *op. cit.*, p. 259, 262 et 292 ; SEE H., « L'activité commerciale de la Hollande à la fin du XVIII^e siècle », dans *Revue d'histoire économique et sociale*, XIV/1, 1926, pp. 211.

²⁷ VAN HOUTTE H., « Contribution à l'histoire commerciale des Etats de l'empereur Joseph II (1780-1790) », dans *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, VIII, 1910, pp. 457-458.

²⁸ « On a placé dans la première colonne de recette le produit des bois et forêts parce que ces bois et forêts font la classe la plus nombreuse et la plus précieuse des biens fonds », Description des finances belgiques, 1781, A.G.R., C.A.P.B., 902, fol. 84 r^o — 87 v^o.

²⁹ En effet, les chemins de terre étaient renforcés au moyen de pièces de bois appelées « rottens » dont le renouvellement était très fréquent. GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 135.

³⁰ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, pp. 127-128 ; RENOU G., *Bruxelles vécu : Quartier Royal*, Bruxelles, 1980, pp. 44-45 et 54.

³¹ Une charge qui peut causer beaucoup de tort à une forêt si elle est mal assurée est le poste de porte-croq. Une fraude importante a d'ailleurs été découverte en 1785 par de l'Escaille. En effet, il dénonça une falsification de marteaux du domaine qui durait depuis onze ans. Le vol fut estimé à plus de 60 000 florins. A.G.R., C.C., 514 bis, fol. 28-32.

³² L'extrait suivant illustre bien ces diverses agressions. Il s'agit d'un officier du domaine de Binche qui s'inquiète de la situation déplorable de la haute futaie. Le bois se dégarnit tellement que selon lui avant cinquante ans, il ne restera plus que de la raspe (ou taillis). Il propose donc d'augmenter le nombre de balivaux (arbres à conserver lors des coupes) d'autant plus qu'ils sont faibles et « ont bien des dangers à essuyer avant d'être à l'abri d'insulte, les arbres que l'on vend dans le même taillis en brisent plusieurs par leurs chutes, les voitures qui transportent ces arbres en arrachent d'autres, les vents et les frimats en détruisent encore un grand nombre, ainsi l'on peut compter que sur la moitié pour les coupes suivantes ». A.G.R., C.F., 1779, lettre de De Gognie au Conseil des finances, 25 octobre 1752.

³³ Les riverains, en effet, parcourent quotidiennement les bois empruntant les routes et chemins avec de larges chariots ou parfois des troupeaux entiers menés à leurs prairies dégradant inmanquablement les tailles. DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis et plantations des arbres et de leur culture*, Paris, 1760, pp. 220-223.

³⁴ Il s'agit souvent de petits vols commis par des riverains mais les bois regorgent parfois de véritables bandes organisées. Ainsi par exemple, en décembre 1751, une plainte de propriétaires de bois déplore la présence de voleurs d'arbres dans les bois du duché de Brabant. Ces voleurs accompagnés de gros chiens et armés de fusils et de sabres font parfois des rencontres violentes avec les gardes forestiers, créant ainsi un véritable climat d'insécurité, A.G.R., *C.F.*, 1106. Le vol de bois est d'ailleurs le crime le plus répandu en forêt de Soignes. VAN HEMELRIJK F., « Criminaliteit en strafrecht in het Zoniënwoud tijdens het Ancien Régime », dans *Liber Amicorum Raf Hulpiau*, Gand, 1978, p. 337.

³⁵ Nous ne nous attarderons pas ici sur les nombreux usages appliqués en Soignes. En effet ceux-ci sont régis par des règlements complexes qui varient d'une province à l'autre, d'une forêt à l'autre, voire d'un canton à l'autre au sein d'un même bois. Consultez à ce sujet : GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. I, pp. 211-235 ; et plus spécifiquement pour la forêt de Soignes : SMOLAR-MEYNART A., « Les droits d'usage de Soignes survenues au XVIII^e siècle », dans *La forêt de Soignes, massacre ou survie ?*, Europalia Autriche, Bruxelles, 1987 ; pour se faire une idée des relations existant entre l'homme et la forêt, consultez CORVOL A., *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, 1984 ; CORVOL A., *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, 1987.

³⁶ Voir à ce propos le dossier conservé au Conseil des finances concernant les coupes des herbages et les incendies en forêt de Soignes (en 1786), A.G.R., *C.F.*, 1644.

³⁷ A.G.R., *C.F.*, 1633.

³⁸ Racine pivotante ou pivot : racine principale qui apparaît la première et s'enfonce verticalement dans le sol.

³⁹ SMOLAR-MEYNART A., *op. cit.*, p. 89.

⁴⁰ Rapport de la visite du lieutenant wautmaître de l'Escaille dans le canton incendié du Wandelle, 7 avril 1779, A.G.R., *C.F.*, 1636 ; rapport de P. Ruifs chargé par le Conseil des finances d'enquêter sur les incendies survenues en forêt de Soignes, 19 avril 1779, A.G.R., *C.F.*, 1636 ; HUBERTY J., « La forêt de Soignes », dans *Bulletin de la Société centrale Forestière de Belgique*, 1893-1894, p. 203.

⁴¹ A.G.R., *C.F.*, 1635, lettre de de l'Escaille, 22 avril 1778 ; *Forêt de Soignes, art et histoire des origines au XVIII^e siècle*, Exposition à Auderghem-Trois Fontaines, Europalia Autriche, Bruxelles, 1987, p. 112.

⁴² Laps de temps séparant deux coupes successives permettant au bois de se reconstituer. Cette durée varie selon le type de peuplement, la nature des essences, la fertilité du sol, le genre de produits désirés, ... GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 117.

⁴³ Arbres étalons ou baliveaux c'est-à-dire arbres épargnés lors d'une coupe qui serviront de « porte-graines » pour repeupler la partie dénudée. DUHAMEL DU MONCEAU, *La physique des arbres*, Paris, 1758, t. II, pp. 363-364 ; GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 117.

⁴⁴ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, pp. 116-119.

⁴⁵ DECHESNE L., *op. cit.*, p. 289.

⁴⁶ DEVEZE M., *Les forêts françaises...*, p. 54. Sa célèbre Ordonnance des Eaux et Forêts n'avait rien de révolutionnaire. Elle se basait sur des règlements du XVI^e siècle mais aussi notamment sur les écrits de l'Anglais John Evelyn qui rédigea en 1664 à la demande de la Royal Academy un ouvrage intitulé *Sylva or a Discourse of Forest-Trees*. C'est lui qui, le premier, déplora une hausse croissante de la demande de bois pouvant menacer l'offre. Son ouvrage connut de nombreuses rééditions et influença notamment Duhamel du Monceau. Cependant, ses écrits ne changèrent pas la situation déplorable des forêts anglaises. En effet, d'une part, les Anglais s'étaient habitués à s'approvisionner en bois dans leurs colonies. d'autre part, ils préférèrent, comme nous l'avons vu, favoriser la recherches de moyens de substitution. DEVEZE M., *Histoire des forêts*, Paris, 1965, pp. 62-63 ; BUIS J., *Historica forestis : Nederlandse bosgeschiedenis*, Utrecht, 1985, t. II, p. 576.

⁴⁷ BOURDE A. J., *op. cit.*, t. I, p. 241.

⁴⁸ Reprenant les idées nouvelles d'arboriculture ; « pour prévoir ce qu'on peut obtenir d'un terrain qu'on plante en bois, il ne suffit pas de s'arrêter à l'examen de la superficie de la terre ; mais il faut encore pénétrer dans l'intérieur, parceque, suivant qu'elle se trouva être ou gravier, ou sable, ou glaise, ou craie, ou

tuf, il en résultera de grandes différences sur le progrès des arbres ». DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis* ..., p. XIX.

⁴⁹ De l'Escaille rapporte, en effet, que « ce bois est préféré par les boulangers à tout autre par rapport au feu vif, qu'il fait sans donner pour ainsi dire de fumée, et du bon charbon qu'il fournit ». Copie du rapport du lieutenant wautmaître de l'Escaille, 18 mai 1773, A.G.R., *C.F.*, 1633 et A.G.R., *C.A.C.C.*, 2635.

⁵⁰ *Bruxelles, croissance d'une capitale*, sous la direction de STENGERS J., Anvers, 1979, pp. 121-122 ; DECHESNE L., *op. cit.*, p. 297 ; BRIAVOINNE N., *Mémoire sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier*, Bruxelles, 1841. (Mémoire couronné de l'Académie royale des Sciences et des Belles lettres de Bruxelles, XIV, 2^e partie, 1839-1840), p. 160 ; VAN HOUTTE H., *Histoire économique*..., p. 280.

⁵¹ Platane d'occident ou de Virginie à grandes feuilles, bel arbre pour avenues, allées ou quinconces conseillé par DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belgiques*, Bruxelles, 1772, pp. 327-329 ; DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité des arbres et arbustes*, Paris, 1755, t. II, pp. 171-174.

⁵² Rapport du Conseil des finances à la Chambre des Comptes concernant l'exploitation de la Heeghde, 10 octobre 1780, A.G.R., *C.F.*, 1642 et A.G.R., *C.A.C.C.*, 1259.

⁵³ Les cervidés, cerfs et chevreuils, marquent leur territoire en écrasant sur les troncs les glandes odoriférantes qu'ils ont sur le haut de leur muffle.

⁵⁴ DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis*..., pp. XXXIV-XXXV.

⁵⁵ POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 10.

⁵⁶ Jean Charles Théodore de l'Escaille, avocat au Conseil de Brabant, nommé le 7 juillet 1770 lieutenant wautmaître lors de la démission de J. de Fiennes. Il s'engagea à remplir gratuitement ses fonctions jusqu'à la mort de ce dernier (28 mai 1779). Il était familiarisé avec les problèmes forestiers car son père, conseiller des finances, avait été maintes fois commissaire ou rapporteur pour des questions forestières. Il sera également gruyer à partir de 1773. Il voulait faire carrière et brigua en vain la wautmaîtrise. Il avait la réputation d'être un homme érudit imprégné des écrits français en arboriculture. GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 135-136 ; *Forêt de Soignes. art.* pp. 112-113 ; PIERRON S., *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, Bruxelles, s. d., t. II, p. 36.

⁵⁷ A.G.R., *C.F.*, 1632 ; MAZIERI M., « La gestion de la forêt de Soignes au XVIII^e siècle », dans *Forêt de Soignes. art.* p. 97.

⁵⁸ Copie du rapport de de l'Escaille, 18 mai 1773, A.G.R., *C.F.*, 1633 et A.G.R., *C.A.C.C.*, 2635.

⁵⁹ Il évalue ces pertes à 24 155 florins par an. Rapport de la Chambre des Comptes au Conseil des finances, 3 juin 1772, A.G.R., *C.F.*, 1633 et A.G.R., *C.A.C.C.*, 1385.

⁶⁰ L'aulne est le bois le moins attaqué par le gros gibier mais exige un terrain plutôt humide ; dans les endroits plus secs ou sablonneux, c'est le bouleau qui est le plus avantageux car il pousse sans problème même dans un sol médiocre, A.G.R., *C.F.*, 1633, copie du rapport du lieutenant wautmaître de l'Escaille, 18 mai 1773 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, 2^e édition, 1788, t. I, p. 175-181 ; BARY-LENGER A., EVRARD R. et GATHY P., *La forêt : écologie. gestion. économie. conservation*, Liège, 1974, pp. 160-161.

⁶¹ Rapport de la Chambre des Comptes au Conseil des finances au sujet d'un mémoire remis par le lieutenant wautmaître de l'Escaille sur la forêt de Soignes, 3 juin 1772, A.G.R., *C.F.*, 1633 ; A.G.R., *C.A.C.C.*, 1385.

⁶² Jean-Joseph Hyacinthe, vicomte de Beughem de Capelle fut nommé maître des forêts le 8 février 1751 grâce aux 21 000 florins qu'il avait offerts pour ce poste. Il fut néanmoins très compétent et prit de nombreuses initiatives pour le repeuplement de la forêt. Il se retira en 1782, ayant assuré la succession à son fils. *Forêt de Soignes. art.* p. 112 ; PIERRON S., *op. cit.*, t. II, p. 32 ; A.G.R., *C.F.*, 1637, minute du Conseil des finances, 12 janvier 1782.

⁶³ A.G.R., *C.F.*, 1632, rapport du wautmaître au conseiller des finances, 3 mars 1769 ; ce rapport a été reproduit par GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 44-48.

⁶⁴ Le tremble ou peuplier-tremble est une essence très commune peu estimée et non recherchée. De l'Escaille affirme d'ailleurs à son propos : c'est « la première essence de bois que la nature reproduit en abondance dans toutes les jeunes tailles de la forêt après leur exploitation tant dans les terrains secs qu'autres, il prend d'abord le dessus étant d'une essence fort tendre et fait des pousses si considérables qu'il intercepte l'air au bout de quelques années au point que toute autre espèce de bois dure ne fait que languir et végéter dessous ces premières tant qu'ils ne sont pas extirpés des jeunes tailles ce qui retarde considérablement la croissance de ces derniers. On fait périr une grande quantité et rend la plupart des autres rabougris

et malvenants si on laisse subsister trop longtemps ces trembles dont le produit mince à leur maturité, c'est à dire à l'âge de 30 à 40 ans de croissance, ne peut dans aucune occurrence compenser le tard considérable qu'ils ont occasionné dans les tailles pendant ce laps de tems... », A.G.R., *C.F.*, 1648, note de de l'Escaille pour la Jointe des bois, 21 janvier 1787 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, éd. 1772, p. 283 ; CHOMEL N., *Dictionnaire économique*, nouvelle éd. corrigée et augmentée par de La Marre, Paris, 1767, t. II, p. 913.

⁶⁵ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 135-136.

⁶⁶ Il proposa d'y établir à proximité du corps de garde de Buvrines une pépinière destinée au repeuplement des bois voisins, de leurs drèves et chemins, ... lettre de Buisseret au Conseil des finances, 17 mars 1769, A.G.R., *C.F.*, 1780 ; lettre du receveur du domaine de Binche Buisseret au Conseil des finances du 17 décembre 1768, A.G.R., *C.F.*, 1780 et A.G.R., P.O.C., 538 ; lettre de Buisseret au conseiller des finances de l'Escaille, 21 janvier 1780, A.G.R., *C.F.*, 1780 ; rapport de l'auditeur de la Chambre des Comptes de Charvet sur sa visite des bois du département de Binche, 4 juin 1771, A.G.R., *C.F.*, 1781.

⁶⁷ Dès 1772, il montra son intention de se retirer et demanda au Conseil des finances que lui fut adjoind son fils. Il lui transmit ses connaissances et le forma à la carrière de wautmaître pendant dix années — A.G.R., *C.F.*, 1637, minute du Conseil des finances, 12 janvier 1782 ; PIERRON S., *op. cit.*, t. II, p. 32.

⁶⁸ A.G.R., P.O.C., registre n° 289, Réflexions au sujet des plantations à faire en forêt de Soignes en 1773 et 1774 ; A.G.R., *C.F.*, 1642, mémoire de d'Hannosset au ministre plénipotentiaire, 29 décembre 1785.

⁶⁹ Mémoire de de l'Escaille adressé au Conseil des finances, 13 octobre 1777, A.G.R., *C.F.*, 1635.

⁷⁰ Le wautmaître de Breughem de Capelle reçoit la surveillance des cantons du Kettelheide, du Flos, de l'Epelaer, du Coedaël ; le receveur général d'Hannosset des cantons du Dieperick, du Reygerenbosch, du Terholst, de l'Eyndeplass, du Vuylsbeek, des Bonniers, du Petit Cortenbosch et de la Longue Laie ; le lieutenant wautmaître de l'Escaille les cantons de Wandelle, du Swertenborre, du Second Cortenbosch, des Biafaux, de l'Euperken, de la Heeghde. Des réajustements ont été effectués au cours des ans très certainement en fonction de l'évolution des repeuplements. En effet, nous trouvons quelques variantes dans les listes. Cependant, il s'agit toujours d'échanges de cantons qui ne bouleversent pas l'idée que l'on peut se faire ici des répartitions.

⁷¹ MAZIERS M., *La gestion...*, p. 97.

⁷² Il parvient d'ailleurs à cumuler sa fonction de lieutenant wautmaître avec celles de lieutenant grand veneur et de gruyer. MAZIERS M., *op. cit.*, pp. 97-98.

⁷³ Il s'agit parfois de longs extraits ou seulement des références tirées du *Dictionnaire économique* complété par de La Marre, du *Traité des Semis* et de la *Physique des arbres* de Duhamel du Monceau, et de *Sylva or a Discourse of Forest-Trees*, de Evelynns. Des extraits sont même parfois accompagnés de références exactes, sortes de dépouillements de ces ouvrages nécessaires à illustrer ou à appuyer un dossier. A.G.R., *C.F.*, 1635.

⁷⁴ MAZIERS M., *op. cit.*, p. 97.

⁷⁵ Rapport du conseiller Gilbert, 6 octobre 1783, A.G.R., *C.F.*, 1638.

⁷⁶ Les dépenses annuelles pour le repeuplement s'élevèrent dans un premier temps à 2 000 florins puis 4 000 florins et enfin 6 000 florins jusqu'en 1773, A.G.R., *C.C.*, 514 bis, fol. 11 v°, mémoire de de l'Escaille, 8 juin 1793 ; A.G.R., *C.F.*, 1634, dépêche du Conseil des finances, 14 décembre 1776 ; voir également une lettre de de l'Escaille datée du 9 juin 1793 reproduite par MISSON R., « Regards dans le passé de la forêt de Soignes », dans : *Bulletin de la Société Royale forestière de Belgique*, LXX/12, décembre 1963, pp. 549-552 ; VERBOVEN H., *Het bos doorheen de bomen. Bijdrage tot de institutionele, ecologische en financieel-economische geschiedenis van het Zonienwoud in de 18^e eeuw*, onuitgegeven licentiaatsverhandeling K. U. L., Leuven, 1988, p. 79.

⁷⁷ Dépêche du Conseil des finances, 29 octobre 1778, A.G.R., *C.F.*, 1783.

⁷⁸ Note de de Charvet à propos de la vente des futaies des domaines de Binche et de Mons adressée au Conseil du Gouvernement général, 26 mars 1788, A.G.R., *C.G.G.*, 1097.

⁷⁹ GOBLET D'ALVIELLA F., *Cahiers forestiers*, Bruxelles-Paris, 1947, t. II, p. 231.

⁸⁰ Extrait d'un rapport du Conseil des finances au gouverneur général, 19 décembre 1778, A.G.R., *C.F.*, 1783.

⁸¹ Cette décision fut prise le 11 mars 1778 sous la pression du lieutenant-wautmaître de l'Escaille. *Forêt de Soignes, art...*, p. 112 ; A.G.R., *C.A.C.C.*, 1385 ; A.G.R., *C.F.*, 1635 et 1637.

⁸² Rapport de la visite du lieutenant wautmaître de l'Escaille dans le canton incendié du Wandelle, 7 avril 1779, A.G.R., *C.F.*, 1636 ; rapport de P. Ruifs chargé par le Conseil des finances d'enquêter sur les incendies survenues en forêt de Soignes, 19 avril 1779, A.G.R., *C.F.*, 1636.

⁸³ « Payé pour deux livres de crème de tartre et chaux jetées sur le semis de gland, en forme d'arsenic, pour que les particuliers retiennent plus près leurs porcs », A.G.R., *A.C.C.*, 2410, Etat des dépenses faites pour la pépinière du Paradis des Chiens du 8 février au 30 avril 1779.

⁸⁴ La forêt de Soignes compte, en effet, 27 forestiers dont 6 seulement sont à cheval.

⁸⁵ Rapport de la Chambre des Comptes, 22 janvier 1770 A.G.R., *C.F.*, 1782.

⁸⁶ Profitant ainsi des palissades existantes pour diminuer les frais d'installation ; copie d'un rapport du lieutenant wautmaître de l'Escaille, 18 mai 1773, A.G.R., *C.F.*, 1633 et A.G.R., *C.A.C.C.*, 2635.

⁸⁷ Lettre du receveur du domaine de Binche, 4 janvier 1777, A.G.R., *C.F.*, 1782.

⁸⁸ Lettre du receveur du domaine de Binche à de l'Escaille, 30 juin 1782, A.G.R., *C.F.*, 1784.

⁸⁹ A.G.R., *C.C.*, 8589, fol. 227 v^o.

⁹⁰ L'établissement de cette jointe marque la prise de conscience par le gouvernement de la complexité des affaires forestières. Elle est composée de conseillers des finances et de membres de la Chambre des comptes qui ont été amenés régulièrement à étudier des dossiers de l'administration forestière et qui sont donc familiarisés avec sa gestion. Cette jointe s'occupe à la fois de l'administration et de la police de la forêt de Soignes. Elle est composée : des conseillers des finances, Gilbert et de Limpens ; du conseiller-maître de la Chambre des Comptes, Barret et de l'auditeur Duchêne. De plus, elle peut appeler en cas de besoin le conseiller receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, d'Hannosset ; le wautmaître de Brabant de Beughem ; le lieutenant wautmaître de l'Escaille ; le porte-croq, de Fraye et le contrôleur et greffier, Paradis. Elle sera supprimée par les réformes centralisatrices de Joseph II. Voir : dépêche du Conseil des finances à la Chambre des comptes, 15 décembre 1785, A.G.R., *C.F.*, 1639 ; recueil des rétroactes concernant la forêt de Soignes, 15 décembre 1785, A.G.R., *C.F.*, 1646.

⁹¹ Minute adressée par le Conseil des finances au receveur général d'Hannosset et au wautmaître Capelle de Beughem, 21 septembre 1786, A.G.R., *C.F.*, 1645 et 1646 ; A.G.R., *P.O.C.*, 297.

⁹² Résultat des résolutions de la Jointe concernant l'exploitation de la forêt de Soignes, 12 janvier 1786, A.G.R., *P.O.C.*, 360 ; extrait du protocole de la Jointe des Bois, 12 janvier 1786, A.G.R., *C.C.C.*, 596/2.

⁹³ Mémoire de de l'Escaille, s.d. [août 1784], A.G.R., *C.F.*, 1638.

⁹⁴ Voir l'extrait suivant qui est une attaque de de l'Escaille contre les autorisations de couper des herbage accordées par le wautmaître « Cette sage déffense considérée depuis plus de deux siècles comme très utile au repeuplement naturel des jeunes tailles de la forêt, rapport aux articles 55 et 115 du Ceurboeck, dont l'auteur doit être considéré comme un Duhamel de son temps, a été suivie, et observée jusqu'au moment que le prédecesseur et père du wautmaître moderne a été assez osé que de prendre sur lui d'accorder de son autorité privée des permissions à prix d'argent à tous les habitans des environs de la forêt de couper les herbes dans les jeunes tailles », A.G.R., *C.F.*, 1639, lettre de de l'Escaille à l'auditeur Duchesne, 8 mai 1784.

⁹⁵ Nommé commissaire de la forêt de Soignes, il soutiendra de l'Escaille jusqu'à son remplacement quand il fut promu conseiller du Conseil de Brabant en mars 1788. C'est Ransonnet qui lui succédera et se révéla être un farouche défenseur de Zinner. A.G.R., *C.G.G.*, 1089, séance du 18 février 1788.

⁹⁶ A.G.R., *C.F.*, 1639, mémoire de Barret, 9 décembre 1784. Nous ne pouvons pas détailler cette quelle qui a été bien sûr abordée par le comte Goblet d'Alviella (*Histoire des bois et forêts de Belgique*, t. II, pp. 150 et suiv.). Celle-ci mériterait d'ailleurs un travail plus spécifique pour en comprendre tous les enjeux.

⁹⁷ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 153 ; MAZIERS M., *La gestion...*, p. 98.

⁹⁸ Dépêche du Conseil des finances à la Chambre des comptes, 15 décembre 1785, A.G.R., *C.F.*, 1639 ; recueil des rétroactes concernant la forêt de Soignes, 15 décembre 1785, A.G.R., *C.F.*, 1646.

⁹⁹ MAZIERS M., *op. cit.*, p. 98.

¹⁰⁰ Visite des membres de la Jointe des Bois en forêt de Soignes, 4 juillet 1786, A.G.R., *C.F.*, 1644.

¹⁰¹ Requête du lieutenant wautmaître au Conseil des finances, 16 août 1786, A.G.R., *C.F.*, 1646.

¹⁰² Minute d'une dépêche approuvant la répartition des sommes à employer par les trois officiers, 27 mars 1787, A.G.R., *C.F.*, 1650 et A.G.R., *C.C.C.R.*, 3824.

¹⁰³ Copie d'une lettre adressée aux trois officiers de la forêt de Soignes, 22 juillet 1786, A.G.R., C.F., 1646 et A.G.R., P.O.C., 297 ; Rapport de la Jointe des Bois sur la situation en forêt de Soignes, 30 septembre 1786, A.G.R., C.F., 1646 ; A.G.R., C.A.C.C., 2634 et A.G.R., C.C.C., 596/2.

¹⁰⁴ En prenant comme base qu'un bonnier de bois produit environ 30 florins par an.

¹⁰⁵ En prenant comme base qu'un bonnier de bruyère produit environ 15 florins par an.

¹⁰⁶ On estime, en effet, qu'il y a, par bonnier, 4 000 arbres environ plantés à six pieds de distance (c'est-à-dire 1,50 m sachant qu'un pied en forêt de Soignes vaut 25 cm) ; Rapport de la Jointe des Bois sur la situation en forêt de Soignes, 30 septembre 1786, A.G.R., C.F., 1646 ; A.G.R., C.A.C.C., 2634 et A.G.R., C.C.C., 596/2.

¹⁰⁷ Il s'agit du forestier Van Haelen qui supervise les différentes étapes de l'installation des pépinières de de l'Escaille.

¹⁰⁸ Ceux-ci « qui vont ôter les plants que j'ai choisis à cet effet dans ces pépinières, à qui je donne les instructions qu'il appartient pour les ôter avec toutes leurs racines ou du moins en ménageant autant que possible pour les planter avec succès, ce forêtier en dirige l'emballage sur des chariots, ce sont des voituriers des environs de la forêt qui en font le transport, et ce forêtier accompagne les voitures chargées en route jusqu'à leur destination. Ce même forêtier est chargé de faire couvrir les racines de ces arbres de paille ou de les mettre à couvert dans des granges ou ailleurs », A.G.R., C.F., 1646, requête du lieutenant wautmaître, 16 août 1786.

¹⁰⁹ Nous retrouvons d'ailleurs trace dans les comptes de « 4 paires d'éperons que de l'Escaille a lui-même portés à Binche pour apprendre aux jeunes ouvriers comment monter aux arbres pour les élaguer » ; Mémoire des dépenses de la pépinière de Binche du 11 mai 1779, AGR, A.C.C., 2410, année 1779.

¹¹⁰ Evaluant les différents travaux (les fossés et les haies ou les palissades, les labours, l'arrachage des plants, le transport, les plantations....) à environ 3 liards par plants (1 florin de Brabant vaut 80 liards), elle estime les dépenses pour la plantation de ces 6 000 000 arbres à environ 200 000 florins. A.G.R., C.F., 1646, minute du rapport de la Jointe des Bois sur la situation en forêt de Soignes, 30 septembre 1786.

¹¹¹ Copie d'une dépêche du Conseil des finances au wautmaître et au receveur général, 21 septembre 1786, A.G.R., C.F., 1645 et 1646 et A.G.R., P.O.C., 297 ; Rapport d'une visite des membres de la Jointe des bois en forêt de Soignes, 27 octobre 1786, A.G.R., C.F., 1646.

¹¹² Située sur les anciennes possessions jésuites le long de la chaussée de Bruxelles vers Alseberg, cette terre était d'ailleurs déjà réduite en pépinière du temps des Jésuites. A.G.R., C.A.C.C., 1259, dépêche du Conseil des finances à la Chambre des comptes, 16 février 1780.

¹¹³ Située le long de la chaussée qui va de Boitsfort au prieuré de Groenendael à hauteur du chemin menant au couvent, elle est destinée au repeuplement de 80 bonniers de vagues au Dieperick. A.G.R., C.A.C.C., 1385, liste des vacations du lieutenant wautmaître rentré en mai 1772 ; A.G.R., C.F., 1646, visite des membres de la Jointe des Bois, 24 octobre 1786.

¹¹⁴ Située entre la chaussée de Tervueren et celle de Notre-Dame-au-Bois, à proximité des Etangs, sur un terrain contigu au canton de Flos, que la pépinière pourra à l'avenir fournir en plants. A.G.R., C.F., 1646, lettre du wautmaître de Brabant, 2 octobre 1786.

¹¹⁵ Instructions pour les forestiers et les ouvriers chargés de travaux de repeuplement des vagues en forêt de Soignes, A.G.R., C.F., 1646 et 1647.

¹¹⁶ Minute du rapport de la Jointe des Bois sur la situation en forêt de Soignes, 30 septembre 1786, A.G.R., C.F., 1646.

¹¹⁷ Extrait du protocole des conseillers Gilbert et de Limpens, 29 mars 1787, A.G.R., CF, 1650

¹¹⁸ Voir dans ce volume la contribution de M. Beetz.

¹¹⁹ Minute d'une commission de Direction des pépinières et plantations dans la forêt de Soignes en faveur de Joachim Zinner, 30 mars 1787, A.G.R., C.C., 1407, fol. 44 v° ; A.G.R., C.F., 1650 ; cette commission est reproduite dans GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. III, pp. 55-56.

¹²⁰ La Jointe des Bois avait proposé de le rattacher à la forêt de Soignes. En effet, sa situation isolée en plein bois rendait difficile sa conversion en un établissement de commerce par exemple. La Caisse de Religion avait donc prévu sa démolition excepté les quelques parties nécessaires à l'administration forestière. ERKENS M., « De geschiedenis van de priorij Groenendaal », dans *Eigen Schoon en de Brabander*. LXIV/ 7-8-9, 1981, p. 268 ; ERKENS M., « Zo sloopten de Oostenrijkers Groenendaal », dans *Zoniën*, v/3, 1981, p. 229-230 ; ERKENS M., « Le prieuré de Groenendael », dans *Forêt de Soignes, art...*, p. 195.

¹²¹ Instructions pour Zinner, A.G.R., C.F., 1650 ; ce document est reproduit par GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. III, pp. 57-58.

¹²² Le pouvoir sera d'ailleurs amené à rappeler à Zinner qu'il est soumis à l'autorité du wautmaître et du lieutenant wautmaître de Brabant, ses supérieurs hiérarchiques ; A.G.R., C.G.G., 1076, rapport du conseiller Gilbert, 13 mars 1788 ; PIERRON S., *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, t. II, p. 152 ; PIERRON S., *Histoire de la forêt de Soignes*, Bruxelles, 1905, p. 213.

¹²³ VERBOVEN H., *op. cit.*, pp. 65-66 ; MAZIERS M., La gestion de la forêt..., p. 98 ; GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 183 ; VAN MIEGROET M., *Vanbomen en bossen*, Anvers-Gand-Louvain, 1976, t. I, p. 625 ; ZWAENPOEL J., « Het Zoniënwoud », dans *Brabant*, VII, oct. 1989, p. 16.

¹²⁴ Mémoire de de l'Escaille, 8 juin 1793, A.G.R., C.C., 514 bis, fol. 2-19 v°.

¹²⁵ MAZIERS M., *op. cit.*, p. 98.

¹²⁶ De l'Escaille lui reprochera d'ailleurs de « travailler à faire des jardins anglais et des chemins d'aisance pour parcourir la jeune taille » parce qu'il creuse de nombreuses rigoles pour la plupart trop larges et inutiles », A.G.R., C.G.G., 1088, rapport de de l'Escaille concernant les rigoles faites et à faire dans la forêt de Soignes.

¹²⁷ De nombreux élagueurs furent d'ailleurs engagés pour façonner les fûts de manière à leur assurer une belle élongation. GALOUX A., « Sylviculture en forêt de Soignes », dans *Les naturalistes belges*, XI/2, fév. 1959, pp. 26-27.

¹²⁸ Une attention particulière était accordée à l'élagage pour façonner des arbres d'un port remarquable. ROCHE E., « Soignes, la plus belle hêtraie d'Europe ? », dans *Les Naturalistes belges*, LIV/2, fév. 1973, p. 60.

¹²⁹ VERBOVEN H., *op. cit.*, p. 65 ; ROCHE E. *op. cit.*, p. 61.

¹³⁰ GOBLET D'ALVIELLA F., *op. cit.*, t. II, p. 183 ; LIENARD U. G., *op. cit.*, p. 9.

¹³¹ Voir notamment : ROCHE E., *op. cit.*, p. 61 et 85 ; NOIRFALISE A., « L'identité écologique de la Forêt de Soignes », dans : *Bulletin de la Société Royale forestière de Belgique*, n° 4, juillet-août 1986, pp. 176-180 ; LANGOHR R. et SANDERS J., « Les sols dégradés en forêt de Soignes — un héritage autrichien ? », dans *Forêt de Soignes. art...* pp. 99-103.

¹³² Mémoire de Zinner adressé au ministre plénipotentiaire Trautmansdorff, 9 décembre 1787, A.G.R., C.G.G., 1089.

¹³³ Mémoire de de l'Escaille, 18 janvier 1788, A.G.R., C.G.G., 1076 et 1088.

¹³⁴ BEETZ M., *Zinner le jardinier*, ULB Section Histoire, mémoire de licence inédit, sous la dir. de Hasquin H., 1993-1994, pp. 73 et 75.

¹³⁵ A.G.R., C.G.G., 1076 et 1088 ; mémoire de de l'Escaille, 18 janvier 1788.

¹³⁶ Nomination du conseiller et intendant en Limbourg Ransonnet à la charge de commissaire de la forêt de Soignes, 17 mars 1788, A.G.R., C.G.G., 1081.

¹³⁷ De l'Escaille se présenta d'ailleurs pour cette fonction quand Duchesne devint conseiller au Conseil de Brabant, A.G.R., C.G.G., 1089, séance du 18 février 1788.

¹³⁸ Les demandes incessantes de vérification de ses dépenses seront d'ailleurs une des raisons évoquées par de l'Escaille en mars 1789 quand il demandera d'être démis de la direction des travaux dans ses cantons, A.G.R., C.G.G., 1091, lettre de de l'Escaille, 14 mars 1789.

¹³⁹ Ce comité reprenait les attributions de la Jointe des bois, c'est-à-dire la gestion de l'exploitation de la forêt de Soignes et la police. Il est composé d'un commissaire, du conseiller receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, du wautmaître, du lieutenant wautmaître et du greffier de la foresterie. Il peut faire également appel si le besoin en est au porte-crook, à l'arpenteur, au directeur des plantations, ... Ses compétences s'étendaient également aux bois des couvents supprimés de la province du Brabant, A.G.R., C.G.G., 1081, séance du 4 septembre 1788 ; A.G.R., C.C., 512, fol. I ; A.G.R., C.G.G., 1086, observations sur les instructions, 23 octobre 1788.

¹⁴⁰ De l'Escaille accuse, par exemple, Ransonnet d'irrégularités dans la vente des arbres renversés par le vent, A.G.R., C.G.G., 1088, séance du 30 avril 1789.

¹⁴¹ Il en a d'ailleurs imposé dans les pépinières de Linkebeek et du Vleurgat, trop riches à ses yeux en autres essences, mais aussi dans les vagues du Terholst, de l'Eyndeplas, du Dieperick et des Trois Fontaines, A.G.R., C.G.G., 1085 ; mémoire de Zinner sur la Heeghde et sur les pépinières des cantons du lieutenant wautmaître, 11 novembre 1788.

¹⁴² Lettre de de l'Escaille, 14 mars 1789, A.G.R., C.G.G., 1091.

¹⁴³ A.G.R., C.C., 512, fol. 81-85, séance du Comité, 18 août 1789.

¹⁴⁴ MAZIERS M., « La gestion... », p. 98.

¹⁴⁵ Procès-verbaux des inspections des pépinières du Vleurgat et de Linkebeek, 19 et 25 août 1789, A.G.R., C.G.G., 1088.

¹⁴⁶ Tableau des frais pour les plantations et les repeuplements à effectuer en forêt de Soignes en 1790-1791, A.G.R., C.F., 1651.

¹⁴⁷ Il propose de les partager en différentes parties à mettre en location, A.G.R., P.O.C., 300, rapport de d'Hannosset au point de vue du tableau des frais de plantations pour 1790-1791 ; A.G.R., P.O.C., 301, rapport sur l'état des affaires de la forêt par d'Hannosset et de Beughem d'Hembeek.

¹⁴⁸ Dépêche de la Chambre des comptes, 26 avril 1793, A.G.R., C.F., 1656.

¹⁴⁹ Dépêche de la Chambre des comptes, 1^{er} mai 1792, AGR, C.F., 1654.

¹⁵⁰ A.G.R., C.A.C.C., 1259.

¹⁵¹ Compte rendu du 27 octobre 1786, A.G.R., C.F., 1646.

¹⁵² DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis...*, pp. xxxv-xxxvi et pp. 140-141 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 9.

¹⁵³ POEDERLE (DE), *op. cit.*, pp. 327-329.

¹⁵⁴ Jardin dû à l'initiative de Henri-Joseph Rega (1690-1754), médecin et professeur à l'Université de Louvain qui acheta en 1738 une maison et un jardin d'une contenance d'environ 1 hectare pour permettre d'initier les élèves à la connaissance de plantes indigènes et exotiques. En effet, avant la création de ce jardin botanique les professeurs devaient conduire leurs élèves dans les bois d'Heverlé et de Meerdael ou dans ceux des monastères ou autres particuliers amateurs de botanique. — *Biographie nationale*, Bruxelles, 1905, t. XVIII, col. 845 ; VAN EVEN E., *Louvain dans le passé et dans le présent*. Louvain, 1895, pp. 580-581.

¹⁵⁵ BARY-LENGER A., EVRARD R. et GATHY P., *op. cit.*, p. 166.

¹⁵⁶ A.G.R., C.F., 1783, mémoire de de l'Escaille pour l'établissement d'une pépinière près de Binche au lieu-dit « Paradis des Chiens », 14 janvier 1779.

¹⁵⁷ Bilan de l'étendue des vagues et des bruyères en forêt de Soignes par le lieutenant wautmaître, 10 juillet 1786, A.G.R., C.F., 1646.

¹⁵⁸ Ou érable blanc appelé aussi à tort sycomore. POEDERLE (DE), *op. cit.*, éd. 1788, t. II, p. 383 et suiv.

¹⁵⁹ Sapinière de quelques bonniers formée en 1775-1776 qui fut en quelques années complètement ravagée par le gibier.

¹⁶⁰ Le bouleau se sème de lui-même ; ses graines menues sont emportées fort loin par le vent, se glissent entre les mousses et les bruyères, et lèvent naturellement dans les plus mauvaises et les plus couvertes de ces plantes destructrices de toute autre germination. POEDERLE (DE), *op. cit.*, éd. 1772, p. 85.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 86.

¹⁶² Une manière d'obtenir des jeunes plants en plein bois qui revient souvent dans les rapports de forestiers est l'arrachage des rejets (c'est-à-dire drageons enracinés ou surgeons) qui naissent des souches ou des racines d'un arbre qui sont juste sous la surface du sol. DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis...* pp. xxxv-xxxvi et pp. 140-141 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 75.

¹⁶³ Fournitures des jeunes aulnes à employer dans les bois du domaine de Binche, 17 novembre 1771. A.G.R., A.C.C., 2408.

¹⁶⁴ Mémoire des dépenses effectuées pour les plantes livrées en mars 1779 pour la pépinière de Binche, 11 mai 1779. A.G.R., A.C.C., 2410.

¹⁶⁵ Pour une description détaillée de l'emballage des plants, consultez le traité de Duhamel du Monceau pp. 212-214 ; reproductions des figures 70 et 72 de la planche VI, p. 252.

¹⁶⁶ Il va de soi qu'il s'agit toujours du même type de semences telles les glands, les châtaignes, les faines, ... qui sont assez grosses pour être ramassées sans peine.

¹⁶⁷ Les marrons de Lyon ou de Provence sont issus d'une très belle espèce de châtaignier que l'on trouvait dans le Lyonnais. Ces marrons avaient la réputation de maintenir l'espèce constante. POEDERLE (DE), *op. cit.*, pp. 113-114.

¹⁶⁸ Certaines pépinières privées de la région d'Orléans ont dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle une grande importance sur le plan économique. Elles fournissent des plants partout en France et même à l'étranger. Tous les ans, vers la fin du mois d'octobre, les jardiniers d'Orléans venaient vendre des arbres dans la plupart des grandes villes des Pays-Bas autrichiens où ils avaient d'ailleurs établi des dépôts pour leurs arbres. BOURDE A. J., *op. cit.*, t. II, p. 700 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 400 ; MANS (abbé), *Description de la ville de Bruxelles ou état présent tant ecclésiastique que civil de cette ville*, Bruxelles, 1785 ; *Le guide*

fidèle, contenant la description de la ville de Bruxelles tant ancienne que moderne, celle de ses faux bourgs et de ses huit chefs-mayeries, Bruxelles, 1761, p. 95. Nous trouvons de nombreuses annonces de ventes d'arbres des marchands d'Orléans dans la *Gazette des Pays-Bas*, 1758 et dans la *Gazette de Bruxelles*, 1759.

¹⁶⁹ Le châtaignier, essence acclimatée depuis longtemps en France a connu un grand succès en Flandre sous l'impulsion des particuliers puis des forestiers officiels qui désiraient créer des peuplement nouveaux dans les terres légères. En Flandre, il était cultivé en pépinière dans les bois domaniaux et planté en taillis. GOBLET D'ALVIELLA F., *Histoire des bois...*, t. II, p. 14 ; VAN MIEGROET M., *op. cit.*, t. I, p. 623.

¹⁷⁰ DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis...*, p. 88.

¹⁷¹ Branches dépourvues de racines que l'on met en terre avec certaines précautions afin qu'elles produisent des racines. DUHAMEL DU MONCEAU, *La physique...*, t. II, p. 368 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 17.

¹⁷² Opération qui consiste à faire reproduire des racines à une branche, sans la séparer de l'arbre qui la porte, en la couchant sur le sol. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, t. II, p. 404 ; POEDERLE (DE), *op. cit.*, p. 20.

¹⁷³ Notamment à Sainte-Catherine-Wavre ou à Weert, A.G.R., A.C.C., 2413 année 1785 ; A.G.R., C.A.C.C., 1385, liste des vacations de de l'Escaille en 1781.

¹⁷⁴ Rapport de la Chambre des Comptes au Cons. du Gouv. gén. sur l'achat de 28 000 aulnes, 15 novembre 1787, A.G.R., C.G.G., 1097.

¹⁷⁵ C'est-à-dire des peupliers blancs du pays.

¹⁷⁶ Les conditions premières sont bien sûr des prix intéressants et des arbres de qualité mais aussi la proximité des éventuelles pépinières marchandes. Par exemple en 1782, le lieutenant wautmaître de Brabant approuve totalement le receveur du domaine de Binche qui propose d'acquérir des hêtres et des frênes pour le repeuplement de ses bois à un prix un peu plus élevé qu'à l'ordinaire parce que la proximité du fournisseur permet d'éviter aux plants un long voyage. « Le prix des hêtres et des frênes que Monsieur Buisseret propose d'acquérir de la pépinière de Bon Secours est un peu plus fort que celui que l'on exigeroit dans les environs d'ici pour ces espèces d'arbres, mais il est à observer que le vendeur se charge de les faire attacher à ses frais, d'ailleurs l'avantage de pouvoir les avoir sur le lieu en un jour, est très fort à considérer », A.G.R., C.F., 1646 et A.G.R., P.O.C., 297, copie d'une lettre adressée par le Conseil des finances aux trois officiers de la forêt de Soignes, 22 juillet 1786 ; pour l'exemple consultez A.G.R., C.F., 1784, lettre de de l'Escaille à l'auditeur de la Chambre des Comptes, 20 juin 1782.

¹⁷⁷ Les autorités demandent d'ailleurs à plusieurs reprises aux officiers de la forêt de Soignes de s'informer sur les quantités de plants disponibles dans les bois et pépinières des particuliers les plus proches de la forêt ; « il voudroit mieux qu'on acheteroit des plansons dans les bois des particuliers contigu à la forest comme dans sely de Ste Eloi », A.G.R., P.O.C., registre n° 289, réflexions au sujet des plantations à faire en forêt de Soignes en 1773 et 1774 ; A.G.R., C.F., 1646 et A.G.R., P.O.C., 297, copie d'une lettre adressée aux trois officiers de la forêt de Soignes, 22 juillet 1786.

¹⁷⁸ Celui-ci procura de nombreux hêtres aux pépinières du wautmaître du Brabant. Ses jardins d'Overysse étaient réputés pour ses vieux cèdres du Liban. A.G.R., C.F., 1646, lettre du wautmaître A. de Beughem d'Heembeek au Conseil des finances, 1^{er} septembre 1786 ; PIERRON S., *Histoire illustrée...*, t. II, p. 458.

¹⁷⁹ Henri François Joseph Ignace Pangaert, dernier seigneur de Hoeilaert, détenteur d'un manoir avec des terres, des bois et des pâturages appelé Ter-Heyden. WAUTERS A., *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammannie de cette ville*, Bruxelles, 1855, t. III, p. 532 ; lettre d'Hannosset au Conseil des finances, 6 septembre 1786, A.G.R., C.F., 1646. et A.G.R., P.O.C., 297.

¹⁸⁰ Dans le cas de l'abbaye d'Heylisssem, il s'agit d'un don, A.G.R., A.C.C., 2410, mémoire des dépenses effectuées pour les plantes livrées en mars 1779 à la pépinière de Binche, 11 mai 1779.

¹⁸¹ A.G.R., P.O.C., 219, 17 septembre 1773.

¹⁸² Malgré nos recherches, les archives consultées sont restées muettes à ce sujet. Nous y trouvons naturellement de nombreuses mentions de transport de bois et de planches destinés à la construction mais très peu de semences et moins encore d'arbrisseaux. Il s'agit le plus souvent de marrons venant notamment de France, de graines envoyées d'Espagne, de semences exotiques en provenance de l'Amérique du Nord, des semences de sapins de Russie ou d'Allemagne, ... A.G.R., C.F., 4395, extraits du protocole du conseiller des finances Baudier, 14 septembre 1744 et 10 août 1775 ; VAN HOUTTE H., *Histoire économique de la Bel-*

gique... p. 292 ; VAN HOUTTE H., Contribution à l'histoire commerciale..., p. 384 ; LEFEVRE J., *Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1921, p. 104.

¹⁸³ A.G.R., C.F., 4396 ; A.G.R., C.G.G., 1693.

¹⁸⁴ A.G.R., C.F., 4396 ; A.G.R., C.G.G., 1693.

¹⁸⁵ POEDERLE (DE), *op. cit.*, pp. 401-402.

¹⁸⁶ Au XVIII^e siècle, le prince de Ligne introduisit dans ses bois et ses parcs de nombreux arbres exotiques originaires d'Amérique du Nord. VANDER LINDEN H., « Les forêts du Hainaut au XVIII^e siècle », dans *Actes et travaux du congrès international pour l'étude du XVIII^e siècle en Belgique — juillet 1935*, sous la dir. de LEURIDENT F., Bruxelles, 1936, t. II, p. 226.

¹⁸⁷ Même si la vente n'est pas le but recherché par le gouvernement, elle devient parfois de la part des officiers des forêts un argument pour appuyer leur demande de construction d'une pépinière. Ainsi, par exemple, de l'Escaille dans son projet pour la pépinière de Binche vante le succès futur de sa pépinière qui permettrait même au souverain d'acquiescer des revenus sur la vente des superflus, A.G.R., C.F., 1785, rapport de de l'Escaille, 14 janvier 1779.

¹⁸⁸ A.G.R., C.A.C.C., 1261, 18 décembre 1782.

¹⁸⁹ Ces montants sont donnés en monnaie de Hainaut, il convient donc de les diviser par deux pour les convertir en monnaie de Brabant ; A.G.R., A.C.C., 2410, dépenses du domaine de Binche en 1779.

¹⁹⁰ A.G.R., A.C.C., 1542 bis, année 1790-1791.

¹⁹¹ Devis des ouvrages aux semis et plantations à faire en 1789-1790 en forêt de Soignes, 17 novembre 1789, A.G.R., C.C.C.R., 1111 ; A.G.R., C.C., 512, fol. 108-109.

¹⁹² Sans la Heeghde.

¹⁹³ Tableau des frais pour les plantations à faire en 1790-1791 en forêt de Soignes, 14 septembre 1790, A.G.R., C.F., 1651.

¹⁹⁴ Dont 2 222 florins pour la Heeghde.

¹⁹⁵ Les montants du tableau ci-dessous sont donnés en monnaie de Hainaut, il convient donc de les diviser par deux pour les convertir en monnaie de Brabant ; A.G.R., A.C.C., 2412, année 1782 ; A.G.R., A.C.C., 2412, année 1783 ; A.G.R., A.C.C., 2413, année 1784 ; A.G.R., C.C., 9093, fol. 78 r^o et 83 v^o-85 r^o ; A.G.R., C.C., 9094 fol. 172 v^o-175 v^o ; A.G.R., C.C., 9096.

¹⁹⁶ A.G.R., C.C., 512, fol. 6-9.

¹⁹⁷ C'est aussi dans un but de meilleur rendement de la part de ses ouvriers que de l'Escaille insiste pour qu'ils soient payés pour les ramassages des semences par razière et non par journée, A.G.R., C.C.C.R., 1118, rapport de de l'Escaille, 27 janvier 1789.

¹⁹⁸ A.G.R., C.F., 1783.

¹⁹⁹ Ce sont d'ailleurs les chiffres rapportés par les études effectuées sur les salaires au XVIII^e siècle par VERHAEGEN A., « Note sur le travail et les salaires en Belgique au XVIII^e siècle », dans *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales*, XIX/1, 1953, pp. 73-74 ; DELATTRE J., « Prix et salaires à la fin du XVIII^e siècle », dans *Annales du cercle archéologique de Soignes*, VI/4, 1935, pp. 296-297 ; BURBURE A. DE, « Nos restrictions commerciales et industrielles au XVIII^e siècle », dans *La Belgique maritime, coloniale et économique*, XVII, 1927, pp. 325-327.

²⁰⁰ En monnaie de Brabant, c'est-à-dire respectivement 14 et 16 sols en monnaie du Hainaut.

²⁰¹ Rapport de de l'Escaille à la Chambre des comptes, 27 janvier 1789, A.G.R., C.C.C.R., 1118.

Les bois du Domaine dans le Hainaut au XVIII^e siècle (1730-1780) : le domaine de Binche

Aïcha CHAHOUI

Introduction

Nous nous proposons d'analyser le massif forestier du comté de Hainaut au XVIII^e siècle. Le gouvernement des Pays-Bas montre beaucoup de sollicitude vis-à-vis de ces bois. Ils sont peu nombreux et de faible superficie. Paradoxalement, on exige d'eux, d'une part, d'être un espace de chasse important et d'autre part, de fournir une production ligneuse lucrative et de répondre à la pression de la population voisine (droits d'usage). Cette contradiction complique singulièrement la gestion forestière.

1. Binche : principale circonscription forestière du Hainaut

1. *Situation géographique*

Suite au démembrement du Hainaut dû au traité de Nimègue en 1678, la quasi-totalité des bois appartenant à l'autorité en place dans le Hainaut, se trouve dans la prévôté de Binche ou « département de Binche »¹. La Couronne perd ses plus grandes forêts, celles de Mormal et de Vicogne².

2. *Contenance*

Sous le gouvernement de Marie-Elisabeth³, les autorités chargées de la gestion forestière (le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes) réalisent les difficultés qu'apportent les mesures particulières à chaque ville et village dans le Hainaut pour le mesurage des superficies boisées⁴. Cette confusion possible sera réduite par le choix d'une mesure unique, c'est-à-dire la verge de dix-huit pieds et le bonnier de quatre cents verges⁵. Cette uniformisation des mesures sera toujours respectée par la suite par les officiers locaux et par les commissaires envoyés par le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes à Binche.

Cette diversité de mesures de superficie est une difficulté qui s'ajoute à la gestion et à la surveillance de ces bois.

<i>Nom des bois</i>	<i>Bonniers</i>	<i>Verges</i>	<i>Hectares</i>	<i>Ares</i>
Bois de Morlanwelz ⁶	97	44	108	36
Bois de la Croix	21	198	23	98
Bois de Viscaigne	8	220	9	54
Bois le Comte	477	256	532	98
Bois de Léonsart	9	382	11	10
Menu bois	62	177	69	67
Bois de Montreuil	28	249	31	93
Bois de Buscaille	30	277	34	24
Bois du Carniau	5	181	6	8
Bois d'Hamalt	3	0	3	34
Bois des Estroits	21	69	23	62
Bois de Bourgogne	21	69	23	62
Bois de la Haye	9	315	10	92
Bosquet de Potelle ⁷	3	0	3	34
3 petits bois de la Reine				
A	0	292	0	81
B	0	339	3	90
C	0	326	0	90
Bruyère de Montaigu	60	0	66	95
<i>Total</i>	862	129	962	14

3. *Type de gestion*

La question qui se pose est de connaître le type de régime auxquels sont soumis ces bois. Par régime, nous entendons leur mode de régénération. Un bois peut être soumis à la futaie, au taillis et au taillis sous futaie. La futaie est la partie de la forêt dont on exploite les arbres qui ont atteint leur pleine dimension ⁸. Un bois parvenu à la moitié de sa hauteur est nommé demi-futaie ; lorsqu'il atteint sa pleine dimension, il prend le nom de haute futaie ⁹.

Le taillis ou raspe ¹⁰ est le bois soumis à la coupe réglée pour être abattu au-dessous de quarante ans ¹¹. Le taillis sous futaie est le « régime mixte, où sur une même surface, on rencontre un étage supérieur composé d'arbres de futaie... isolés les uns des autres et appelés *réserves* et un étage inférieur composé de taillis issus de rejets et de drageons » ¹².

Les bois du domaine de Binche sont sous le régime du taillis sous futaie ¹³. Les autorités chargées de la gestion du domaine de la Couronne dans le Hainaut, autrement dit le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes, ont le souci de ne pas voir la raspe étouffée par la futaie ¹⁴.

Les bois sont pour la plupart soumis à la coupe ordinaire ¹⁵ à l'exception des trois petits bois de la Reine ¹⁶.

La proportion de raspe et de futaie varie d'un bois à l'autre. Le Magistrat de Mons, ayant eu en engagère la raspe du bois le Comte de 1625 à 1769, a eu tendance à y développer ce type de régime ¹⁷. En dehors de ce cas où l'intérêt en jeu n'est pas celui du souverain, la raspe et la futaie connaissent des fortunes diverses dans chaque bois. Le bois de la Croix proche du parc de la Maison royale de Mariemont, a une

futaie « d'une belle expectation » tandis que la raspe est « dans le plus mauvais état » à cause du « fauve » venant du parc ¹⁸ Le bois de Viscaigne est dans la même situation que celui de la Croix, pour la même raison. Au contraire du bois de Morlanwelz dont la raspe et la futaie se portent bien ¹⁹.

Il n'existe dans cette prévôté aucune règle déterminant la quantité de futaie à laisser dans un bonnier par rapport à la raspe. Pour l'auditeur de Charvet, cela dépend du nombre d'arbres qui s'y trouvent et de l'espérance qu'ils donnent ²⁰. En définitive, le problème est abordé selon l'appréciation personnelle des fonctionnaires.

La superficie boisée est dispersée dans le domaine. La plupart de ces espaces ne sont pas importants en surface sauf le bois le Comte. Leur statut est déterminé par le type de gestion et par la finalité imposés par les organes de décision forestière. Les bois sont soumis au régime du taillis sous futaie qui est le plus complet car il allie les deux types de gestion, ce qui en rend la gestion plus difficile. Le peuplement est, selon Goblet d'Alviella, limité aux essences indigènes.

4. *Exploitation des bois et revenus forestiers*

1. *Rythme des coupes*

Le régime en vigueur dans les bois du domaine de Binche implique une exploitation à deux temps, c'est-à-dire que le taillis (ou la raspe) est exploité avant la futaie. La raspe se coupe à l'âge de seize ans de croissance ²¹ tandis que la futaie ne connaît pas d'âge fixe.

Le principe qui régit les coupes de la raspe du domaine boisé de Binche est simple. La superficie totale des bois soumis à la coupe ordinaire est divisée selon l'âge de la révolution qui est de seize ans. Ce calcul détermine le nombre de bonniers à couper par année de manière à ce que cette superficie forme le seizième du total. La totalité des bois n'est pas soumise à la coupe ²² : nous devons en exclure les trois bois de la Reine, le Bosquet de Potelle et le bois le Comte dont la raspe est engagée à Mons et ne peut donc être intégrée à cet ensemble ²³. La superficie totale des bois soumis à la coupe ordinaire est de 319 bonniers 111 verges faisant une coupe annuelle de 19 bonniers 381 verges ²⁴.

L'administration du domaine de Binche par le fermier Haquier entre 1730 et 1741 ²⁵ ainsi que l'occupation française entre 1744 et 1748 ont perturbé le rythme des coupes de la raspe en excédant le nombre habituel de bonniers. La préoccupation du gouvernement sera de le rétablir. Ainsi, un premier règlement sera appliqué de 1749 à 1755 suivi d'un second. Ce plan consiste en une répartition annuelle des coupes futures de manière à ce que le nombre de bonniers approche le plus possible des 19 bonniers 381 verges. Il s'étend sur seize ans, c'est-à-dire le temps d'une révolution, et se termine par conséquent avec l'année 1771 ²⁶.

Cette pratique est très intéressante car elle est révélatrice de l'état d'esprit qui caractérise le gouvernement dans son attitude vis-à-vis des bois du domaine de Binche : le profit est souhaité mais il est réfléchi. Raison pour laquelle les autorités acceptent de voir les revenus du souverain diminuer momentanément par la réduction de la surface des coupes annuelles dans l'intérêt des bois et de leur propriétaire. Les dégâts occasionnés durant la période de 1730 à 1748 demandent une longue réparation couvrant les années 1749 à 1771 ²⁷.

Par la volonté du gouverneur général, la Bruyère de Montaigu est transformée en bois en 1771. Le régime de ce nouveau bois est identique à celui du massif forestier de Binche, c'est-à-dire le taillis sous futaie. La coupe de la raspe y est également de 16 ans. Cependant la première coupe ne s'effectuera pas avant vingt ans. L'objectif consiste à donner aux arbres le temps nécessaire à leur élévation. Les coupes suivantes se feront tous les seize ans. La futaie se coupera au terme de la seconde coupe c'est-à-dire à trente-six ans ²⁸.

La futaie n'est pas, comme la raspe, soumise à une révolution déterminée. Les archives concernant la Bruyère de Montaigu renferment le seul élément donnant l'âge auquel se coupe la futaie. Cependant, on peut s'interroger sur la validité de cette information. En effet, le renseignement est-il valable pour tous les bois de Binche ? Nous pensons, au vu des comptes du domaine, que la futaie de la coupe ordinaire annuelle est coupée et vendue peu après l'exploitation de la raspe se trouvant sur cette même partie ²⁹.

Le rythme des coupes n'est fixé que pour les arbres de raspe. Nous pensons que la futaie se coupe dans les bois où la raspe l'est déjà. Les arbres sont désignés à la coupe selon leur état et celui de la raspe environnante. Une futaie trop importante étouffe en effet la raspe. De plus, un arbre trop âgé risque de pourrir sur pied et donc, de ne rien rapporter. Les événements extérieurs aux bois ne sont pas sans incidences sur les coupes. En effet, l'administration de l'amodiateur et l'occupation française des Pays-Bas ont perturbé les calculs des coupes de la raspe. Ce dérèglement a pour conséquence d'exiger une réparation de longue haleine à laquelle le gouvernement consent.

2. *Revenus des coupes*

Le rapport de la recette de la vente des bois et de la recette générale permettent de comprendre la motivation qui, dans la gestion forestière, peut diriger le gouvernement ³⁰. La vente des bois et ce qu'elle peut rapporter à la recette de Binche sont soumis à un impératif incontournable : la demande de la clientèle.

La division des comptes en périodes établies en fonction des événements extérieurs, nous a semblé judicieuse et nécessaire. Ainsi, l'administration du domaine de Binche par le fermier Haquier (1730-1741) ³¹, l'occupation des Pays-Bas autrichiens par les troupes françaises (1744-1748) et l'étape intermédiaire (1742-1744), et enfin la période où l'administration reste exclusivement entre les mains du Conseil des Finances et de la Chambre des Comptes (1749-1780) ³² déterminent ces limites.

En 1730, après quatre années, l'empereur Charles VI met fin à la ferme générale de l'ensemble de ses domaines des Pays-Bas autrichiens. Ses domaines seront désormais entre les mains de fermiers particuliers, ainsi le domaine de Binche et Mariemont reviendra à l'amodiateur Jean-Théodore Haquier.

Les conditions de cet affermage mettent en évidence le fait que le fermier Haquier a tout intérêt à augmenter les revenus du domaine. En effet, ses bénéfices ne peuvent venir que de l'excédent de la somme fixe à verser à la Recette des Domaines du Souverain ³³.

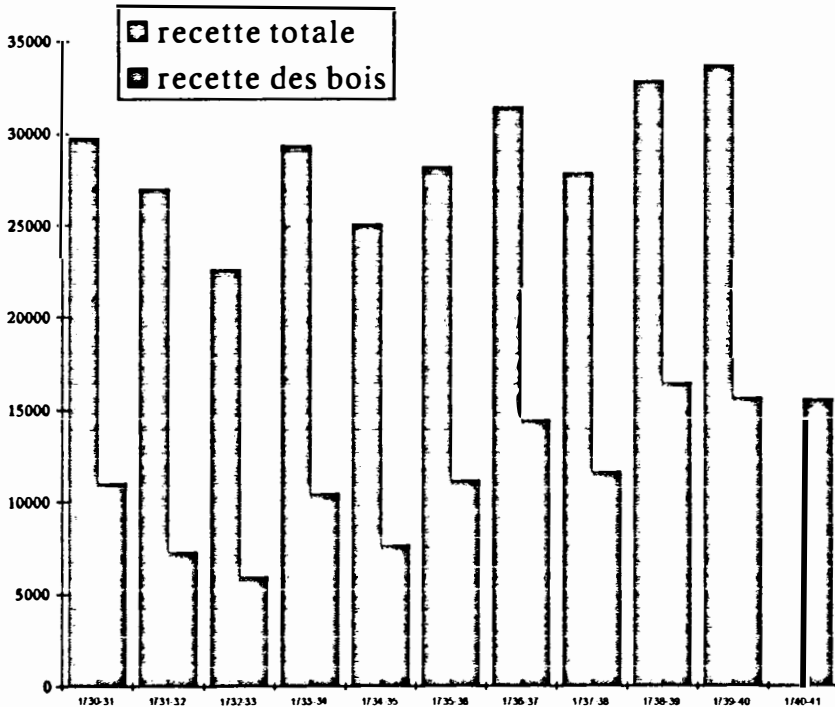
Or, selon nos observations, la recette totale annuelle de ce domaine, dont les comptes ont toujours été tenus en livres de Hainaut ³⁴, se distingue par deux catégories de revenus : les revenus à tendance fixe et les revenus variables. Dans le premier

groupe, nous retrouvons tout ce qui est rentes et droits seigneuriaux et qui produit une recette régulière ³⁵. Dans la seconde catégorie figurent les amendes, la vente de bois et la glandée ³⁶. Le fermier Haquier peut donc espérer augmenter ses revenus essentiellement dans cette dernière catégorie.

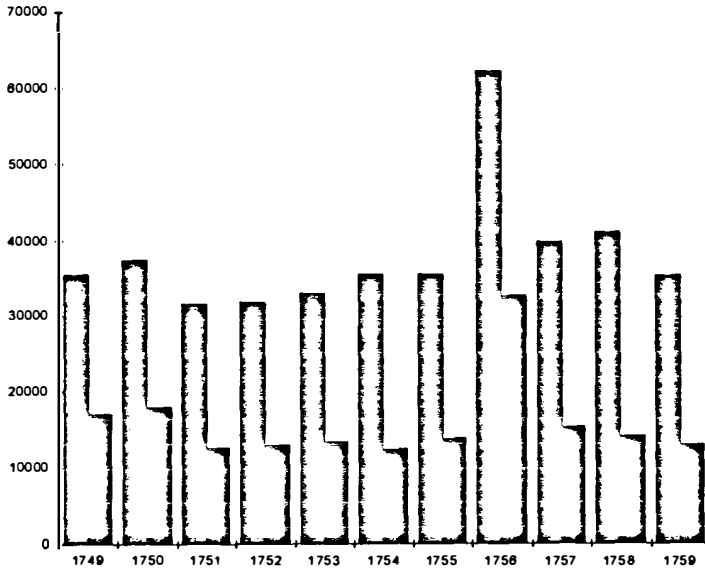
Durant la régie du fermier, la recette de la vente des bois dépasse constamment les quinze mille livres monnaie de Hainaut sans pour autant atteindre les vingt mille. Pourtant, en proportion de la recette générale, les bois en constituent au minimum le tiers et au maximum la moitié ³⁷. En effet, sur dix ans, la recette totale moyenne est de 23 440 livres monnaie de Hainaut et celle des bois est de 11 136 livres ³⁸. Nous pouvons également constater une courbe ascendante des revenus produits par la vente des bois. La période qui précède l'invasion française connaît une nette diminution des recettes forestières. Nous interprétons cet état de fait comme le résultat de la reprise en main du domaine boisé par les autorités qui réalisent la nécessité de ne pas forcer les coupes ³⁹. La dernière année de la ferme (1740-1741) avait produit un revenu forestier de 15 535 livres de Hainaut ⁴⁰. Or, l'année qui suit (1741-1742) ne rapporte que la somme de 6 244 livres de la même monnaie ⁴¹. Sous la gestion du Conseil des Finances, les revenus générés par la masse ligneuse ne cesseront d'augmenter jusqu'à l'occupation française. La durée de la présence française est courte, mais elle correspond à une des plus hautes recettes des bois. Cette situation ne peut s'expliquer que par le trop grand nombre de coupes extraordinaires ordonnées par les régisseurs français ⁴².

Graphique 1

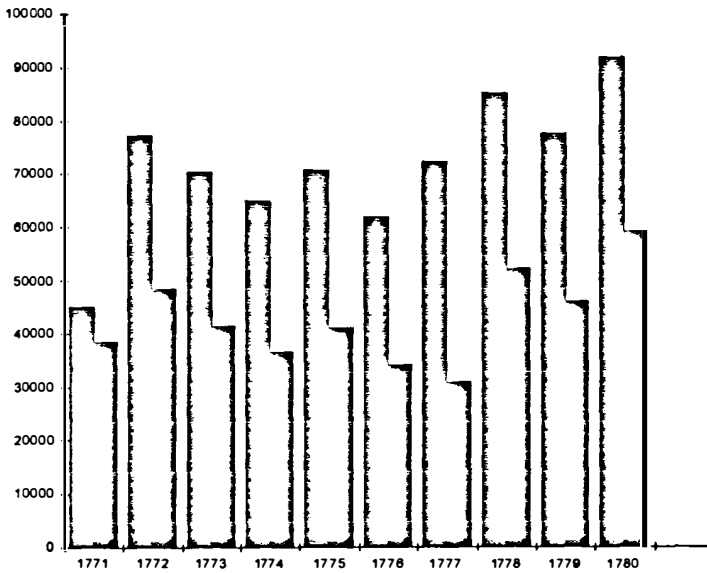
Période de la mise en ferme du domaine de Binche par J.-Th. Haquier (1730-1741)



Graphique 2
Période de l'administration effective du domaine
par le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes (1749-1759)



Graphique 3
Période de l'administration effective du domaine
par le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes (1771-1780)



De 1749 à 1780, la recette de la vente des bois ainsi que la recette générale connaissent une évolution ascendante. La décennie qui suit la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) comprend des recettes forestières ne dépassant pas les dix-huit mille livres monnaie de Hainaut mais n'étant jamais inférieure à treize mille livres avec une proportion d'un tiers à la moitié de la recette générale ⁴³. De cette période, l'année 1756 est à épingle. En effet, une vente extraordinaire de la futaie du bois le Comte et du Menu bois, ordonnée par le Conseil des Finances, a rapporté à elle seule 12 178 livres, c'est-à-dire le tiers de la recette de la vente des bois de 1756 ⁴⁴. Cet ordre explique ce montant très élevé.

A partir de 1769, le bois le Comte n'est plus engagé à la ville de Mons. Cet apport de masse ligneuse sur le marché des bois domaniaux va permettre aux revenus dégagés par la vente des bois d'augmenter de telle sorte qu'ils ne seront jamais inférieurs à trente-cinq mille livres monnaie de Hainaut ⁴⁵. De plus, dans le cadre de l'opération de repeuplement des bois, les coupes de suragés augmentent et donnent lieu à une recette plus importante. Dans les années 1750, le Conseil des Finances débute par le simple repeuplement occasionnel des espaces vides d'arbres du domaine boisé, que ce soient les chemins superflus ou les zones dégarnies. Evidemment, de ces plantations de repeuplement, une grande partie meurt. Le gouvernement les fera souvent remplacer. L'idée de systématiser cette politique de repeuplement et de remplacement des arbres morts de ces plantations n'apparaît qu'en 1771 avant de devenir un fait établi dès 1779 ⁴⁶.

Quel que soit le niveau de la recette générale ainsi que celui de la vente des bois, on peut affirmer, sans doute possible, que les revenus dégagés par les ventes forment une part importante du produit du domaine de Binche que les autorités ne peuvent se permettre de perdre ou de négliger.

5. *Les débouchés commerciaux*

Le type de débouchés possibles a une influence certaine sur le choix des essences et sur la gestion du peuplement des bois. Nous avons pu déterminer les différentes utilisations possibles de la marchandise ligneuse vendue dans le domaine de Binche malgré certaines difficultés dues notamment au fait que les archives sont avares de ce genre de renseignements et que nous ne disposons pas des comptes des marchands de bois ⁴⁷. En janvier 1779, l'auditeur de Charvet remet à la Chambre des Comptes un rapport d'un intérêt certain pour l'étude de ce sujet ⁴⁸. Dans ce rapport, de Charvet tient compte des besoins de la province pour proposer des améliorations forestières.

1. *Le charbon de bois*

Dès le XVIII^e siècle, la houille devient un concurrent sérieux du charbon de bois. Dans la région du Centre, l'extraction de la houille ⁴⁹ se pratique depuis le XIV^e siècle ⁵⁰. Mais avant le XVIII^e siècle, cette entreprise se caractérise par son instabilité et sa précarité. Dès le début de ce siècle, les sociétés charbonnières vont perdre leurs caractéristiques handicapantes et enfin connaître un développement d'envergure, bien que la région étudiée reste profondément rurale ⁵¹. La production est absorbée en partie par le marché local, le reste étant exporté ⁵².

Le charbon de bois s'obtient par la combustion de la matière première ligneuse. Le procédé consiste à entasser des morceaux de bois, de telle manière qu'ils forment un monticule, à le recouvrir de terre et à y mettre le feu. L'ensemble brûlera lentement permettant, à la fin de l'opération, d'augmenter la valeur calorifique du bois par le maintien du carbone et l'évacuation de la matière végétale. Cette entreprise ne peut avoir lieu, selon les conditions de la vente publique des portions de bois, que sur des espaces désignés par le bailli des bois et appelés « aires de faude »⁵³. Certaines essences donnent de meilleurs charbons que d'autres. Ainsi, selon de Charvet, le frêne et l'aulne sont, sur ce plan, très intéressants.

Le département de Binche compte vingt-quatre clouteries⁵⁴ et une petite production métallurgique⁵⁵. Les archives ne donnent que des détails trop parcellaires sur le mode de combustion utilisé. Même si les cloutiers de Binche et sa région peuvent ne plus l'utiliser, la production de charbon de bois s'écoule dans le département⁵⁶. En 1769, un maître de forges de Fontaine-l'Évêque s'est porté acquéreur de portions de raspe du bois le Comte mais il a négligé de faire « cuire ses charbons parce qu'il en avait encore suffisamment chez lui »⁵⁷. De plus, le nombre de clouteries n'est pas aussi important qu'il peut l'être dans la région de Charleroi⁵⁸. Bien que certains auteurs attestent pour le XVIII^e siècle une utilisation croissante du charbon de terre en forgerie, nous pensons que la métallurgie et la clouterie binchoises consomment encore la production locale de charbon de bois. De même, selon Ph. Moureaux, « ...la plus forte partie (de la production en bois à brûler) se consomme sur ce district »⁵⁹.

La production et la consommation de charbon de bois sont attestées par les archives. Il se peut que le charbon de bois produit dans le département de Binche trouve des débouchés dans des activités industrielles dont nous ignorons tout.

2. *La tannerie*

Le tannage du cuir constitue l'opération indispensable à sa conservation. Les peaux sont, dans un premier temps, « mises à ramollir par immersion dans des bains et foulées ». Après le raclage des peaux qui élimine les chairs et le débouillage qui enlève les poils, les pièces « sont à nouveau immergées dans des bains de tan », c'est-à-dire de l'écorce de chêne réduite en poudre et versée dans l'eau des cuves. L'étape suivante est la superposition des peaux entre des couches de tan pendant des jours, des semaines, voire deux ans⁶⁰.

La tannerie est une industrie florissante et ancienne dans la prévôté de Binche⁶¹. Cette seule ville possède plusieurs tanneries dont le nombre augmente au fil du temps. En 1730, nous relevons la présence de trois tanneries tenues sous les murs de la ville et près de la rivière qui la borde. Les tanneurs sont priés de payer au souverain une reconnaissance annuelle⁶² en argent équivalant à la valeur d'un chapon⁶³. De trois tanneries, le nombre passe à quatre en 1733, cinq en 1740, sept en 1756 et à partir de 1765, neuf tanneries sont en activité⁶⁴.

En 1764, « deux tanneries, occupant chacune trois cuves, ... peuvent tanner annuellement environ quatre cent soixante cuirs de bœufs, vaches et chevaux et soixante peaux de veaux ». Selon Ph. Moureaux, la majeure partie de la production s'écoule dans le département même de Binche et parfois à Mons. Les matières premières, c'est-à-dire le cuir et les écorces, proviennent du domaine de Binche, « parfois de

France ou de Liège » ⁶⁵. Estinnes-au-Mont abrite également une tannerie occupant deux cuves pouvant tanner trente cuirs par an. La production s'écoule dans le village et les environs ⁶⁶.

Nous ne pouvons plus douter, vu le nombre de tanneries présentes dans la prévôté, que les écorces de chêne y trouvent un débouché certain. Or, cette essence d'arbre est particulièrement menacée par le gibier du département de Binche. Raison pour laquelle nous pensons que le marché local de la tannerie devait absorber une partie importante de l'offre.

3. *Le bois de construction*

Actuellement, le bois s'utilise toujours dans la construction et particulièrement dans le montage des charpentes et des toitures. Cette pratique est évidemment beaucoup plus courante au XVIII^e siècle.

La haute futaie trouve son débouché naturel dans le marché de la construction. Le chêne est l'essence particulièrement appréciée en tant que bois d'œuvre. Le domaine de Binche, à défaut d'être abondamment pourvu de chênes, a la capacité d'en fournir en suffisance pour la réfection du château royal de Mariemont ⁶⁷, des bâtiments domaniaux ⁶⁸ et des institutions religieuses locales ⁶⁹.

On devine aisément que les bois du domaine de Binche peuvent fournir le matériel nécessaire pour la construction et la réparation de bâtiments. Certes, nous déplorons l'absence d'informations sur les débouchés du bois d'œuvre. Nous estimons plus important de démontrer que le domaine boisé de Binche produit ce type de bois.

4. *Le bois de charonnage et de saboterie*

La fabrication de chariots et de charrettes exige, selon de Charvet, l'utilisation du frêne et de l'orme, le hêtre étant employé par défaut ⁷⁰. Une fois de plus, nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec précision l'étendue de ce marché tout en pouvant affirmer son existence.

« Le boule et l'aubelin sont propres à être convertis en sabots dont il se fait un grand débit dans ce pays, dans celui de Liège et les frontières françaises » ⁷¹, particulièrement depuis que vingt maîtres sabotiers se sont établis à Buvrines et dans les environs ⁷². Selon Dascotte, ces essences ne sont pas les seules employées à la fabrication des sabots : nous retrouvons également l'aulne, le hêtre et le peuplier ⁷³.

5. *Le bois de chauffage*

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le combustible domestique reste le bois ⁷⁴. Cependant, les habitants de certains villages se trouvent parfois dans l'obligation de se chauffer à la houille. Cette situation s'explique par deux phénomènes : l'activité industrielle, dont nous parlons plus haut, tend à être la grande consommatrice de bois, et la proximité des fosses de houille procure un chauffage plus économique que la matière ligneuse ⁷⁵.

Le bois de chauffage se procure notamment par droit d'usage. En effet, les riverains des bois ont le droit de prendre les branches mortes à terre ou sur les arbres. A notre sens, les marchands de bois vendent par fagots les branchages des arbres qu'ils auront fait façonner par leurs ouvriers. Nous entendons par là que ce qui ne peut avoir

une autre utilisation est destiné au chauffage domestique. De plus, le château de Mariemont consomme du bois de chauffage pris dans le parc ⁷⁶.

Malgré le manque de documents d'archives, nous avons pu esquisser le marché de la production ligneuse du domaine de Binche. On peut constater qu'il est varié sans être original. Le chêne trouve un double emploi dans la tannerie et la construction. Le charbon de bois est, sans conteste, produit sur le domaine de Binche. Tandis que la saboterie, le charronnage et les charbonnages y trouvent la matière première nécessaire. Le bois s'utilise également comme étais des galeries des houillères de la région. L'important est que le domaine boisé a un marché suffisamment varié et capable d'en absorber la production, donnant ainsi au bois une valeur certaine.

2. Le bois et la chasse

Les revenus dégagés par les ventes des bois sont à l'origine du repeuplement des bois et le justifient. Nous avons déjà pu voir l'apport important qu'ils constituent pour la recette générale annuelle du domaine de Binche. L'autre argument en faveur du renouvellement de la masse ligneuse provient de la rareté grandissante de cette matière. En effet, « cette partie du domaine... devient et deviendra tous les jours plus précieuse en hainaut par les déradations fréquentes que plusieurs particuliers y font de leur bois » ⁷⁷.

Le renouvellement forestier ne peut se concevoir sans un minimum d'entretien. Il est aisé de voir que le Conseil des Finances le comprend grâce à des fonctionnaires tel que de l'Escaille et de Charvet. La nécessité d'entretenir la ressource ligneuse n'apparaît de façon évidente qu'avec les débuts des repeuplements. En effet, les plantis entrepris durant les années 1740 demandent à être élagués au bout d'une dizaine d'années ⁷⁸.

L'élagage n'est pas la seule opération d'entretien. Le drainage, parallèlement à la volonté de supprimer les chemins superflus des bois du domaine, sera fréquemment suggéré. En effet, dès 1769, suite aux ordres du Conseil des Finances, le receveur Buisseret se rend dans les bois pour examiner leur état. Il constate la présence de fonds marécageux dans certains d'entre eux. Il propose de faire des « riglements » de cinq pieds de largeur et deux et demi à trois de profondeur ⁷⁹. En 1771, l'auditeur de Charvet constate le même phénomène et propose la même solution, c'est-à-dire « saigner par fossé » ⁸⁰.

A partir de 1779, l'élagage devient une opération nécessaire aux yeux du gouvernement. En effet, l'auditeur de Charvet inclut dans ses suggestions pour l'amélioration des bois l'utilisation de cette technique. Particulièrement en ce qui concerne les baliveaux ⁸¹. Elle permet d'éviter les inconvénients issus du grand nombre planté et de ne garder que les arbres qui, à leur maturité, seront de bonne qualité ⁸². De cette manière, l'élagage fait partie intégrante des entreprises visant à l'amélioration des bois.

L'entretien des arbres va de pair avec les plantis entrepris sur les vagues des bois. La suppression des chemins superflus va pousser certains fonctionnaires, comme l'auditeur de Charvet, à réaliser l'importance de l'entretien non seulement des voies jugées nécessaires à la communication des villageois et à l'évacuation des coupes mais également les chemins replantés. L'intérêt de veiller au bon état des routes tra-

versant les bois peut ne pas sembler évident si l'on ne garde pas à l'esprit que de nouveaux chemins se créent simplement parce que les anciens sont devenus impraticables.

La reprise du domaine par le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes est marquée par le bornage des bois ⁸³. Cette entreprise est une réaction sensée du gouvernement. En effet, elle permet de démarrer sur des bases solides toute la gestion forestière. Le renouvellement de la ressource ligneuse est la seconde étape. Elle se compose, d'une part, du repeuplement des espaces vides d'arbres du domaine boisé et du remplacement des arbres morts de ces plantis et, d'autre part, de la plantation d'un espace qui n'était pas destiné à devenir un bois : la Bruyère de Montaigu.

On peut s'interroger sur le motif de ces soins. Dans le cas de la plantation à grande échelle de la Bruyère de Montaigu, l'augmentation du terrain de chasse et surtout le désir de Charles de Lorraine de voir les trois bois proches de Mariemont et le parc de celui-ci définitivement réunis ont certainement beaucoup plus compté dans cette décision que l'intérêt de la souveraine. Nous ne voulons pas insinuer que l'impératrice Marie-Thérèse est lésée. Loin de l'être, elle en tirera avantage. Mais le doute subsiste toujours quant à la validité de cette seconde motivation.

L'importance des revenus forestiers et l'intérêt que porte Charles de Lorraine à la chasse dans le domaine de Binche constituent les éléments déterminants de tous ces soins qui représentent un investissement financier. Néanmoins, il s'agit d'un investissement à perte car le domaine de Binche est intégré à un espace de chasse princier.

1. La chasse dans le domaine de Binche

La chasse, qui constitue au départ un droit pour tous, devient au Moyen Age le privilège et le monopole du seigneur haut-justicier ⁸⁴. La chasse n'en est pas moins nécessaire pour protéger les domaines du prince contre les fauves. Elle connaît une évolution qui fait d'elle le délassement de prédilection des princes au XVIII^e siècle ⁸⁵.

En effet, la chasse devient l'un des passe-temps favoris des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens. Le domaine de Mariemont, composé du château et de son parc, fondé en 1546 par Marie de Hongrie, sœur de Charles Quint et gouvernante générale des Pays-Bas espagnols, en est un exemple ⁸⁶. Au XVIII^e siècle, ce domaine devient un haut-lieu de la chasse, particulièrement sous le gouvernement de Charles de Lorraine⁸⁷.

Le domaine de Mariemont constitue avec ceux de Boitsfort et de Tervueren les terrains de chasse privilégiés de Charles de Lorraine. Il est à signaler que la préférence du gouverneur général se portait sur Tervueren et Mariemont ⁸⁸. Le précédent, Marie-Elisabeth ⁸⁹ a apprécié ses séjours au château de Mariemont durant les étés et les automnes qui sont des mois de chasse par excellence ⁹⁰. Mais c'est avec le prince Charles de Lorraine que ce domaine qui nous intéresse particulièrement va connaître un renouveau dans tous les sens du terme.

Charles de Lorraine, découvrant réellement le château et le parc en 1751 ⁹¹, s'y plaît. Mais malgré l'intérêt que lui portait Marie-Elisabeth, il est devenu très inconfortable ⁹². C'est pourquoi Charles s'attelle à la réfection du château de 1754 à 1757 ⁹³ grâce aux subsides que lui octroient les Etats de Hainaut ⁹⁴.

Ces travaux de rénovation sont importants car ils sortent le château et le parc du semi-abandon où ils se trouvaient et en font un haut-lieu de rendez-vous pour la Cour de Charles de Lorraine. Sans eux, le château et le domaine n'auraient pas connu cette grande fréquentation qui n'est pas sans conséquences sur la gestion du parc et des bois voisins. Ces travaux ont rendu les bâtiments habitables et ont donc favorisé la pratique de la chasse. Or, la forêt constitue l'élément vital à la survie et à la multiplication du gibier. Cette affirmation nous fait penser, comme Goblet d'Alviella, que l'influence de la chasse sur la conservation des bois a son importance comme sur la volonté de Charles de Lorraine de restreindre les usages en bois et pâturages dont bénéficient les paysans du domaine de Binche ⁹⁵.

Le personnel nombreux qui y est affecté, le temps que le gouverneur général y consacre montrent l'intérêt porté à cette activité. La Maison de chasse de Boitsfort a la responsabilité des chasses de Mariemont ⁹⁶, où le gibier de prédilection est le cerf. L'organisation de cette chasse particulière est placée sous la direction du major de Gongnies de Tonnois ⁹⁷. Nous ne détaillerons pas plus les fonctions de la vénerie de Charles de Lorraine, car tel n'est pas notre propos ⁹⁸.

La chasse se pratique sous deux formes : la chasse à courre et la chasse à « traques ». La seconde demande plus d'explication que la première. De grandes toiles camouflées encerclent une étendue de terrain déterminé vers laquelle les cerfs sont rabattus par des traqueurs. Lorsque le gibier est assez proche, ces toiles sont dressées pour l'empêcher de progresser librement. Acculé, le gibier n'a plus d'autre possibilité que de franchir les toiles percées en leur milieu. Cela permet au chasseur placé de l'autre côté des toiles de tirer sans trop de risques de voir sa proie lui échapper ⁹⁹.

Il est à remarquer que ce genre de chasse exige un très grand nombre de participants. En effet, le gibier doit être rabattu vers l'enceinte de toiles. Ce rôle de rabatteurs est tenu par les paysans et habitants du domaine royal de Binche. Ils sont prévenus à l'avance et viennent selon les désirs du gouverneur général et les besoins de la chasse à cent, deux cents voire trois cents personnes ¹⁰⁰. Il est fort probable que ces villageois reçoivent une gratification pour leur peine ¹⁰¹. Autrement dit, les plaisirs de la chasse procurent aux populations des villages voisins des lieux de chasse des possibilités d'emplois d'appoints qui peuvent être non négligeables.

Les toiles de la chasse à « traques » sont coûteuses et demandent un entretien et un renouvellement à la charge du commandant des chasses. Elles sont soutenues par des perches et s'attachent aux pièces voisines par des boutons et des cordes ¹⁰². Le renouvellement du matériel se fait parfois grâce aux bois du domaine de Binche. En décembre 1778, le Conseil des Finances s'adresse à l'auditeur de Charvet, présent à Binche, pour fournir aux chasses de Mariemont un certain nombre de perches. Ainsi, six cents grandes perches de bois d'aulne, de hêtre ou de bois blanc sont commandées pour servir aux grands filets et aux grandes toiles de chasses, et mille perches de moindre grandeur de chêne pour réparer les barricades. L'ensemble selon les modèles que l'ouvrier des toiles Rombau, habitant de Morlanwelz, pourra donner ¹⁰³. Cette demande provient du veneur Le Page, maître des toiles. Les six cents perches sont facilement trouvées dans le bois de Bourgogne mais les perches de chêne posent un problème dû à la rareté croissante de cette essence. Raison pour laquelle de Charvet suggère d'en faire l'achat plutôt que d'augmenter la détérioration de cette essence ¹⁰⁴.

Ainsi donc, le domaine forestier de Binche est, dans les limites de ses moyens, capable de fournir l'équipement nécessaire aux chasses de Charles de Lorraine. Tout ce qui ne se trouve pas sur place est acheté. Cette attitude montre la volonté de ne freiner en rien cette activité par un manque de matériel nécessaire à sa bonne exécution.

Charles de Lorraine fréquente beaucoup la résidence de Mariemont, située à quelques heures de Bruxelles ¹⁰⁵. Son territoire de chasse s'étend sur toutes les terres du domaine royal de Binche qui lui sert d'arrière-cour ¹⁰⁶. Le prince y séjourne très régulièrement. Durant le printemps, il y passe par deux fois une semaine, et les mois de septembre et octobre le voient rester à Mariemont pendant toute la période de la chasse ¹⁰⁷.

En conclusion, la chasse est un plaisir qui demande du personnel fixe et occasionnel, du matériel et un gibier qui ne peut vivre que dans les bois. La chasse étant très appréciée des gouverneurs généraux, il est donc évident que de la conservation et de l'aménagement des bois dépend ce plaisir. Les bois du département ne répondent pas à toutes les demandes de la chasse, notamment en ne pouvant fournir le matériel nécessaire.

2. *Les dégâts du gibier*

La présence de cette faune ongulée occasionne des dégâts importants dans le massif forestier de Binche. L'ongulé est un mammifère végétarien souvent herbivore ruminant ou suidés dont « les membres s'appuient sur le sol par les bords des sabots » ¹⁰⁸. Il existe plusieurs espèces de cet ordre dont les ruminants de la famille des cervidés (porteurs de bois) tels que le cerf, le daim, le chevreuil ; la famille des bovidés (porteurs de cornes) tel que le mouflon et les suidés tel que le sanglier ¹⁰⁹. Le cerf reste le principal représentant de cet ordre dans la prévôté de Binche.

Les déprédations forestières concernent essentiellement les peuplements jusqu'à quarante ans et les vieilles futaies en cours de régénération. Elles sont de deux ordres : alimentaire et comportementale ¹¹⁰. Le cerf ingère une alimentation variée de trois types. D'abord, les aliments tendres qui se composent de plantes herbacées (50% de l'alimentation), de fruits, de racines et de tubercules. Ensuite, les aliments coriaces qui comprennent les pousses d'arbres et d'écorces. Finalement, les glands, les faînes, les châtaignes et les marrons forment les aliments durs. Les besoins alimentaires quotidiens du cerf sont de huit à dix kilos de matières vertes ¹¹¹. Selon son abondance et sa qualité, la nourriture agit sur « la fécondité, la vitesse de croissance, la longévité, l'état sanitaire et la mortalité des animaux » ¹¹².

Les dégâts alimentaires sont dus à l'abrouissement et à l'écorçage. Le premier consiste en la consommation de pousses et de bourgeons de jeunes arbres au stade de semis et de gaulis ¹¹³. Ces ruminants, que sont les cerfs, ne possèdent pas d'incisives à la mâchoire supérieure. Cette particularité a pour conséquence que le végétal n'est pas cisailé nettement mais « présente un aspect arraché ou mâchonné notamment dans le cas de pousses de gros diamètres pour lesquelles les cerfs utilisent leurs molaires ». Les pousses d'arbres sont consommées durant toute l'année par les cervidés. Surtout en hiver, lorsque la végétation herbacée se fait plus rare voire inexistante. Le chêne et le charme sont, par excellence, les essences abrouties. Le hêtre ne sera consommé

qu'en dernière extrémité ¹¹⁴. Quant à l'écorçage, il est à l'origine de dégâts moins fréquents mais très graves pouvant entraîner la mort de l'arbre, puisque « l'animal détache avec les dents des parties de l'écorce des jeunes arbres qu'il consomme ». C'est essentiellement vers la fin de l'hiver, lorsque la nourriture se fait rare, que le cerf écorce. Pratiquement toutes les essences à écorce tendre sont touchées par ce phénomène ¹¹⁵.

Les dégâts comportementaux sont dus aux frottis. En effet, les mâles coiffés de la population des cervidés dénudent l'écorce des jeunes arbres. Les zones atteintes sont à une hauteur d'un mètre cinquante à un mètre quatre-vingts au-dessus du sol pour le cerf ¹¹⁶. Ce comportement se produit durant trois périodes : peu avant la chute de ses bois, à la fraye du velours et pendant le brame. « Les mâles se livrent contre certains jeunes arbres peu épais et flexibles à de véritables *combats de substitution* pour libérer la tension intérieure » et éventuellement marquer leur présence ¹¹⁷.

3. Incidence du gibier sur les bois

Les déprédations forestières touchent le renouvellement de la forêt. L'abroutissement affecte la croissance et la forme des végétaux. Un grand nombre « d'espèces supportent un abroutissement léger mais les arbres réagissent mal à une consommation répétée de leur pousse terminale, grâce à laquelle s'effectue la croissance en hauteur ». L'écorçage a des conséquences variables qui dépendent des essences. Le frottis concerne peu d'arbres mais il peut entraîner la mort de l'arbre ¹¹⁸.

L'incidence de la présence des ongulés est dépendante de la densité de la population animale. Celle-ci s'exprime en nombre d'individus par unité de surface. Cette notion est difficile à exprimer et à déterminer ¹¹⁹ car elle dépend entre autres de la nature du sol, du type de peuplement, de l'étendue du massif forestier et de l'abondance des cultures à l'intérieur et à l'extérieur de ce dernier ¹²⁰. Cependant, des densités acceptables pour un massif ligneux ont pu être déterminées :

- pour un massif à cerf : quinze à quarante-cinq bêtes avant les naissances aux mille hectares ;
- pour un massif à chevreuil : trente à cent vingt bêtes aux mille hectares ;
- pour un massif à mouflon : cinquante à cent bêtes aux mille hectares ;
- pour un massif à sanglier : vingt à soixante bêtes aux mille hectares ¹²¹.

Selon R. Fichant, « ...l'utilisation de densités animales élevées, de quelque espèce que ce soit, sans intervention active de l'homme, pour la gestion d'une station déterminée conduit toujours à la destruction de la végétation d'abord, de la population animale ensuite » ¹²².

Les bois du domaine de Binche subissent une double pression : le gibier et les usagers. Le pâturage est le droit d'usage le plus fréquent et donc celui qui cause le plus de dégâts. Le bétail est accusé, à raison, de dégrader les arbres et de les condamner en broutant, au même titre que l'herbe avoisinante ou les jeunes plants venant de graines, ainsi qu'en pelant l'écorce des arbres, laquelle forme leur protection naturelle et vitale contre l'extérieur. Ainsi, nous sommes face à une situation où le gibier et le bétail sont en concurrence en ce qui concerne l'herbe disponible dans les bois.

4. *Gestion du gibier*

Le gouvernement des Pays-Bas autrichiens doit veiller à ce que le gibier ne manque pas. Ainsi, le gouverneur général Charles de Lorraine a-t-il ordonné des approvisionnements en gibier dans le but « d'entretenir la race en recourant à l'importation »¹²³. Nous sommes dans l'incapacité d'affirmer si les bois du domaine de Binche ont vu des importations de gibier. Par contre, il a été prouvé qu'en 1749, « Charles de Lorraine prévoyait d'« ériger un haras de biches et de cerfs dans le parc de Tervueren pour en lacher avec le tems dans la fores de Soigne ou l'on dit qu'il en manque » »¹²⁴. L'année suivante voit les premiers arrivages de ce type depuis Bois-le-Duc et Darmstadt. Ces mesures s'expliquent par la volonté du gouverneur général de repeupler les forêts « dont les animaux étaient décimés par de fréquentes chasses... »¹²⁵.

Il existe d'autres méthodes de gestion du gibier. Ainsi, en France, le système des « capitaineries » est mis en place depuis François I^{er} (1515-1547). « Pour le plaisir du roi et des princes, une étendue quelconque de pays, livrée sans réserve aux ravages des fauves, des sangliers et de toute espèce d'animaux malfaisants ; au despotisme dur et insultant des diverses officiers des chasses, chargés de la conservation ou plutôt de la multiplication excessive du gros gibier et aux vexations sourdes et continues des gardes qui sont sous leurs ordres »¹²⁶.

Ces capitaineries ôtent le droit de chasse aux seigneurs locaux. Elles visent la multiplication maximale du gibier. Dans cette perspective, des « remises » d'un demi-arpent sont plantées dans les « plaines pour servir de couvert et de lieu de nidification au gibier »¹²⁷. Dans chacune d'elles, un règlement doit être respecté par « les cultivateurs et les dérangements qu'ils peuvent occasionner au gibier du fait de leurs activités agricoles »¹²⁸.

5. *Aménagement des bois en fonction du gibier*

1. *Les bois réservés au gibier*

Le parc de la Maison royale de Mariemont ainsi que les trois bois voisins, c'est-à-dire les bois de Viscaigne, de la Croix et de Morlanwelz, constituent les bois les plus giboyeux du domaine de Binche. La réserve de gibier est formée par le parc, tandis que les trois petits bois de la Reine constituent plutôt une retraite¹²⁹. Il paraît évident que le fauve ne connaît aucune limite territoriale, mais il est plus présent dans certains bois que dans d'autres. Le parc et les trois bois voisins ainsi que les bois le Comte et des Estroits en sont un exemple¹³⁰.

Les bois réservés au gibier peuvent sembler peu étendus surtout lorsqu'on se penche sur les superficies des trois bois de la Reine¹³¹. Nous ne le pensons pas car le gibier ne vit pas toute l'année dans le parc et ces trois bois de la Reine. Le gibier circule dans les bois. Selon le bailli des bois Emmanuel de Gongnies de Fayt, les cerfs se retirent dans le bois le Comte et reviennent à Mariemont pendant le rut (septembre) puis retournent à nouveau dans le bois le Comte dès que la chasse débute¹³². C'est pour cette raison que des routes sont créées dans ce bois afin de faciliter les chasses de Charles de Lorraine.

Le rôle des bois réservés est de garantir un massif forestier sûr au gibier qui en a besoin pour vivre. Les trois bois de la Reine sont situés de telle sorte qu'ils forment des zones boisées dans la plaine de Mariemont.

2. *Les lieux de chasse*

Contrairement à ce que l'on peut penser, au XVIII^e siècle, la chasse n'a pas forcément lieu à l'endroit où le gibier se trouve. Nous avons vu qu'avec la chasse à « traques », le gibier est rabattu vers un point déterminé. La chasse à courre nécessite aussi cette opération. Il s'agit là du rôle de la Vénerie dont « l'art des veneurs aboutit même à conduire le cerf jusque dans la cour du château de Mariemont »¹³³. C'est pour organiser les chasses que le départ de la Vénerie de Bruxelles précède celui de la Cour pour Mariemont¹³⁴.

La chasse à « traques », qui nécessite le plus de matériel (toiles, perches, banderoles) et le plus de personnel (porteurs et rabatteurs...), a lieu en général près de Mariemont car ce genre de chasse demande de nombreuses manœuvres¹³⁵. On voit d'autant mieux où se déroulent les chasses des gouverneurs généraux que l'on découvre les travaux, les aménagements et les réparations entrepris pour la commodité des chasseurs dans le parc de Mariemont, les bois voisins de Morlanwelz et le bois le Comte.

3. *Le type d'aménagement lié à la chasse*

La condition indispensable à la pratique de la chasse se résume à la présence du gibier. Cette nécessité va pousser les responsables des bois du domaine de Binche à mener une politique forestière particulière qui permette de concilier une forêt en bonne santé et la présence du fauve qui la dégrade sérieusement mais à l'encontre duquel il est naturellement interdit d'agir.

a) *Essences préférées et protection des arbres*

La présence du gibier a une importance déterminante dans le choix des essences que suggèrent les commissaires envoyés par le Conseil des Finances dans le domaine de Binche, ainsi que les officiers locaux tel le bailli des bois. Certaines essences, et particulièrement le chêne, sont victimes de l'intérêt que le fauve leur porte. Le bailli des bois Emmanuel de Gongnies de Fayt a plus d'une fois attiré l'attention du Conseil des Finances sur les dégâts qu'occasionnent les cerfs durant l'année et singulièrement en septembre, période où ils entrent en rut¹³⁶. Les solutions apportées résident dans le choix d'essences répulsives et dans la protection des arbres.

Dans le premier cas, dès les années 1750, le même bailli des bois remarque que le hêtre reprend mieux que les autres dans les bois fréquentés par le gibier¹³⁷. D'autres partagent son opinion ; ainsi, le receveur du domaine de Binche Théodore-Gilles Buisseret¹³⁸ qui non seulement approuve mais ajoute que le bouleau est aussi réputé répulsif dans le cas qui nous intéresse¹³⁹. Ce choix est renforcé par le rapport de l'auditeur de la Chambre des Comptes de Charvet, envoyé à Binche en 1770 qui précise que le hêtre, le bouleau et l'aulne sont les seules essences que le fauve dédaigne¹⁴⁰.

Cette connaissance du manque de goût du gibier pour ces essences naît dans les années 1750 d'une observation du terrain qui ne peut être que le fait des officiers locaux et des gardes des bois. Il est fort probable que par la suite l'observation fut étayée par des connaissances plus livresques¹⁴¹. Mais nous pensons que l'importance de ces officiers locaux et de ces hommes de terrain n'est pas à négliger.

Les essences non répulsives sont aussi à protéger. Le bailli des bois sollicite souvent le Conseil des Finances afin qu'il débloque les fonds nécessaires à cette opération ¹⁴². Le moyen proposé pour empêcher le fauve d'atteindre l'écorce de l'arbre est de protéger celui-ci. La Chambre des Comptes est d'avis de procéder ainsi ¹⁴³.

Le système consiste à renforcer le tronc de l'arbre, jusqu'à une hauteur inaccessible à l'animal, « d'épines » maintenues à l'arbre par des liens (deux en général). Par « épines », il faut comprendre des fascines ou assemblage de branchages. Ce système, qui assure une protection directe à l'arbre, est le seul utilisé pour mettre un frein direct aux habitudes du gibier. Ce système est également employé dans le but de protéger les arbres du bétail.

b) Aménagement particulier : routes, ponts et espaces de spectacle

Charles de Lorraine est le gouverneur général qui œuvre le plus pour l'aménagement des bois en fonction de la chasse. Bien avant 1766, année à partir de laquelle le gouverneur général dispose librement du parc de la Maison royale de Mariemont, le prince crée de nouvelles routes afin de rendre les bois plus accessibles aux chasseurs.

A la mort de Marie-Elisabeth en 1741, débute une période de semi-abandon du domaine de Mariemont qui cause des dégâts au parc (pâturage du bétail et recherche de houille). Dans le but d'améliorer cette situation, le comte Harrach, alors ministre plénipotentiaire, prend la décision de mener à bien l'abornement du parc tel qu'il avait été exécuté pour les bois du domaine de Binche en 1741-1742 ¹⁴⁴. Cette opération a débuté en 1739 mais pour des raisons que nous ignorons, elle a piétiné et finalement été suspendue en 1740 ¹⁴⁵.

Dès 1752, donc un an après que Charles de Lorraine ait découvert Mariemont et avant même que les travaux de réfection du château n'aient débuté, le gouverneur demande qu'une nouvelle route soit créée dans le parc de Mariemont vers Morlanwelz et plus précisément pour qu'elle aboutisse sur la montagne au-dessus de ce village. Les arbres se trouvant sur l'alignement de la route serviront à payer les frais ¹⁴⁶.

Il ne s'agit pas de la seule route créée pour les commodités de la chasse mais nous voulons souligner le rapide intérêt que provoquent chez Charles de Lorraine le domaine de Mariemont et ses possibilités de chasse.

En 1759, le bailli des bois E. de Gongnies de Fayt suggère de créer deux routes dans le bois le Comte ¹⁴⁷ où il a remarqué que les cerfs « sont en abondance » ¹⁴⁸. Sans hésiter, Charles de Lorraine approuve et le charge de mener les négociations à bien avec le Magistrat de Mons à qui la raspe de ce bois est engagée. La futaie et la raspe, rappelons-le, appartiennent toujours à la souveraine. Le plan des routes est soumis à l'approbation du Conseil des Finances et la dépense est partagée entre le Magistrat de Mons et la souveraine en proportion du revenu des ventes de la raspe et de la futaie de ces deux chemins ¹⁴⁹. Les travaux sont menés durant les beaux jours de 1760. Les routes ont une largeur de trente pieds y compris un fossé de part et d'autre de quatre pieds de large et trois de profondeur ¹⁵⁰. La construction des routes, des ponts, des deux fossés le long de chacune d'elles, la commande des pierres de taille destinées à couvrir le côté des ponts, la plantation des poteaux pour désigner les chemins, leurs écritures et leurs peintures amènent la dépense à la somme non négligeable de 655 livres 15 sols. Cette dépense est largement couverte par la recette (il

reste entre les mains du receveur du domaine Buisseret 155 livres 13 sols)¹⁵¹. Il est heureux pour les finances de la souveraine de voir que le domaine se suffit à lui-même pour faire face à certains travaux. En sera-t-il toujours ainsi ?

Les travaux de ces routes progressant, le zélé bailli des bois estime qu'une troisième route s'avère nécessaire. De plus, le chemin allant de Binche à Thuin à partir du bois le Comte est « à tirer droit », autrement dit il serpente trop et provoque ainsi une perte de place pour les arbres et un manque à gagner pour la Recette. En 1770, par la volonté du gouverneur général, une des routes de chasse du bois de Morlanwelz est prolongée de cent toises afin de la faire aboutir à la Haute chaussée¹⁵². Nous voyons que non seulement Charles a le souci de faciliter l'accès aux bois mais il n'est pas le seul à s'en préoccuper. On peut se demander si le bailli des bois Emmanuel de Gongnies n'a pas plus d'intérêt à la réalisation de ces travaux que le gouverneur général même, tant il semble avoir à cœur les plaisirs de Charles de Lorraine.

En dehors du nombre de routes créées, l'entretien des anciennes voies n'est pas à négliger. A partir des années 1750, les routes seront régulièrement entretenues grâce à la chasse. En effet, on peut honnêtement se demander si le Conseil des Finances eût consenti si facilement aux dépenses qu'occasionne ce genre d'entretien. Les ennemis du bon état des routes sont l'hiver et le gel, les pluies fréquentes et le passage quotidien des voitures des villageois ainsi que des chevaux durant les chasses. Les bois de Morlanwelz, de la Croix et de Viscaigne sont les bois (proches du parc) où l'état des routes préoccupe le plus Charles de Lorraine, le bailli des bois de Binche et le surintendant de Mariemont. La demande des fonds nécessaires pour les réparations provient souvent de ces deux fonctionnaires. Cet état de fait montre l'importance du rôle tenu par les hommes de terrain qui, mieux que les organismes centraux, sont à même d'estimer l'urgence des travaux¹⁵³.

En plus des routes, les ponts nécessitent de réparations régulières, d'autant plus qu'ils sont en bois durant la plus grande partie du XVIII^e siècle. Ces ponts de bois se situent dans les bois de Morlanwelz, de Viscaigne et de la Croix. Ils ont été reconstruits en 1750 mais dix ans plus tard, ils sont complètement pourris malgré de fréquentes réparations. C'est pourquoi, lorsque de nouveaux ponts au nombre de cinq sont créés en même temps que les deux nouvelles routes du bois le Comte¹⁵⁴, l'idée apparaît de les construire en dur¹⁵⁵. Ils seront donc tous construits en maçonnerie. La dépense est estimée importante. Le Conseil des Finances a conscience de l'importance des dépenses occasionnées par cette entreprise mais la sécurité « des vies précieuses » du gouverneur général et de sa sœur Anne-Charlotte est une priorité¹⁵⁶. Ces nouvelles routes et ces ponts seront bien évidemment entretenus ultérieurement¹⁵⁷.

Ces réparations sont, nous venons de le voir, souvent entreprises grâce à la vigilance de certains fonctionnaires locaux. Il en sera ainsi durant la plus grande partie de la période que nous étudions. Mais la situation évoluera et nous assistons à un phénomène intéressant. L'entretien des routes, et des ponts par la même occasion, ne sera plus l'expression d'un besoin immédiat mais le fait d'une politique délibérément menée visant au bon état du réseau routier et des ponts du parc de Mariemont et des bois proches.

Le surintendant Gamond demande en 1774 que lui soit allouée tous les mois à partir du 1^{er} novembre et pour cinq ans la somme de cent florins. Le but est d'être à

même de construire les ponts, aqueducs et routes du bois le Comte et d'entretenir et de réparer les ponts et routes des bois de Viscaigne, Morlanwelz et la Croix ainsi que la partie de la Haute chaussée qui traverse le parc ¹⁵⁸. Il s'agit là de la première étape vers cette politique d'entretien pour les plaisirs de la chasse. En 1779, le terme de l'allocation mensuelle met le surintendant dans l'obligation d'en demander le renouvellement. Il n'oublie pas de signaler que les dépenses ont souvent été au-delà des sommes attribuées. Cette situation a obligé Charles de Lorraine à payer avec ses propres deniers ¹⁵⁹. Afin que ces travaux soient menés à bien, le Conseil des Finances charge Gamond, par une commission particulière, de toutes les opérations de repeuplement et d'entretien du réseau routier des bois de Morlanwelz, de la Croix et de Viscaigne en plus du parc dont il a déjà la charge. Les autres bois restent évidemment sous la direction de la Chambre des Comptes. Cette commission durera aussi longtemps qu'il plaira au gouverneur général et Gamond sera sous ses ordres directs ¹⁶⁰.

En réalité, via le surintendant du parc, le gouverneur général dirige ces trois bois. Charles de Lorraine étend ainsi implicitement sa direction au-delà du parc en même temps qu'une volonté délibérée d'améliorer le cadre de ses chasses.

Les montagnes des bois de chasse posent un problème résolu par leur diminution. Nous trouvons les premières traces de ce type de travaux en 1756. Le bailli des bois, sur ordre du Conseil des Finances, a fait diminuer de treize pieds quatre montagnes du bois de Morlanwelz ¹⁶¹. L'opération se répète en 1762 dans le bois de Viscaigne ¹⁶². L'explication de cette entreprise ne peut se voir ailleurs que dans l'escarpement de ces montagnes qui donne un accès beaucoup plus difficile à ces bois, ainsi que dans l'envie de se ménager des points de vue qui offrent un meilleur spectacle de la chasse. En effet, au XVIII^e siècle, la chasse est un délassément également conçu comme un spectacle.

Les grands travaux d'aménagement pour la chasse profitent aussi aux populations voisines car elles disposent d'un meilleur réseau routier qui présente l'avantage de supprimer les petits chemins qui mutilent les bois. Les villageois du domaine ont aussi la possibilité de trouver des emplois d'appoint lors des chasses et lors de ces travaux.

La présence du fauve influence irréfutablement le choix des essences. Il s'agit en fait d'une prise en compte de deux éléments difficilement conciliables, c'est-à-dire le gibier et les bois. Il faut concilier la présence animale nuisible aux arbres et une forêt à caractère commercial. Pourtant, nous pensons que le gibier est une chance pour ces bois. Il attire très tôt l'attention du gouvernement sur les bois qu'il fréquente. Il force le gouvernement à avoir une attitude particulièrement protectrice vis-à-vis de certains d'entre eux. On ne peut toutefois pas affirmer que sans ce gibier le gouvernement se serait totalement désintéressé des bois du domaine de Binche. Les bois de ce domaine présentent en effet un intérêt financier non négligeable.

4. *Une plantation d'envergure : la Bruyère de Montaigu*

En 1769, Charles de Lorraine fait part au conseiller de l'Escaille de son projet de transformer la Bruyère de Montaigu en bois ¹⁶³. La finalité de cette entreprise est d'accroître le profit de l'impératrice en augmentant la superficie boisée du domaine et surtout, de constituer « un seul gazon du Parc de Marimont, des anciens bois doma-

niaux et du nouveau à former » afin de rendre les chasses royales plus agréables ¹⁶⁴. Le second motif est, sans aucun doute, le moteur réel de cette opération.

La Bruyère de Montaigu est, nous l'avons déjà vu, sujette à un droit de pâturage détenu par les habitants de Morlanwelz ¹⁶⁵. De plus, deux terrains, l'un de treize bonniers environ appartenant à la souveraine mais soumis à un contrat emphytéotique, et l'autre, de sept bonniers environ, propriété de particuliers, empêchent l'ensemble que constituent la Bruyère et les trois bois proches de Morlanwelz de former une seule étendue continue. Pour surmonter ces trois obstacles, le conseiller du Conseil des Finances Gilbert est chargé de mener à bien les négociations. A cet effet, il reçoit des instructions précises du gouverneur général via le Conseil des Finances. Tout arrangement entre ce conseiller et les différentes parties en cause doit être soumis à l'agrément de Charles de Lorraine ¹⁶⁶.

La communauté de Morlanwelz s'est désistée de son droit de pâturage pour la rente annuelle de quatre cents livres monnaie de Hainaut payée par la Recette du domaine de Binche ¹⁶⁷. Le contrat du bail emphytéotique, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, passé, en 1752, entre le gouvernement et un particulier nommé Toussaint Bonnechère ¹⁶⁸, est résilié moyennant une somme de mille livres de Hainaut à payer une fois pour toute, et la somme de 215 livres 12 sous pour les 308 arbres fruitiers plantés par Bonnechère depuis le début du bail. Le terrain de sept bonniers, appartenant aux héritiers de Nicolas Hec, est échangé contre cinq bonniers du domaine situés à Haine-Saint-Pierre et de plus grande valeur ¹⁶⁹. Ces accommodements auront l'approbation du gouverneur général.

Il nous a semblé nécessaire d'insister sur ces détails afin de mettre en évidence l'importance de cette entreprise aux yeux du gouvernement. En effet, on peut constater que les négociations devaient aboutir dans le sens voulu par les autorités. Celles-ci étaient prêtes à concéder beaucoup plus que ce qui ne le fut grâce aux négociations du conseiller Gilbert.

La Bruyère, dont le sol est à peu près identique à celui du bois de Morlanwelz, est plantée essentiellement de raspe d'aulnes et de bouleaux ¹⁷⁰. La futaie est formée de baliveaux de bouleaux et de hêtres. La raspe a une révolution de seize ans mais la première coupe ne se fera qu'au bout de vingt ans. Lors de cette première coupe, quelques baliveaux de bouleau seront à couper « par forme d'expurgation et éclaircissement » puisqu'« on les plantera assez serrés et que leur multitude ne peut nuire à la raspe dans les premières années de leur croissance » ¹⁷¹.

En 1771, suite à l'accord de Charles de Lorraine aux arrangements obtenus grâce à Gilbert, les travaux débutent. En effet, les comptes du domaine de Binche contiennent les dépenses de cette entreprise. Dès la première année, les frais sont importants, comme nous pouvons le voir dans le tableau qui suit.

Les travaux de défrichement de la Bruyère durent une partie du printemps. La plantation des jeunes plants achetés ou arrachés du bois de Morlanwelz se produit en novembre et décembre ¹⁷², mois qui constituent la meilleure période pour ce genre d'opération. En 1772 et 1773, la plantation de la raspe continue, tandis que celle de la futaie commence seulement. Les mois d'hiver sont réservés à ce travail tandis que le printemps voit la poursuite du défrichement. En 1774 et 1775, les opérations se résument à la plantation de la raspe et à son entretien ¹⁷³. On peut dire que cette seconde

<i>Ouvrages de 1771</i>	<i>Montants</i>		
	<i>livres</i>	<i>sous</i>	<i>deniers</i>
Journées employées au défrichement de la Bruyère de Montaigu du 18 au 30 avril	236	16	0
Id. du 1 ^{er} au 31 mai	679	16	0
Journées employées à la plantation de la Bruyère de Montaigu pendant le mois de novembre	740	12	0
Journées employées à l'excavation de terre pour construire des rigoles et pour la plantation de la Bruyère de Montaigu pendant le mois de décembre	1147	10	0
Achat et transport de 100 000 plants d'aulne employés sur la Bruyère de Montaigu	520	0	0

année voit la fin des travaux importants menés sur la Bruyère de Montaigu. Les dépenses ne sont plus aussi élevées ¹⁷⁴.

Les comptes nous renseignent sur le nombre de plants achetés. Ainsi, 200 000 plants d'aulnes sont acquis et plantés sur la Bruyère. Les plants de hêtres, destinés à devenir des baliveaux, sont pris dans le bois de Morlanwelz qui en contient en suffisance de telle sorte qu'il ne souffre pas de cette perte ¹⁷⁵.

L'entreprise de transformation de la Bruyère implique un certain nombre de travaux accomplis par des ouvriers. Il est plus que probable que ces derniers se recrutent dans les environs du lieu de travail, c'est-à-dire parmi les habitants de la prévôté de Binche. Ainsi, le projet de Charles de Lorraine n'est-il pas sans conséquences sociales sur les populations voisines.

La plantation de la Bruyère de Montaigu démontre de façon encore plus éclatante l'intérêt que porte Charles de Lorraine aux bois du domaine de Binche et à la chasse qu'il y pratique. En effet, l'intérêt de la seule souveraine n'aurait peut-être jamais poussé les autorités à entreprendre la dépense et les négociations de cette entreprise. D'autant plus que le reste des bois du domaine réclamait des soins et des réparations.

3. Conclusion

La superficie boisée du domaine de Binche est faible et dispersée. Le statut de ces bois dépend de la gestion à laquelle ils sont soumis (coupe ordinaire) et de leur fonction (réserve de gibier, telle que les trois bois de la Reine, ou bien exploitation commerciale). Le parc de la Maison royale de Mariemont n'appartient pas à la même juridiction que cet ensemble forestier, il n'est pas non plus soumis à la coupe ordinaire. Cependant, son influence sur la gestion de la couverture ligneuse du domaine est irréfutable.

La composition des peuplements est indigène et sans originalité si ce n'est l'influence certaine de la présence du gibier dans la lente disparition du chêne. Le gibier va, dans le cas précis du domaine de Binche, être un élément primordial dans le choix des essences. En effet, l'aulne, le hêtre et le bouleau vont désormais être préférés au chêne, trop apprécié par le gibier qui le détruit en le broutant ou le pelant. Cette préférence se marque essentiellement dans les bois où ce type d'animal est en grand nom-

bre : les bois de la Croix, de Morlanwelz et de Viscaigne... L'introduction d'essences exotiques ne sera pas le fait du gouvernement mais bien celui de particuliers propriétaires forestiers.

Le régime forestier en vigueur est celui du taillis sous futaie. Il est le plus complet mais également le plus compliqué à gérer car il allie deux types de régimes : la futaie et le taillis qui ne peuvent se développer qu'au détriment l'un de l'autre.

La région de Binche est, nous l'avons vu, la seule de tous les domaines du souverain, à bénéficier d'un bailliage des bois. L'administration locale se regroupe autour de cet office. Parmi les officiers qui le composent, le grand bailli des bois détient une charge purement honorifique. Le bailli des bois, véritable chef de l'office, est le personnage le plus en contact avec l'administration centrale que représentent le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes. Le lieutenant-bailli remplit la même fonction puisqu'il est le remplaçant que le bailli peut nommer. Le greffier des bois se voit attribuer une charge de percepteur d'amendes. De plus, il vérifie le bon déroulement des ventes des bois. Les gardes des bois ne sont pas des officiers. Ils reçoivent leurs ordres du bailli des bois. Ils remplissent une fonction essentiellement de surveillance. Le bailliage des bois est un organisme local tenant un rôle de gestion, de justice et de surveillance.

Les relations qu'entretient cet office avec l'administration centrale sont empreintes de soumission. En effet, seul le Conseil des Finances prend les décisions en matière forestière. La Chambre des Comptes est une voix consultative dont le Conseil suit très souvent l'avis. Le rôle essentiel de la Chambre est de vérifier les comptes du domaine et de donner les éclaircissements qui lui sont demandés.

Les rapports de l'office avec la population des marchands et des riverains des bois sont régis, d'une part, par le chapitre cxxxiii des chartes générales du Hainaut de 1619, et, d'autre part, par l'usage qui est fortement inspiré de ce même chapitre.

En 1730, la ferme générale des domaines du Souverain est remplacée par celle particulière au domaine de Binche. Dès le départ, le but visé par le fermier est le profit immédiat sans aucune préoccupation de l'avenir de la surface boisée qu'il a sous son administration, au contraire du gouvernement qui, avant même la fin de cette seconde ferme (1741), reprend en main la couverture ligneuse en en faisant dresser des cartes topographiques et en la bornant. Les autorités devront attendre la fin de l'occupation française (1748) pour appliquer une gestion concrète qui sera d'autant plus importante que la succession de ces deux fermes a causé des dégâts qui demandent réparation.

Cette réparation influence le rythme des coupes des bois du domaine. La méthode de la vente fait l'objet d'hésitations de la part du Conseil des Finances qui se laissera finalement influencer par le modèle de l'abbaye de Bonne-Espérance, un des grands propriétaires forestiers du Hainaut. L'existence de ces derniers pousse le gouvernement à tenir compte de la concurrence et à adopter une attitude laxiste vis-à-vis des acquéreurs de bois domaniaux.

Les revenus dégagés par les ventes de bois sont considérables. Dès lors, on comprend mieux la volonté et l'intérêt du souverain de maintenir cet apport financier en préservant la ressource.

Le bois trouve ses débouchés dans un marché essentiellement local mais varié. Cette restriction, due au sous-développement du réseau des communications, n'empê-

che en rien la production ligneuse du domaine de s'écouler. Ce fait est logique puisque ces bois se situent dans une région urbanisée faiblement boisée. La demande ne peut être que forte. Les achats de la clientèle permettent de voir quelles sont les essences les plus demandées.

La présence sur le territoire de Binche d'un gibier, qui ne peut être chassé et qui cause de graves dégâts aux arbres, constitue sans conteste une des grandes originalités du domaine forestier de Binche. Cette situation oblige les autorités compétentes en matière de gestion domaniale à recourir à une surveillance étroite et à un soin particulier des arbres, à la conservation et à l'aménagement des bois qui procurent des emplois d'appoint aux populations riveraines. Le gibier ne justifie pas tous ces soins, l'affection de Charles de Lorraine pour le domaine de Mariemont et sa passion pour la chasse ne sont pas sans tenir un rôle prépondérant dans cette gestion binchoise particulièrement originale.

Cette passion pour la chasse le pousse à faire entreprendre par les autorités concernées une plantation d'envergure sur un espace consacré jusqu'alors au pâturage.

Le besoin qu'ont les riverains de ces bois leur confère une importance socio-économique certaine. Les intérêts de la souveraine et ceux des riverains sont en opposition nette. Les droits d'usage causent des dégâts trop importants. Pourtant, le gouvernement n'arrivera jamais à supprimer le droit de pâturage détenu par les habitants de l'alleu de Binche. Les actes illégaux commis dans les bois sont en grand nombre car, malgré les interdictions et les limitations (pâturage, chasse...), les bois constituent le moyen de survivre pour les populations les plus démunies (bois de chauffage, nourriture pour le bétail...).

Le gouvernement prend conscience, dès le départ, de l'importance du terrain de chasse du massif boisé et des revenus imposants qu'il dégage. Par contre, le rôle socio-économique qu'il tient ne lui apparaît pas clairement.

Le centre de tous ces intérêts est constitué par la couverture ligneuse de Binche dont l'entretien et le renouvellement apparaissent comme essentiels pour le maintien des deux premiers intérêts. L'idée du repeuplement des espaces vides d'arbres et du remplacement des arbres morts apparaît en 1771 et devient une politique systématique en 1779.

L'originalité de la gestion binchoise ne peut être mise en doute ni le rôle de Charles de Lorraine dans l'influence du parc de Mariemont sur le domaine boisé de Binche. Les aménagements des bois, que ce soit pour la chasse ou plus simplement pour renouveler une ressource lucrative, ont une conséquence sur le vécu populaire des habitants du domaine. Les tentatives de suppression de certains droits d'usage montent à quel point ces droits peuvent être nuisibles.

Notes

¹ H. VAN DER LINDEN « Les forêts du Hainaut au XVIII^e siècle », *Actes du Congrès international pour l'étude du XVIII^e siècle en Belgique*, juillet 1935, Bruxelles, 1936, t. II, p. 226. F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts de Belgique*, Bruxelles-Paris, 1927-1930, t. II, pp. 48-49 et 53. Bois et forêts de Hainaut, 1732-1780, A.G.R., C.F., 1777-1783.

² F. GOBLET D'ALVIELLA, *op. cit.*, t. II, p. 244.

³ Marie-Elisabeth est gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens de 1726 à 1741. C. LEMOINE-ISABEAU, « Du temps de Charles de Lorraine », *Les Cahiers de Mariemont*, x-xi, 1979-1980, p. 9.

⁴ Consulte du 16 mai 1740. Lettre de Emmanuel de Gongnies (ou de Goegnies ou encore Gougnyes) à la C.C., 10 septembre 1740, A.G.R., C.F., 1778. Il est prévôt des ville et terre de Binche et en même temps bailli des bois. Il entre en fonction le 9 janvier 1739. Les mesures sont en bonniers et verges, la verge valant de quinze à vingt pieds.

⁵ Lettre de de Gongnies à la C.C., 10 septembre 1740, A.G.R., C.F., 1778.

⁶ Les bois de Morlanwelz, de Viscaigne, de la Croix et le Bosquet de Potelle ne sont pas repris dans l'index des cartes topographiques de 1742 avec la mesure de dix-huit pieds la verge et quatre cents verges le bonnier. Nous les trouvons dans le rapport de l'auditeur A. de Monnoyer de janvier 1752, A.G.R., C.F., 1779.

⁷ Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

⁸ F. GOBLET D'ALVIELLA, *Eléments de sylviculture*, Bruxelles-Paris, 1919, vol. 1, p. 334.

⁹ S. LEFEBVRE, *Un aspect de la politique forestière du gouvernement autrichien : les pépinières en Brabant, Hainaut et Namurois*, (mémoire de licence en Histoire, 1993, ULB), p. 103. Dans le domaine de Binche, la haute futaie est désignée sous le terme d'arbres « suragés ».

¹⁰ Le terme raspe est le plus couramment utilisé dans la prévôté de Binche.

¹¹ DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et forestier de Belgique*, Bruxelles, 1792, 3^e éd., vol. 1, p. 44.

¹² A. BARY-LENGER, R. EVRARD et P. GATHY, *La forêt. Ecologie, gestion, économie, conservation*, Liège, 1992, 3^e éd., p. 282. Un rejet est une nouvelle pousse née de la souche d'une plante ; un drageon, un rejeton qui naît de la racine des arbres.

¹³ F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois et forêts...*, t. II, p. 245. Les comptes du domaine de Binche ne trompent pas à ce sujet (A.G.R., C.C., 9041 à 9091). Tous les bois sont vendus aussi bien en taillis qu'en futaie (voir la 4^e recette qui concerne plus précisément la vente des bois de raspe et de haute futaie).

¹⁴ Parmi les instructions données à l'auditeur Charles-Alexandre de Charvet chargé d'une commission par la C.C. (13 avril 1771), il lui est demandé d'examiner les arbres nuisibles au développement de la raspe et de voir si on peut les abattre « surtout si le nombre de baliveaux est suffisant » (article 2), A.G.R., C.F., 1781.

¹⁵ Bois soumis à la coupe par portion suivant le principe de la révolution c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour « assurer la régénération et le remplacement des peuplements ». A. BARY-LENGER, e. a., *op. cit.*, p. 287.

¹⁶ Ces trois petits bois de la Reine avaient été plantés sur ordre de la reine Marie de Hongrie pour servir de retraite au gibier. C'est probablement pour cette raison qu'on les retrouve en pleine campagne non loin du parc de Mariemont réputé giboyeux. Mémoire pour le C.F. par le prévôt de Binche et bailli des bois Emmanuel de Gongnies de Fayt, s. d. (1742 ?), A.G.R., C.C., 1779.

¹⁷ Lettre de la C.C. au C.F., 16 novembre 1771, A.G.R., C.F., 1782.

¹⁸ Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Cartes topographiques des bois appartenant à Sa Majesté du domaine de Binche, par les arpenteurs Braeckman et Plon, A.G.R., C. et P. Inventaire manuscrit, 8824 (Index des cartes). Consulte du 16 mai 1740, A.G.R., C.F., 1778. Consulte du 26 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1779. Lettre du conseiller maître de la C.C. Gilbert au gouverneur général Charles de Lorraine, 24 février 1771, A.G.R., C.F., 1781.

²² Consulte du 16 mai 1740, A.G.R., C.F., 1778.

²³ Le bois le Comte est engagé au Magistrat de Mons depuis le xvii^e siècle. Il ne retournera à la Couronne qu'en 1769. Les bois soumis à la coupe ordinaire et entrant dans le calcul des coupes sont : les bois de Morlanwelz, de la Croix, de Viscaigne, Léonsart, Menu bois, de Montreuil, de la Buscaille, de Camiau, de Hamalt, des Estroits, de Bourgogne et de la Haye. Consulte du 26 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1779.

²⁴ Cette surface correspond au sixième de la superficie totale.

²⁵ Lettres patentes de J.-Th. Haquier receveur et fermier du domaine de Binche et Mariemont, 19 août 1730. Comptes du domaine de Binche, 1730-1731, A.G.R., C.C., 9041. H. HASQUIN, « Les difficultés financières du gouvernement des Pays-Bas autrichiens au début du xviii^e siècle (1717-1740) », *Revue internationale d'histoire de la Banque*, vi, 1973, p. 101.

²⁶ Consulte du 26 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1779. Les ventes des bois, dont la recette est reprise dans les comptes du domaine de Binche, montrent effectivement l'application de ce plan.

²⁷ Les deux plans de répartition des coupes futures recouvrent la période de 1749 à 1755 et de 1755 à 1771.

²⁸ Lettre du conseiller Gilbert au gouverneur général, 24 février 1771, A.G.R., C.F., 1781.

²⁹ Voir la 4^e recette (Vente des bois) des comptes du domaine de Binche, 1730-1780, A.G.R., C.C., 9041-9091.

³⁰ La recette de la vente des bois comprend non seulement la valeur de la marchandise mais également les frais de vingtième denier, dans le cas de la vente de la futaie, et de cinq livres monnaie de Hainaut par portion de raspe ou taillis.

³¹ Lettres patentes de J.-Th. Haquier receveur et fermier du domaine de Binche et Mariemont, 19 août 1730. Comptes du domaine de Binche, 1730-1731, A.G.R., C.C., 9041. H. HASQUIN, « Les difficultés financières du gouvernement des Pays-Bas autrichiens... », *op. cit.*, p. 101.

³² Les comptes précédant l'année 1749 débutent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin de l'année suivante (exemple : du 1^{er} juillet 1733 au 30 juin 1734). A partir de 1749, les comptes débutent le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre. Cette situation apparaît au lendemain de l'occupation française. Les Français ont administré les domaines selon le premier régime de 1744 jusqu'à 1748, y compris une partie de cette année. Il est fort probable que les autorités aient profité de ce fait pour apporter cette modification qui contribue à clarifier les comptes.

³³ Haquier doit verser une somme fixe annuelle de dix mille florins dont il faut soustraire six cents florins qu'il reçoit pour gages de ses services. A toutes ces tractations, Haquier ajoute la somme de cinq mille florins qu'il prête à la Recette générale des Domaines et donc au Souverain. Cette somme sert de caution. Elle lui permet de ne pouvoir être dépossédé de la direction de ce domaine avant d'en être remboursé lui ou ses héritiers. Lettres patentes de J.-Th. Haquier... Comptes du domaine de Binche, 1730-1731, A.G.R., Chambres des Comptes, 9041.

³⁴ Ainsi les dix mille florins dus par le fermier équivalent à vingt mille livres de Hainaut.

³⁵ Rentes seigneuriales : Binche et son alleu ; cens et membres de Binche ; rentes seigneuriales, terres, droit de forage, moulin, terrage et arrentement aux Estinnes et Bray ; Merbes-Sainte-Marie et dépendances ; Morlanwelz et dépendances ; rentes rétablies par les recherches du comptable ; vingtième denier du prix des baux renouvelés ; quarantième denier des octrois de Binche. Droits seigneuriaux : droit de bourgeoisie et service d'héritage dans l'alleu de Binche. Comptes particuliers des domaines. Domaine de Binche et Mariemont, A.G.R., C.C., 9057-9091.

³⁶ Amendes : « Amendes et fourfaitures dans les bois de Sa Majesté » ; amendes, rapports et exploits des sergents de l'office de la prévôté de Binche ; amendes dévolues au souverain : « lois et amendes au profit de Sa Majesté au jugement de ses jurés de Binche » ; « vertes loix ». Ventes : vente des bois de raspe et de futaie ; glandée. Comptes particuliers des domaines. Domaine de Binche et Mariemont, A.G.R., C.C., 9057-9091.

³⁷ Graphique 1. Le fermier Haquier ne donne pas la recette générale de la dernière année de la ferme (1740-1741). Comptes du domaine de Binche, 1^{er} juillet 1730-30 juin 1741, A.G.R., C.C., 9041-9051.

³⁸ La onzième année des comptes rendus par Haquier est incomplète. Il manque la recette totale. Raison pour laquelle, nous l'avons ignorée.

³⁹ Comptes du domaine de Binche, 1^{er} juillet 1741-30 juin 1745, A.G.R., C.C., 9052-9055.

⁴⁰ Comptes du domaine de Binche, 1^{er} juillet 1740-30 juin 1741, f° 12^{vo}, A.G.R., C.C., 9051.

⁴¹ Comptes du domaine de Binche, 1^{er} juillet 1741-30 juin 1742, f° 28^{vo}, A.G.R., C.C., 9052.

⁴² Les revenus forestiers iront jusqu'à 22 451 livres de Hainaut pour une recette totale de 52 601 livres. Comptes du domaine de Binche, 1^{er} juillet 1745-20 novembre 1748, A.G.R., C.C., 9056.

⁴³ Graphique 2. Comptes du domaine de Binche, 1^{er} janvier 1749-30 décembre 1759, A.G.R., C.C., 9058-9070.

⁴⁴ Comptes du domaine de Binche, 1756, f° 30^{vo}, A.G.R., C.C., 9067.

⁴⁵ Graphique 3. Comptes du domaine de Binche, 1^{er} janvier 1760-1780, A.G.R., C.C., 9071-9091.

⁴⁶ Rapport de l'auditeur de Monnoyer, janvier 1752. Consulte du 29 novembre 1752, A.G.R., C.F., 1779. Lettres du bailli des bois de Gongnies de Fayt au C.F., 28 février 1753 et 3 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1779 et 1780. Lettre de la C.C. au C.F., 14 novembre 1764, A.G.R., C.F., 1780. Extrait du protocole du conseiller Dewitt du samedi 1^{er} décembre 1764, A.G.R., C.F., 1780. Extrait du conseiller de l'Escaille du jeudi 18 août 1769, A.G.R., C.F., 1780. Lettre du receveur Théodore Buisseret au C.F., 21 novembre 1769,

A.G.R., C.F., 1781. Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781. Rapport de l'auditeur de Charvet, janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

⁴⁷ Dans la mesure où ce genre de documents est susceptible de s'y trouver, nous rappelons que les archives de l'Etat à Mons ont brûlé partiellement au cours de la Seconde Guerre mondiale.

⁴⁸ Rapport de l'auditeur de Charvet suite à la commission du 7 décembre 1778, janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

⁴⁹ Nous conseillons la lecture des articles suivants : H. HASQUIN, « Impôts provinciaux sur le charbon en Hainaut aux XVII^e et XVIII^e siècles : les droits de marlotage et navigation », *Annales du cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre*, t. v, 1966, pp. 87-103. Fr. HAYT, « Le charbonnage de Mariemont-Bascoup (des origines à 1830 environ) », *Documents et rapports de la société royale paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XLVIII, 1950, pp. 147-250. J. MONNOYER, *Essai historique sur les anciens villages de Houdeng, Goegnies et Strépy, suivi de recherches sur l'industrie houillère dans le canton du Rocoux*, 1871. Ph. MOUREAUX, « Charbon et capital dans le Hainaut du XVIII^e siècle », *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, LXXVIII, 1964, pp. 37-46. M. HAYE, « L'histoire minière du domaine de Mariemont », *Revue du Nord*, XXIII, 91, août 1937, pp. 222-223. M. REVELARD, « La vie d'un charbonnage aux XVIII^e et XIX^e siècles : la Société de La Hestre et Haine-Saint-Pierre (1755-1905) », *Annales du cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre*, t. v, 1967, pp. 113-230. H. HASQUIN, « Charbon des Pays-Bas espagnols et sidérurgie du Hainaut français aux confins des XVII^e et XVIII^e siècles », extrait de *La Vie wallonne*, 1970, t. 44, p. 514. G. HANSOTTE, *La Révolution industrielle : 3. La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, Histoire quantitative et développement de la Belgique au XIX^e siècle*, 1^{re} série, n° 2, 1980. G. HANSOTTE, *L'implantation de l'industrie métallurgique des Pays-Bas et du Pays de Liège, et son évolution aux Temps Modernes*, Publications diverses des A.G.R., 1986, n° 95. R. DARQUENNE, *Histoire économique du département de Jemappes*, 1965, (Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, LXXIX/1).

⁵⁰ M. REVELARD, *op. cit.*, p. 118.

⁵¹ *Id.*, p. 124.

⁵² *Id.*, p. 151. Les débouchés du bassin du Centre sont difficilement détectables car le marché se confond avec celui du Borinage. C. DOUXCHAMPS-LEFEVRE, « Le commerce du charbon dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XLVI, 1968, p. 408.

⁵³ Article 8 des conditions de la criée de la vente de la raspe du bois le Comte faite le 19 octobre 1770.

⁵⁴ La production cloutière était entre autres absorbée par l'entretien des bâtiments domaniaux tels que les moulins, l'écluse de la Buissière, etc. Acquits de la C.C. du domaine de Binche, 1741-1745, Acquits de la C.C., 2398.

⁵⁵ Le domaine compte douze clouteries à Morlanwelz, cinq à Haine-Saint-Paul, quatre à Haine-Saint-Pierre et trois à Epinois. Morlanwelz abrite une forge et un maqua occupant cinq ouvriers. Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse. Documents et cartes*, Commission royale d'histoire, Bruxelles, t. 1, pp. 580, 583 à 585. Voir sur le sujet : L. BANNEUX, « L'industrie cloutière en pays wallon », *Revue sociale catholique*, t. v, (1900-1901), pp. 261-267.

⁵⁶ Une partie de la production se consomme sur le département de Binche, une autre s'exporte sur Mons et Gand, le reste sur la France. Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, t. 1, p. 586.

⁵⁷ Cet acquéreur avait outrepassé le temps accordé par les conditions de la vente de la raspe pour abattre et brûler le bois. Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

⁵⁸ C. GENART, « L'industrie cloutière en pays wallon », *Les industries à domicile en Belgique*, vol. III, p. 18. L. DECHESNE, *Histoire économique et sociale de la Belgique*, p. 305. La clouterie était répandue dans les campagnes et occupait les cultivateurs pendant l'hiver, surtout à Charleroi.

⁵⁹ Ph. MOUREAUX, *La statistique...*, t. 1, p. 586.

⁶⁰ DE POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier Belgique*, Bruxelles, 1792, 3^e éd., p. 44. A. GRAUX, « Binche et l'industrie de cuir », *Les Cahiers binchois*, revue de la société d'archéologie et des amis du musée de Binche, 1993, n° 11, p. 4.

⁶¹ A. GRAUX, *op. cit.*, p. 7. Les premières mentions connues viennent du cartulaire des rentes et cens dus au comte du Hainaut en 1265.

⁶² La fête de la Nativité est le terme du payement de cette reconnaissance qui concerne l'eau de la rivière utilisée dans les cuves.

⁶³ La valeur du chapon a quelque peu varié durant la période étudiée. En 1730, son prix est d'une livre deux sols monnaie de Hainaut. En 1737, il descend jusqu'à seize sols pour finalement valoir la somme d'une livre à partir de 1769. Comptes du domaine de Binche, 1730-1731, f° 22^{vo} et 23^{vo}, A.G.R., C.C., 9041. Comptes du domaine de Binche, 1737-1738, f° 13^{vo} et 16^{vo}, A.G.R., C.C., 9047. Comptes du domaine de Binche, 1769, f° 17^{vo}-18^{vo}, 26^{vo} et 26^{vo}, A.G.R., C.C., 9080.

⁶⁴ Le nombre de tanneries en activité est important pour une ville comme Binche, d'autant plus que l'odeur en est puissante. Voir les comptes du domaine de Binche, 1730-1780, A.G.R., C.C., 9041-9091.

⁶⁵ Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, t. 1, p. 577.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 579.

⁶⁷ Il sera achevé en 1757. Y. QUAIRIAUX, *Charles de Lorraine à Mariemont : le domaine royal de Mariemont au temps des gouverneurs autrichiens*, Morlanwelz, 1987, Exposition. Morlanwelz, Musée royal de Mariemont, 1988, catalogue, p. 58. Lettre du bailli des bois de Gongnies de Fayt au C.F., 24 avril 1756, A.G.R., C.F., 1780. Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 15 mars 1757, A.G.R., C.F., 1780. M. GALAND, *Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744-1780). Etudes sur le XVIII^e siècle*, xx, Bruxelles, 1993, p. 25. Lettre de Charles de Lorraine au comte de Cobenzl, 27 avril 1754, A.G.R., C.F., 1779.

⁶⁸ Requête de Nicolas Darsimont. Consulte du 20 mars 1734. Requête de Philippe Rolland. Lettre de la C.C. au C.F., 31 mai 1737, A.G.R., C.F., 1777.

⁶⁹ Requête du collège de Houdain (Consulte du 10 janvier 1735). Requête des frères mineurs récollets de Mons (Consulte du 11 avril 1737). Requête du collège des pères augustins de Binche (Consulte du 16 juillet 1738). Requête du couvent des capucins de Mons (Lettre du fermier Haquier au C.F., 6 mars 1738), A.G.R., C.F., 1777.

⁷⁰ Rapport de l'auditeur de Charvet, janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

⁷¹ *Id.* Il s'agit du bouleau et des arbres dits bois blancs ou aubelains.

⁷² Rapport de l'auditeur de Charvet, janvier 1773, A.G.R., C.F., 1783.

⁷³ R. DASCOTTE, « La saboterie à La Hestre », *Annales du cercle archéologique et folklorique de La Louvière et du Centre*, iv, 1966, p. 71.

⁷⁴ F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois...*, t. 1, p. 313.

⁷⁵ *Ibid.*, t. 1, pp. 437 et 438.

⁷⁶ Exemple : la Recette de Binche a payé cette année-là 565 livres et 6 deniers pour le bois de chauffage façonné dans le parc pour le service de la Cour (depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 27 novembre 1762). L'année suivante, la Recette de Binche paye pour le même service 376 livres 12 sous. Comptes du domaine de Binche, 1762, f° 91^{vo}, A.G.R., C.C., 9073.

⁷⁷ Rapport de l'auditeur de Charvet, janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

⁷⁸ Lettre du bailli des bois de Gongnies de Fayt au C.F., 6 octobre 1759, A.G.R., C.F., 1780.

⁷⁹ Lettre du receveur Buisseret au C.F., 21 novembre 1769, A.G.R., C.F., 1781.

⁸⁰ Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

⁸¹ Baliveau : arbre réservé à chaque coupe pour croître en futaie et repeupler les bois. A. CORVOL, *L'homme aux bois L'histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, 1987.

⁸² En 1779, le C.F. approuve le nombre de baliveaux à planter par bonnier qui est de cent. Ce nombre important risque, au bout d'une révolution de seize ans, de donner lieu à quelques ennuis dus au manque de place. Rapport de l'auditeur de Charvet, janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

⁸³ Décret de Marie-Elisabeth du 10 septembre 1739. Consulte du 16 mai 1740. Dépêche du C.F. à la C.C., 25 juin 1740, A.G.R., C.F., 1778.

⁸⁴ L. VERRIEST, *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XI^e siècle à la Révolution*, Louvain, 1916-1919 (Bruxelles, réimpression anastatique), p. 324. G. VERHAEGEN, *Recherches historiques sur le droit de chasse et sur la législation sur la chasse*. Bruxelles, 1873. p. 84.

⁸⁵ P. VERHAEGEN, « La vénerie de Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas », *Revue générale*, Bruxelles, janvier 1929, CXXI, p. 62.

⁸⁶ Marie de Hongrie est gouvernante générale de 1531 à 1555. Ce château est construit sur ses ordres par l'architecte montois Jacques Du Brœucq. Il s'agissait d'en faire un séjour estival. E. DONS, *Morlanwelz. L'ancien château de Mariemont et l'abbaye de l'Olive*, Mons, 1904 (extrait de la Fédération archéologique

et historique de Belgique, XVIII^e congrès), pp. 4 et 5 ; *Mariemont : le château, les collections, le parc. Guide sommaire illustré précédé d'une notice biographique sur Raoul Warocqué et d'un aperçu historique sur l'ancien domaine de Mariemont*, Patrimoine du domaine de Mariemont, Gembloux, 1935, p. 13.

⁸⁷ M. GALAND, *op. cit.*, p. 22.

⁸⁸ M. LIBERT, *Les habitudes alimentaires à la Cour de Bruxelles au XVIII^e siècle et plus particulièrement en 1749-1750*, mémoire de licence en Histoire, 1991, ULB, pp. 30 et 31.

⁸⁹ Marie-Elisabeth est gouvernante générale de 1726 à 1741 année de sa mort au château de Mariemont. C. LEMOINE-ISABEAU, *op. cit.*, p. 9.

⁹⁰ Y. QUAIRIAUX, *op. cit.*, p. 29.

⁹¹ Charles de Lorraine, devenu gouverneur général en 1744, est rapidement éloigné du pays en raison de la Guerre de Succession d'Autriche. Il n'est venu que pour entrer en fonction. Y. QUAIRIAUX, *op. cit.*, pp. 42, 44 et 52.

⁹² *Mariemont : guide illustré précédé d'une notice biographique sur Raoul Warocqué et d'un historique du domaine de Mariemont*, Musée de Mariemont, Nivelles, 1968, p. 18.

⁹³ M. GALAND, *op. cit.*, p. 25.

⁹⁴ *Mariemont : guide illustré...*, p. 19.

⁹⁵ F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des bois ...*, t. IV, pp. 369, 372 et 378.

⁹⁶ Cette Maison de chasse se compose comme suit : deux maîtres des toiles, quatre piqueurs, quatre valets de limiers, quatre valets de meute, trois valets de lévriers, six valets de chiens, un brigadier-garde et six gardes de plaine. A cela s'ajoute la meute composée de trente chiens pour le cerf, le sanglier et le loup ; vingt-six jeunes chiens, des furets, des lévriers, des chiens à truffe. Ainsi que la remise du matériel pour la chasse à « traques ». P. VERHAEGEN, *op. cit.*, pp. 70 et 71. Sans oublier les rabatteurs ponctuels de gibier.

⁹⁷ P. VERHAEGEN, *id.*, p. 67. Charles-François de Tonnois, chambellan du prince Charles de Lorraine, est aussi le prévôt des ville et terre de Binche ainsi que le bailli des bois de ce domaine. Il a épousé la fille de son prédécesseur dont il reprend les charges et le nom. Il est premier écuyer du duc Charles de Lorraine et est nommé par lettres patentes du 5 avril 1763. Y. QUAIRIAUX, *op. cit.*, p. 74. Th. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 342.

⁹⁸ Nous recommandons les études suivantes : M. LIBERT, *Les habitudes alimentaires à la Cour de Bruxelles au XVIII^e siècle et plus particulièrement en 1749-1750*, 1991 ; P. VERHAEGEN, *op. cit.* ; A.-L. GALESLOOT, *Recherches historiques sur la Maison de Chasse des ducs de Brabant et de l'ancienne Cour de Bruxelles*, Bruxelles, 1854.

⁹⁹ A.-L. GALESLOOT, *op. cit.*, pp. 172-173. M. LIBERT, *op. cit.*, p. 32.

¹⁰⁰ A.-L. GALESLOOT, *op. cit.*, p. 175. P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 72.

¹⁰¹ Cette pratique ne se trouve pas dans les comptes du domaine de Binche mais nous pensons que ce genre de dépenses doit figurer dans les comptes de la Maison de chasse du prince Charles de Lorraine.

¹⁰² P. VERHAEGEN, *op. cit.*, pp. 67 et 71.

¹⁰³ Dépêche du C.F. à l'auditeur de la C.C. de Charvet, 9 décembre 1778, A.G.R., C.F., 1783.

¹⁰⁴ Lettre de l'auditeur de Charvet au C.F., 9 janvier 1779, A.G.R., C.F., 1783.

¹⁰⁵ M. GALAND, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁶ Y. QUAIRIAUX, *op. cit.*, p. 71.

¹⁰⁷ M. GALAND, « Le journal secret de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas », *Revue belge de philologie et d'histoire*, LXIV/2, 1984, p. 297.

¹⁰⁸ R. FICHANT, « Notions sur la biologie et sur la gestion des ongulés », *Annales de Gembloux*, 1979, n° 3, p. 187.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ G. BONNET, Fr. KLEIN, *Le cerf*, Paris, Hatier, 1991, p. 148.

¹¹¹ G. LANG, *Gestion des populations de cervidés. Réflexions sur des problèmes de polymorphisme génétique*, Mémoire de diplômé d'Etat de docteur en pharmacie, Université L. Pasteur, Strasbourg, 1987, p. 60.

¹¹² R. BAURANT, « Principes d'aménagement et de gestion de la faune sauvage », *Annales de Gembloux*, 1979, n° 3, p. 137.

¹¹³ Semis : plant d'arbrisseau qui a été semé en graine. Gaulis : jeune peuplement de futaie dont les brins ont moins de dix centimètres de diamètre.

¹¹⁴ G. BONNET, Fr. KLEIN, *op. cit.*, pp. 148-149. Le gibier du fait de son abondance et de sa présence est une nuisance pour certaines espèces particulièrement recherchées. M. BOUDRU, *Forêt et sylviculture : boisements et reboisements artificiels*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 1992, p. 300.

¹¹⁵ *Ibid.*, pp. 149-150.

¹¹⁶ Un cerf adulte (vers six-sept ans) a une taille au garrot allant d'un mètre dix à un mètre trente. G. BONNET, Fr. KLEIN, *op. cit.*, p. 250.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 150.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 152.

¹¹⁹ L'aspect de la végétation, le comportement social, le rythme d'activité diurne, crépusculaire, etc. sont à prendre en compte. R. BAURANT, « Principes... », p. 140.

¹²⁰ R. FICHANT, « Notions... », pp. 204-205.

¹²¹ *Ibid.*, p. 205.

¹²² R. FICHANT, « Gestion écologique des fonds de vallées en forêt de production », *Silva Belgica*, 1991, n° 4, p. 11.

¹²³ P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 75.

¹²⁴ M. LIBERT, *op. cit.*, p. 87.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ J. THOREAU, Chambord rendez-vous de chasse, Paris, 1975, p. 50. Cette définition des capitaineries est donnée par Boucher de La Richarderie.

¹²⁷ *Ibid.*, pp. 51 et 54.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 52.

¹²⁹ Mémoire pour le C.F. par le bailli des bois Emmanuel de Gongnies de Fayt, s.d. [1742 ?], A.G.R., C.F., 1779. Lettre de la C.C. au C.F., 3 décembre 1731, A.G.R., C.F., 1777.

¹³⁰ Rapport de l'auditeur de la C.C. de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹³¹ Leur contenance respective est de 292, 339 et 326 verges.

¹³² Lettre du bailli des bois E. de Gongnies au C.F., 14 septembre 1759, A.G.R., C.F., 1780. Consulte du 26 mars 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹³³ P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁴ Y. QUAIRIAUX, *op. cit.*, p. 68.

¹³⁵ P. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁶ Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 3 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1780.

¹³⁷ Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 6 octobre 1759, A.G.R., C.F., 1780.

¹³⁸ Avocat et fils du précédent receveur Gilles-François Buisseret. Il remplace son père suite à sa démission en 1762.

¹³⁹ Lettres de Th.-G. Buisseret au C.F. du 21 novembre 1769 et 9 janvier 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁴⁰ Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁴¹ Nous pensons à Duhamel du Monceau qui a inspiré des gens comme le baron de Poederlé auteur d'un manuel (intitulé *Manuel de l'arboriste et du forestier Belgique*, 1772, Bruxelles, 1^{re} éd.) dont on retrouve des extraits dans les archives.

¹⁴² Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 6 avril 1753, A.G.R., C.F., 1779. Lettres du même au C.F., 3 novembre 1755 et 14 septembre 1759, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁴³ Lettre de la C.C. au C.F., 26 septembre 1759, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁴⁴ C. LEMOINE-ISABEAU, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁵ Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 7 décembre 1740 et dépêche du C.F. au même, 16 février 1741, A.G.R., C.F., 1778.

¹⁴⁶ Consulte du 16 mars 1752, A.G.R., C.F., 1779. La raspe et la futaie sont vendues en portions et en même temps. Les acquéreurs sont priés de déraciner les souches pour rendre le chemin praticable assez rapidement. Lettre de Gongnies de Tonnois au C.F., 9 mai 1763, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁴⁷ Ces routes vont pour la première, selon la description du plan du bailli des bois et du Magistrat de Mons, du coin de la campagne du Butteau au coin du bois de Bonne-Espérance et de la campagne de Merbe, et pour la seconde du côté de Fantignies sur le milieu du bois de Fontaine jusqu'à l'endroit où les deux routes capitales se croisent. Consulte du 26 mars 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁴⁸ Les cerfs s'y retirent durant l'année et y retournent après un séjour dans le parc de Mariemont en septembre. Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 14 septembre 1759, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁴⁹ La raspe s'est vendue un mois avant la futaie. Chacune des deux parties avance les fonds nécessaires à la création des deux routes en proportion de ce que la vente lui aura rapporté. Le C.F. impose aux acquéreurs la condition d'enlever les racines des portions de raspe endéans le mois. La condition sera la même pour la vente de la futaie. Le but est de simplifier le travail des ouvriers et donc de le rendre moins coûteux. Consulte du 26 mars 1760 approuvée par le gouverneur général le 29 mars, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵⁰ Consulte du 26 mars 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵¹ Lettre de Gongnies de Fayt à la C.C., 6 mars 1762, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵² Lettre du surintendant Gamond au C.F., 15 octobre 1770, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁵³ En 1755, les routes de ces trois bois sont réparées à l'initiative du bailli des bois. Ces réparations coûteront 21 florins 7 sous (61 journées à 7 sous la journée). Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 3 novembre 1755, A.G.R., C.F., 1780. En 1756, le surintendant Pierre Gamond fait élaguer et réparer tous les chemins du parc de Mariemont et demande qu'il en soit de même dans les trois bois en question. Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 26 août 1756, A.G.R., C.F., 1780. En 1759, les mêmes routes des mêmes bois sont réparées. Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 6 octobre 1759, A.G.R., C.F., 1780. En 1763, même scénario. Lettre de Gongnies de Tonnois à la C.C., 15 août 1763, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵⁴ Lettre de Gongnies de Fayt à la C.C., 16 août 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵⁵ Lettre de la C.C. au C.F., 20 août 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵⁶ Lettre de Gongnies de Fayt à la C.C., 16 août 1760, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁵⁷ Lettre du surintendant Gamond au C.F., 14 août 1769, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁵⁸ Dépêche de la C.C. au C.F., 11 novembre 1774, A.G.R., C.F., 1782.

¹⁵⁹ Lettre du surintendant Gamond au C.F., novembre 1779, A.G.R., C.F., 1783. Lettre de la C.C. au C.F., 10 novembre 1779, A.G.R., C.F., 1783.

¹⁶⁰ Consulte du 22 décembre 1779, A.G.R., C.F., 1783.

¹⁶¹ Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 28 juillet 1756, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁶² Lettre de Gongnies de Fayt au C.F., 6 mars 1762, A.G.R., C.F., 1780.

¹⁶³ La Bruyère de Montaigu se situe, nous le rappelons, près du village de Morlanwelz, entre les bois de la Croix, de Viscaigne et de Morlanwelz. Cartes topographiques..., A.G.R., C. et P. Inventaire manuscrit, 8817/1. Lettre du surintendant Gamond au conseiller de l'Escaille, 24 octobre 1769, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁶⁴ Instructions au conseiller maître de la C.C. Gilbert sur la Bruyère de Montaigu, 28 novembre 1770, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁶⁵ C'est le droit d'usage le plus fréquent. Les habitants de l'alleu de Binche ont le droit de laisser paître leur bétail dans les bois de l'alleu à partir de la septième année de croissance. Ce droit tire son origine d'une charte accordée à Mons en 1200 par Bauduin comte de Hainaut et ratifiée le 4 septembre 1552 par Charles Quint Rapport de l'auditeur de Monnoyer, janvier 1752, A.G.R., C.F., 1779. Rapport de l'auditeur de Charvet, juin 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁶⁶ Instructions sur la Bruyère de Montaigu pour Gilbert, 28 novembre 1770, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁶⁷ Les instructions de Gilbert avaient suggéré de procéder à l'échange de quelques bonniers de prairies avec la Bruyère de Montaigu mais Gilbert a estimé la chose impossible car la Souveraine n'en possède pas près du village de Morlanwelz. Lettre de Gilbert au gouverneur général, 24 février 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁶⁸ Le rendage annuel s'élevait à cent trente livres de Hainaut.

¹⁶⁹ Instructions sur la Bruyère de Montaigu pour Gilbert, 28 novembre 1770. Lettre du conseiller Gilbert au gouverneur général, 24 février 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁷⁰ Les essences d'aulne et de bouleau sont choisies pour leur résistance au gibier.

¹⁷¹ Lettre du conseiller Gilbert au gouverneur général, 24 février 1771, A.G.R., C.F., 1781.

¹⁷² Comptes du domaine de Binche, 1771, f° 87^{vo} et 87^{ro}, A.G.R., C.C., 9082.

¹⁷³ Comptes du domaine de Binche : 1772, f° 83^{vo} à 84^{ro}, A.G.R., C.C., 9083.

1773, f° 91^{vo}, 91^{ro}, 92^{vo} et 93^{ro}, A.G.R., C.C., 9084.

1774, f° 80^{vo} et 80^{ro}, A.G.R., C.C., 9085.

1775, f° 89^{vo}, A.G.R., C.C., 9086.

1777, f° 82^{vo}, A.G.R., C.C., 9088.

1778, f° 84^{vo}, A.G.R., C.C., 9089.

¹⁷⁴ En effet, en 1775, les dépenses ne dépassent plus les mille livres de Hainaut.

¹⁷⁵ En 1771, mille cinq cents hêtres peuvent être enlevés. Il en est de même pour les deux années suivantes. Dépêche du C.F. au receveur du domaine de Binche Buisseret, 14 janvier 1771, A.G.R., C.F., 1781.

Les aménagements du domaine de Tervueren et le « château Charles » sous Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1749-1780)

Cécile HERMANT

Parmi les lieux de villégiature aux abords de Bruxelles, Tervueren apparaît sans doute comme l'un des plus connus, des plus fréquentés et certainement des plus appréciés. Situé à l'orée de la forêt de Soignes, entre la capitale et Louvain, ce domaine s'étend actuellement sur quelque 207 hectares ; il est borné au nord-ouest par la chaussée de Tervueren vers Louvain, au nord-est par le bois des Capucins et au sud par le village même de Tervueren. Endroit de prédilection pour les promeneurs et amoureux de la nature, le site doit aujourd'hui sa célébrité avant tout au superbe musée royal d'Afrique centrale qu'il accueille, témoin de l'aventure coloniale de la Belgique. De sorte qu'une visite au musée donne l'occasion de découvrir le parc y adossé, vaste espace aux larges allées et multiples étangs qui dégage une quiétude incitant à la flânerie.

Des origines du village au domaine présent, Tervueren a déjà fait l'objet d'études historiques. Il est vrai que par sa situation géographique, ce lieu a constamment attiré de grandes figures de notre histoire ; dès le ^{x^e} siècle, les ducs de Brabant l'occupèrent pour en faire leur pavillon de chasse, une fonction qui perdurera pendant des siècles : Charles Quint, les archiducs Albert et Isabelle, l'archiduchesse Marie-Elisabeth et jusqu'à Léopold II à la fin du ^{xix^e} siècle, autant de propriétaires prestigieux qui y installèrent leur vénerie. En suivant toute l'évolution du site à travers les siècles, on découvre un épisode peu relaté, mais passionnant : il s'agit des trente années d'occupation du domaine par Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens dans la seconde moitié du ^{xviii^e} siècle. L'intérêt de ces quelques dizaines d'années est dû sans conteste à l'extraordinaire personnalité de cet homme resté relativement méconnu jusqu'à ces dernières années et qui fit de Tervueren l'une des plus belles et plus agréables résidences de nos régions.

Le prince, né à Lunéville le 12 décembre 1712 ¹, beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, fut d'abord désigné par celle-ci comme coadjuteur de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas autrichiens depuis 1725 ; puis, durant toute la guerre de succession d'Autriche (1741-1748), il fut gouverneur en titre. Epoux de l'archiduchesse Marie-Anne, fille cadette de Charles VI et sœur de Marie-Thérèse ; il prit possession du gouvernement des Pays-Bas autrichiens

dès 1744. Laissant son épouse à Bruxelles, il repartit presque aussitôt afin de reprendre son poste de feld-maréchal dans les armées autrichiennes. De cet épisode, il faut retenir son succès lors du passage du Rhin le 1^{er} juillet 1744, lequel déjoua la tentative des Français de conquérir les Pays-Bas. Ce n'est que cinq années plus tard, en 1749, que le prince revint triomphalement à Bruxelles, le gouvernement étant alors à même de s'installer définitivement dans nos régions. Au cours de ses trente années de pouvoir, le gouverneur général eut trois ministres plénipotentiaires à ses côtés : d'abord Botta-Adorno, puis Cobenzl, enfin le prince de Starhemberg. Mais bridé dans ses fonctions, dans les dernières années de sa vie, par Joseph II, Charles de Lorraine mourut le 4 juillet 1780, dans sa résidence de Tervueren. C'est Joseph II qui hérita de la couronne impériale, tandis que l'archiduchesse Marie-Christine et le prince Albert de Saxe-Teschen devinrent les nouveaux gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens.

Considéré comme l'un des personnages les plus populaires dans nos régions, il s'est particulièrement distingué par un train de vie quelque peu extravagant, avec un goût prononcé pour le luxe. Fervent amateur d'art, n'hésitant jamais à se montrer mécène, collectionneur en tous genres, expérimentateur et promoteur d'industries nouvelles comme nous le verrons, Charles de Lorraine était féru de somptueux palais, de beaux jardins et surtout passionné de chasse ainsi qu'en témoignent de nombreuses mentions dans ses notes personnelles ².

La chasse était en effet, à cette époque, le passe-temps favori de la plupart des princes. Mais pour le gouverneur, la vénerie représentait bien plus qu'une simple distraction. Aussi les maisons de vénerie qui l'accueillaient tout au long de l'année, étaient multiples, variant d'une part, selon la saison et d'autre part, selon le mode de chasse auquel se livrait le gouverneur. La fréquence et l'ampleur des chasses exigeaient donc un matériel et un personnel importants. Pendant les trente années passées dans nos régions, ses lieux privilégiés furent soit la forêt de Soignes, soit le domaine de Mariemont au printemps et en automne, soit encore les propriétés de ses proches amis.

Dès son retour dans nos provinces en 1749, Charles de Lorraine eut besoin, d'entrée de jeu, en plus de sa résidence en ville, d'une maison de campagne qui fût à la fois entourée d'un domaine de chasse et assez proche de Bruxelles pour qu'il puisse s'y rendre aisément. De plus, le prince se livrait à plusieurs types de chasse, dont un peu commode, très meurtrier, et excessivement coûteux : la chasse à traques qui nécessitait un terrain bien approprié pour sa pratique. De fait, il jeta son dévolu sur le domaine de Tervueren proche de la forêt de Soignes : ce lieu semblait effectivement remplir les conditions requises et devait donc convenir au gouverneur.

Charles de Lorraine fit de Tervueren bien plus qu'un pavillon de chasse : les nombreux aménagements et les diverses transformations entrepris que nous décrivons, en sont la preuve. Toutefois pour mieux les comprendre, il est utile de connaître l'évolution du domaine depuis le Haut Moyen Âge.

Grâce aux fouilles archéologiques entreprises en 1982-1983 ³, on a pu démontrer qu'à la fin du XI^e siècle, il existait à « Fura » un château fortifié, détruit par le feu dès 1170. Ce castel fut réédifié par le duc de Brabant Henri I^{er} (1190-1235) ⁴, qui fit construire un bâtiment entouré d'eau, pour en faire un pavillon destiné à la chasse. Il

semble que la configuration du château ducal ressemblait à une construction rectangulaire composée de deux parties : une salle carrée et à l'est une cave en partie enfouie avec un étage ⁵. Mais la fonction résidentielle initiale du château évolua au fil du temps vers une fonction à caractère militaire. En témoigne le donjon qui fut élevé au milieu du XIII^e siècle du côté est, donnant sur l'étang. Cette construction avait la forme d'un rectangle d'une hauteur de vingt-trois mètres. Plus tard, ce donjon à cinq étages fut protégé par un mur d'enceinte ⁶.

Sous le duc Jean II (1294-1312), l'ancien bâtiment du château fut démoli et remplacé par une grande salle gothique dont la façade atteignait, semble-t-il, dix-sept mètres. Elle domina le château jusqu'en 1782. Cette salle comportait aussi une nef et une crypte partielle ⁷.

L'arrivée en 1599 des archiducs Albert (1599-1621) et Isabelle (décédée en 1633) donna à Tervueren et son domaine une toute nouvelle allure car la propriété avait été grandement endommagée par les troubles religieux du XVI^e siècle. Ainsi les archiducs entreprirent sa restauration dès 1608. La tâche fut confiée à l'architecte Wenceslas Coebergher ⁸. Dès lors le château médiéval fut aménagé en maison de campagne. D'après les multiples peintures et gravures de l'époque il semble que Coebergher ait fait abattre certains bâtiments du côté nord-ouest pour les remplacer par des logements plus confortables : les tours d'angle furent conservées et une aile à grandes fenêtres de style renaissance avec des galeries couvertes remplaça les nombreux petits bâtiments.

Non seulement le château fut restauré mais d'autres travaux furent entrepris, toujours sous la direction de Coebergher. Ainsi, en 1616 et 1617, une nouvelle chapelle en style baroque dédiée à Saint-Hubert fut érigée dans la cour intérieure. Cette église est encore visible aujourd'hui ⁹.

Quant au parc, il fut organisé en drèves rectilignes, formant un dessin rectangulaire. Et en 1618, l'abbaye de Parcq vendit pour la somme de vingt-cinq mille florins le bois dit « Munck bosch », ou bois des Moines, contenant environ cinquante bonniers de terre, agrandissant ainsi de façon notable le domaine. L'abbaye de Sainte-Gertrude, quant à elle, céda deux viviers et plusieurs prés. Dès lors, le parc fut entouré de palissades ¹⁰.

Enfin, en 1617, les archiducs songèrent pour la première fois à construire une nouvelle voie de communication avec Bruxelles ; ce nouveau chemin conduisant au château portait le nom de « S'Hertogenwech » ou « Chemin des Ducs ».

Après la mort de l'archiduc Albert en 1621, Isabelle fit de Tervueren sa résidence habituelle. Le domaine fut complètement entouré d'un mur d'enceinte. La construction de cette nouvelle muraille, longue de sept kilomètres, dura de 1625 à 1632 et coûta quatre-vingt mille florins ; on y entra par dix portes dont la principale donnait sur la place du village.

Un siècle plus tard, après une période assez néfaste due d'une part à l'absence de propriétaires, d'autre part aux conséquences des guerres de Louis XIV, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, récente gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens depuis 1725, aménagea à nouveau la propriété et, suivant la tradition, fit de Tervueren une de ses résidences favorites. C'était en effet un lieu où elle pouvait s'adonner sans limite à l'un de ses passe-temps : la chasse, et en particulier la chasse aux hérons ¹¹.

Moins d'un an avant sa mort, la gouvernante générale avait effectué quelques aménagements dans le parc, comme par exemple, une drève rectiligne large de dix mètres. La configuration du parc était d'ailleurs à cette époque organisée en allées formant des rectangles, comme elle l'avait été du temps des archiducs.

Mais bientôt les guerres de succession d'Autriche vinrent, une fois de plus, compromettre l'état de la résidence teruvéroise ; de sorte qu'il ne restait plus qu'un château dévasté, vraisemblablement inhabitable ; un parc abîmé et sans allure, tel était l'état de Tervueren à l'arrivée de Charles de Lorraine. Bref les travaux de réparations s'avéraient considérables.

La reconstitution de l'évolution des aménagements et des transformations du domaine a mis en lumière un épisode peu connu : la construction d'un autre château à Tervueren, non loin du site proprement dit, une bâtisse qui reçut l'appellation de « Château Charles ». Son édification commença vers la fin de la vie du prince, qui ne l'occupa d'ailleurs jamais.

Les publications sur Tervueren sont nombreuses. Elles sont pour la plupart le fait d'historiens amateurs, férus d'histoire locale tels Berings, Davidts et Mellaerts ¹², qui se sont surtout attachés à dépeindre la période médiévale. Force est également de constater que le XVIII^e siècle n'a été que brièvement traité. Seuls A. Wauters, S. Pierron ¹³, ainsi que quelques articles parus dans la revue bimestrielle du cercle d'histoire local, « De Horen », nous tracent un panorama plus ou moins complet de ce siècle. Toutefois, de nombreuses questions demeurent en suspens, tandis que certains points ne sont évoqués que superficiellement.

Quant aux études sur Charles de Lorraine, là aussi de nombreuses lacunes subsistent ; seules les expositions organisées dans le cadre d'Europalia Autriche en 1987, ont dévoilé au public les multiples facettes de sa personnalité ¹⁴.

Afin de retracer l'évolution des aménagements du domaine de Tervueren ainsi que de reconstituer de la façon la plus exhaustive possible la construction du « Château Charles », plusieurs fonds d'archives se sont révélés de première importance : il s'agit surtout du fonds de la Maison de Charles de Lorraine (M.C.L.), dans lequel nous avons retrouvé presque la totalité des comptes ¹⁵, et de celui de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (S.E.G.) qui renferme essentiellement la mortuaire du prince ¹⁶. Bien d'autres fonds secondaires sont aussi venus compléter ces documents.

Soulignons enfin l'importance des cartes et plans conservés tantôt aux Archives Générales du Royaume (A.G.R.) ¹⁷, tantôt aux archives nationales de Vienne ¹⁸. De même il faut insister sur l'importance d'un ouvrage exceptionnel, établi par le bibliothécaire de Charles de Lorraine, Spaar de Bernstorff, qui confectionna pour lui vers 1753 un album de dessins représentant les réalisations du prince à Tervueren ¹⁹.

1. Le domaine de Tervueren

L'arrivée des gouverneurs généraux, l'archiduchesse Marie-Anne et le prince Charles de Lorraine, dans les Pays-Bas autrichiens en 1744 occasionna de nombreuses manifestations fastueuses à travers nos provinces.

L'on sait que le prince ne resta guère longtemps dans nos régions cette année-là, rappelé à la tête des armées autrichiennes seulement un mois et demi après son entrée ; néanmoins, il eut le temps d'effectuer une première visite à Tervueren.

Inconfortablement installé dans son palais de Bruxelles, il se rendit, en effet, pour la première fois dans la résidence des ducs de Brabant, accompagné du prince de Hornes, grand écuyer de la cour et de quelques cavaliers.

Peu de temps après, alors que le gouverneur était déjà reparti rejoindre l'armée du Rhin, c'est son épouse Marie-Anne qui, se promenant au couvent des Capucins, visita à son tour le domaine ducal où elle dîna ²⁰. Après une absence de cinq années des Pays-Bas autrichiens, durant lesquelles ceux-ci furent occupés de mai 1745 à février 1749 par les Français, Charles de Lorraine revint à Bruxelles. Cependant il fallut attendre le 6 mai 1749, pour qu'il puisse revoir la propriété tervueroise, qui l'avait si brièvement accueilli en 1744.

Le lendemain de cette visite, le gouverneur livra ses impressions dans deux lettres. La première, adressée à l'empereur, disait : « ...J'ay été voir Bouchefort et Terwuren qui sont en assez mauvais état. Cependant l'on peut encore raccommo-der ce dernier... ». Une seconde lettre, cette fois à l'attention du comte de Tarouca apportait quelques précisions : « ...Je crois que sans grande despense, l'on pourra non l'orner, mais la mettre en Etat... ».

Dès le départ, le problème des dépenses se posa en effet car « Avant que le duc Charles n'obtint la jouissance de Tervuren, la caisse du domaine supportoit toute la dépense tant des batimens, du jardin, et du parc, que des employés, mais en revanche elle jouissoit aussi de tout le revenu qui excédoit alors la dite depense. Les coupes de bois se faisoient a son profit ; on louoit de même au profit du domaine les etangs, les herbages, les vignes, le jardin, et une piece de terre renfermée dans l'enceinte » ²¹.

Tervuren faisait partie, en effet, des domaines du souverain et était par consé-quent, géré par le Conseil des Finances, auquel tout projet de transformation désiré par le prince de Lorraine devait être soumis. Aussi, l'impératrice Marie-Thérèse ac-corda-t-elle à son beau-frère, par un décret daté du 4 juin 1749, la jouissance person-nelle libre et complète du domaine royal de Tervuren. Désormais Charles de Lor-raine pouvait y procéder aux aménagements et transformations qu'il jugeait nécessai-res, à la seule condition d'en supporter tous les frais, c'est-à-dire de puiser l'argent sur sa cassette personnelle ²².

Mais si le décret ne date que du 4 juin, Charles en connaissait déjà le contenu quelques jours auparavant : sa correspondance avec la cour de Vienne le démontre. Dans une lettre adressée à l'impératrice Marie-Thérèse, datée du 31 mai, il remercia en effet sa belle-sœur de lui avoir accordé la permission de disposer du domaine de Tervuren. Le même jour, il envoya une lettre à son frère l'empereur dans laquelle il précisait : « S.M. l'impératrice m'ayant permis d'avoir la direction de Terwuren, je vas tacher de le raccommo-der et cela sans qu'il n'en coute rien... » ²³, un projet qui s'avérera bien optimiste. Néanmoins, les travaux débutèrent.

Pendant la période autrichienne, nombreuses furent les nouvelles routes entrepri-ses ²⁴. A cette époque, ces routes, peu carrossables, présentaient de nombreux incon-vénients pour la circulation. Aussi, la première réalisation à laquelle s'attacha Charles de Lorraine fut d'aplanir puis de paver la chaussée d'Auderghem jusqu'à Tervuren, afin d'accéder plus facilement à sa nouvelle résidence. Pour cela, le prince sollicita l'entrepreneur Noël Olivet qui reçut une première somme de six mille florins pour le « payement de l'applanissement de la grande chaussée », somme répartie en trois

mandements : le premier en date du 8 décembre 1749, les deux autres du 24 janvier de l'année suivante ²⁵. En 1751, Olivet obtint encore quelque sept mille sept cents florins. Cette réalisation, aménagée par le prince, devait désormais rendre, à la fois plus accessibles mais aussi plus rapides ses multiples va-et-vient entre Bruxelles et Tervueren. Ceci fait, on commença à s'occuper du domaine proprement dit.

Quelques mois après sa rentrée dans les Pays-Bas autrichiens, Charles de Lorraine confia à l'architecte de la cour Anneessens ²⁶ la tâche de réparer le vieux château ducal. Les comptes démontrent que ces travaux furent d'une certaine ampleur. En effet, Anneessens reçut d'entrée de jeu une somme de trente-sept mille florins. Cet argent fut livré par la veuve Nettine du 19 mars au 2 décembre 1750 en six fois. L'année suivante, quatorze mille autres florins sont versés. Anneessens ne fut d'ailleurs pas le seul à recevoir une somme aussi importante ; avant lui, douze mille florins avaient été déjà confiés à Gamond fils, « notre homme de chambre ». En 1751, près de quatorze mille florins lui sont encore attribués.

Anneessens commença par bâtir une nouvelle aile à droite du hall gothique qui comprenait au rez-de-chaussée une grande salle et à l'étage, les appartements de Charles de Lorraine et de sa sœur Anne-Charlotte, appelée aussi Madame Royale. Mais quelques mois avant la venue de Charles de Lorraine, Anneessens était déjà occupé à divers travaux au château. Ainsi dès février 1749, il est chargé de réparer les cuisines et les châssis des appartements. En mars, Anneessens se rend à Tervueren et constate que la porte d'entrée est entièrement ruinée et hors de service : portes, serrures et clefs faisaient semblant de défaut. Poursuivant son inspection, l'architecte nota que deux poutres au-dessus du salon étaient pourries. Quelques jours plus tard, ce sont les toitures, gouttières et vitres qui font l'objet d'une restauration.

Les réparations étaient telles qu'il fallait presque constamment des briques. Aussi, des fours furent aménagés dans le parc même : Anneessens fit à cet effet une demande en novembre 1749 au Conseil des Finances afin que celui-ci l'autorise à couper dans la forêt de Soignes quarante à quarante-cinq arbres bouleaux pour couvrir trois fours à briques ; il précise même que ces arbres devaient avoir vingt-deux, vingt-trois pouces de grosseur et quarante à cinquante pieds de longueur ²⁷.

Bref, chaque déféctuosité paraît avoir été minutieusement notée et réparée par l'architecte. Dès lors, l'ancien château des ducs de Brabant pouvait être à nouveau habitable. Mais un problème majeur se posa aussitôt le prince et sa cour arrivés.

Les dépendances du château n'étaient pas assez grandes pour accueillir toutes les personnes qui constituaient le personnel domestique de Charles de Lorraine. Il fallait en effet pouvoir loger quelque deux cent une personnes : officiers, valets de maison, valets de vénerie et d'écurie vivant, s'ils sont mariés, avec femme et enfants. Aussi tous les coins du château étaient-ils occupés, il fallut même louer des chambres dans le village. La situation était identique pour les écuries et les remises, manifestement insuffisantes pour les multiples équipages, les nombreux chevaux de selle de la maison du gouverneur augmentés de ceux des invités ; car Charles de Lorraine aimait beaucoup recevoir !

Pour remédier à cette situation peu confortable, le prince ordonna à Jean-André Anneessens de construire un bâtiment qui pourrait répondre à ces besoins d'extension des dépendances. Cette construction fut élevée sur la rive de l'étang sur lequel était

bâti le château : le bâtiment de style tout à fait classique et cintré était terminé de chaque côté par un pavillon carré surélevé destiné aux invités ; en tout, quatre bâtiments carrés avec trois chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage pour chacun. Les deux ailes étaient réservées aux communs. Le pavillon, de conception tripartite, avait deux niveaux : le premier renfermait les écuries, qui pouvaient accueillir jusqu'à cinquante-six chevaux, et les remises ; le deuxième les logements du personnel. Ces parties affectées aux gens de service étaient composées de vingt-quatre chambres avec cheminées, cuisines, garde-manger, bains et buanderies ainsi que des caves. Les portiers possédaient une habitation à part, coincée entre les pavillons carrés donnant sur le village de Tervueren et les remises. Juste derrière les remises de gauche, une autre aile renfermait la boulangerie, la blanchisserie et des pompes à eau, tandis que du côté droit, se situait le chenil ²⁸.

Il est probable que c'est l'architecte Jean Faulte, dont nous parlerons plus en détails par la suite, successeur d'Anneessens dans la fonction de directeur des ouvrages de Tervueren, qui acheva le bâtiment.

Il semble, en tout cas, que Charles de Lorraine ait projeté l'édification de ces écuries bien avant son arrivée chez nous. En effet, une lettre d'Anneessens adressée au Conseil des Finances et datée du 27 février 1749 le prouve : Anneessens expose que « si S.A.R. persiste dans le projet de former une basse-cour de chasse, des remises, augmenter les écuries... », il lui faudra 3 400 000 briques ²⁹.

Toujours est-il que, dès avril 1749, Anneessens y travaille déjà. Aussi ardoises et planches de chêne provenant de Namur, pierres de taille et chaux de Fleurus, d'Arquennes et Feluy ou encore charbon pour cuire les briques et clous sont acheminés vers Tervueren pour être employés au « fer à cheval » ³⁰. Du vieux fer est encore fourni par le maréchal Sontag qui a d'ailleurs sa forge dans l'enclos du parc. Nous noterons, enfin, qu'en mai 1751, l'architecte fit venir par l'intermédiaire de Michel Faveau (marchand de verre à Soignies), 925 carreaux de verre de la verrerie de Saint-Martin en Normandie ³¹.

En ce qui concerne les représentations de ce bâtiment, celles-ci sont multiples. La première date d'environ 1749-1750 : il s'agit d'une gravure de François Harrewyn (1700-1764) illustrant un portrait de Charles de Lorraine, qui se trouve actuellement au premier étage du palais du prince à Bruxelles. Sur cette gravure sont repris de nombreux objets hétéroclites, rappelant pratiquement toutes les passions du prince, dont deux parchemins partiellement déroulés. Sur le premier on peut aisément distinguer une construction cintrée avec à ses extrémités des pavillons carrés.

Enfin, bien que certains détails paraissent tout à fait fantaisistes, les dessins de de Spaar illustrent au mieux ce que pouvait être la réalisation d'Anneessens ; la parfaite symétrie entre les deux ailes est à ce propos très remarquable ³².

Il est à souligner que la conception d'une bâtisse en forme de « fer à cheval » se retrouvera également dans la résidence du prince à Mariemont en 1778, réalisation des architectes Laurent-Benoit Dewez et Louis Montoyer. Il semble d'ailleurs qu'il y ait une certaine similitude dans les modèles d'architecture adoptés par Charles de Lorraine ; ainsi ce sera également le cas pour la configuration du Château Charles, dont le plan octogonal se retrouve dans plusieurs de ses propriétés.

Parallèlement aux bâtiments, le gouverneur général s'attacha aussi à la réfection du vaste parc qui dépendait du château ducal. Dans sa correspondance avec Vienne, Charles de Lorraine parlait de faire « quelques allées dans le parcq qui est sans cela fort beau, mais sans allées, et la plupart des arbres dépérissans »³³. Le prince confia cette tâche à Charles Zinner³⁴. Celui-ci reçut à cet effet une somme de 4 000 florins en 1749-1750 et 4 718 florins l'année suivante, l'argent étant versé par la veuve Nettine.

Le parc fut conçu dans un esprit de régularité et de symétrie, comme il était de bon ton à la fin du XVIII^e siècle. De larges avenues d'arbres bien taillés étaient les principales caractéristiques des parcs dits « à la française ».

Charles de Lorraine sera un fervent adepte de cette conception architecturale pour les parcs de ses propriétés personnelles et celles du gouvernement : le nouveau parc de Bruxelles élaboré en 1774 par Joachim Zinner sur des plans de Barnabé Guimard, entrera parfaitement dans cette optique.

Le parc fut donc organisé en huit allées formant une étoile. Une telle disposition a, en réalité, une nécessité fonctionnelle à l'origine qui est liée à la chasse³⁵, en particulier la chasse à traques, pratiquée, on le sait, par le gouverneur.

D'après un dessin de de Spaar, il semble qu'il y ait eu au cœur du rond-point d'où partaient les allées, un bâtiment de forme octogonale, en style baroque. Néanmoins cette salle et ses petits cabinets n'apparaissent sur aucun plan du parc. Sans doute son existence fut-elle éphémère. Car la présence d'un pavillon de ce type n'est pas exceptionnelle à cette époque : une construction identique se retrouve dans le parc d'Enghien.

Ce parc comprenait aussi quelques étangs. Le décret de Marie-Thérèse du 4 juin 1749, permettant à Charles de Lorraine la jouissance pleine et entière du domaine de Tervueren, stipulait aussi que les étangs resteraient sous la direction du Conseil des Finances. Mais peu de temps après, un autre décret du 18 septembre 1750, émanant cette fois du gouverneur, spécifiait que les étangs seraient désormais sous sa responsabilité. La première mesure que le gouverneur prit à ce sujet, fut de rompre les contrats avec les fermiers qui louaient les étangs. Les grands étangs étaient loués 282 florins l'année tandis que les petits coûtaient 72 florins ; presque tous appartenaient au fermier Pierre Vandermeulen. Il estimait, en effet, que ceux-ci rendaient « l'air de séjour très malsain en occasionnant les maladies qui y règnent ». Cette rupture se fit presque à l'amiable, les fermiers furent indemnisés et eurent la permission de pêcher les poissons encore dans les étangs³⁶.

Le plan de Vienne indique parfaitement la position de ces étangs : le « Kasteelvijver » et le « Gordaelvijver » ou le « Molenvijver », qui seront reliés par un canal vers 1760 ; entre ces deux viviers, on peut distinguer une pièce d'eau carrée : il s'agit du « Badvijver » près des pavillons des bains ; le « Kleine-Vaartvijver », le « Grote-Vaartvijver », le « Kleine » et le « Grote Sint-Gertrudisvijver », ces derniers étant loués à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à raison de cinquante-cinq florins l'an³⁷. Il y avait encore le Borgvijver et, près du Gordaelvijver, un réservoir y adossé nommé Heijdeken, ainsi que cinq autres réservoirs³⁸. Les étangs de la héronnière, ceux de Sainte-Gertrude, celui du château et celui des bains ou encore le canal, étaient constamment remplis de poissons tels que carpes (fournies par le couvent des filles à

Auderghem ou celui du Rouge-Cloître), brochets, truites (livrées tantôt par un marchand de Fontaine-L'évêque tantôt de Chimay), écrevisses, ainsi que des petits poissons comme des loches et des goujons pour nourrir les autres poissons.

En 1767, on résolut de réparer les digues de certains bassins, qui menaçaient de s'écrouler. Les travaux durèrent de la mi-septembre à octobre, tandis qu'en 1769, une somme de 1 692 florins et 18 sols est dépensée pour acheter du bois de chêne dans le but de confectionner quelque 4 025 palissades destinées à réparer les talus des pièces d'eau du parc.

Tout comme le parc, le jardin fut conçu dans le genre français que Le Nôtre avait créé à Versailles et à Vaux-le-vicomte. Le but des jardins « à la française », étant de se présenter comme un lieu de réception en plein air, ils offrent donc aux promeneurs toutes sortes d'agréments. Cette rigueur typiquement cartésienne verra d'ailleurs naître dans nos régions des résidences des plus somptueuses.

Mais si les caractéristiques du jardin dit « à la française » sont réunies, on voit néanmoins s'introduire un autre type de jardins, à savoir celui des jardins dits « pittoresques ». Ils se caractérisent par leur conception non plus architecturale mais plutôt picturale, regorgeant d'éléments destinés à surprendre le promeneur. Ainsi, le pittoresque se compose de constructions chinoises, de ruines gothiques, de cascades, de grottes, bref des tableaux dignes du romantisme de la fin du XVIII^e siècle. Les jardins réaménagés de Tervueren opteront progressivement pour ce style particulier, tout en demeurant typiquement dans le goût français. Jeux, statuaire, fontaines,... font, de façon indispensable, partie de ce décor, et dès le départ, on s'active pour les réaliser.

De Spaar s'est aussi attaché à représenter quelques-unes de ces curiosités. Parmi ses dessins l'un illustre « Le Trou Madame » ; ce jeu était entouré de haies taillées. Il s'agissait en fait d'une petite construction, ayant l'allure d'un manège, divisée en quinze baies dans lesquelles il fallait faire pénétrer des petites boules d'ivoire ; chaque trou rapportait un nombre de points bien précis. Cette forme de billard était, par ailleurs, très appréciée par Louis XIV. Dès 1751, c'est au sculpteur André Walravens, que divers travaux sont demandés pour l'élaboration de ce divertissement.

Un carrousel fut également représenté par de Spaar. D'après son dessin, ce carrousel comportait deux chevaux et était entouré de cercles concentriques formés de haies de tailles différentes.

En 1759, une base en pierres bleues pour y placer la Roue de Fortune fut menée à bien. En même temps, on fabriqua une table pour un jeu de quilles avec un embasement pour porter une potence de fer afin d'y suspendre la boule. En 1760, on fait mention pour la première fois d'une glissoire, « la ou ont glisse avec les cheiss ». 1761 fut l'année de nombreuses réalisations aux jeux des jardins. Ainsi nous pouvons citer : la décoration de quatre vases pour « le chevalle du jeu à tourner », de deux chapiteaux et des vases pour « le jeux à Tournoy » (ces deux termes désignent sans doute le carrousel), réalisés par François Stercke, maître doreur et peintre (celui-ci peignit, en outre, en vermillon et recouvrit d'or fin la roue de la fortune) ; l'exécution de figures d'un mandarin et d'une mandarine, la pose du carrousel et des « petits bâtiments dans le parterre », la confection d'une maisonnette au petit jardin « là où S.A.R. mange », diverses loges et gloriottes ainsi que des travaux à des jets d'eau³⁹.

En 1762, le célèbre sculpteur Laurent Delvaux ⁴⁰ exécuta toute une série de petites compositions, dont certaines encore visibles aujourd'hui dans le parc de Bruxelles.

En 1754, on réalisa une grande fontaine pour le château royal. La tâche fut confiée au maître fontainier de la cour André Van Ijpen. Du 19 août au 13 novembre, trois ouvriers s'activèrent à réaliser cette fontaine. L'ensemble des travaux coûta la modique somme de 5 386 florins 7 sols et 3 deniers ⁴¹. Quinze ans plus tard, Charles de Lorraine souhaita une nouvelle fontaine. Parmi les composantes de celle-ci un document énumère : un robinet de cuivre, des coquilles, sept barreaux de cuivre peints en triomphe de la mer, « un homme qui pisse », une représentation garnie en « glas de miroir », une représentation semencière, une fleur de soleil, des crapauds et grenouilles, deux chevaux marins, des robinets de cuivre « avec les pièces nécessaires de cuivre pour faire jouer l'eau et sauter d'un côté à l'autre » ⁴².

Un moulin avait été édifié par un nommé Jacobus Van der Poorten qui devait pomper les eaux souterraines dans quelque réservoir, dans le but d'alimenter les fontaines et jets d'eau du parc via un système de buses. L'inventaire des dehors précise que ce système ne fonctionnait pas.

Nous avons retrouvé, lors de nos dépouillements, une liste assez tardive des bancs du parc de Tervueren promis par le prince. En tout vingt-huit bancs sont répartis à travers le parc. D'après cette liste, nous pouvons remarquer que la répartition des bancs se trouve relativement bien équilibrée.

Nous avons dit précédemment que les jardins à la française de Tervueren allaient évoluer vers le style dit pittoresque. Une caractéristique de ce type de jardin est la grotte. Aussi, en 1769, on en élaborait une. Elle fut entretenue par un certain J. B. Vanderborgh, aux gages de 10 florins 10 sols par mois, dont le premier paiement commença en août 1769. En 1774, cette grotte subit quelques augmentations. Ainsi furent ajoutés : « 2 paons qui accompagnent les pilastres qui font jaillir l'eau par les extrémités, 2 lions accompagnants les pilastres faisant jaillir l'eau par la gueule et par les yeux, deux figures faites en coquilles représentant les quatre Elements faisant jets d'eau, une figure pigmée mécanique placée au centre de la grotte jettant l'eau par une fleur, jaillissante sur son parasol » ⁴³. La grotte fut encore agrémentée d'une tente.

Mentionnons aussi parmi les jeux et les curiosités des jardins : une bascule, un jeu de l'oiseau, un tir à l'arbalète de nuit, le tout pouvant être illuminé.

Le bibliothécaire de Spaar nous montre en outre une curiosité qui se trouvait dans le parc. Il s'agit d'un arbre dont le tronc était entouré d'une colonne à l'intérieur de laquelle un escalier en spirale était construit. Nous signalons que nos dépouillements ne nous ont pas rendu compte d'un tel édifice. En 1773, Charles de Lorraine voulut ajouter dans le parc une « orloge deau » ainsi qu'un cadran solaire ⁴⁴.

Evoquons enfin, le penchant du prince pour les feux d'artifice (certains eurent lieu à Tervueren) et l'existence dans le parc d'un théâtre, en plus du théâtre démontable qu'il transportait avec lui quand il se déplaçait.

Ce théâtre « portatif » avait été aménagé et orné par le peintre Bernard Verschoot ⁴⁵ vers 1769. Le prince avait lui-même dessiné la charpente et les mécanismes permettant de l'ouvrir et de le fermer ⁴⁶.

Cependant, Charles de Lorraine avait réservé un emplacement à Tervueren pour un autre théâtre fixe celui-là, mais seule M. Van Den Berg apporte quelques précisions à son sujet ⁴⁷.

Tervueren, pour Charles de Lorraine, ne devait pas représenter qu'une maison de plaisance ou un pavillon de chasse. Le prince désirait aussi pouvoir se livrer à d'autres occupations telles que des activités industrielles.

Pour cela, il fallait des locaux assez vastes pour faciliter leur installation et sans qu'elles ne dérangent la tranquillité de sa résidence. Ayant pris cela en considération, le gouverneur général demanda à Jean Faulte ⁴⁸ de construire à l'extrémité du parc un second bâtiment cintré, dont la façade était tournée en direction du château et dont la forme architecturale correspondait à celle des écuries d'Anneessens ⁴⁹.

Souvent d'ailleurs, les deux bâtiments furent confondus. Il est à noter que ce phénomène est en fait normal pour l'époque puisqu'à l'origine les manufactures sont une copie d'un château.

La genèse de ce projet date, semble-t-il, de 1756. En effet, une partie du terrain qui dépendait du moulin à l'eau, le moulin Gordael, situé hors de l'enceinte de Tervueren contre le mur du parc, fut destinée par Charles de Lorraine « à l'usage de la fabrique des côtons » ⁵⁰.

Cependant, selon toute probabilité, les travaux débutèrent en 1757, car le gouverneur fit, pour la première fois, allusion à cette bâtisse dans une lettre envoyée de Vienne, du 15 juillet de cette année et adressée à Gamond père, alors intendant du domaine: le prince s'exprimait ainsi : « ...Je voudrais bien scavoir de vous les degrés d'avancement auxquels vous voyez que le bâtiment de la Manufacture sur pilotis pourra parvenir successivement de certains tems à autres. Je suis bien persuadé que vous ferez ce qui dépendra de vous, mais vous pourriez peut être me dire d'avance à vue de payer quand vous croyez que les soins en l'argent que vous employer à ces ouvrages pourroient le conduire à un premier état de solidité et de perfection... » ⁵¹.

Quant à l'architecte Faulte, il n'apparaît qu'en 1758, année au cours de laquelle il effectua une quarantaine de voyages à Tervueren « pour la direction du bâtiment sur Pillotis » ⁵².

L'édifice fut en effet construit sur pilotis et en partie sur l'eau, au bout de l'étang proche du Moulin Gordael. De toute évidence, il s'agissait là, non d'une fantaisie du prince, mais bien d'une nécessité. L'endroit marécageux le long du cours de la Voere, présentait en effet des dangers d'affaissement. La solution des pilotis fut donc adoptée.

C'est Hendrik Pulinx (Bruges 1698-1781), directeur de la navigation de Flandres à Bruges qui livra en 1759 quelque trente pilotis de sapin de trente pieds de longueur sur un pied d'épaisseur, au prix de cinq florins pièce. Deux ouvriers furent chargés de leur transport : l'un devait les décharger du bateau qui les avait amenés d'Ostende à Bruxelles, l'autre devait les poser sur un charriot pour les acheminer vers Tervueren ; enfin une troisième personne était chargée de veiller sur le rivage par crainte d'un vol éventuel ⁵³.

La même année, trois escaliers en chêne furent installés — deux à chaque extrémité et un au milieu du bâtiment — par Henri Bonnet, maître menuisier à Nivelles. Le revêtement des portes, portes doubles et portes chambranles, fut assuré par le menuisier Vermeulen.

Pendant toute l'année 1760, bien d'autres travaux furent exécutés : les travaux aux corniches et aux cloisons, la pose d'une balustrade, le goudronnement du bâtiment furent encore menés à bien. Mais il semble que le tout fut terminé cette année-là.

Selon les coutumes de l'époque, les princes aimaient à faire représenter leurs châteaux dans un ouvrage historique. L'album de vues de Tervueren réalisé par le bibliothécaire du prince de Lorraine, François-Nicolas de Spaar, dont nous avons déjà analysé quelques dessins, en est un parfait exemple.

D'après ce dessin, la structure du bâtiment en style Louis xvi avec quelques détails Louis xv, est parfaitement symétrique. Il s'agit d'un bâtiment à deux niveaux avec probablement des caves. Le pavillon central, flanqué de deux pavillons aux extrémités, possède un rez-de-chaussée traité à refend, avec une balustrade et où sont disposés des vases. Il est couronné par une coupole encastrée ; de part et d'autre, deux ailes, découpées en trois blocs, comportent deux niveaux, où le seul élément d'animation est la balustrade cachant une toiture en très faible pente. On remarque encore sur le bâtiment central la présence de cartouches surmontés de génies ailés, éléments de décoration typiques du style Louis xv.

Selon nos sources, la bâtisse mesurait 250 pieds de face, soit environ 85 mètres ; l'espace entre les extrémités des deux pavillons latéraux était probablement d'environ 135 mètres.

Parmi les divers ateliers installés dans ce bâtiment, l'un fut consacré aux perses et cotons. C'est François Lepper, un Viennois, qui en assurait la direction ; il était secondé par deux imprimeurs, Jacques Miry, originaire de Mulhouse, et Louis Lauters, ainsi que par un teinturier, Pierre Stillemans.

La technique utilisée pour la réalisation des indiennes requérait une graisse, extraite du lait de quinze buffles indiens, et la couleur, inaltérable, n'était garantie qu'après immersion du tissu imprimé dans un bain de fumier de vache et de chèvre ⁵⁴.

Ces animaux provenant de Suisse pâturaient dans les prairies non loin des ateliers. Les buffles étaient soignés par un garde nommé Etienne Horvat (ou Horwat) dès 1755.

Quant aux vaches, elles étaient soignées par Joseph Frauty qui regagna la Suisse en 1772. Dès lors, les vaches furent confiées à une femme et un garçon.

La fabrique de toiles peintes occupait plusieurs pièces du bâtiment. Le magasin de ces toiles était situé dans une chambre au premier étage alors que le laboratoire se trouvait au rez-de-chaussée, occupant une grande salle et deux chambres et communiquant avec des bâtiments extérieurs. A côté de ceux-ci, un autre édifice abritait la grande calandre : « une machine à moirer les toilles » depuis 1763 ⁵⁵. Des pompes aspirantes, servant à amener l'eau de l'étang pour la manufacture de cotons, furent installées en 1762 à l'arrière du bâtiment. Elles furent d'ailleurs remplacées en 1766. De même, on aménagea des lavoirs pour sécher les indiennes ; des réparations furent effectuées à cet effet dès 1763 par l'équipe des maçons. De plus ceux-ci se chargèrent d'aplanir des terres pour la « blancherie » et y semèrent du gazon.

Un autre atelier était destiné au papier peint. Cette manufacture fut en quelque sorte un laboratoire d'art et d'essai. Les résidences du prince à Bruxelles et Mariemont furent décorées de ces papiers. Le château de Tervueren avait plusieurs pièces — chambres et quartiers de maîtres — garnies de « tapisseries de papier » ⁵⁶.

Plusieurs ateliers se trouvaient aussi au rez-de-chaussée. Parmi ceux-ci, un atelier d'imprimerie se situait également dans la grande salle ; une autre grande pièce était destinée à la manufacture de galons d'or, de rubans et d'argent faux, mentionnée pour la première fois en 1761 : les métiers à galons étaient actionnés par un moulin, lui-même mû par une bourrique conduite par le fils de Ramaeker. Un atelier supplémentaire était destiné à la fabrication de la porcelaine ⁵⁷ et se composait en outre de baraques adossées le long de la muraille du parc, derrière le corps principal des fabriques. Ces baraques furent construites en 1768 par le maçon J. A. Danhieux. La direction de la fabrique fut confiée à Georges Christophe Lindeman, né à Dresde en 1735 et décédé à Tervueren en juin 1780. L'on sait même que celui-ci « n'étant point de la religion catholique apostolique romaine, fut enterré à côté de l'étang du parc audit Vueren par ordre de S.A.R.,... » ⁵⁸.

Enfin, toujours en 1768, Charles de Lorraine envisagea même d'installer une fonderie.

L'intérieur du bâtiment était adapté aux nécessités des différents ateliers : escaliers vers l'étage supérieur, remises, espaces prévus pour les fours, forge pour les outils, espaces de travail pour les presses, laboratoire pour les colorants et les encres, moulin à eau sous l'édifice servant de force motrice aux pompes à eau et aux tours de potiers,...

Mais Charles de Lorraine essaya encore un autre type d'entreprise. Dans le parc de Tervueren, il fit cultiver des mûriers pour l'élevage des vers à soie. Poederlé n'hésite pas à dire que ce type de mûrier fut introduit dans les Pays-Bas autrichiens par Charles de Lorraine lui-même ⁵⁹. Les premiers essais datent de 1755 : Charles acheta en effet cette année-là des mûriers blancs pour 963 florins 17 sols. En 1760, on trouve une nouvelle trace d'achat — une livre de graines —. L'année suivante, de nouvelles tentatives sont faites. Les comptes retrouvés précisent que J. B. Picalonga ⁶⁰ reçut de Gamond 350 florins à compte de 635 pour l'achat de 15 600 « arbres de mûrier blanc de différents âges, à raison de 4 pistoles le mille, pour S.A.R. » ⁶¹.

La culture des mûriers blancs exigeait beaucoup de place. Aussi, le prince choisit de les implanter entre le jardin potager du château, au nord-ouest du fer à cheval, et le mur d'enceinte du parc. On y installa à côté un pavillon qui servit à l'élevage des vers à soie ⁶².

Sur le plan de Vienne, on peut aisément y dénombrer vingt-cinq plants carrés de mûriers, soigneusement alignés. Cet endroit a été choisi, selon toute vraisemblance, pour des raisons climatiques : ces arbres doivent, en effet, être situés bien à l'abri du vent du nord. Il semble que cette entreprise démarra en 1762, mais il est probable que les premiers résultats ne se manifestèrent qu'en 1766.

Une lettre adressée au marquis de Molinari, datée du 20 mars 1764, confirme bien l'engouement du gouverneur pour cette aventure : « Pourriez-vous mon cher marquis, me faire le plaisir de me procurer et faire venir par l'une ou l'autre de vos connaissances en Italie deux à trois onces de grains de vers à soie, si vous croyez que la saison pour les transporter d'un pays assez éloigné à l'autre soit encore favorable. Vous savez que la culture et le travail de ces animaux font partie de mes petits amusements à Tervueren... » ⁶³. En 1767, nous trouvons de nouveaux achats de mûriers blancs : l'un de 2 200 pieds, l'autre d'une livre de graines de mûriers d'Auvergne et 250 gros

plants. En 1776, nouvel achat ; cette fois, le maître jardinier Adam Adenewert passa six jours à Bruxelles pour acheter et arracher 400 plants de mûriers issus de la pépinière située dans le parc royal ⁶⁴.

Les métiers pour fabriquer les bas de soie, ainsi qu'une filature, furent aménagés à l'étage du bâtiment des manufactures, avec tout le matériel nécessaire, tel que bassines, chaudières, moulin à dévider la soie et des tables pour faire filer les vers.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées lors de ces multiples essais, il semble bien que cette entreprise ait eu des résultats, mais elle resta néanmoins purement expérimentale.

Le prince manifestait aussi de temps à autre un goût prononcé pour la fantaisie. Comme il n'avait pas peur d'utiliser les grands moyens, la vue de ses fabriques tout au fond du parc lui donna l'idée d'un moyen, certes, peu banal, pour y accéder plus rapidement mais aussi de façon plus attrayante : creuser un canal et cheminer vers le bâtiment en bateau, voilà un moyen de communication qui devait s'avérer fort agréable.

Les fabriques étaient séparées du château par deux étangs, soit une distance d'environ 1 200 mètres, qui furent reliés par un canal de déversement permettant une communication facile entre l'étang du château (le Kasteelvijver) et celui des manufactures (le Gordael Molenvijver ou le Zeeslagvijver) et offrant à Charles de Lorraine la possibilité de s'y rendre en bateau.

D'après les comptes, il semble que ce canal ait été construit vers 1760, et même peut-être avant car en 1760, on travaille surtout aux écluses. Néanmoins il apparaît que les travaux durèrent jusqu'en 1766, année au cours de laquelle Gamond demande encore sept à huit cents palissades « pour achever le canal dans le parc » ⁶⁵.

Pour ce qui est de l'écluse, nous savons que Charles de Lorraine en connaissait le procédé d'élaboration. N'oublions pas qu'il avait visité les écluses de Slykens, près d'Ostende ⁶⁶ détruites en 1752 par une violente tempête ; le prince en détenait le modèle des pompes ⁶⁷. Le canal terminé, il ne manquait plus qu'une « flotte » pour permettre au prince de rendre visite à ses manufactures dans le fond du parc. Deux personnes étaient chargées de l'entretien de plusieurs bateaux ; il s'agissait de Peeter Jacobus Lenssens et de son fils Joseph, tous deux aux gages de 360 florins, un certain La Barque apparaît aussi. Leurs gages sont mentionnés à partir de 1759, ce qui prouve que le canal était déjà soit en projet, soit en cours de travaux, soit peut-être même terminé. Nous savons encore qu'en 1762, cinq grands bateaux furent livrés à Tervueren ⁶⁸.

Une autre fantaisie du prince fut l'érection de deux pavillons à la chinoise destinés à accueillir des bains et situés au sud du canal.

Il s'agissait en réalité de deux pavillons chinois à toits pointus. Une cascade et une volière pour des oiseaux exotiques, derrière laquelle on accédait à un bois en forme de double trapèze, y furent également aménagées. Le tout était relié par des escaliers et des galeries d'arbres.

De Spaar s'attacha aussi à représenter ces curieux bâtiments. Sur le dessin on remarque une grande pièce d'eau carrée bordée sur deux côtés de quatre rangées d'arbres ; tandis que sur le plan, les arbres s'étaient sur trois côtés. A l'arrière des bâtiments jumelés, on distingue encore un labyrinthe. Il semble que les travaux débutèrent

en 1759. En effet, en juillet, le maître sculpteur d'Anvers Ansiau fit venir de Hollande quelque 640 pavements de marbre blanc. Quelques mois auparavant, un marchand de porcelaine, nommé Verycken avait commandé près de trois mille carreaux de faïence à Rotterdam. Un an plus tard six mille autres carreaux sont encore acheminés vers Tervueren ⁶⁹. De même, l'engagement de Sauvenier, peintre de fleurs, date de cette année ⁷⁰.

L'aménagement des bains était particulièrement luxueux : murs et chambres peints et dorés, avec lambris de faïence, cheminées et baignoires de marbre provenant de Solre Saint Géry, un robinet d'argent doré, deux chaudières de cuivre. En mars 1760, un certain J. P. Rüggenberg livra d'Anvers 202 carreaux de vitre de Bohême pour les chassiss. En février 1760, une fontaine à la chinoise fut encore construite. Une machine hydraulique actionnée par une pompe donnait l'eau dans les bains.

Sauvenier y effectua de nombreuses décorations. Mais d'autres peintres tels que François Mesurole et Jean Krafft ⁷¹ y travaillèrent également tant au dedans qu'au dehors.

Enfin le nom de Moretti est mentionné pour la réalisation des ouvrages en stuc en 1761 ⁷² moyennant la somme de mille florins et en 1766, pour quatre mille florins ; en 1764, le serrurier B. Becquet livra une clef et deux fourneaux pour chauffer les bains. L'inventaire des extérieurs de Tervueren nous donne encore quelques précisions : on pouvait y voir « une pompe qui amène l'eau formant une fontaine entre les deux pavillons, un grand bac de pierre avec deux figures chinoises au-dessus, une pompe derrière le pavillon pour fournir l'eau dans les cuves, deux chaudières de cuivre, une grande volière au-dessus du parterre en carré long, un jet d'eau au milieu qui va par la pompe, un bois de sapin derrière la volière, mêlé de houx, d'ifs et de bois de genièvre, toujours verd pendant l'hiver, un étang au bas de la volière. Les allées des bains étaient plantées en chênes et en tilleuls » ⁷³.

La réalisation de ces petits pavillons « à la chinoise », suit tout à fait la mode du XVIII^e siècle. En effet, à cette époque, les règles académiques n'étant plus en faveur, on se tourne volontiers vers l'exotisme. Cet engouement pour la nouveauté, l'orientalisme, se généralise dans toute l'Europe. Aussi, n'est-il pas étrange de voir par exemple de semblables pavillons dans le parc d'Enghien. Sans doute, Charles de Lorraine, s'inspira-t-il de ces modèles pour élaborer les maisons des bains à Tervueren, comme il a pu le faire avec le pavillon de l'Etoile ⁷⁴ !

Mais l'événement majeur de cette période fut que l'abbaye de Sainte-Gertrude céda, en 1763, un terrain d'environ douze bonniers à Charles de Lorraine. Ce parc porta aussi le nom de « Parc des Cerfs Blancs » ou plus communément « le petit parc ».

Dès 1763, on commença à entourer cet enclos de palissades. Ainsi, rien que pour 1764 et 1765, deux mille palissades furent utilisées. Nous savons que ces palissades étaient en bois de chêne, pris dans la forêt de Soignes, le receveur des Domaines d'Hannoset ayant reçu l'autorisation des députés des Etats de Brabant d'abattre les arbres ⁷⁵.

En 1766, Charles de Lorraine fit une nouvelle acquisition et obtint par échange avec l'abbaye de Parcq, un bois limitrophe, nommé « Termund » de 22 bonniers et 152 verges. Ce bois fut incorporé au parc lui-même mais son exploitation resta confiée au receveur des Domaines de Tervueren De Waha ⁷⁶.

L'acquisition de ce bois engendra quelques ennuis. En effet, le bois de Termund renfermait également deux étangs, appartenant à l'abbaye de Sainte-Gertrude. Lors de la cession du bois, l'abbaye perdit tout accès à ces étangs. Pour qu'elle puisse continuer à exploiter les deux viviers, elle fut contrainte de les louer, moyennant une somme annuelle de cinquante-cinq florins ⁷⁷.

Plusieurs rapports démontrent que le prince avait fait de ce petit bois une réserve de chasse. Mais un problème majeur se posait : le gros gibier qui s'y trouvait causait des dégâts continuels et détruisait la raspe. Dès lors on décida d'agir. On résolut de couper ce bois progressivement et de replanter au fur et à mesure des aulnes ⁷⁸.

Déjà en 1763, date à laquelle le prince avait acquis le parc des cerfs blancs, on voyait apparaître des achats massifs de plants d'aulnes ou d'aulnettes. Mais de 1766 à la mort du gouverneur, ces achats devinrent systématiques : chaque année plusieurs dizaines de milliers de plants — en moyenne plus ou moins soixante mille — furent achetés par le prince pour Tervueren autant que pour Mariemont. A partir de 1767, ils furent pratiquement toujours fournis par J. Van den Branden ; seuls, en 1778, deux cent mille plants — probablement pour Mariemont aussi ! — furent amenés par un ouvrier attaché à Tervueren. Nous savons seulement que ces arbres provenaient de la Campine.

En général, le prix de ces aulnes variait entre vingt-sept et quarante sols le millier ; pour les aulnettes, il se situait entre cinq et sept sols. Ces achats se retrouvent encore en 1793, où on demanda au Conseil des Finances l'achat de quarante mille aulnes à quarante-quatre sols le millier pour repeupler Termund.

Le choix de l'aulne s'explique par le fait que cet arbre subit très peu les torts occasionnés par le gibier, qui n'apprécie guère son bois ⁷⁹ et s'adapte parfaitement aux terrains marécageux ; Poederlé s'accorde même à dire que c'est « l'arbre le plus aquatique que nous connaissons » ⁸⁰. Or nous savons déjà que le cas se présente à Tervueren, le bâtiment des manufactures ayant dû être, à cause de cela, construit sur pilotis pour éviter un éventuel écroulement.

Mais le parc contenait de nombreuses autres espèces d'arbres, ainsi « Tout le parc bien replanté en raspe, garni comme il convient d'arbres de haute futaye, et dont les coupes sont réglées, toutes les routes alignées et plantées depuis vingt à trente ans de beaux arbres de hêtres, de chênes, d'ormes, de tilleuls et de fresnes... », nous précise un inventaire des dehors de Tervueren réalisé après 1780 ⁸¹, certains provenant de Hollande, d'autres de Malines (chez un certain Martinus Beterams) ⁸², des marronniers, des chêneaux.

Mentionnons encore les arbres fruitiers : en 1761, 94 arbres fruitiers sont fournis par les Chartreux de Paris par l'intermédiaire d'un certain Companon ⁸³, parmi ceux-ci nous notons plusieurs dizaines de pêchers, poiriers et pruniers ⁸⁴.

D'autres arbres tels que houx, rosiers de Hollande, « espaliers de buix », châtaigniers et marronniers, la plupart acheminés par un nommé Arnould Rops, qui aura la charge de tailler les ifs et dont les gages se monteront à 42 florins par an. Ce jardinier gardera cette fonction jusqu'à la mort du prince en 1780.

Tout le long du canal, étaient plantés des troènes ou ligustrum ⁸⁵. Charles de Lorraine disait aussi dans ses notes personnelles ce qu'il voulait encore faire à Tervueren.

Ainsi il voulait planter des arbres tels que « pain, sapin, hou, iffe, bui et toute autre verd pour range mon petit bois ».

Dans un même registre, le plan de Vienne montre clairement l'emplacement d'un potager, juste à l'entrée du domaine, à côté d'une aile du fer à cheval, à l'opposé de l'orangerie. Nous savons qu'en avril 1772, on acheta mille deux cents plants d'asperges ⁸⁶. L'année suivante, trois cents autres plants furent fournis. Nous avons encore retrouvé une mention de ces légumes quand, après la mort du gouverneur, le notaire Naeghels procéda à différentes ventes dont une de regain et une autre de « patates ».

Pour ce qui est des fleurs, rares sont les comptes s'y rapportant. Ce que l'on peut affirmer c'est que chaque année, on achète quelques dizaines de pots de fleurs ; l'unique mention de variété de fleurs est un achat en 1768 de cinq cents oignons de jonquilles doubles de Normandie pour la somme de quarante-cinq florins ⁸⁷.

Comme toutes les propriétés princières de l'époque, Tervueren comptait encore une orangerie. Celle-ci fut installée au sud du fer à cheval. Un des dessins de de Spaar l'illustre parfaitement. On y remarque entre autres : un jet d'eau planté au milieu des orangers ; juste à côté, l'imposante salle gothique du palais ducal ; en face, l'étang et dans le fond un parterre avec ses statues et de nombreux arbustes taillés. Cette orangerie était chauffée, chaque trimestre des sacs de charbon et des chandelles sont livrés à cet effet. Chaque année aussi, les ouvriers se chargent de faire des caisses pour y placer les oranges.

Mais cette orangerie ne se composait pas seulement d'orangers. On pouvait y trouver une quantité importante de plants d'ananas et de melons ⁸⁸. La culture des ananas était à cette époque une autre grande mode. Ces fruits avaient été acclimatés en 1733 à la cour de Louis xv, et Charles de Lorraine n'avait pas résisté à l'envie d'essayer cette culture dans ses propriétés. Aussi en avait-il fait également planter dans le jardin de son palais de Bruxelles ⁸⁹.

L'inventaire des dehors du parc effectué après le décès du prince précisait qu'il y avait 129 orangers et citronniers, six lauriers, neuf grenadiers, 300 plants d'ananas, environ 30 arbrisseaux exotiques et de nombreux outils de jardinage.

Dès le mois de juin 1774, les ouvriers se chargèrent de démonter l'orangerie pour en construire une nouvelle ⁹⁰. Tous les travaux se déroulèrent sous la direction de l'architecte Dewez : la chaux provenait de Tournai, les ardoises de Namur et les pierres de Feluy ⁹¹.

Dans le même temps, cet architecte mena à bien l'édification d'une serre. Les travaux s'échelonnèrent de 1773 à 1775, Dewez ayant effectué pendant ce laps de temps six voyages à Tervueren. Charles de Lorraine fait aussi allusion à cette construction dans ses notes personnelles ⁹².

Si Tervueren bénéficia d'une flore aussi diversifiée que superbe, la faune n'était pas plus mal représentée. En effet, de nombreuses volières se trouvaient dispersées dans le parc. L'on sait que l'une d'entre elles, ornait les pavillons des bains, tandis qu'une autre était garnie d'une fontaine.

Ce sont les deux gardes du parc, Beaufort et Beauséjour, qui étaient chargés de l'entretien des pigeons, tourterelles, canaris, pinsons, chardonnerets, poules et poulets. Tous deux étaient payés 75 florins par trimestre.

Vers 1768, Antonio Moretti fut sollicité pour effectuer quelques travaux aux volières, tandis que le maçon A. Danhieux érigea une « petite maison à prendre les volatiles ». En 1772, le garde du parc Beaufort s'occupa en plus des dindons. Un état des oiseaux du domaine mentionne encore des faisans d'or, des perdrix rouges, et parle de faire achever une volière pour les faisans, deux autres pour des poules et des oiseaux ou des perdrix. L'on sait aussi qu'il y avait des vieilles poules d'or, des coqs d'or, des poules d'argent et des coqs d'argent. Le document précisait encore que « le trop de coqs servira à être lâché pour la chasse de faisans prochaine et le reste sera conservé pour la ponte de 1777 et lâché sauvage au printemps prochain »⁹³.

Les chevaux, tant de vénerie que d'attelage, bénéficiaient des soins de Jean Ponikelsky. Jean-Baptiste Fierens était, lui, affecté aux moutons et Etienne Horvat aux chèvres et aux buffles.

On trouve aussi mention de boucs et de sangliers, pour lesquels on confectionna une « loge ». Au sujet de ces sangliers, Charles de Lorraine indique dans ses notes personnelles sa volonté de placer des barricades afin que les sangliers ne puissent entrer dans l'enclos où se trouvent les biches et leurs faons. Ce vœu fut émis en 1777. Enfin, dès 1769, commencèrent des travaux aux étables pour loger les vaches suisses ; après la mort du prince on en comptait cinq dont trois donnaient du lait. Notons que ce lait se vendait et que l'argent reçu entrait dans les revenus ordinaires du domaine.

Vers la fin de sa vie, Charles de Lorraine ajouta encore différents animaux à Tervueren. La liste qu'il élaborait à ce propos mentionnait notamment : huit chevreuils, cent cinquante lièvres, cent faisans, quatre coqs de Bruyère, six gelinottes, dix pintades, cinquante perdrix, vingt perdrix rouges, deux cents canards et douze canards sauvages, vingt arconnettes, vingt dindons sauvages, six cochons d'Inde, six cents tortues, trois cents écrevisses, deux cents truites, dix esturgeons, vingt crabes. Il parle en outre de « 7 chamois et 6 chèvres il doivent aller dinspruck at Mergentheim dela sur leau jusqua Cologne dou il viendront at Bruxelles ou tous droit at Trevure »⁹⁴. Dans les inventaires après décès, on compte encore trente-huit sangliers et marçassins, deux cerfs à nez blanc, trois faons et quatre biches également à nez blanc. Enfin, on mentionne des paons, des oies, des cailles, des ramiers et des cigognes.

Pendant cette période on trouve aussi des mentions de taupes, sans doute capturées au domaine même, et qu'on envoie ensuite à un tanneur de Louvain pour le « passage des peaux ». En 1771, trois cents peaux sont ainsi tannées et en 1773, deux cents autres⁹⁵.

En 1763, on vit aussi naître un élevage d'escargots : en effet, Beauséjour reçut vingt et un florins « pour ajout de 3 000 escargots », et le menuisier Vermeulen construisit une « maison » pour les accueillir⁹⁶. Ces petits gastéropodes étaient, il est vrai, un aliment de luxe fort apprécié à la cour à cette époque.

Joseph Le Bon s'occupait, pour sa part, des ruches. A la veille de la mort de Charles de Lorraine, on en comptera d'ailleurs une trentaine.

Chaque année, on plantait dans la faisanderie différentes céréales pour la nourriture de certains animaux. Ainsi, on sema du millet et du sarrasin en 1761 pour les oiseaux ; deux ans plus tard, ce fut des fèves et de l'avoine. Dans cette faisanderie encore, deux pavillons furent aménagés : l'un pour le faisandier, l'autre pour un garde-chasse.

Il semble que dès 1764, de nouveaux bâtiments pour la ménagerie furent conçus : les comptes nous donnent en effet des détails concernant un achat de bois de sapin à la Compagnie des Moulins d'Ostende ⁹⁷ acheminé vers Bruxelles par bateaux sous la surveillance de Faulte.

Les ménageries de Charles de Lorraine suscitaient toujours la curiosité de tous. Selon les bruits qui couraient en 1770, on aurait pu y découvrir des animaux bizarres issus d'un accouplement entre un lapin et une poule ⁹⁸ ! Il est possible que cette expérience ait eu lieu à Tervueren car l'on trouve mention, en 1760, de l'achat d'un lapin « pour une expérience avec des poules ».

Charles de Lorraine aimait s'amuser à diverses expériences. Ainsi il faisait de l'huile de pieds de bœufs. A cet effet, en 1773, une maison destinée à faire bouillir cette huile fut construite. En 1777, il note avoir fait deux cents pots de cette huile, il ajoute qu'avec le reste il a fait de la colle forte et qu'après avoir calciné les ongles de ces mêmes pieds, il en a fait du bleu de Berlin. Sans doute ces produits étaient-ils mis au point pour être utilisés aux manufactures.

Toujours parmi ces multiples expériences, citons celle des couvoirs ou « fours à poulets », forts à la mode au XVIII^e siècle. Des couvoirs artificiels chauffés au charbon avaient été aménagés dans le parc ⁹⁹. Les allusions à ceux-ci dans les notes personnelles du gouverneur sont très nombreuses. Néanmoins les premières mentions apparaissent en 1772. En effet, le 31 mai de cette année, il note avoir mis les premiers œufs dans le couvoir. Le 5 juin suivant il reçoit 530 œufs de perdrix rouges dont 330 pour Tervueren. Il semble que ces expériences aient eu des hauts et des bas. En 1776, il se plaint de couvoirs sans œufs et décide de récidiver. En 1777, la situation redevient satisfaisante, un nouveau couvoir est d'ailleurs conçu. De plus cette même année, il souhaite effectuer des séparations dans son grand couvoir, et en évoque un autre plus petit.

L'on se souvient que les archiducs Albert et Isabelle avaient fait construire tout autour du parc une muraille, longue de sept kilomètres. Ce mur avait bien résisté jusqu'à l'arrivée du gouverneur général à Tervueren. Mais le prince ayant agrandi son parc, voulut que ces ajouts soient également ceints d'une muraille. Aussi dès 1776, Charles de Lorraine décida de faire prolonger cette muraille autour du petit parc ¹⁰⁰. Cette année-là, Gamond demanda au Conseil des Finances le libre passage de trente-quatre charriots de houille de Charleroi et Jumay pour cuire les briques destinées au mur. L'année suivante, vingt-six autres voitures furent acheminées vers Tervueren et en 1779, environ 980 000 briques furent encore fournies à cet effet.

L'ensemble de ces travaux avait donc exigé un personnel ouvrier important. En fait, il y avait deux équipes bien distinctes l'une de l'autre, même si leurs tâches, parfois, se rejoignaient. La première était composée d'ouvriers et de manœuvres et travaillait essentiellement aux réparations des divers bâtiments ou encore exécutait les lourds travaux dans le parc, comme l'élaboration des digues autour des étangs. Selon l'importance de la tâche, le nombre d'ouvriers variait : ainsi, pour certains trimestres, près de quarante ouvriers étaient réquisitionnés, pour d'autres, une vingtaine suffisait. D'après les noms de ces travailleurs, nous pouvons affirmer avec une quasi-certitude que la plupart étaient originaires de Tervueren et de la région ; aucun nom d'origine

étrangère n'a été relevé. Cette première équipe était dirigée par un certain Danhieu, aux gages de trente et un florins par mois ; toute la famille Danhieu travaillait d'ailleurs avec lui. Ceci constitue une caractéristique essentielle de ce personnel : en effet, multiples sont les cas où la famille entière participait aux différents travaux. En ce qui concerne les salaires, tous étaient payés dix ou onze sols par jour, sans exception. La seconde équipe était, quant à elle, formée de jardiniers. Ici, le nombre d'ouvriers était beaucoup moins important : en moyenne, six jardiniers étaient appelés par mois. C'est A. Adenewert (nous ignorons totalement son origine) qui les dirigeait. Leur salaire différait selon leur titre : ainsi, le garçon jardinier était payé dix-sept sols par jour, tandis que les manœuvres recevaient dix, onze ou douze sols.

De façon générale, ce qui est avant tout très frappant, c'est la fidélité du prince vis-à-vis de son personnel : pendant ces trente années, nous avons constamment retrouvé les mêmes individus ou des membres de leur famille ¹⁰¹.

2. Le « château Charles »

L'année 1766 nous semble être une date-clef dans l'évolution du parc de Tervueren ; elle marque, entre autres, la fin des grandes constructions et l'agrandissement du parc. Bien que deux équipes d'ouvriers (l'une affectée aux travaux de maçonnerie en général, l'autre à ceux de jardinage), s'employassent constamment à l'entretien du parc et des bâtiments, une relative dégradation se faisait malgré tout sentir. Aussi, de sérieux problèmes commencèrent à se poser.

Il semble, en effet, que le château tervuerois, trop vétuste, devenait petit à petit inhabitable. De plus, l'humidité (rappelons d'une part que la bâtisse se situait au milieu d'un étang, d'autre part que le site de Tervueren présente un terrain marécageux) ravageait progressivement toute la maison.

Dès 1760, un certain Samuel Hinctz, un juif, fut préposé à la destruction des rats et des insectes qui infestaient le château. En outre cette humidité incommodait fort le prince, atteint de goutte. Dès lors, il chargea l'architecte Laurent-Benoit Dewez d'exécuter les plans du rez-de-chaussée et du premier étage. D'ailleurs celui-ci envoya en septembre de cette année deux « commis pour vérifier le plan du château et y marquer divers changement ».

Le nouveau castel imaginé par Dewez offrait un caractère plus moderne ; cette époque, le style rococo était passé de mode pour faire place au style néo-classique dit « Louis XVI ». Selon Pierron, dans le principe, le plan effectué par Dewez ressemblait à celui qu'avait fait le gouverneur général ; cependant les cours intérieures n'apparaissaient plus. Malheureusement ces projets furent élaborés en vain.

L'état du château était tel qu'il fallait à tout prix trouver une solution. Charles de Lorraine décida donc de faire construire un autre castel, non loin du domaine de Tervueren, sur un terrain plus élevé, et par conséquent plus sec. Ce castel, dont nous devons l'élaboration des plans à Laurent-Benoit Dewez ¹⁰², porta le nom du prince. A ce sujet, les termes pour le désigner furent multiples : nous avons rencontré les dénominations de « château Charles », « Maison de Charles », « La terre de Charles », « Belvédère » ou encore « Château Bellevue ». Cet édifice fut élevé sur le territoire de Tervueren, au lieu-dit Hoogvorst.

Pour ériger cette nouvelle maison, Charles de Lorraine acheta le terrain, semble-t-il, le 14 juin 1777 ; dès le 8 septembre, le prince parlait alors de la « terre que jay achete » dans son journal secret ¹⁰³. Et le 7 novembre suivant, il donnait à Gamond cent cinquante double souverains « pour comencer la terre de Charles pour i bâtir » ¹⁰⁴. C'est l'architecte Louis Montoyer ¹⁰⁵ qui en assuma la construction.

D'après le registre des comptes de la construction de ce château, les premières livraisons auraient été effectuées dès mars 1778. Il semble que le principal responsable de ces livraisons de matériaux ait été un certain Lespirt, maçon de son état. La chaux, les briquettes, les carreaux, le sable, les maçons, manœuvres et petits manœuvres furent fournis par son intermédiaire. Toutes ces fournitures s'échelonnèrent de mars 1778 à novembre 1779. Ensuite se succèdent les états de frais des charpentiers Hayot et César, des plafonneurs, des stucateurs, les menuisiers Vincent et Loyer, et Montoyer en tant que maître tailleur de pierres qui livra des « carreaux de marbre de Namur et des pierres bleues pour les escaliers et le seuil ». Les briques furent fabriquées par Louis-Joseph Martin : en 1777, 665 700 briques furent cuites ; plus tard, en février 1779, 2 015 000 autres et 707 000 en décembre de la même année, furent à nouveau façonnées ¹⁰⁶. Nous savons également qu'en 1778, les ouvriers travaillèrent pendant vingt-neuf semaines tandis qu'en 1779, ils furent sollicités durant quarante-cinq semaines. Le bois nécessaire à la construction du château provenait de la forêt de Soignes. En effet, en 1778, les commissaires de la Chambre des Comptes marquèrent quelque 1 188 chênes et 200 bouleaux destinés à être abattus et employés aux travaux.

Toujours au cours de cette année 1778, plusieurs conventions furent passées par l'architecte Dewez dont une avec le menuisier Charles Albert Loyet (ou Louyet) par laquelle il s'engageait à réaliser les parquets de l'appartement principal en trois bois différents dont le chêne et le sapin rouge, le tout posé sur un faux plancher. Une autre convention fut signée avec le menuisier Vereycken, s'engageant pour sa part à faire des châssis en chêne sans nœuds. Un autre contrat fut encore passé avec l'ardoisier Jacobs ¹⁰⁷ par lequel il promettait d'entretenir les toits et gouttières du Château Charles pendant dix ans, moyennant 315 florins par an ¹⁰⁸.

En décembre 1778, le terrain fut agrandi ; le prince acheta une terre d'un bonnier et demi et seize verges ¹⁰⁹. Peu de temps après, il notait dans son journal qu'il avait acheté deux terres, l'une d'un bonnier, l'autre d'un bonnier et un quart, le tout pour la somme de 5 777 florins ¹¹⁰. Il semble que l'un de ces terrains fût acquis officiellement le 17 janvier 1778.

Enfin la construction d'un puits et d'une pompe coûta plus de 11 000 florins; cette somme fut payée par Dewez ¹¹¹.

On remarque qu'à partir de l'année 1779, Charles de Lorraine commence à indiquer dans ses notes personnelles l'évolution de la construction, car pratiquement tous les matins, il va voir où en sont les travaux. D'ailleurs, il semble que l'inauguration du castel eut lieu le 1^{er} septembre de cette année ; à cette occasion un dîner y fut organisé pour la première fois, rassemblant quelque trente personnes. Un feu d'artifice fut même donné par Madame de Meuse et le comte de Sart. Mais les travaux n'étaient pas terminés pour autant.

En 1780, Montoyer fut convié à bâtir deux pavillons, un de chaque côté du Belvédère avec des écuries et des remises afin d'accueillir le personnel domestique — ceci n'est pas sans rappeler la construction du fer à cheval à Tervueren, même si le plan du bâtiment diffère —, ainsi que des voûtes sur lesquelles devait passer le chemin de l'entrée du château. L'ensemble de ces travaux fut estimé à 150 000 florins. A cette somme venait encore s'ajouter celle de la construction de nouvelles cuisines, dont le montant devait atteindre 10 364 florins. Montoyer ne reçut de Gamond que 20 000 florins. Chaux de Tournai et Feluy, plaques de fer de Saultour et ardoises de Jumay furent acheminées vers le Belvédère.

Ces deux grandes ailes du corps de logis, séparées du bâtiment, contenaient chacune au rez-de-chaussée trois chambres à alcôves, une salle à manger et, à l'étage, six chambres d'officiers. Deux autres ailes, plus petites, étaient élevées dans l'alignement de la façade du château, avec des tours octogonales ¹¹².

D'après les rares représentations que nous avons pu retrouver, le château Charles présentait un aspect imposant. Il se composait de trois corps principaux, chacun conçu selon un plan rectangulaire allongé : le château lui-même, à façade rectiligne, et précédé d'un perron à cinq marches ; les deux grandes ailes, indépendantes, formant angle droit avec le château et limitant la cour d'honneur. La façade donnant sur les jardins à l'arrière, était également rectiligne. Le grand salon octogonal du rez-de-chaussée, au centre, formait une avancée, les croisées de ses trois faces précédant une terrasse par où on avait accès à l'entrée des jardins. La tour octogonale aussi, c'est-à-dire le belvédère à terrasse, se dressait au centre du bâtiment, au-dessus de ce grand salon. Le château comprenait un étage et des caves, dont le plan respectif était calqué sur celui du rez-de-chaussée. Il est probable que la façade du château devait atteindre cent vingt pieds de Bruxelles de longueur et cinquante de profondeur, les grandes ailes mesuraient soixante pieds sur trente environ. Tandis que l'ensemble des bâtiments s'étendait sur plus de quatre cents pieds de Bruxelles ¹¹³.

Charles de Lorraine n'occupa jamais cette résidence : en effet, il succomba alors que les grandes ailes perpendiculaires au corps central allaient être mises sous toits. Néanmoins, il semble que son aménagement fût tout de même achevé.

Suivant l'inventaire des meubles et effets réalisé après la mort du prince, les plans Dewez et les croquis autographes de Charles de Lorraine, conservés à Vienne, l'on peut conclure que ces aménagements étaient des plus luxueux : on trouvait des parois en marqueterie dans le vestibule, où alternaient six réverbères posés sur des bras de cuivre doré, et dont les pavements étaient constitués de carreaux de marbre blanc et noir. Ce vestibule aboutissait au grand salon de forme octogonale, dont trois faces étaient pourvues de portes vitrées communiquant avec le parterre. Il semble que Charles de Lorraine ait, à de multiples reprises, privilégié ce plan du salon rond, oval ou octogonal. En effet, une telle conception se retrouve dans plusieurs de ses résidences, notamment celle de Penzing en face du château de Schönbrunn, à Vienne.

La salle d'audience à gauche du salon octogonal avait pour pendant la salle d'assemblée à droite. L'appartement du prince faisait suite à la salle d'audience ; il comprenait la chambre à coucher et deux petites pièces dont le cabinet de laque. D'après les états des dettes, on découvre qu'un certain Lefèvre de Tournai, travailla pour les bronzes de ce cabinet ¹¹⁴.

Un second appartement privé se trouvait à droite du vestibule, composé également de deux cabinets et d'une chambre à coucher. L'un des cabinets communiquait avec l'escalier qui montait aux appartements. Sept appartements au premier étage comportaient deux, trois ou quatre pièces chacun. Onze chambres de domestiques étaient encore prévues dans le château.

La tour octogonale se dressait au centre du bâtiment ; on y montait par un escalier où à différents niveaux, il y avait de petites chambres de repos. Au-dessus, s'étendait la terrasse du belvédère, entourée d'une balustrade.

Mais le prince Charles, atteint de goutte, avait imaginé un moyen moins fatigant d'aboutir au sommet de la tour dite « Bellevue ». En effet, il avait inventé un système d'ascenseur. Comment cela fonctionnait-il ? La réponse n'est pas évidente ; rappelons que Charles de Lorraine n'a jamais habité ce château et que, vraisemblablement, ce système ingénieux ne fut jamais mis à l'épreuve. Cependant, l'on sait que dès 1768, il avait imaginé un système identique pour son palais de Bruxelles ¹¹⁵.

Un aménagement aussi remarquable impliquait évidemment le travail d'artistes de renom. Ainsi, Augustin Ollivier réalisa-t-il en 1778 et 1779 plusieurs bas-reliefs et des frontons pour l'extérieur du château ¹¹⁶. De même, le peintre Legendre ¹¹⁷ effectua de nombreux ouvrages.

Enfin, un marbrier de Beaumont, nommé J. Beugrand livra cinq cheminées de marbre dont deux avec des ornements en bronze surdoré. En 1778, il en fournit deux autres avec dix-neuf tablettes également en marbre, en mai de l'année suivante, onze cheminées de marbre et quatre autres en décembre furent à nouveau placées au nouveau château.

Pour la description du parc, nous n'avons qu'une seule source, celle du plan autographe conservé aux archives de Vienne.

De toute évidence, ce parc devait également servir de réserve de chasse, en témoignent les nombreux endroits prévus pour cela. Ainsi, pratiquement un tiers du terrain est consacré aux sangliers, tandis que des ouvertures sont pratiquées dans l'enceinte du parc, du côté de la forêt afin que le gros gibier puisse pénétrer dans le domaine. D'autres lieux sont encore réservés pour chasser les oiseaux.

Nous remarquons aussi la configuration en étoile d'une parcelle pour la promenade ; une telle conception rappelle d'ailleurs celle du domaine de Tervueren, non loin de là. La présence d'un verger paraît être ici une innovation.

A souligner également qu'une enceinte de murs et de palissades cernait le parc. D'ailleurs entre 1777 et 1779, neuf mille palissades furent conduites audit château ¹¹⁸.

Pour ce qui concerne les diverses essences d'arbres, nos renseignements sont plus nombreux. Dans les comptes relatifs au Château Charles, on trouve, tout comme pour le domaine de Tervueren, des achats massifs d'aulnes, provenant des environs de Malines ¹¹⁹. On mentionne également plusieurs centaines de chênes, fournis entre autres par de l'Escaille. Mais à la différence du parc de Tervueren même, « la terre de Charles » entretenait d'autres types d'essences, plus particulières. Ainsi, on pouvait y admirer : près de cinq cents houx, vingt-cinq platanes de Virginie, plus de deux cents lilas, deux cents rosiers, trente bois de Sainte-Lucie ¹²⁰, plus de deux cents marronniers et châtaigniers, environ deux cents chèvrefeuilles, ou encore quatre amandiers à

fleurs doubles, quatre pêcheurs également à fleurs doubles, des ormes panachés, du trèfle de Hollande, des tilleuls, des orangers sauvages, dix-huit palmiers en pyramides. C'est Arnould Rops qui se chargeait d'aller chercher ces diverses essences.

Comme ce fut le cas pour le domaine de Tervueren, il fallait pouvoir accéder au Château Charles sans trop de problèmes. Aussi, le prince décida-t-il de remédier à la situation.

En avril 1779, le gouverneur écrit dans son journal qu'il va visiter le château en passant « par la nouvelle route » ¹²¹. Charles de Lorraine envisagea, en effet, de construire un chemin reliant le Château Charles à la chaussée ¹²². Cette route passait sur les possessions du baron d'Hoogvorst ; celui-ci s'engagea le 10 février 1779 à permettre à Charles de Lorraine de mener à bien la construction de ce chemin qui devait relier le Château Charles à la chaussée de Bruxelles à Tervueren. Le baron s'engageait en outre à planter des arbres de chaque côté de la nouvelle route, mais se réservait la faculté d'y passer ¹²³. Le gouverneur avait aussi prévu de restaurer un chemin, nommé le Chemin du duc, tracé par l'archiduc Albert en 1617, afin de rendre plus facile la communication entre le château ducal et le nouveau castel.

En ce qui concerne le personnel du Château Charles, celui-ci est pratiquement inexistant, la résidence n'ayant pas été occupée, elle n'avait pas encore besoin d'entretien. Pour ce qui est des ouvriers qui participèrent à la construction du bâtiment, nous n'avons pas d'informations relatives à leur nombre, leur origine, excepté quelques brefs éléments.

L'on sait par exemple que parmi les petits manœuvres qui travaillèrent au Château Charles, il y avait notamment des enfants de neuf à dix ans, dont le salaire variait selon leurs forces entre six et huit sols la journée. Les manœuvres ordinaires recevaient dix sols, les manœuvres employés au puits avaient un peu plus : douze sols sans bière et les maçons entre seize et vingt-cinq sols selon la qualité de leur travail.

Comme on peut le voir, Charles de Lorraine n'avait négligé aucun détail ; tout paraissait donc prêt à l'accueillir dans les meilleures conditions possibles. Mais les multiples travaux au Château Charles absorbaient toute l'attention du gouverneur. Aussi, le domaine de Tervueren, alors déjà dans un piteux état, ne reçut guère, durant ces dernières années, les soins nécessaires à son amélioration, seules quelques réalisations furent entreprises.

Du journal secret du prince, il ressort qu'il séjournait à Tervueren pendant les mois d'été, généralement de la fin mai à la fin août, avec souvent une quinzaine de jours au début du mois de mai ¹²⁴.

Cependant, la proximité du domaine de Bruxelles, lui permettait de venir passer quelques jours, voire une journée, à tout moment de l'année dans sa résidence favorite, même en hiver, où il se livrait volontiers avec ses invités aux courses de traîneaux ¹²⁵. Néanmoins, il ne négligeait pas les affaires politiques ; souvent, il passait deux fois par semaine la matinée à Bruxelles pour s'occuper des questions gouvernementales, puis retournait dîner à Tervueren et passait l'après-midi à chasser ou à se promener dans le parc. C'était l'occasion pour lui de visiter ses manufactures, conduit dans une élégante barque ¹²⁶. C'était aussi l'occasion de recevoir ses hôtes et de les faire profiter des nombreux divertissements. Parmi les invités habituels, la sœur de Charles de Lorraine, Anne-Charlotte, abbesse de Sainte-Waudru à Mons, arrivée dans

les Pays-Bas autrichiens en 1754, séjournait très régulièrement à Tervueren. Des appartements lui étaient d'ailleurs réservés personnellement, tout comme dans les autres demeures de Bruxelles et de Mariemont. Ces faveurs étaient également accordées à une très proche amie du prince : sa maîtresse, Madame de Meuse.

Les divertissements offerts étaient multiples. La chasse, bien sûr, les promenades dans le parc, aux jardins, aux manufactures ; il y avait aussi le jeu, les représentations théâtrales, telles que Charles de Lorraine aimait les admirer chez ses amis.

Sans doute y organisait-on des mascarades ¹²⁷ et de nombreux feux d'artifice. Bref, tout à Tervueren était prévu pour rendre le séjour des plus attrayants.

L'aménagement de Tervueren fut peut-être influencé par l'exemple des résidences moraviennes de son frère François-Etienne ¹²⁸, mais plus certainement par la mode du XVIII^e siècle dont les diverses caractéristiques pouvaient se voir dans la plupart des propriétés aristocratiques de l'époque. Nous pouvons même dire avec une quasi certitude que Belœil et Enghien furent, à coup sûr des modèles pour le gouverneur général, d'autant plus que les visites du prince en ces lieux étaient très fréquentes.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que Tervueren était la résidence favorite de Charles de Lorraine. Dans les jours qui ont précédé sa mort, il chassait encore sur cette terre, pour laquelle il avait dépensé tant d'argent. Que sont devenues toutes ces réalisations après le décès du prince survenu le 4 juillet 1780 ?

Charles de Lorraine fit, par testament le 10 mars 1776, de son neveu, le futur empereur Joseph II, son légataire universel. Il héritait donc de tous les biens du prince mais aussi des charges y afférentes : dettes à éteindre, rémunérations et pensions à payer au personnel, revinrent au nouvel empereur dès juillet 1780. Mariemont et Tervueren, résidences personnelles de Charles de Lorraine, retournèrent ainsi après sa mort sous la direction du Domaine, comme parties domaniales ¹²⁹.

Mais quelques mois plus tard, le 1^{er} novembre 1780, les nouveaux gouverneurs obtinrent la permission de jouir du domaine de Tervueren, au même titre que leur prédécesseur ; le Conseil des Finances précisa encore le 17 mai suivant que les nouveaux gouverneurs pourraient « jouir tant du château que du parc, et de toutes les dépendances de l'un et de l'autre, en batimens, jardins, bois, etangs, allées, promenades, chemins tant extérieurs qu'intérieurs, et généralement de tout ce dont feu S.A.R., y jouissoit, y compris les batimens particuliers de l'orangerie, de la fabrique, celui des vers à soie, et celui de l'ancien moulin, derriere ledit batiment de la fabrique. L'entretien et les reparations de tous ces batimens et enclos etant, comme du tems du Prince défunt, à charge de LL.AA.RR. Lesquelles pourront, de même que ce Prince, faire percevoir à leur profit, en diminution et compensation de ces charges, tout l'util des coupes de bois, de même que le produit des herbages, des etangs, et de tout ce qui est susceptible de quelque revenu annuel, en replantant et regarnissant les dits bois, et rempoissonnant les etangs, ainsi qu'on est accoutumé de le faire ; les coupes du bois et la plantation du petit parc ou bois de Termunt, demeurant neanmoins, comme ci devant, au domaine, à la direction du Consr Recr Gnal du departemt. à l'égard des employés des dits chateau et parc la Caisse de Domaine continuera de paier annuellement les gages de ceux qu'elle paioit au tems du Prince Charles, nommement du Chatelain, du Chapelain, du Concierge et de l'ouvrier juré, le tout sur le pied accoutumé » ¹³⁰.

Après la mort de Charles de Lorraine, le château se trouvait dans un tel état de caducité, qu'un document de la mortuaire précise : « il est d'ailleurs excessivement mal distribué sans escalier commode, et on peut dire sans appartemens, car à l'exception des appartemens,... occupés par feu LL.AA.RR., il n'y a que des mauvaises chambres, la plupart à cause de leur vétusté on n'y parvient que par des mauvais corridors et des mauvais escaliers. Les pièces de l'aile de côté... ne sont que de mauvaises cellules, le Grand Sallon d'Entré n'est positivement qu'une grange immense, qui ne sert à rien et ne peut servir à rien... Enfin, l'ensemble du chateau est si mauvais, si irrégulier et si caduc qu'il doit être difficile que S.A.R. ait pu y loger tant de monde : mais aussi il faut avouer qu'on ne peut pas nommer logement les Chambres auxquelles la plupart des Dames et Cavaliers étoient réduites, et auxquelles on ne parvenoit que par de mauvais accès » ¹³¹.

D'après un tableau de P. Vitzthumb, le château offrait, en effet, un spectacle radicalement différent de ce qu'il était du temps où il était encore bien entretenu par le prince de Lorraine : une atmosphère d'abandon semble y régner, de plus on peut, entre autres, remarquer des vitres brisées ¹³².

Lors du voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens en 1781, celui-ci passa la journée du dimanche 22 juin au domaine de Tervueren. Là il put se rendre compte de l'état désastreux dans lequel se trouvait le château ; et, par un édit du 16 novembre 1781, en ordonna la démolition ¹³³.

L'empereur demanda, à cet effet, au Conseil des Finances les moyens de combler l'étang sur lequel avait été construit le château afin dit-il que « ce marecage cesse et que tout au plus on y laisse un canal d'eau coulante qui donne l'eau à celui du parc ». Joseph II voulut encore que cette démolition se fasse « à la poudre » et par partie ; les décombres devant servir à combler l'étang ¹³⁴. Aujourd'hui, il n'en reste plus aucune trace visible, seules des fouilles archéologiques ont pu mettre à jour les fondations.

L'ordre de démolition de Joseph II après la mort de Charles de Lorraine n'atteignit pas le bâtiment des écuries. Cependant selon J. Schouteden-Wéry, « son isolement et ses avatars successifs lui firent perdre sa belle allure de noble dépendance ».

Après Charles de Lorraine, c'est Marie-Christine, fille de Marie-Thérèse, et son époux Albert de Saxe-Teschen qui furent investis du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens.

La nouvelle gouvernante, également passionnée de chasse, s'intéressa au domaine de Tervueren. Elle venait parfois y séjourner quelques jours et logeait habituellement dans un des deux pavillons carrés.

Sous la domination française, le « fer à cheval » fut converti en haras impérial. Ensuite sous le régime hollandais, on y rétablit des écuries et des remises dépendant du pavillon que l'Etat venait de faire construire en 1817-1822 sous la direction de l'architecte Vanderstraeten pour le prince d'Orange qui gouvernait nos provinces au nom de son père, le roi Guillaume .

En 1832, le gouvernement belge le transforma à nouveau en haras ; celui-ci fut ensuite transféré à Gembloux en 1857. Enfin, sous le règne de Léopold II, le bâtiment fut en partie laissé à l'abandon, de sorte que le peintre Hippolyte Boulenger installa son atelier dans le grenier ; c'est ce même pavillon qui fut ravagé par un incendie dans

la nuit du 3 au 4 mars 1879. En 1897, on édifia à cet endroit le premier Musée colonial, faisant face à l'avenue de Tervueren.

Aujourd'hui, le « fer à cheval » abrite une caserne dont l'architecture ne présente plus les décorations apportées par Anneessens : l'arcade avec l'entrée grillagée a disparu, transformée vers l'arrière en un préau vitré ; seuls les pavillons carrés ont gardé leur allure du XVIII^e siècle.

Le sort des manufactures fut moins heureux que celui du « fer à cheval ». En effet, le fait d'être bâties sur pilotis fut une des causes de leur disparition prématurée. Tout comme le bâtiment des écuries, les fabriques échappèrent à l'ordre de démolition de Joseph II. Cependant, la bâtisse resta dans un total abandon, étant jugée inutile et dispendieuse ; son éloignement du village exigeait, en effet, pour sa surveillance la présence de deux compagnies de la maréchaussées.

En 1791, les gouverneurs généraux Albert et Marie-Christine donnèrent l'ordre au Conseil des Finances de prendre une décision quant à la démolition du bâtiment et à la vente des matériaux au profit des finances royales. Mais l'occupation française de 1792-1793 devait laisser la décision en suspens et les manufactures à l'abandon.

Lors du retour des Autrichiens, le Conseil des Finances proposa l'utilisation des matériaux pour construire un nouveau pavillon de chasse. Celui-ci avait été projeté par le dernier gouverneur autrichien, l'archiduc Charles, frère de l'empereur François II. A nouveau, la bataille de Fleurus en juin 1794, livra nos provinces à la domination française et la proposition resta en suspens.

A ce moment précis, la bâtisse, qui subsistait toujours, se trouvait dans un état de délabrement particulièrement avancé : non seulement les intempéries eurent raison d'elle mais en plus les habitants des environs en volèrent les matériaux (pierres, boiserie, ferrailles et serrures furent arrachées par des habitants de Vossem et du hameau voisin de Ten Hertswegen qui les utilisèrent pour leurs propres besoins).

Aujourd'hui, l'on peut encore voir, à certains moments de l'année, quelques traces des pilotis de bois à la surface de l'étang.

Les autres bâtiments situés dans le parc, tels que les pavillons des bains, le moulin à vent, furent, eux aussi, démolis et les matériaux vendus. Les derniers témoins, aujourd'hui, de cette époque, sont la muraille, la chapelle Saint-Hubert, les étangs avec le canal.

Après la mort du gouverneur, du Château Charles on dit « qu'elle n'a d'agréable que l'avantage d'être placée sur une hauteur qui donne de grands points de vue : le terrain en est très court, sans eau, sans moiens d'agrandissement, à moins que de tailler dans la forest ; ce ne pourra jamais être une habitation pour la cour et pour un particulier ce sera trop en batimens, pas assez en terrain, et trop en dépense d'entretien... »¹³⁵. Il « ne s'agissait dans le principe que d'un bâtiment médiocre destiné à procurer l'agrement de la variation des promenades... ». En outre, comme la résidence était presque entièrement meublée, on envisagea soit de la conserver pour les nouveaux gouverneurs, soit de la vendre.

On décida d'arrêter tous les travaux en cours. Mais Montoyer s'y opposa et finit par obtenir l'autorisation de terminer son travail. En décembre 1780, la *Gazette des Pays-Bas*, annonça la mise en vente « de la main à la main »¹³⁶. Enfin, le 27 novembre 1780, le Château Charles et le terrain sur lequel il fut édifié, furent vendus au

tailleur de pierres et appareilleur de Bruxelles Louis Montoyer, avec tous les meubles qui s'y trouvaient encore. Ne furent pas compris dans cette cession, le chemin menant à l'entrée du château et une terre de deux journaux et 72 verges, qui fut vendue à Jeanne Godseels ¹³⁷.

Après qu'une aile eut souffert d'un incendie, Louis Montoyer décida de démolir le château et de récupérer les matériaux dont il avait besoin pour ses travaux à Bruxelles ¹³⁸. Aujourd'hui, plus rien ne subsiste de cette demeure qui, rappelons-le, ne fut jamais habitée.

En parcourant ces trente années de l'histoire du domaine princier de Tervueren, l'impression d'un endroit quelque peu enchanteur se fait ressentir. On constate aussi que le site a évolué sur différents plans. D'abord pavillon de chasse, puis lieu d'expérimentations, Tervueren reste avant tout un parc d'agrément ; tout y est d'ailleurs organisé dans ce but. Toutefois, les aménagements sont aussi réalisés pour répondre aux besoins du prince.

Mais s'il fallait résumer en deux mots les conséquences du séjour de Charles de Lorraine à Tervueren, on parlerait peut-être de « grandeur » et de « décadence » : la date charnière d'un changement d'attitude étant 1766. Cependant, indiscutablement, tout ce que le gouverneur réalisa en ce lieu fut pensé avec beaucoup d'intelligence, parfois de fantaisie et d'imagination qui ne sont pas sans nous laisser rêveurs.

Notes

¹ Pour la biographie de Charles de Lorraine, voir essentiellement : *Charles-Alexandre de Lorraine. L'homme, le maréchal, le grand maître*, catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich, Bruxelles, 1987 ; *Charles-Alexandre de Lorraine. Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich, Bruxelles, 1987 ; GALAND M., *Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1749-1780), Etudes sur le XVIII^e siècle*, xx, 1993 ; PÉREY L., *Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse*, Paris, (1903) ; SCHOUTEDEN-WERY J., *Charles de Lorraine et son temps (1712-1780)*, Bruxelles, 1943.

² Voir A.G.R., S.E.G., n° 2598 à 2605 : Journal secret de Charles de Lorraine.

³ DE MEULEMEESTER J. et DEWILDE M., « De opgravingen 1982 in het hertogelijk kasteel te Tervuren », *De Horen*, 1982, pp. 225-236 ; DEWILDE M., « De opgravingen (1941-1945) van Maurits Bequaert in het hertogelijk kasteel te Tervuren », *De Horen*, 1982, p. 245 ; DE MEULEMEESTER J. et DEWILDE M., « Het kasteel van de hertogen van Brabant te Tervuren », *Archaeologia Belgica*, 253, Conspectus MCMLXXXII, Bruxelles, 1983, pp. 109-113.

⁴ VANHAMME M., « L'ancien château ducal de Tervuren », *Brabant*, 1976, pp. 2-9.

⁵ DE MEULEMEESTER J. et DEWILDE M., « Het kasteel van de hertogen van Brabant te Tervuren », *Aspecten van de archeologie in Brabant*, 1983, pp. 9-13.

⁶ DEWILDE M., « De Donjon van het hertogelijk kasteel te Tervuren », *Archaeologia Belgica*, I-1985-I, pp. 141-160.

⁷ DEWILDE M., « De opgravingen (1941-1945) van Maurits Bequaert in het hertogelijk kasteel te Tervuren », *De Horen*, 1982, p. 245 ; DE MEULEMEESTER J. et DEWILDE M., « Het kasteel van de hertogen van Brabant te Tervuren », *Archaeologia Belgica*, 253, Conspectus MCMLXXXII, Bruxelles, 1983, pp. 109-113 ; DAVIDTS J. E., *Het hertogenkasteel en de warande te Tervueren*, 1981, pp. 41 et suivantes ; WYNANTS M., « Tervueren et Soignes »,...., p. 140.

⁸ Wenceslas ou Wensel Coebergher naquit à Anvers vers 1560. Appelé par les archiducs Albert et Isabelle, il s'installa définitivement aux Pays-Bas en 1601. En 1605, il devint architecte général de la cour. Après une carrière de peintre, il se tourna vers la décoration et la restauration. Il effectua aussi des travaux au palais de Bruxelles et à Mariemont. En outre les archiducs lui confièrent la création aux Pays-Bas de

bâtiments destinés aux Monts-de-piété. Il décéda à Bruxelles le 23 novembre 1634. UYLEMBROUCK R., « L'art en Soignes », *La forêt de Soignes. Art et histoire des origines au XVIII^e siècle*, (Catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich), Bruxelles, 1987, p. 61.

⁹ DAVIDTS J. E., « De Sint-Hubertuskapel in de warande te Tervuren », *Meer schoonheid*, 1965, pp. 29-31 ; EVERAERT L., « De Sint Hubertuskapel te Tervuren », *De Horen*, 1981, pp. 223-229.

¹⁰ WAUTERS A., *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 3, p. 389.

¹¹ DAVIDTS J. E., *Geschiedenis van de parochie Tervuren en de Sint-Janskerken*, 1965, pp. 86-88.

¹² BERINGS G., *Tervueren in de Middeleeuwen. Aspecten van de Brabantse geschiedenis*, Tervueren, 1987 ; DAVIDTS J. E., *Tervuren in de Brabantse geschiedenis vanaf 1200 tot 1450*, Tervueren, 1975 ; MELLAERTS L., *Tervuren door de eeuwen heen*, Louvain, 1946.

¹³ WAUTERS A., *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammunie de cette ville*, Bruxelles, 1855-1857, 3 vol. ; PIERRON S., *Histoire de la forêt de Soignes*, Bruxelles, 1905 ; et *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, Bruxelles, 1973, 3 vol.

¹⁴ Charles-Alexandre de Lorraine. *L'homme. le maréchal, le grand maître*, catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich, Bruxelles, 1987 ; Charles-Alexandre de Lorraine. *Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich, Bruxelles, 1987.

¹⁵ A.G.R., M.C.L., n° 86 à 93 ; VANRIE A., *Inventaire des archives de la Maison de Charles de Lorraine*, Bruxelles, 1981.

¹⁶ A.G.R., S.E.G., n° 2613 à 2635.

¹⁷ A.G.R., Plans Dewez, n° 395 à 400.

¹⁸ Osterreichische Nationalbibliothek, Erzherzoglichen Landkarten und Plansammlung, n° 138/12.

¹⁹ SPAAR DE BERNSTORF F. N., *Livre contenant les endroits les plus remarquables du château royale de Terrevure et de son plan général relevé en perspective : le tout dessiné sur les lieux par F. N. de Spaar en 1753*, (A. JACOBS et C. LEMAIRE, éd.), Bruxelles, 1987. L'original de ce livre se trouve à la bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles.

²⁰ PIERRON S., *Histoire de la forêt de Soignes*, 1905, pp. 110-111 ; *Gazette de Bruxelles*, supplément du mardi 25 juin 1744.

²¹ A.G.R., M. D., n° 1220, f° 155 recto.

²² A.G.R., S.E.G., 1480 ; C.C.C., 478 n° 2 ; C.F., 2153, 20 décembre 1751 et 2154, 23 août 1780, lettre du Conseil des Finances à S.A. Une note de Neny confirme cet acte : « Château Roial de Tervueren. Par un decret du 4 juin 1749, Son Altesse Roiale notifia au Conseil des Finances, que S.M. lui aiant permis de faire aux Païs Bas, telles dispositions qu'il jugeroit convenir, pour en rendre le séjour plus commode et agreable ; Il avoit resolu d'y faire quelques changemens et embellissemens à ses propres frais. S.A.R. prévint au surplus le Conseil, qu'il ne resteroit plus sous sa direction que les etangs de Tervueren, que le Conseil pouvoit continuer à louer au profit des finances de S.M., et qu'en echange ces memes finances seroient dchargées de l'entretien des batimens roiaux de Tervueren, en y laissant cependant les briques qui s'y trouvoient alors ». A.G.R., M.D., n° 382/10, f° 119 recto.

²³ « ...V.M. me permettra aussi de la remercier très humblement de la façon gracieuse qu'Elle a bien voulu m'accorder la permission de disposer de ce que je voudrois à Tervuren ; Elle peut être assurée que je ne mesureray pas de ses bontés, et je comptois luy en faire mon rapport moi même, mais j'en avoit voulu demander en badinant le sentiment du Comte Tarouca... ». A.G.R., S.E.G., 949.

²⁴ EVERAERT L., « Sur les routes de Soignes », *La forêt de Soignes. Art et histoire des origines au XVIII^e siècle*, (Catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich), Bruxelles, 1987, pp. 42-43 ; A.G.R., C.F., 3310, farde n° 843-2, cahiers 1 à 10.

²⁵ A.G.R., M.C.L., 86, 1749-1750 et 1^{re} section, varia, 2^e série, carton 12, n° 161.

²⁶ Jean-André Anneessens, né à Bruxelles en 1687, était le fils du célèbre doyen des corporations François Anneessens décapité en 1719 à Bruxelles. Selon Uylembrouck, « c'est dans le but de réparer les torts de Prié » que l'archiduchesse Marie-Elisabeth le nomma architecte et contrôleur des ouvrages de la cour par lettres patentes du 14 janvier 1733. Anneessens se distingua dans la restauration et l'embellissement de bâtiments religieux et de châteaux. Il mourut le 30 juin 1752 par asphyxie dans une mine de calamine proche d'Aix-la-Chapelle. WAUTERS A., *Biographie Nationale*, t. 1, col. 317-318 ; UYLEMBROUCK R., « L'art en Soignes », *La forêt de Soignes. Art et histoire depuis les origines au XVIII^e siècle*, (Catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich), Bruxelles, 1987, pp. 61-62 ; EVERAERT L., « Les architectes de Charles de Lorraine et Tervuren. Anneessens, Faulte, Dewez. », *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, 1992, pp. 6-7.

²⁷ A.G.R., C.F., 2153, 12 novembre 1749.

²⁸ A.G.R., C. et P. manuscrits, n° 549.

²⁹ A.G.R., C.F., 2153, 27 février 1749.

³⁰ A.G.R., C.F., 2153, 19 février 1750.

³¹ A.G.R., C.F., 2153, 4 mai 1751.

³² François Nicolas Spaar de Bemstorf, né à Pont-à-Mousson le 16 novembre 1696, fut engagé au service de Charles de Lorraine en 1729 comme dessinateur. Il occupa aussi des fonctions de leveur de plans et de bibliothécaire du gouverneur général à partir de 1750 ; il mourut sans postérité à Bruxelles le 14 décembre 1774. DE ZUTTERE P., « Quelques artistes et officiers civils au service de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, glanés sur eux et leur famille », *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1980, pp. 101-110.

³³ A.G.R., S.E.G., 949, lettre adressée à Tarouca le 11 juin 1749.

³⁴ Charles Joseph Zinner était l'oncle de Joachim Zinner qui créa le nouveau parc de Bruxelles. Charles décéda le 24 avril 1765 ; A.G.R., C.A.C.C., 620, 7 juin 1764 ; LIENARD U. G., *Livre blanc sur la gestion de la forêt domaniale de Soignes*, Bruxelles, 1975, p. 7.

³⁵ MARCHI C., *A Enghien dans un jardin. Pavillon dit chinois. pavillon de l'Etoile*, Extrait des Annales du cercle archéologique d'Enghien, t. XXIII, s. d., p. 75.

³⁶ A.G.R., C.F., 2153 ; B.O.C., 365 ; S.E.G., 1480, 18 septembre 1780 ; C.C.C., 478/2.

³⁷ Voir la notice de M. WYNANTS, *La forêt de Soignes. Art et histoire des origines au XVIII^e siècle*. (catalogue d'exposition Europalia 87 Österreich), Bruxelles, 1987, p. 166 ; VAN OOST W., « De warande te Tervuren », *Wandelboekje*, 1973, pp. 4-8 et A.G.R., M.C.L., 87 ; A.C.C., 5523 et 5524 ; C.C., 27444.

³⁸ A.G.R., C.F., 2154.

³⁹ A.G.R., M.C.L., 86.

⁴⁰ Laurent Delvaux naquit à Gand en 1696 et effectua de nombreux travaux dans diverses institutions religieuses. Charles de Lorraine le sollicita maintes fois pour la décoration de ses palais de Bruxelles, Tervueren et Mariemont. Il décéda à Nivelles en 1778 et fut remplacé par O. de Marseille au poste de sculpteur de la cour. COEKELBERGHS D. et LOZE P. (dir), *Catalogue de l'exposition 1770-1830. Autour du néoclassicisme en Belgique*, Bruxelles, 1985-1986, pp. 44-48. WILLAME G., *Laurent Delvaux. 1696-1778*, Bruxelles et Paris, 1914, pp. 1-34.

Laurent Delvaux signa entre autres pour le parc de Tervueren six termes. En 1764, Delvaux en livra douze autres. Huit de ces termes, achevés en 1766 ont disparu ; les dix autres sont les Hermès qui ornent le parc de Bruxelles. Les termes viendraient des Grecs qui désignaient ainsi des monuments composés d'un bloc de pierre sur lequel était posée une tête. Les Romains en firent des bornes qu'ils installèrent le long des routes ; ils les nommèrent « termes », du nom d'une divinité toujours représentée toujours sans bras ni jambes. RENOU G., *Bruxelles vécu. Quartier royal*, Bruxelles, 1980, pp. 122-125.

⁴¹ A.G.R., M.C.L., 86.

⁴² A.G.R., M.C.L., 89.

⁴³ A.G.R., A.C.C., 5525.

⁴⁴ Vienne, Lothringisches Hausarchiv, 177, f° 129, n° 11, f° 134 et A.G.R., S.E.G., 2601, f° 8 verso.

⁴⁵ Né à Bruges en 1728, il était l'un des artistes dont Charles de Lorraine eut le plus souvent besoin. Il entra au service de la cour en 1765. Verschoot mourut en mai 1783. ANSIAUX et LAVALLEYE, « Notes sur les peintres de la cour de Charles de Lorraine », *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. 6, 1936, pp. 326-330.

⁴⁶ LEMAIRE C., *Le palais de Charles de Lorraine*,.... p. 12. Voir les croquis autographes de ce théâtre dans MULLER J. P., « Charles de Lorraine et la musique », *Charles-Alexandre de Lorraine*, ..., p. 107.

⁴⁷ D'après cet auteur, il semble qu'il fut inauguré le 30 août 1756 ; toute la noblesse fut invitée aux représentations de deux pièces intitulées : « les Méprises » de Rousseau et « L'enfant gâté » de Vadé, après avoir participé à un grand dîner. VAN DEN BERG M., « De adel in de 18^e eeuw : een leisure class ? », *De adel in de hertogdom Brabant*, Bruxelles, 1985, p. 160.

⁴⁸ Jan ou Joannes Faulte est né à Bruges en 1726. C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de son beau-père que Faulte fut introduit à la cour, d'abord comme ébéniste, puis comme dessinateur et peintre enfin comme architecte. Quelques années probablement s'écoulèrent entre la mort de J. A. Anneessens, son prédécesseur et ses premiers travaux à la cour. En effet, Jean Faulte apparaît en tant que « directeur des ouvrages de Tervuren » il se présentait parfois comme « ingénieur de S.A.R. », et ce n'est qu'en 1760

qu'il devint réellement « architecte de S.A.R. ». Faulte n'eut pas eu le temps de terminer son entreprise puisqu'il décéda en 1766, alors qu'il n'avait même pas atteint l'âge de quarante ans. ANSIAUX S., « Jean Faulte, architecte de Charles de Lorraine. », *Bulletin de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1935, pp.135-140 ; EVERAERT L., « Les architectes de Charles de Lorraine et Tervuren. Anneessens, Faulte, Dewez. », *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, 1992, pp.8-12 ; CLAESSENS P., « Jean Faulte, architecte de Charles de Lorraine », *Bulletin de la société royale d'archéologie*, 1934, p. 119 ; *Académie de Bruxelles. Deux siècles d'architecture, catalogue d'exposition*, Bruxelles, 1989, p. 23.

⁴⁹ SCHOUTEDEN-WERY J., « A propos d'un portrait de Charles de Lorraine. Notes sur les bâtiments construits par les architectes J. A. Anneessens et J. Faulte à Tervueren », *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, 1939-1940, pp. 83-87.

⁵⁰ A.G.R., M.D., 1220, f° 155 verso.

La seule représentation du bâtiment des manufactures que nous connaissons, provient de cet ouvrage. Cependant se pose un problème de chronologie. En effet, l'ouvrage de de Spaar a été, suivant son titre, réalisé en 1753 ; or nous venons de démontrer que les manufactures furent construites à partir de 1757. Dès lors, deux hypothèses sont à envisager : la première serait qu'il ne s'agirait ici que de projets des fabriques, la seconde serait que de Spaar ait procédé à des ajouts.

⁵¹ A.G.R., M.C.L., 86.

⁵² *Ibidem*.

⁵³ A.G.R., A.C.C., 5523 et C.F., 2153.

⁵⁴ INGELRELST L., *Les manufactures de Charles de Lorraine à Tervueren (1760-1780) : passe-temps princier ou stimulation économique ?*, mémoire de licence inédit U.C.L., Louvain-la-Neuve, 1987, p. 137.

⁵⁵ A.G.R., S.E.G., 2624, f° 43-45 verso, M.C.L., 87, 1763 ; CUMONT G., « Manufactures établies à Tervueren par Charles de Lorraine et industries créées ou soutenues en Belgique par le gouvernement autrichien », *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. 12, 1898, pp. 92-112.

⁵⁶ Voir l'article de DUREN-VIGNAUX C., « Le papier peint à Bruxelles et à Tervuren dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 24-32.

⁵⁷ Sur cette manufacture de porcelaine et sa production voir *Catalogue des effets précieux de feu Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine et de Bar, etc. etc. etc. Dont la vente se fera publiquement à Bruxelles, et commencera le 21 mai 1781*, Bruxelles, 1781, pp. 90-91 ; EVERAERT L., « Tervuurs porselein », *De Horen*, 1980, pp. 2-12 et 65-75 ; INGELRELST L., *op. cit.*, pp. 200-255 ; MOTTE V., « De porselijnfabriek van den prince », *De Horen*, pp. 133-138 ; PINCHART A., « Preuves authentiques de l'existence de la fabrique de porcelaine établie au château de Tervueren », *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, Bruxelles, 1864, pp. 564-569 ; PINKAERS M., « Het porseleinatelier van Karel van Lotharingen in het kasteel van Tervuren », *De Woonstede door de eeuwen heen*, 1992, n° 96, pp. 4-14.

⁵⁸ DE ZUTTERE P., « Quelques artistes et officiers civils au service de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, glanés sur eux et leur famille », *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, 57, 1980, pp. 63-64. Il est à noter que c'est à Dresde qu'avait été découvert, en 1709, le secret de la fabrication de la porcelaine (jusqu'alors monopole chinois) ; voir l'ouvrage de E. W. VON TSCHIRNHAUS et J. F. BOTTGER.

⁵⁹ POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belge*, Bruxelles, 1772, pp. 240-246.

⁶⁰ La Gazette de Bruxelles évoque son nom dès 1758. Ce journal précise que Jean-Baptiste Picaluga (ou Picolonga), un jardinier milanais, a essayé cette plantation depuis deux ans en Italie. Selon lui, il est aussi facile de cultiver des mûriers blancs dans nos régions. Dès lors, il dispose de pépinières à Bruxelles et s'engage à fournir des plants, des feuilles de mûriers blancs et des œufs de vers à soie, mais aussi à enseigner la façon de les entretenir. Il s'oblige en outre à remplacer gratuitement les plants qui auront péri. Picolonga apparaît encore en 1760 et 1764. *Gazette de Bruxelles*, 1758, mercredi 11 octobre ; *Gazette des Pays-Bas*, 1760, mardi 5 février ; et 1764, jeudi 9 février.

⁶¹ A.G.R., M.C.L., 86, document 92 et C.C., 1855, 1761.

⁶² A.G.R., S.E.G., 2619, f° 224 recto.

⁶³ PEREY L., *Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles*, Paris, (1903), pp. 177-178.

⁶⁴ A.G.R., C.C., 27447 ; et A.C.C., 5527. Dès 1769, la Gazette des Pays-Bas fait allusion à un particulier, appliqué depuis vingt ans à la culture du mûrier blanc et à l'éducation des vers à soie dans les Pays-Bas autrichiens. Ce particulier est responsable de la pépinière royale située dans le parc de Bruxelles. Sans mentionner son nom, nous savons qu'il s'agit du lieutenant colonel Rameau de la Motte, cité par Poederlé.

Gazette des Pays-Bas, 1769, lundi 3 avril et supplément du lundi 14 août ; et 1770, supplément au lundi 30 avril ; POEDERLE (DE), *Manuel de l'arboriste et du forestier belge*, Bruxelles, 1772, pp. 240-241.

⁶⁵ A.G.R., M.C.L., 86, 87, 88 ; A.C.C., 5523 ; C.F., 2154, extrait du protocole de de L'Escaille du samedi 27 septembre 1766.

⁶⁶ Charles de Lorraine s'était déjà rendu à Bruges en 1749. Voir à ce propos : PIOT Ch., « Un voyage du duc Charles de Lorraine en Flandre et spécialement à Bruges en 1749 », *Annales de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des Antiquités de la Flandre*, t. vi, Bruges, 1871, pp. 257-264.

⁶⁷ LEMAIRE C., « Les intérêts scientifiques de Charles de Lorraine », *Nouvelles annales prince de Liège*, t. III, 1988, pp. 107 et 118 ; GALAND M., « Charles de Lorraine à travers ses notes personnelles », dans *Charles-Alexandre de Lorraine gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, ...*, p. 18.

⁶⁸ A.G.R., M.C.L., 87.

⁶⁹ A.G.R., C.F., 2153, documents du 16 mai, 14 juin et 20 juillet 1759.

⁷⁰ A.G.R., A.C.C., 5523, 8 novembre 1760.

⁷¹ François-Joseph Mesurolle, maître de la corporation des peintres de Bruxelles, travailla aussi au palais de Bruxelles. Jean Laurent Krafft, né à Bruxelles en 1726 et mort après 1769 fit quelques travaux au palais de Bruxelles sous la direction de Faulte. ANSIAUX S. et LAVALLEYE J., *op. cit.*, pp. 314-315 et p. 321.

⁷² A.G.R., M.C.L., 86, et 87. Jean-Antoine Moretti, né à Riva San Vitale dans le Tessin en Suisse vers 1733, effectua de nombreux travaux au palais de Bruxelles notamment en tant que stucateur et plafonneur patenté de Charles de Lorraine. Il mourut à Bruxelles le 9 floréal an VII (29 avril 1799). ANSIAUX S., « Notes sur les stucateurs de Charles de Lorraine », *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 5, 1939, pp. 291-295 ; BREUER J., « Stucs et stucateurs en Wallonie au XVIII^e siècle », *La vie wallonne*, Liège, 1925, pp. 204-210 ; DE ZUTTERE P., *op. cit.*, pp. 87-88 ; MARTINY V., « Charles de Lorraine, le bâtisseur, ses architectes et la Chapelle royale à Bruxelles », dans *Charles-Alexandre de Lorraine gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, ...*, pp. 32-33.

⁷³ A.G.R., S.E.G., 2619, f° 223 recto.

⁷⁴ MARCHI C., *op. cit.*, pp. 14-57.

⁷⁵ A.G.R., M.C.L., 87

⁷⁶ A.G.R., S.E.G., 2617, f° 50-51 ; GOBLET D'ALVIELLA *Histoire des bois et forêts de Belgique. Des origines à la fin du régime autrichien*, t. II, p. 37.

⁷⁷ A.G.R., S.E.G., 2617, f° 50-51.

⁷⁸ A.G.R., C.F., 1153, plusieurs rapports de 1766 à 1769.

⁷⁹ DUHAMEL DU MONCEAU M., *Traité des arbres et des arbustes*, t. I, p. LVII ; *La forêt de Soignes. Art et histoire des origines au XVIII^e siècle* (catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich), Bruxelles, 1987, p. 97.

⁸⁰ DUHAMEL DU MONCEAU M., *op. cit.*, t. I, pp. 41-44 ; POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belge*, 1788, t. I, pp. 163-167.

⁸¹ A.G.R., M.D., 2660 et S.E.G., 2619, f° 224 verso.

⁸² A.G.R., M.C.L., 86, 88 et C.C., 1855, 1761 et 1766.

⁸³ A.G.R., M.C.L., 86 ; C.C., 1855, 1761.

⁸⁴ A.G.R., A.C.C., 5528.

⁸⁵ POEDERLE, *Manuel de l'arboriste et du forestier belge*, Bruxelles, 1772, pp. 381-382.

⁸⁶ A.G.R., M.C.L., 89 ; notons que le prince faisait également cultiver des asperges dans les jardins du palais de Bruxelles. LEMAIRE C., *Le palais de Charles de Lorraine, ...* p. 11.

⁸⁷ A.G.R., M.C.L., 88.

⁸⁸ A.G.R., A.C.C., 5523, journal des ouvriers pour le premier trimestre 1760.

⁸⁹ LEMAIRE C., *Le palais de Charles de Lorraine*, Bruxelles, 1980, p. 11 ; VILLERMONT (COMTE DE), *La cour de Vienne et Bruxelles au XVIII^e siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, 1925, pp. 231-234.

⁹⁰ Vienne, Lothringisches Hausarchiv, 177, f° 129.

⁹¹ A.G.R., A.C.C., 5525 et 5526 ; C.C., 27445 et 27446 ; C.F., 2154.

⁹² A.G.R., S.E.G., 2603, f° 47 verso.

⁹³ A.G.R., M.C.L., 89.

⁹⁴ A.G.R., S.E.G., 2605, f° 60 recto.

⁹⁵ A.G.R., A.C.C., 5524, 1771 et 1773.

⁹⁶ A.G.R., M.C.L., 87, mémoire des ouvriers pour le deuxième semestre, 1763.

⁹⁷ Charles de Lorraine avait inauguré les deux premiers moulins de cette compagnie en septembre 1752. HEIRWEGH J.-J., « Une société par actions dans les Pays-Bas autrichiens. La compagnie des machines à scier le bois près d'Ostende », *Contributions à l'histoire économique et sociale*, t. 7, 1976, p. 115.

⁹⁸ VERCRUYSE J., « Le lapin et la poule. Génétique et affabulation à Bruxelles au XVIII^e siècle », *Nouvelles Annales Prince de Ligne*, t. III, 1988, pp. 147-163.

⁹⁹ LEMAIRE C., « Les intérêts scientifiques de Charles de Lorraine », *Nouvelles Annales Prince de Ligne*, t. III, 1988, p. 108. Sur les couvoirs voir aussi la notice de A. FELIX, dans *Charles-Alexandre de Lorraine gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, (catalogue d'exposition Europalia 87 Osterreich), Bruxelles, 1987, p. 226.

¹⁰⁰ A.G.R., M.C.L., 90 ; A.C.C., 5528.

¹⁰¹ Etienne Paul Gamond, homme de chambre et contrôleur du garde-meuble, obtint les fonctions de capitaine du château de Tervueren à la place de son fils Pierre, alors absent, (l'on sait qu'il avait en 1757 environ septante ans). Tous deux recevaient chacun 280 florins par trimestre en tant que valets de chambre.

Gamond père était venu de Nancy en 1749, où il était, depuis 1717, tapissier ordinaire du duc Léopold. Il passa au service de Charles de Lorraine en qualité de contrôleur des garde-meubles. Il décéda en 1763 et c'est son fils qui le remplaça dans cette dernière fonction.

Pierre Gamond fut également surintendant à Mariemont. A Tervueren comme à Mariemont, il détenait la haute direction des finances : c'est lui qui ordonne des achats, règle les fournisseurs, les ouvriers et tout le personnel domestique, émet des avis auprès du prince sur certaines dépenses, bref il entretient dès lors des relations très étroites avec Charles de Lorraine.

Les gardes du parc étaient d'une part Ferdinand ou Augustin Roger dit Beaufort, natif de Lunéville en Lorraine, d'autre part, Charles Joret dit Beauséjour, natif de Bayeux en Basse-Normandie, du même âge que son compère ; il resta au service de Charles de Lorraine pendant quinze ans.

François Forton fut aussi garde du parc pendant dix-sept ans, après avoir travaillé aux fabriques pendant quatre ans et trois ans en qualité de frotteur.

Adam Adenewert fut nommé jardinier à Tervueren par lettre patente du 18 mars 1755, ses gages étaient de six cents florins par an. Il était secondé par Jacques Boutier, nommé garçon jardinier à Tervueren le même jour qu'Adenewert, ses gages se montaient à quatre cents florins.

¹⁰² C'est à Petit Rechain, que Laurent-Benoit Dewez vit le jour en avril 1731. Il fit une brillante carrière dans les Pays-Bas autrichiens. Sa première réalisation fut la construction du château de Seneffe dans le Hainaut. Mais c'est plutôt vers l'architecture religieuse et monastique que Dewez s'orientera. L'impressionnante liste de ses réalisations le démontre. En 1772, il fut également sollicité à Ostende pour y bâtir le phare de la ville et œuvra en outre à de nombreuses demeures privées, Tout en s'attachant à mener à bien ces réalisations, il travailla également au service de la cour. A cet effet, le titre de « premier architecte du gouverneur des Pays-Bas » lui fut attribué en 1767. Cependant, c'est le rôle qu'il joua à Tervueren qui lui fut fatal. En effet, il se vit accusé de négligences dans les travaux et d'abus dans les comptes au sujet de la construction du Belvédère proche de Tervueren dont il sera question par la suite. Cette disgrâce lui fut notifiée dans une lettre datée du 5 février 1780. Dewez se retira et renonça à ses travaux. Après la révolution, il s'installa à Grand-Bigard où il mourut le 1^{er} novembre 1812. DEWIZ L., « Laurent-Benoit Dewez, premier architecte de la cour de Bruxelles sous Charles de Lorraine », *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, xxxv, 1930, pp. 65-94 ; DUQUENNE X., *Le château de Seneffe*, Bruxelles, 1978, pp. 102-112 ; EVERAERT L., « De architecten van Karel van Lorreinen en Tervuren : Jan Andries Anneessens, Jan Faulte, Paul De Cock, Laurent-Benoit Dewez », *De Horen*, 1991, pp. 176-198 ; LEONARD P., « Laurent Benoit Dewez (1731-1812). Leven en werken », *Rondom Laurent-Benoit Dewez*, O.L. van C. Matheecussen, Dilbeek-Brussel, 1986, pp. 66-75 ; PIOT Ch., « Laurent-Benoit Dewez », *Biographie Nationale*, t. v., col. 908-912

¹⁰³ A.G.R., S.E.G., 2601, f° 34 recto.

¹⁰⁴ A.G.R., S.E.G., 2601, f° 40 verso.

¹⁰⁵ Louis-Joseph Montoyer naquit à Mariemont. En 1778, il se fixa à Bruxelles où il exerça sa profession d'architecte. Avec Payen il éleva le château de Schoonenberg ou de Laeken de 1782 à 1784. Il effectua de nombreux travaux aux maisons de la place royale à Bruxelles, dont l'achèvement de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. C'est dans cette cité qu'il trouva la mort vers 1800 ; WALTERS A., « Montoyer Louis-Joseph », *Biographie Nationale*, t. 15, 1899, col. 203-205.

¹⁰⁶ A.G.R., M.C.L., 92.

¹⁰⁷ A.G.R., C.F., 7629 ; S.E.G., 2613, f° 197 et 218-219, 2626, f° 5 ; voir aussi le même document dans A.G.R., Notariat Général de Brabant, 7942, n° 40, 2 décembre 1779 devant le notaire Pierre Marteleux.

¹⁰⁸ Voir le plan des toits, A.G.R., C. et P. manuscrits, n° 488.

¹⁰⁹ A.G.R., S.E.G., 2601, f° 99 verso.

¹¹⁰ A.G.R., S.E.G., 2602, f° 171 R/V.

¹¹¹ A.G.R., M.C.L., 92.

¹¹² A.G.R., M.D., 2661.

¹¹³ Plans Dewez, n° 396, 397, 398, 400. Ses plans, il faut le souligner, ne sont que des études d'avant-projet. Dewez avait aussi émis un projet de plan pour un deuxième étage, mais selon nous les quelques dessins illustrant la bâtisse ne présentent qu'un seul étage. Plan Dewez n° 399.

¹¹⁴ A.G.R., M.C.L., 92.

¹¹⁵ DE REN L., « Charles-Alexandre de Lorraine, collectionneur et amateur d'art », *Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, ..., p. 58.

¹¹⁶ A.G.R., M.C.L., 92. Philippe Jean Augustin Ollivier naquit à Marseille en 1739 et mourut à Bruxelles en 1788, il devint sculpteur de la cour en juin 1772. A.G.R., C.F, 2516, février 1792. DEVIGNE M., « Augustin Ollivier dit Ollivier de Marseille », *Gazette des beaux-arts*, Paris, 1920, pp. 95-117.

¹¹⁷ Louis-Pierre Legendre est né à Paris vers 1730/1732 et décédé après 1790. Charles de Lorraine fit de lui son premier portraitiste ; A.G.R., C.F., 2516 ; ANSIAUX S. et LAVALLEYE J., *op. cit.*, pp. 317-320.

¹¹⁸ A.G.R., M.C.L., 92.

¹¹⁹ A.G.R., M.C.L., 92.

¹²⁰ Ce qu'on appelle « le bois de Sainte-Lucie », est en réalité une variété de cerisier cultivé surtout dans les Vosges, et plus exactement dans un petit village portant le nom de Sainte-Lucie. POEDERLE, *op. cit.*, 1788, t. 1, pp. 205-209 ; voir aussi DUHAMEL DU MONCEAU M., *Traité des arbres fruitiers*, Paris, 1768, t. 1, pp. 153 et suivantes.

¹²¹ A.G.R., S.E.G., 2601, f° 121 recto.

¹²² A.G.R., O.F.B., 1065 et S.E.G., 2613, f° 23.

¹²³ A.G.R., S.E.G., 2624, f° 32.

¹²⁴ GALAND M., « Le journal secret de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens », *Revue belge de Philologie et d' Histoire*, 1984, p. 297.

¹²⁵ A.G.R., S.E.G., 2598-2605 ; voir aussi l'itinéraire du prince retracé dans GALAND M., *Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens 1744-1780*, thèse de doctorat, U.L.B., 1990-1991, t. 3, pp. 574-593.

¹²⁶ GALAND M., « Charles de Lorraine à travers ses notes personnelles », *Charles-Alexandre de Lorraine*....., p. 16.

¹²⁷ Sur les mascarades voir VAN AELBROUCK J. Ph., « Les mascarades à la cour de Charles de Lorraine: divertissements dansés à caractère rococo ? », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. XIX, 1992, pp. 47-64.

¹²⁸ MIKOLETZKY H. L., « Holies und Sassin, die beiden Muster güter des Kaisers Franz I. Stephan », *Mittertungen des osterreichischen Staatsarchives*, 14, 1961, Wien, pp. 190-212.

¹²⁹ A.G.R., C.F., 2154, 23 août 1780, lettre du Conseil des Finances à S.A.R.

¹³⁰ A.G.R., C.F., 2154, lettre du Conseil des Finances à la Chambre des Comptes datée du 4 mai 1781 et idem le 17 mai ; C.F., 1155, 23 janvier 1782, lettre de la Chambre des Comptes au Conseil des Finances ; M.D., 1220, f° 11 r° 2 août 1780.

¹³¹ A.G.R., S.E.G., 2614, f° 6 à 8, Considérations détaillées sur le château de Tervuere et de son Etat, rapport du 29 août 1780.

¹³² PIERRON S., *Histoire de la forêt de Soignes*, 1905, pp. 316-317.

¹³³ HUBERT E., *Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 mai 1781-27 juillet 1781)*, 1900, p. 61 ; WYNANTS M., « De sloping van het kasteel van Tervuren in 1782 », *De Horen*, 1982, pp. 95-107, 138-151, 248-256 et 1983, pp. 2-11.

¹³⁴ A.G.R., C.F., 2154, lettre du Conseil à LL.AA.RR. du 24 novembre 1781 ; S.E.G., 2623, f° 126.

¹³⁵ A.G.R., S.E.G., 2613, f° 4-5.

¹³⁶ *Gazette des Pays-Bas*, 1980, supplément au lundi 4 décembre 1780.

¹³⁷ A.G.R., S.E.G., 2633, f° 128-130, Papiers Robiano, 33.

¹³⁸ PIERRON S., *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, t. II, pp. 435-436.

Table des matières

Abréviations	7
Joachim Zinner (1742-1814) : biographie d'un jardinier mal connu, par Edith BEETZ	9
La conception du « nouveau » parc de Bruxelles, 1774-1782, par Didier DISENHAUS	29
Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens : le cas de Soignes, par Sylvie LEFÈVRE	39
Les bois du Domaine dans le Hainaut au XVIII ^e siècle (1730-1780) : le domaine de Binche, par Aïcha CHAHOU	79
Les aménagements du domaine de Tervueren et le « château Charles » sous Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1749-1780), par Cécile HERMANT	111
Table des matières	145

1. «Avant-projet du Parc de Bruxelles, 1774», Bibliothèque Royale, Cartes et plans.

2.3. DUHAMEL DU MONCEAU, *Des semis et plantations des arbres et de leur culture*, Paris, 1760, planche VI, p. 252, figures 70 et 72.

Les figures 70 et 72 illustrent l'emballage des arbrisseaux en bottes serrées formées de six à huit arbres, les racines emballées avec de la paille :

- A. racines entrelacées soigneusement pour que les troncs soient le plus serrés possible ;
- B. têtes des arbres dont les branches sont coupées ;
- C. liens qui assujettissent la botte.

4. «Une des Cartes des bois appartenant au souverain au domaine de Binche, dressée en 1741-1742 par Nicolas Braeckman et Jacques-Joseph Plon, arpenteurs-jurés, sur ordre du Conseil des Finances», Archives Générales du Royaume, Cartes et plans, Inventaire manuscrit, n° 8817/2.

Table des matières

Joachim Zinner (1742-1814) : biographie d'un jardinier mal connu
par Edith BEETZ

La conception du « nouveau » parc de Bruxelles, 1774-1782
par Didier DISENHAUS

Les pépinières dans les Pays-Bas autrichiens : le cas de Soignes
par Sylvie LEFÈBVRE

Les bois du Domaine dans le Hainaut au XVIII^e siècle (1730-1780) :
le domaine de Binche
par Aïcha CHAHOU

Les aménagements du domaine de Tervueren et le « château Charles »
sous Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens
(1749-1780)
par Cécile HERMANT

ISBN 2-8004-1163-5



9 782800 411637

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.